



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Annexe au projet de loi de finances pour 2024

État récapitulatif
des crédits de fonds de concours
et attributions de produits



2024

Sommaire

0. Présentation générale	9
0.1. Cadre juridique	10
0.1.1. Définition	10
0.1.2. Création	10
0.1.3. Rattachement des crédits	10
0.1.4. Procédure des autorisations d'engagement préalables (AEP)	11
0.1.5. Report des crédits	11
0.2. Cadre budgétaire	12
0.2.1. Le nombre	12
0.2.2. Les montants rattachés	12
0.2.3. La répartition des rattachements entre fonds de concours et attributions de produits	12
0.2.4. La concentration des rattachements	13
0.2.5. Particularités liées aux fonds structurels européens	13
1. Budget général	15
1.1. Agriculture et souveraineté alimentaire	17
Mission « Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales »	17
<i>Programme 149 – Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt</i>	17
<i>Programme 206 – Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation</i>	18
<i>Programme 215 – Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture</i>	19
1.2. Armées	22
Mission « Anciens Combattants, mémoire et liens avec la nation »	22
<i>Programme 169 – Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant, mémoire et liens avec la Nation</i>	22
Mission « Défense »	23
<i>Programme 144 – Environnement et prospective de la politique de défense</i>	23
<i>Programme 146 – Équipement des forces</i>	24
<i>Programme 178 – Préparation et emploi des forces</i>	26
<i>Programme 212 – Soutien de la politique de la défense</i>	28
1.3. Culture	30
Mission « Culture »	30
<i>Programme 131 – Création</i>	30
<i>Programme 175 – Patrimoines</i>	31
<i>Programme 224 – Soutien aux politiques du ministère de la culture</i>	32
<i>Programme 361 – Transmission des savoirs et démocratisation de la culture</i>	33
1.4. Économie, finances et souveraineté industrielle et numérique	36
Mission « Économie »	36

<i>Programme 134 – Développement des entreprises et régulation</i>	36
<i>Programme 220 – Statistiques et études économiques</i>	38
<i>Programme 305 – Stratégies économiques</i>	39
Mission « Engagements financier de l'État »	40
<i>Programme 344 – Fonds de soutien relatif aux prêts et contrats financiers structurés à risque</i>	40
Mission « Gestion des finances publiques »	41
<i>Programme 156 – Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local</i>	41
<i>Programme 218 – Conduite et pilotage des politiques économiques et financières</i>	42
<i>Programme 302 – Facilitation et sécurisation des échanges</i>	44
Mission « Plan d'urgence face à la crise sanitaire »	45
<i>Programme 357 – Fonds de solidarité pour les entreprises à la suite de la crise sanitaire</i>	45
Mission « Recherche et enseignement supérieur »	46
<i>Programme 192 – Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle</i>	46
1.5. Éducation nationale et jeunesse	48
Mission « Enseignement scolaire »	48
<i>Programme 139 – Enseignement privé du premier et du second degrés</i>	48
<i>Programme 140 – Enseignement scolaire public du premier degré</i>	49
<i>Programme 141 – Enseignement scolaire public du second degré</i>	50
<i>Programme 214 – Soutien de la politique de l'éducation nationale</i>	52
<i>Programme 230 – Vie de l'élève</i>	54
Mission « Sport, Jeunesse et vie associative »	55
<i>Programme 163 – Jeunesse et vie associative</i>	55
1.6. Enseignement supérieur et recherche	57
Mission « Recherche et enseignement supérieur »	57
<i>Programme 150 – Formations supérieures et recherche universitaire</i>	57
<i>Programme 172 – Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires</i>	59
<i>Programme 231 – Vie étudiante</i>	60
1.7. Europe et affaires étrangères	62
Mission « Action extérieure de l'État »	62
<i>Programme 105 – Action de la France en Europe et dans le monde</i>	62
<i>Programme 151 – Français à l'étranger et affaires consulaires</i>	64
<i>Programme 185 – Diplomatie culturelle et d'influence</i>	64
Mission « Aide publique au développement »	65
<i>Programme 209 – Solidarité à l'égard des pays en développement</i>	65
1.8. Intérieur et outre-mer	67
Mission « Administration générale et territoriale de l'État »	67
<i>Programme 216 – Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur</i>	67
<i>Programme 354 – Administration territoriale de l'État</i>	70
Mission « Immigration, asile et intégration »	71
<i>Programme 104 – Intégration et accès à la nationalité française</i>	71
<i>Programme 303 – Immigration et asile</i>	73
Mission « Outre-Mer »	74

Programme 123 – Conditions de vie outre-mer	74
Programme 138 – Emploi outre-mer	75
Mission « Sécurités »	77
Programme 152 – Gendarmerie nationale	77
Programme 161 – Sécurité civile	78
Programme 176 – Police nationale	80
Programme 207 – Sécurité et éducation routières	82
1.9. Justice	84
Mission « Justice »	84
Programme 101 – Accès au droit et à la justice	84
Programme 107 – Administration pénitentiaire	85
Programme 166 – Justice judiciaire	87
Programme 182 – Protection judiciaire de la jeunesse	89
Programme 310 – Conduite et pilotage de la politique de la justice	90
1.10 Santé et prévention	93
Mission « Santé »	93
Programme 204 – Prévention, sécurité sanitaire et offre de soins	93
1.11. Services de la Première ministre	95
Mission « Cohésion des territoires »	95
Programme 162 – Interventions territoriales de l'État	95
Mission « Conseil et contrôle de l'État »	96
Programme 126 – Conseil économique, social et environnemental	96
Programme 164 – Cour des comptes et autres juridictions financières	98
Programme 165 – Conseil d'État et autres juridiction administratives	99
Mission « Direction de l'action du Gouvernement »	101
Programme 129 – Coordination du travail gouvernemental	101
Programme 359 – Présidence française du Conseil de l'Union européenne en 2022	103
Mission « Écologie, développement et mobilité durables »	104
Programme 205 – Affaires maritimes, pêche et aquaculture	104
Mission « Solidarité, insertion et égalité des chances »	105
Programme 137 – Égalité entre les hommes et les femmes	105
1.12. Solidarités et familles	106
Mission « Solidarité, insertion et égalité des chances »	106
Programme 124 – Conduite et soutien des politiques sanitaires et sociales	106
Programme 157 – Handicap et dépendance	108
Programme 304 – Inclusion sociale et protection des personnes	108
1.13. Sports et Jeux olympiques et paralympiques	109
Mission « Sport, Jeunesse et vie associative »	109
Programme 219 – Sport	109
1.14. Transformation et fonction publiques	111
Mission « Transformation et fonction publiques »	111

<i>Programme 148 – Fonction Publique</i>	111
<i>Programme 352 – Innovation et transformation numériques</i>	112
1.15. Transition écologique et cohésion des territoires	114
Mission « Cohésion des Territoires »	114
<i>Programme 112 – Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire</i>	114
<i>Programme 135 – Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat</i>	115
<i>Programme 147 – Politique de la ville</i>	117
Mission « Écologie, développement et mobilité durables »	117
<i>Programme 113 – Paysages, eau et biodiversité</i>	117
<i>Programme 159 – Expertise, information géographique et météorologie</i>	119
<i>Programme 181 – Prévention des risques</i>	120
<i>Programme 203 – Infrastructures et services de transport</i>	124
<i>Programme 217 – Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables</i>	127
Mission « Recherche et enseignement supérieur »	129
<i>Programme 190 – Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité durables</i>	129
Mission « Relations avec les collectivités territoriales »	130
<i>Programme 122 – Concours spécifiques et administration</i>	130
1.16. Transition énergétique	132
Mission « Écologie, développement et mobilité durables »	132
<i>Programme 174 – Énergie, climat et après-mines</i>	132
1.17. Travail, plein emploi et insertion	133
Mission « Travail et emploi »	133
<i>Programme 102 – Accès et retour à l'emploi</i>	133
<i>Programme 103 – Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi</i>	134
<i>Programme 155 – Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail</i>	135
2. Budgets annexes	137
2.1. Transition écologique et cohésion des territoires	138
Mission « Contrôle et exploitation aériens »	138
<i>Programme 612 – Navigation aérienne</i>	138
<i>Programme 613 – Soutien aux prestations de l'aviation civile</i>	139
<i>Programme 614 – Transports aériens, surveillance et certification</i>	140
3. Comptes spéciaux	143
3.1. Économie, finances et souveraineté industrielle et numérique	144
Mission « Gestion du patrimoine immobilier de l'État »	144
<i>Programme 723 - Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'État</i>	144

Annexes	145
Évolution des montants rattachés sur les trois derniers exercices clos (en CP)	146
Répartition par ministère des rattachements supérieurs à 25 M€ en 2022	147
Répartition par ministère des prévisions de rattachement pour 2024	148



0. Présentation générale

0.1. Cadre juridique

0.1.1. Définition

L'article 17 II et III de la loi organique relative aux lois de finances (LOLF) du 1^{er} août 2001 distingue deux dispositifs d'affectation budgétaire de recettes au bénéfice du budget général, des budgets annexes ou des comptes spéciaux :

- les fonds de concours, constitués par des fonds à caractère non fiscal versés pour concourir à des dépenses d'intérêt public et par les produits de legs et donations attribués à l'État. Dans ce dispositif, la partie versante est une personne morale ou physique distincte de l'État : collectivité publique étrangère, collectivité territoriale, établissement public, organisme ou particulier ;
- les attributions de produits, destinées à recueillir les recettes tirées de la rémunération de prestations régulièrement fournies par un service de l'État^[1].

Aux termes de la LOLF, les recettes attendues dans ce cadre font obligatoirement l'objet d'une prévision et d'une évaluation figurant dans les annexes explicatives du projet de loi de finances (article 51).

Les écarts constatés entre les estimations et les réalisations au titre des fonds de concours et attributions de produits sont présentés dans les annexes explicatives du projet de loi de règlement (article 54-2°).

^[1] Cette procédure, plus restrictive, s'est substituée à celle des fonds de concours dits « par assimilation » sous le régime de l'ordonnance du 2 janvier 1959.

0.1.2. Création

La création d'un **fonds de concours** est opérée à la demande des ministères. À cet effet, la direction du budget attribue un numéro de code et un libellé au fonds de concours.

L'article 17-II de la LOLF pose le principe du respect de l'intention de la partie versante ou du donateur. À cet effet, le décret en Conseil d'État n° 2007-44 du 11 janvier 2007, modifié par le décret n° 2013-680 du 24 juillet 2013, pris pour son application, prévoit que, sauf stipulation contraire, un compte rendu est établi annuellement par l'ordonnateur intéressé et est adressé à la partie versante à la fin du mois suivant la fin de chaque exercice budgétaire.

Pour les **attributions de produits**, le numéro de code et le libellé sont attribués après publication des textes réglementaires :

- un décret en Conseil d'État autorisant la perception d'une rémunération au titre des prestations fournies régulièrement par un service de l'État ;
- un décret simple, pris sur le rapport du ministre chargé du budget, attribuant le produit des recettes correspondantes au ministère concerné.

0.1.3. Rattachement des crédits

Les crédits correspondant aux recettes encaissées sont rattachés sur les programmes des ministères concernés par un arrêté hebdomadaire qui distingue la part des crédits rattachés sur le titre 2.

Après signature de l'arrêté et sa publication au *Journal officiel*, les crédits sont rendus disponibles dans le système d'information Chorus par une validation opérée par la direction du budget.

0.1.4. Procédure des autorisations d'engagement préalables (AEP)

L'article 5 du décret n° 2007-44 du 11 janvier 2007 qui autorise, pour les opérations d'investissement cofinancées par l'État et par des tiers, l'ouverture d'autorisations d'engagement par arrêté du ministre chargé du budget, avant l'encaissement des fonds, a été modifié par l'article 2 du décret n° 2013-680 du 24 juillet 2013.

L'ouverture d'AE par arrêté du ministre chargé du budget, intervient ainsi sur proposition du ministère concerné, dès la signature d'un contrat ou d'une convention, et avant l'émission des titres de perception.

Les crédits de paiement afférents à ces autorisations d'engagement sont ouverts par arrêté du ministre chargé du budget au fur et à mesure de l'encaissement des fonds, correspondant aux titres de perception émis à chaque échéance prévue par le contrat ou la convention.

La présente annexe comporte une constatation des autorisations d'engagement préalables (AEP) ouvertes et une évaluation des AEP à ouvrir sur les budgets concernés.

0.1.5. Report des crédits

Conformément à l'article 15-III de la LOLF, les crédits de **fonds de concours** sont reportés de droit sur le même programme ou, à défaut, sur un programme poursuivant les mêmes objectifs.

Depuis 2014, les reports sont réalisés à partir des demandes des ministères détaillées par fonds de concours.

Les crédits d'**attributions de produits** sont soumis aux mêmes règles de reports que les autres crédits, en particulier en matière de plafonnement.

0.2. Cadre budgétaire

0.2.1. Le nombre

Année	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023 (au 31 juillet)
Nombre de fonds de concours et attributions de produits	474	482	531	518	517	523	516	516	496	479

La procédure annuelle de recensement des fonds inactifs pendant plusieurs exercices consécutifs a permis, au terme d'échanges avec les ministères, 30 suppressions au 1^{er} janvier 2023. Compte tenu des 13 créations effectuées par ailleurs depuis le début de la gestion 2022, le nombre global des fonds de concours et attributions de produits s'établissait à 479 au 31 juillet 2023.

0.2.2. Les montants rattachés

Année	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023 (au 31 juillet)
Montants rattachés (en Md€)	3,74	5,13	3,684	4,186	4,534	5,874	11,996	7,987	7,539	3,217
Évolution d'une année sur l'autre (en %)	5,35	37,12	-28,17	13,64	8,31	29,55	104,22	-33,42	-5,61	n.a.

Les variations les plus significatives entre les exercices 2021 et 2022 sont observées sur les budgets des ministères suivants :

- Armées (-475 M€)
- Transition écologique et solidaire (+385 M€)
- Éducation nationale et jeunesse (-240 M€)
- Intérieur (-173 M€)
- Solidarités et santé (-119 M€)
- Économie et finances (+107 M€)

0.2.3. La répartition des rattachements entre fonds de concours et attributions de produits

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
<i>En nombre de fonds de concours et attributions de produits</i>						
Fonds de concours	224	210	227	213	222	233
Attributions de produits	157	148	157	143	147	150
Total	381	358	384	356	369	383
<i>En crédits (en Md€)</i>						
Fonds de concours	3,055	3,495	4,855	11,071	6,221	6,314
Attributions de produits	1,131	1,039	1,019	0,925	1,767	1,225
Total	4,186	4,534	5,874	11,996	7,987	7,539

Chaque année, certains fonds de concours ou attributions de produits restent inactifs. En 2022, leur nombre s'est élevé à 113, soit 23 % du nombre global, en diminution par rapport à 2021 (147 fonds soit 28 % du nombre global).

La part des crédits rattachés sur les attributions de produits représente 16 % du total, en diminution par rapport à 2021 (22 % du total).

0.2.4. La concentration des rattachements

Depuis de nombreuses années, les rattachements se concentrent sur un nombre restreint de fonds de concours et de budgets ministériels.

En 2022, 5,89 Md€, soit 78 % du produit total, ont été ouverts sur seulement 3 attributions de produits et 9 fonds de concours sur le budget général (cf. liste en annexe des rattachements supérieurs à 25 M€).

Par ailleurs, les ministères qui cumulent des rattachements supérieurs à 500 M€ en 2022 sont au nombre de trois (au lieu de quatre en 2021).

	2022 (en M€)
Transition écologique et solidaire	3 383 634 553
Travail	1 717 551 654
Armées	1 078 735 512

0.2.5. Particularités liées aux fonds structurels européens

Depuis le 1^{er} janvier 2006, le mode de gestion des fonds structurels a été profondément modifié.

Afin d'assurer leur traçabilité dans les meilleures conditions, les crédits communautaires sont gérés hors budget de l'État : ils sont imputés sur un compte de tiers (classe 4 en comptabilité de l'État) ouvert auprès des contrôleurs budgétaires et comptables ministériels concernés ainsi que de chaque DRFIP.

Restent rattachés au budget de l'État par voie de fonds de concours :

- les crédits cofinçant des projets sous maîtrise d'ouvrage de l'État (l'État étant alors porteur de projet, bénéficiaire direct), ainsi que les crédits finançant les dépenses directes d'assistance technique effectuées par l'État (marchés, rémunérations des agents travaillant sur les fonds européens) ;
- les crédits du volet national du programme « Fonds social européen objectif 3 » dont l'allocation est déléguée à différents ministères ou directions et missions du ministère du travail ayant qualité d'autorités de gestion déléguées.

En 2022, les versements de la Commission européenne au titre des fonds structurels européens se sont élevés à 4,5 Md€ (4,3 Md€ en 2021).

Ils ont été imputés à hauteur de 4,4 Md€ sur compte de tiers, et à hauteur de 30,8 M€ sur le budget de l'État par voie de fonds de concours (soit 0,69 % du total).

Entre le 1^{er} janvier et le 31 juillet 2023, les versements de la Commission européenne s'élèvent à 2,8 Md€.

État récapitulatif des crédits de fonds de concours et attributions de produits

0.2. Cadre budgétaire

Année	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023 (au 31 juillet)
Versements de la CE au titre des FSE (en Md€)	2,68	3,5	4,3	4,8	4,3	4,5	2,8
Imputés sur compte de tiers (en Md€)	2,7	3,4	4,2	4,8	4,3	4,4	
Rattachés par voie de FdC (en M€)	6,7	22,7	28,0	55,6	5,4	30,8	
Pourcentage du total rattachés sur FdC	0,25	0,65	0,65	1,14	0,12	0,69	

1. Budget général

État récapitulatif des crédits de fonds de concours et attributions de produits

1. Budget général

Analyse par ministère des principaux fonds de concours et attributions de produits

Les données prévisionnelles pour l'exercice 2023, dans les tableaux par ministère, sont celles saisies par les ministères dans l'application Tango pour les projets annuels de performance (PAP).

1.1. Agriculture et souveraineté alimentaire

Missions/Programmes	Rattachements 2022			Rattachements 2023 au 31/07			Prévisions 2024		
	AE	CP	dont AE préalables	AE	CP	dont AE préalables	AE	CP	dont AE préalables
Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales									
149 - Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la forêt, de la pêche et de l'aquaculture	35 156 506,68	35 156 506,68	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
206 - Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation	5 645 916,71	5 645 916,71	0,00	2 230 565,84	2 230 565,84	0,00	8 243 188,00	8 243 188,00	0,00
215 - Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture	7 139 652,63	7 139 652,63	0,00	5 240 766,79	5 240 766,79	0,00	5 987 119,00	5 987 119,00	0,00
<i>dont titre 2</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
Total ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire	47 942 076,02	47 942 076,02	0,00	7 471 332,63	7 471 332,63	0,00	14 230 307,00	14 230 307,00	0,00

En **2022**, les montants de fonds de concours et d'attributions de produits rattachés aux programmes du ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire s'élevaient à 47,9 M€ en AE et CP.

En **2023**, les rattachements de fonds de concours et d'attributions de produits constatés au 31 juillet atteignent 7,5 M€ en AE et CP.

Au projet de loi de finances pour **2024**, les prévisions de rattachement de fonds de concours et d'attributions de produits s'établissent à 14,2 M€ en AE et CP.

Les principales recettes de fonds de concours et d'attributions de produits du ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire sont les suivantes.

Mission « Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales »

Programme 149 – Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt

Les crédits ouverts en 2022

En 2022, les montants de fonds de concours et d'attributions de produits rattachés au programme 149 s'élevaient à 35,2 M€ en AE et CP. Ils se répartissaient ainsi :

Typ	Numéro du fo	Libellé du fonds	Titre	AE	CP	dont AEP
FDC	1-1-00986	Contribution de l'Union européenne aux dépenses engagées en réponse aux effets du Brexit (programme 205)	HT2	31 100 000,00	31 100 000,00	0,00
	1-1-00988	Contribution de l'Union européenne aux dépenses d'assistance et d'appui technique dans la mise en œuvre des fonds structurels de la pêche et de l'aquaculture (programme 205)	HT2	4 056 506,68	4 056 506,68	0,00
Total FDC				35 156 506,68	35 156 506,68	0,00
Total général				35 156 506,68	35 156 506,68	0,00

Si 31,1 M€ en AE et en CP de crédits de fonds de concours ont bien été rattachés en 2022 au programme 149 au titre du fonds n° 1-1-00986 « Contribution de l'Union européenne aux dépenses engagées en réponse aux effets du Brexit », 2,6 M€ en AE et en CP ont fait l'objet d'une annulation en fin de gestion 2022 dans le cadre du remboursement à l'UE d'un trop perçu au titre de la réserve d'ajustement du Brexit.

Les crédits ouverts au 31 juillet 2023

Au 31 juillet 2023, aucun crédit de fonds de concours n'avait été rattaché au programme 149.

Le transfert du BOP Pêche, principal bénéficiaire des ouvertures de crédits de fonds de concours, du programme 149 vers le programme 205 au PLF 2023 explique principalement ce constat.

Les prévisions d'ouverture de crédits pour 2024

Au projet de loi de finances pour 2024, les prévisions de rattachement de fonds de concours au programme 149 ne sont pas encore stabilisées. Elles pourraient être comprises entre 670 k€ et 4 M€ en AE et en CP dans le cadre du financement de l'organisation du centenaire de l'Organisation internationale de la vigne et du vin.

État récapitulatif des crédits de fonds de concours et attributions de produits

1.1. Agriculture et souveraineté alimentaire

Programme 206 – Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation**Les crédits ouverts en 2022**

Typ	Numéro du fo	Libellé du fonds	Titre	AE	CP	dont AEP
ADP	2-2-00422	Recettes provenant de la rémunération des services rendus au titre de diverses prestations fournies par les services du ministère chargé de l'agriculture (programme 206)	HT2	55 972,79	55 972,79	0,00
Total ADP				55 972,79	55 972,79	0,00
FDC	1-1-00223	Participation de la Commission européenne aux dépenses de lutte contre les maladies des animaux et en faveur de la sécurité alimentaire Article 17-II de la LOLF - Libellé modifié le 25-04-13.	HT2	5 302 556,18	5 302 556,18	0,00
	1-1-00622	Participation de l'Union européenne aux actions menées par la direction générale de l'alimentation (DGAL)	HT2	46 670,00	46 670,00	0,00
	1-1-00930	Participation de l'Union européenne aux actions de surveillance et de lutte contre les organismes nuisibles aux végétaux- Article 17-II de la LOLF - Création par lettre 2BCF-06-4565 du02-02-07 - modifié le 26	HT2	210 717,74	210 717,74	0,00
	1-2-00634	Participations diverses d'entreprises et associations en faveur de la prévention et de la lutte contre les crises sanitaires	HT2	30 000,00	30 000,00	0,00
Total FDC				5 589 943,92	5 589 943,92	0,00
Total général				5 645 916,71	5 645 916,71	0,00

En 2022, les montants de fonds de concours et d'attributions de produits rattachés au programme 206 se sont élevés à 5,65 M€ en AE = CP. Ils se répartissaient ainsi :

- 2-2-00422 Recettes provenant de la rémunération des services rendus au titre de diverses prestations fournies par les services du ministère chargé de l'agriculture : 0,06 M€ en AE et CP ;
- 1-2-00634 Participation diverses d'entreprises et associations en faveur de la prévention et de la lutte contre les crises sanitaires : 0,03 M€ en AE et CP ;
- 1-1-00930 Participation de l'Union européenne aux actions de surveillance et de lutte contre les organismes nuisibles aux végétaux : 0,21 M€ en AE et CP ;
- 1-1-00622 Participation de l'Union européenne aux actions menées par la direction générale de l'alimentation : 0,05 M€ en AE et CP ;
- 1-1-00223 Participation de la Commission européenne aux dépenses de lutte contre les maladies des animaux et en faveur de la sécurité alimentaire : 5,30 M€ en AE et CP.

Les crédits ouverts au 31 juillet 2023

Typ	Numéro du fo	Libellé du fonds	Titre	AE	CP	dont AEP
ADP	2-2-00422	Recettes provenant de la rémunération des services rendus au titre de diverses prestations fournies par les services du ministère chargé de l'agriculture (programme 206)	HT2	38 000,66	38 000,66	0,00
Total ADP				38 000,66	38 000,66	0,00
FDC	1-1-00223	Participation de la Commission européenne aux dépenses de lutte contre les maladies des animaux et en faveur de la sécurité alimentaire Article 17-II de la LOLF - Libellé modifié le 25-04-13.	HT2	160 444,56	160 444,56	0,00
	1-1-00622	Participation de l'Union européenne aux actions menées par la direction générale de l'alimentation (DGAL)	HT2	23 850,00	23 850,00	0,00
	1-1-00930	Participation de l'Union européenne aux actions de surveillance et de lutte contre les organismes nuisibles aux végétaux- Article 17-II de la LOLF - Création par lettre 2BCF-06-4565 du02-02-07 - modifié le 26	HT2	2 008 270,62	2 008 270,62	0,00
Total FDC				2 192 565,18	2 192 565,18	0,00
Total général				2 230 565,84	2 230 565,84	0,00

En 2023, les rattachements au programme 206 de fonds de concours et d'attributions de produits constatés au 31 juillet atteignent, hors reports, 2,23 M€ en AE = CP. Ils se répartissent ainsi :

- 2-2-00422 Recettes provenant de la rémunération des services rendus au titre de diverses prestations fournies par les services du ministère chargé de l'agriculture : 0,04 M€ en AE et CP ;
- 1-1-00622 Participation de l'Union européenne aux actions menées par la direction générale de l'alimentation : 0,02 M€ en AE et CP ;
- 1-1-00223 Participation de la Commission européenne aux dépenses de lutte contre les maladies des animaux et en faveur de la sécurité alimentaire : 0,16 M€ en AE et CP ;
- 1-1-00930 Participation de l'Union européenne aux actions de surveillance et de lutte contre les organismes nuisibles aux végétaux : 2,01 M€ en AE et CP.

Pour 2023, la projection totale de fonds de concours est de 8,25 M€ comprenant le report de fonds de concours perçus tardivement sur l'exercice budgétaire 2022.

État récapitulatif des crédits de fonds de concours et attributions de produits

1.1. Agriculture et souveraineté alimentaire

Les prévisions d'ouverture de crédits pour 2024

Typ	Numéro du foi	Libellé du fonds	Titre	AE	CP	dont AEP
ADP	2-2-00422	Recettes provenant de la rémunération des services rendus au titre de diverses prestations fournies par les services du ministère chargé de l'agriculture (programme 206)	HT2	0,00	0,00	0,00
Total ADP				0,00	0,00	0,00
FDC	1-1-00223	Participation de la Commission européenne aux dépenses de lutte contre les maladies des animaux et en faveur de la sécurité alimentaire Article 17-II de la LOLF - Libellé modifié le 25-04-13	HT2	5 070 000,00	5 070 000,00	0,00
	1-1-00622	Participation de l'Union européenne aux actions menées par la direction générale de l'alimentation (DGAL)	HT2	0,00	0,00	0,00
	1-1-00930	Participation de l'Union européenne aux actions de surveillance et de lutte contre les organismes nuisibles aux végétaux- Article 17-II de la LOLF - Création par lettre 2BCF-06-4565 du 02-02-07 - modifié le 26	HT2	2 030 000,00	2 030 000,00	0,00
	1-2-00634	Participations diverses d'entreprises et associations en faveur de la prévention et de la lutte contre les crises sanitaires	HT2	0,00	0,00	0,00
Total FDC				7 100 000,00	7 100 000,00	0,00
Total général				7 100 000,00	7 100 000,00	0,00

Au projet de loi de finances pour 2024, les prévisions de rattachement au programme 206 de fonds de concours et d'attributions de produits s'établissent à 7,15 M€ en AE = CP répartis comme suit :

- 1-1-00930 Participation de l'Union européenne aux actions de surveillance et de lutte contre les organismes nuisibles aux végétaux : 2,03 M€ en AE et CP ;
- 1-1-00223 Participation de la Commission européenne aux dépenses de lutte contre les maladies des animaux et en faveur de la sécurité alimentaire : 5,07 M€ en AE et CP.

Programme 215 – Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture

Les crédits ouverts en 2022

Typ	Numéro du foi	Libellé du fonds	Titre	AE	CP	dont AEP
ADP	2-2-00019	Produit de la cession d'enquêtes, études, travaux divers et publications effectués par le service de la statistique et de la prospective (SSP) Décrets n° 2006-1240 (CE) et 2006-1236 du 10-10-06 - Libellé modifié le 01-01-11	HT2	21 646,48	21 646,48	0,00
	2-2-00386	Redevance pour services rendus perçues à l'occasion de la diffusion de publications, d'informations, de documents y compris ceux fournis en supplément par rapport aux obligations réglementaires lors de la passation de marchés publics	HT2	10 151,94	10 151,94	0,00
	2-2-00674	Recettes provenant de la rémunération des services rendus au titre de diverses prestations fournies par les services du ministère chargé de l'agriculture (programme 215)	HT2	878 591,17	878 591,17	0,00
	2-2-00707	Produit des cessions de biens mobiliers (soutien des politiques de l'agriculture - programme 215)	HT2	28 900,00	28 900,00	0,00
	2-3-00698	Produit des cessions de biens mobiliers (soutien des politiques de l'agriculture - programme 215) (outre-mer)	HT2	838,00	838,00	0,00
Total ADP				940 127,59	940 127,59	0,00
FDC	1-1-00020	Participation de la Commission européenne aux frais d'établissement du réseau d'information comptable agricole (RICA)	HT2	858 800,00	858 800,00	0,00
	1-1-00030	Participation de l'Union européenne aux dépenses d'assistance technique des programmes financés par le FEADER ou le FEP (hors titre 2)	HT2	2 949 155,25	2 949 155,25	0,00
	1-2-00017	Participation du Fonds d'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique	HT2	344 777,87	344 777,87	0,00
	1-2-00126	Participations diverses aux frais d'établissement d'enquêtes statistiques, hors RICA (hors titre 2) - Article 17-II de la LOLF - Création le 01-01-11	HT2	237 033,63	237 033,63	0,00
	1-2-00665	Participations diverses aux frais de fonctionnement et de déplacement des services du ministère	HT2	1 809 758,29	1 809 758,29	0,00
Total FDC				6 199 525,04	6 199 525,04	0,00
Total général				7 139 652,63	7 139 652,63	0,00

En 2022, les montants de fonds de concours et d'attributions de produits rattachés au programme 215 s'élevaient à 7,14 M€ en AE et en CP. Ils se répartissaient ainsi :

- 1-1-00020 (Participation de la CEE aux frais d'établissement du réseau d'information comptable agricole (RICA)) : 0,86 M€ en AE et en CP ;
- 1-1-00030 (Participation de l'Union européenne aux dépenses d'assistance technique des programmes financés par le FEADER ou le FEP (hors titre 2)) : 2,95 M€ en AE et en CP ;
- 1-2-00017 (Participation du Fonds d'insertion des personnes handicapées dans la Fonction publique) : 0,34 M€ en AE et en CP ;
- 1-2-00126 (Participations diverses aux frais d'études et aux frais d'établissement d'enquêtes statistiques (hors RICA)) : 0,24 M€ en AE et en CP ;
- 1-2-00665 (Participations diverses aux frais de fonctionnement et de déplacement des services du MAA) : 1,81 M€ en AE et en CP ;
- 2-2-00019 (Produit de la cession d'enquêtes, études, travaux divers et publications effectués par le Service de la statistique et de la prospective (SSP)) : 0,02 M€ en AE et en CP ;
- 2-2-00386 (Redevances pour services rendus perçues à l'occasion de la diffusion de publications, d'informations, de documents y compris ceux fournis en supplément par rapport aux obligations réglementaires lors de la passation de marchés publics) : 0,01 M€ en AE et en CP ;

État récapitulatif des crédits de fonds de concours et attributions de produits

1.1. Agriculture et souveraineté alimentaire

- 2-2-00674 (Recettes provenant de la rémunération des services rendus au titre de diverses prestations fournies par les services du ministère chargé de l'agriculture (programme 215)) : 0,88 M€ en AE et en CP ;
- 2-2-00707 (Produit des cessions de biens mobiliers (soutien des politiques de l'agriculture)) : 0,03 M€ en AE et en CP ;
- 2-3-00698 (Produit des cessions de biens mobiliers (soutien des politiques de l'agriculture - Outre-mer)) : 0,00 M€ en AE et en CP.

Les crédits ouverts au 31 juillet 2023

Typ	Numéro du fo	Libellé du fonds	Titre	AE	CP	dont AEP
ADP	2-2-00019	Produit de la cession d'enquêtes, études, travaux divers et publication effectués par le service de la statistique et de la prospective (SSP) Décrets n° 2006-1240 (CE) et 2006-1236 du 10-10-06 - Libellé modifié le 01-01-11	HT2	62 027,44	62 027,44	0,00
	2-2-00386	Redevance pour services rendus perçues à l'occasion de la diffusion de publications, d'informations, de documents y compris ceux fournis en supplément par rapport aux obligations réglementaires lors de la passation de marchés publics	HT2	6 000,00	6 000,00	0,00
	2-2-00674	Recettes provenant de la rémunération des services rendus au titre de diverses prestations fournies par les services du ministère chargé de l'agriculture (programme 215)	HT2	19 800,00	19 800,00	0,00
	2-2-00707	Produit des cessions de biens mobiliers (soutien des politiques de l'agriculture - programme 215)	HT2	36 350,00	36 350,00	0,00
Total ADP				124 177,44	124 177,44	0,00
FDC	1-1-00020	Participation de la Commission européenne aux frais d'établissement d'un réseau d'information comptable agricole (RICA)	HT2	565 600,00	565 600,00	0,00
	1-1-00030	Participation de l'Union européenne aux dépenses d'assistance technique des programmes financés par le FEADER ou le FEP (hors titre 2)	HT2	558 468,10	558 468,10	0,00
	1-2-00126	Participations diverses aux frais d'établissement d'enquêtes statistiques, hors RICA (hors titre 2) - Article 17-II de la LOLF - Création le 01-01-11	HT2	1 010 624,00	1 010 624,00	0,00
	1-2-00665	Participations diverses aux frais de fonctionnement et de déplacement des services du ministère	HT2	1 481 897,25	1 481 897,25	0,00
	1-1-00123	Participation de la Commission européenne aux frais d'établissement d'enquêtes statistiques, hors RICA (hors titre 2) - Article 17-II de la LOLF - Création le 01-01-11	HT2	1 500 000,00	1 500 000,00	0,00
Total FDC				5 116 589,35	5 116 589,35	0,00
Total général				5 240 766,79	5 240 766,79	0,00

En 2023, les rattachements au programme 215 de fonds de concours et d'attributions de produits constatés au 31 juillet atteignent 5,24 M€ en AE et en CP. Ils se répartissent ainsi :

- 1-1-00020 (Participation de la CEE aux frais d'établissement du réseau d'information comptable agricole (RICA)) : 0,57 M€ en AE et en CP ;
- 1-1-00030 (Participation de l'Union européenne aux dépenses d'assistance technique des programmes financés par le FEADER ou le FEP (Hors Titre 2)) : 0,56 M€ en AE et en CP ;
- 1-1-00123 (Participation de la Commission européenne aux frais d'établissement d'enquêtes statistiques, hors RICA (hors titre 2)) : 1,50 M€ en AE et en CP ;
- 1-2-00126 (Participations diverses aux frais d'études et aux frais d'établissement d'enquêtes statistiques (hors RICA) (Hors Titre 2)) : 1,01 M€ en AE et en CP ;
- 1-2-00665 (Participations diverses aux frais de fonctionnement et de déplacement des services du MAA) : 1,48 M€ en AE et en CP ;
- 2-2-00019 (Produit de la cession d'enquêtes, études, travaux divers et publications effectués par le Service de la statistique et de la prospective (SSP)) : 0,06 M€ en AE et en CP.
- 2-2-00386 (Redevances pour services rendus perçues à l'occasion de la diffusion de publications, d'informations, de documents y compris ceux fournis en supplément par rapport aux obligations réglementaires lors de la passation de marchés publics) : 0,01 M€ en AE et en CP ;
- 2-2-00674 (Recettes provenant de la rémunération des services rendus au titre de diverses prestations fournies par les services du ministère chargé de l'agriculture (programme 215)) : 0,02 M€ en AE et en CP ;
- 2-2-00707 (Produit des cessions de biens mobiliers (soutien des politiques de l'agriculture)) : 0,04 M€ en AE et en CP.

Les prévisions d'ouverture de crédits pour 2024

Typ	Numéro du foi	Libellé du fonds	Titre	AE	CP	dont AEP
ADP	2-2-00019	Produit de la cession d'enquêtes, études, travaux divers et publications effectués par le service de la statistique et de la prospective (SSP) (Décrets n° 2006-1240 (CE) et 2006-1236 du 10-10-06 - Libellé modifié le 01-01-11)	HT2	60 000,00	60 000,00	0,00
	2-2-00386	Redevance pour services rendus perçues à l'occasion de la diffusion de publications, d'informations, de documents y compris ceux fournis en supplément par rapport aux obligations réglementaires lors de la passation de marchés publics	HT2	10 000,00	10 000,00	0,00
	2-2-00674	Recettes provenant de la rémunération des services rendus au titre de diverses prestations fournies par les services du ministère chargé de l'agriculture (programme 215)	HT2	650 000,00	650 000,00	0,00
	2-2-00707	Produit des cessions de biens mobiliers (soutien des politiques de l'agriculture - programme 215)	HT2	100 000,00	100 000,00	0,00
	2-3-00698	Produit des cessions de biens mobiliers (soutien des politiques de l'agriculture - programme 215) (outre-mer)	HT2	0,00	0,00	0,00
Total ADP				820 000,00	820 000,00	0,00
FDC	1-1-00020	Participation de la Commission européenne aux frais d'établissement du réseau d'information comptable agricole (RICA)	HT2	1 330 000,00	1 330 000,00	0,00
	1-1-00030	Participation de l'Union européenne aux dépenses d'assistance technique des programmes financés par le FEADER ou le FEP (hors titre 2)	HT2	750 000,00	750 000,00	0,00
	1-2-00017	Participation du Fonds d'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique	HT2	330 000,00	330 000,00	0,00
	1-2-00126	Participations diverses aux frais d'établissement d'enquêtes statistiques, hors RICA (hors titre 2) - Article 17-II de la LOLF - Création le 01-01-11	HT2	940 000,00	940 000,00	0,00
	1-2-00665	Participations diverses aux frais de fonctionnement et de déplacement des services du ministère	HT2	1 820 000,00	1 820 000,00	0,00
	1-1-00123	Participation de la Commission européenne aux frais d'établissement d'enquêtes statistiques, hors RICA (hors titre 2) - Article 17-II de la LOLF - Création le 01-01-11	HT2	0,00	0,00	0,00
Total FDC				5 170 000,00	5 170 000,00	0,00
Total général				5 990 000,00	5 990 000,00	0,00

Au projet de loi de finances pour 2024, les prévisions de rattachement de fonds de concours et d'attributions de produits s'établissent à 5,99 M€ en AE et en CP. Ils se répartiront ainsi :

- 1-2-00017 (Participation du Fonds d'insertion des personnes handicapées dans la Fonction publique) : 0,33 M€ en AE et en CP ;
- 1-1-00030 (Participation de l'Union européenne aux dépenses d'assistance technique des programmes financés par le FEADER ou le FEP (Hors Titre 2)) : 0,75 M€ en AE et en CP ;
- 1-1-00020 (Participation de la CEE aux frais d'établissement du réseau d'information comptable agricole (RICA)) : 1,33 M€ en AE et en CP ;
- 1-2-00126 (Participations diverses aux frais d'études et aux frais d'établissement d'enquêtes statistiques (hors RICA) (Hors Titre 2)) : 0,94 M€ en AE et en CP ;
- 1-2-00665 (Participations diverses aux frais de fonctionnement et de déplacement des services du MAA) : 1,82 M€ en AE et en CP ;
- 2-2-00019 (Produit de la cession d'enquêtes, études, travaux divers et publications effectués par le Service de la statistique et de la prospective (SSP)) : 0,06 M€ en AE et en CP ;
- 2-2-00386 (Redevances pour services rendus perçues à l'occasion de la diffusion de publications, d'informations, de documents y compris ceux fournis en supplément par rapport aux obligations réglementaires lors de la passation de marchés publics) : 0,01 M€ en AE et en CP ;
- 2-2-00674 (Recettes provenant de la rémunération des services rendus au titre de diverses prestations fournies par les services du ministère chargé de l'agriculture (programme 215)) : 0,65 M€ en AE et en CP ;
- 2-2-00707 (Produit des cessions de biens mobiliers (soutien des politiques de l'agriculture)) : 0,10 M€ en AE et en CP.

État récapitulatif des crédits de fonds de concours et attributions de produits

1.2. Armées

1.2. Armées

Missions/Programmes	Rattachements 2022			Rattachements 2023 au 31/07			Prévisions 2024		
	AE	CP	dont AE préalables	AE	CP	dont AE préalables	AE	CP	dont AE préalables
Anciens combattants, mémoire et liens avec la nation									
169 - Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant	19 659 822,36	19 659 822,36	0,00	780 629,51	780 629,51	0,00	21 874 000,00	21 874 000,00	0,00
Défense									
144 - Environnement et prospective de la politique de défense	20 355 980,98	20 355 980,98	0,00	1 077 443,17	1 077 443,17	0,00	320 000,00	320 000,00	0,00
146 - Équipement des forces	374 517 049,04	353 126 780,04	94 915 236,00	136 043 195,69	197 043 195,69	0,00	54 502 420,00	554 502 420,00	0,00
178 - Préparation et emploi des forces	364 974 381,89	398 692 483,89	0,00	292 007 409,20	292 007 409,20	0,00	415 329 970,00	415 329 970,00	0,00
212 - Soutien de la politique de la défense	286 900 444,51	286 900 444,51	0,00	164 663 012,09	164 663 012,09	0,00	264 357 610,00	264 357 610,00	0,00
dont titre 2	265 253 404,59	265 253 404,59	0,00	159 922 468,36	159 922 468,36	0,00	264 357 610,00	264 357 610,00	0,00
Total ministère des armées	1 066 407 678,78	1 078 735 511,78	94 915 236,00	594 571 689,66	655 571 689,66	0,00	756 384 000,00	1 256 384 000,00	0,00

En 2022, les montants de fonds de concours et d'attributions de produits rattachés aux programmes du ministère des armées s'élevaient à 1 066,4 M€ en AE (dont 94,9 M€ préalables) et 1 078,7 M€ en CP.

En 2023, les rattachements de fonds de concours et d'attributions de produits constatés au 31 juillet atteignent 594,6 M€ en AE et 655,6 M€ en CP.

Au projet de loi de finances pour 2024, les prévisions de rattachement de fonds de concours et d'attributions de produits s'établissent à 756,4 M€ en AE et 1 256,4 M€ en CP.

Les principales recettes de fonds de concours et d'attributions de produits du ministère des armées sont les suivantes.

Mission « Anciens Combattants, mémoire et liens avec la nation »

Programme 169 – Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant, mémoire et liens avec la Nation

Les crédits ouverts en 2022

En 2022, les montants de fonds de concours et d'attributions de produits rattachés au programme 169 s'élevaient à 19,7 M€ en AE et CP. Ils se répartissaient ainsi :

Typ	Numéro du fo	Libellé du fonds	Titre	AE	CP	dont AEP
ADP	2-2-00192	REMBOURSEMENT PAR LES DIVERS REGIMES D ASSURANCE ET D ASSISTAN CE ETPAR LES HANDICAPES DE TOUTES DEPENSES AFFERENTESA L APPARE ILLAGE DESMUTILES.	HT2	8 490,21	8 490,21	0,00
Total ADP				8 490,21	8 490,21	0,00
FDC	1-1-00644	Contribution du fonds social européen (FSE) au financement du servicemilitaire volontaire (SMV) - P169	HT2	17 321 785,31	17 321 785,31	0,00
	1-2-00583	Contributions diverses et versements de taxe d'apprentissage finançantle service militaire volontaire (SMV) - P169	HT2	2 207 923,70	2 207 923,70	0,00
	1-3-00031	remboursement par la Belgique des dépenses d'entretien des sépulturesmilitaires belges en France (programme 169)	HT2	121 623,14	121 623,14	0,00
Total FDC				19 651 332,15	19 651 332,15	0,00
Total général				19 659 822,36	19 659 822,36	0,00

La principale contribution concerne un versement du Fonds social européen (FSE) au titre du service militaire volontaire (SMV).

Les crédits ouverts au 31 juillet 2023

Au 31 juillet 2023, les rattachements de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 169 atteignent 0,8 M€ en AE et CP. Ils se répartissent ainsi :

Typ	Numéro du fo	Libellé du fonds	Titre	AE	CP	dont AEP
ADP	2-2-00192	REMBOURSEMENT PAR LES DIVERS REGIMES D ASSURANCE ET D ASSISTAN CE ETPAR LES HANDICAPES DE TOUTES DEPENSES AFFERENTESA L APPARE ILLAGE DESMUTILES.	HT2	6 319,01	6 319,01	0,00
Total ADP				6 319,01	6 319,01	0,00
FDC	1-2-00583	Contributions diverses et versements de taxe d'apprentissage finançantle service militaire volontaire (SMV) - P169	HT2	774 310,50	774 310,50	0,00
Total FDC				774 310,50	774 310,50	0,00
Total général				780 629,51	780 629,51	0,00

La principale contribution concerne un versement au titre du SMV (région Grand-Est).

Les prévisions d'ouverture de crédits pour 2024

Au projet de loi de finances pour 2024, les prévisions de rattachement de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 169 s'établissent à 21,9 M€ en AE et CP. Ils se répartiront ainsi :

Typ	Numéro du foi	Libellé du fonds	Titre	AE	CP	dont AEP
ADP	2-2-00192	REMBOURSEMENT PAR LES DIVERS REGIMES D ASSURANCE ET D ASSISTAN CE ETPAR LES HANDICAPES DE TOUTES DEPENSES AFFERENTES A L APPARE ILLAGE DESMUTILES.	HT2	150 000,00	150 000,00	0,00
Total ADP				150 000,00	150 000,00	0,00
FDC	1-1-00644	Contribution du fonds social européen (FSE) au financement du servicemilitaire volontaire (SMV) - P169	HT2	20 000 000,00	20 000 000,00	0,00
	1-2-00583	Contributions diverses et versements de taxe d'apprentissage finançante service militaire volontaire (SMV) - P169	HT2	1 649 000,00	1 649 000,00	0,00
	1-3-00031	remboursement par la Belgique des dépenses d'entretien des sépulturesmilitaires belges en France (programme 169)	HT2	75 000,00	75 000,00	0,00
Total FDC				21 724 000,00	21 724 000,00	0,00
Total général				21 874 000,00	21 874 000,00	0,00

Le principal montant attendu consiste en un versement du FSE relatif au montant estimé au titre du bilan intermédiaire de la convention 2022-2024 prévu pour le 1^{er} trimestre 2024 au profit du SMV.

Mission « Défense »

Programme 144 – Environnement et prospective de la politique de défense

Les crédits ouverts en 2022

En 2022, les montants de fonds de concours et d'attributions de produits rattachés au programme 144 s'élevaient à 20,4 M€ en AE et CP. Ils se répartissaient ainsi :

Typ	Numéro du foi	Libellé du fonds	Titre	AE	CP	dont AEP
ADP	2-2-00119	PRODUIT DES REDEVANCES D'ETUDES, CONCESSIONS DE LICENCES ET CESSI ONS DEDROITS DE PROPRIETE INDUSTRIELLE CONSENTES PAR LA DEFENSE	HT2	84 450,00	84 450,00	0,00
	2-2-00545	PRODUIT DES CESSI ONS DE BIENS MOBILIERS (PROGRAMME 144)	HT2	289 988,04	289 988,04	0,00
Total ADP				374 438,04	374 438,04	0,00
FDC	1-3-00643	Contributions diverses au financement des actions et projetsinternationaux menés par les services relevant du programme 144Article 17-II de la LOLF - Création le 04	HT2	19 981 542,94	19 981 542,94	0,00
Total FDC				19 981 542,94	19 981 542,94	0,00
Total général				20 355 980,98	20 355 980,98	0,00

La contribution la plus importante concerne la mise en œuvre par la procédure de fonds de concours de financements en provenance de différents partenaires étrangers pour des projets de coopération.

Les crédits ouverts au 31 juillet 2023

Au 31 juillet 2023, les rattachements de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 144 atteignent 1,1 M€ en AE et CP. Ils se répartissent ainsi :

Typ	Numéro du foi	Libellé du fonds	Titre	AE	CP	dont AEP
ADP	2-2-00545	PRODUIT DES CESSI ONS DE BIENS MOBILIERS (PROGRAMME 144)	HT2	77 443,17	77 443,17	0,00
Total ADP				77 443,17	77 443,17	0,00
FDC	1-3-00643	Contributions diverses au financement des actions et projetsinternationaux menés par les services relevant du programme 144Article 17-II de la LOLF - Création le 04	HT2	1 000 000,00	1 000 000,00	0,00
Total FDC				1 000 000,00	1 000 000,00	0,00
Total général				1 077 443,17	1 077 443,17	0,00

Le versement le plus conséquent concerne la coopération en matière de recherche de défense avec le Canada.

État récapitulatif des crédits de fonds de concours et attributions de produits

1.2. Armées

Les prévisions d'ouverture de crédits pour 2024

Au projet de loi de finances pour 2024, les prévisions de rattachement de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 144 s'établissent à 0,3 M€ en AE et CP. Ils se répartiront ainsi :

Typ	Numéro du fo	Libellé du fonds	Titre	AE	CP	dont AEP
ADP	2-2-00119	PRODUIT DES REDEVANCES D'ETUDES, CONCESSIONS DE LICENCES ET CESSI ONS DEDROITS DE PROPRIETE INDUSTRIELLE CONSENTIES PAR LA DEFENSE	HT2	0,00	0,00	0,00
	2-2-00545	PRODUIT DES CESSI ONS DE BIENS MOBILIERS (PROGRAMME 144)	HT2	320 000,00	320 000,00	0,00
Total ADP				320 000,00	320 000,00	0,00
FDC	1-3-00643	Contributions diverses au financement des actions et projets internationaux menés par les services relevant du programme 144Article 17-II de la LOLF - Création le 04	HT2	0,00	0,00	0,00
Total FDC				0,00	0,00	0,00
Total général				320 000,00	320 000,00	0,00

La contribution attendue concerne les produits de cessions de biens mobiliers vendus par le comptable spécialisé du domaine (CSDOM) pour le MINARM.

Programme 146 – Équipement des forces

Les crédits ouverts en 2022

En 2022, les montants de fonds de concours et d'attributions de produits rattachés au programme 146 s'élevaient à 374,5 M€ en AE (dont 94,9 M€ préalables) et 353,1 M€ en CP. Ils se répartissaient ainsi :

Typ	Numéro du fo	Libellé du fonds	Titre	AE	CP	dont AEP
ADP	2-2-00120	Produit des redevances diverses, concessions de licences et cessions droits de propriété industrielle consenties par la Défense	HT2	10 601 634,40	10 601 634,40	0,00
	2-2-00553	PRODUIT DES CESSI ONS DE BIENS MOBILIERS (PROGRAMME 146)	HT2	200 580 605,47	200 580 605,47	0,00
	2-2-00600	RECETTES PROVENANT DE PRESTATIONS DIVERSES EFFECTUEES PAR LA DEFE NSEDANS LE CADRE DE SA MISSION EN METROPOLE	HT2	30 436 917,43	30 436 917,43	0,00
	2-3-00130	REMBOURSEMENT D'ESSAIS EFFECTUES POUR LES GOUVERNEMENTS ETRANGERS ETRDEVANCES CONTRACTUELLES PERCUES AU PROFIT DE LA DEFENSE	HT2	2 346 256,96	2 346 256,96	0,00
	2-3-00601	RECETTES PROVENANT DE PRESTATIONS DIVERSES EFFECTUEES PAR LA DEFE NSEDANS LE CADRE DE SA MISSION OUTRE-MER ET A L'ETRANGER	HT2	9 325 943,83	9 325 943,83	0,00
	2-3-00714	PARTICIPATIONS ETRANGERES AUX FRAIS D'ETUDES ET DE FABRICATION RE LATIFS AUX PROGRAMMES EN COOPERATION	HT2	16 645 131,02	16 645 131,02	0,00
Total ADP				269 936 489,11	269 936 489,11	0,00
FDC	1-1-00983	Participation de la Commission européenne au financement des actions et projets menés par les services relevant du programme 146	HT2	9 665 323,93	9 665 323,93	0,00
	1-3-00621	Contribution allemande à la coopération franco-allemande dans le domainedu transport tactique aérien (AE préalables) - programme 146	HT2	94 915 236,00	73 524 967,00	94 915 236,00
Total FDC				104 580 559,93	83 190 290,93	94 915 236,00
Total général				374 517 049,04	353 126 780,04	94 915 236,00

Les principaux rattachements de recettes ont concerné :

- la coopération franco-allemande au titre de l'escadron franco-allemand C130J ;
- des produits de cessions de biens mobiliers dont une vente d'avions « Rafale » à la Croatie et à la Grèce ;
- des contributions des industries de défense ;
- une contribution de l'OTAN dans le cadre du programme SYRACUSE.

Les crédits ouverts au 31 juillet 2023

Au 31 juillet 2023, les rattachements de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 146 atteignent 136,0 M€ en AE et 197,0 M€ en CP. Ils se répartissent ainsi :

Typ	Numéro du foi	Libellé du fonds	Titre	AE	CP	dont AEP
ADP	2-2-00120	Produit des redevances diverses, concessions de licences et cessions de droits de propriété industrielle consenties par la Défense	HT2	9 205 578,13	9 205 578,13	0,00
	2-2-00553	PRODUIT DES CESSIONS DE BIENS MOBILIERS (PROGRAMME 146)	HT2	97 452 232,49	97 452 232,49	0,00
	2-2-00600	RECETTES PROVENANT DE PRESTATIONS DIVERSES EFFECTUEES PAR LA DEFE NSEDANS LE CADRE DE SA MISSION EN METROPOLE	HT2	16 214 691,94	16 214 691,94	0,00
	2-3-00130	REMBOURSEMENT D'ESSAIS EFFECTUES POUR LES GOUVERNEMENTS ETRANGERS ETREDEVANCES CONTRACTUELLES PERCUES AU PROFIT DE LA DEFENSE	HT2	1 621 973,89	1 621 973,89	0,00
	2-3-00601	RECETTES PROVENANT DE PRESTATIONS DIVERSES EFFECTUEES PAR LA DEFE NSEDANS LE CADRE DE SA MISSION OUTRE-MER ET A L'ETRANGER	HT2	716 516,97	716 516,97	0,00
	2-3-00714	PARTICIPATIONS ETRANGERES AUX FRAIS D'ETUDES ET DE FABRICATION RE LATIFS AUX PROGRAMMES EN COOPERATION	HT2	8 464 639,95	8 464 639,95	0,00
Total ADP				133 675 633,37	133 675 633,37	0,00
FDC	1-1-00983	Participation de la Commission européenne au financement des actions et projets menés par les services relevant du programme 146	HT2	2 367 562,32	2 367 562,32	0,00
	1-3-00621	Contribution allemande à la coopération franco-allemande dans le domaine du transport tactique aérien (AE préalables) - programme 146	HT2	0,00	61 000 000,00	0,00
Total FDC				2 367 562,32	63 367 562,32	0,00
Total général				136 043 195,69	197 043 195,69	0,00

Les contributions les plus importantes concernent la coopération franco-allemande au titre de l'escadron franco-allemand C130J, la vente d'avions « Rafale » à la Croatie et à la Grèce ainsi que des contributions des industries de défense.

Les prévisions d'ouverture de crédits pour 2024

Au projet de loi de finances pour 2024, les prévisions de rattachement de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 146 s'établissent à 54,5 M€ en AE et 554,5 M€ en CP. Ils se répartiront ainsi :

Typ	Numéro du foi	Libellé du fonds	Titre	AE	CP	dont AEP
ADP	2-2-00120	Produit des redevances diverses, concessions de licences et cessions de droits de propriété industrielle consenties par la Défense	HT2	2 000 000,00	502 000 000,00	0,00
	2-2-00553	PRODUIT DES CESSIONS DE BIENS MOBILIERS (PROGRAMME 146)	HT2	600 000,00	600 000,00	0,00
	2-2-00600	RECETTES PROVENANT DE PRESTATIONS DIVERSES EFFECTUEES PAR LA DEFE NSEDANS LE CADRE DE SA MISSION EN METROPOLE	HT2	41 802 420,00	41 802 420,00	0,00
	2-3-00130	REMBOURSEMENT D'ESSAIS EFFECTUES POUR LES GOUVERNEMENTS ETRANGERS ETREDEVANCES CONTRACTUELLES PERCUES AU PROFIT DE LA DEFENSE	HT2	100 000,00	100 000,00	0,00
	2-3-00601	RECETTES PROVENANT DE PRESTATIONS DIVERSES EFFECTUEES PAR LA DEFE NSEDANS LE CADRE DE SA MISSION OUTRE-MER ET A L'ETRANGER	HT2	10 000 000,00	10 000 000,00	0,00
	2-3-00714	PARTICIPATIONS ETRANGERES AUX FRAIS D'ETUDES ET DE FABRICATION RE LATIFS AUX PROGRAMMES EN COOPERATION	HT2	0,00	0,00	0,00
Total ADP				54 502 420,00	554 502 420,00	0,00
FDC	1-1-00983	Participation de la Commission européenne au financement des actions et projets menés par les services relevant du programme 146	HT2	0,00	0,00	0,00
	1-3-00621	Contribution allemande à la coopération franco-allemande dans le domaine du transport tactique aérien (AE préalables) - programme 146	HT2	0,00	0,00	0,00
Total FDC				0,00	0,00	0,00
Total général				54 502 420,00	554 502 420,00	0,00

Les recettes attendues proviennent de la facturation de services que les centres de la DGA peuvent réaliser au profit d'industriels (redevances stipulées dans les contrats), d'autres redevances (concessions de licences ou cessions de droits de propriété intellectuelle), et de recettes patrimoniales.

État récapitulatif des crédits de fonds de concours et attributions de produits

1.2. Armées

Programme 178 – Préparation et emploi des forces

Les crédits ouverts en 2022

En 2022, les montants de fonds de concours et d'attributions de produits rattachés au programme 178 s'élevaient à 365,0 M€ en AE et 398,7 M€ en CP. Ils se répartissaient ainsi :

Typ	Numéro du fo	Libellé du fonds	Titre	AE	CP	dont AEP
ADP	2-2-00472	Valorisation du patrimoine immatériel du ministère de la défense (P178) Article 17-III de la LOLF	HT2	9 000 462,69	9 000 462,69	0,00
	2-2-00490	REMBOURSEMENT DES DEPENSES SUPPLEMENTAIRES ENGAGEES PAR LES ARMEES, A L'OCCASION DE LEUR PARTICIPATION A DES MISSIONS NON SPECIFIQUES.Article17-II de la LOLF - décret n°2018-1073 du 3 décembre 2018(abrogeant le décret 86-366 modifié)	HT2	4 801,86	4 801,86	0,00
	2-2-00540	PRODUIT DES CESSIONS DE BIENS MOBILIERS (PROGRAMME 178)	HT2	74 074 472,79	74 074 472,79	0,00
	2-2-00565	REMBOURSEMENT DES SOINS ASSURES PAR LE SERVICE DE SANTE DES ARMEES S -2EME ET 3EME DEBITEURS.	HT2	42 782 230,98	42 782 230,98	0,00
	2-2-00569	Remboursement des soins (hors MO, DMI, ATU) assurés par le service desanté des armées (titre 2 et hors titre 2) 1er débiteur	HT2	83 496 142,25	83 496 142,25	0,00
	2-2-00595	Remboursement des soins (MO, DMI, ATU) assurés par le service de santédes armées (hors titre 2) 1er débiteur	HT2	38 071 921,33	38 071 921,33	0,00
	2-2-00602	Recettes provenant de la rémunération de services rendus par leministère de la défense dans le cadre de sa mission en métropoleDécret (CE) n° 86-366 du 11 mars 1986 modifié - abrogé par le décretn°2018-1073 du 3 décembre 2018 - Lettre 2BCF-07-733 du 15	HT2	57 966 515,61	57 966 515,61	0,00
	2-3-00603	Recettes provenant de la rémunération de services rendus par leministère de la défense dans le cadre de sa mission en outre-mer et àl'étranger	HT2	46 005 692,84	46 005 692,84	0,00
Total ADP				351 402 240,35	351 402 240,35	0,00
FDC	1-1-00016	Participation de la Commission européenne ou d'Etats membres de l'Unioneuropéenne au financement des actions et projets menés par les servicesrelevant du programme 178	HT2	178 437,50	178 437,50	0,00
	1-2-00111	PRODUIT DES LEGS ET DONATIONS	HT2	294 820,00	294 820,00	0,00
	1-2-00112	CONTRIBUTION DES PARTENAIRES CIVILS AU FINANCEMENT DES DEPENSES RELATIVES AUX INSTALLATIONS ET SERVICES D'USAGE COMMUN DES AERODRO MESMILITAIRES MIXTES	HT2	1 208 514,59	1 208 514,59	0,00
	1-2-00116	Contributions diverses au financement des actions et projets menés parles services relevant du programme 178	HT2	11 479 831,00	11 479 831,00	0,00
	1-2-00172	ACTIONS DE MECENAT EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DE LA POLITIQUE DU SPORTMILITAIRE	HT2	41 000,00	41 000,00	0,00
	1-2-00507	REVERSEMENT PAR LES ENTREPRISES D'UNE FRACTION DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE, POUR CONCOURIR A DES ACTIONS DE FORMATIONS TECHNOLOGIQUE S ETPROFESSIONNELLES	HT2	369 538,45	369 538,45	0,00
	1-3-00620	Contribution allemande à la coopération franco-allemande dans le domainedu transport tactique aérien (AE préalables) - programme 178	HT2	0,00	33 718 102,00	0,00
Total FDC				13 572 141,54	47 290 243,54	0,00
Total général				364 974 381,89	398 692 483,89	0,00

Les principaux rattachements de recettes ont concerné :

- la coopération franco-allemande au titre de l'escadron franco-allemand C130J ;
- le versement par la caisse nationale militaire de sécurité sociale (CNMSS) de recettes pour des soins assurés par le service de santé des armées;
- des produits de cessions de biens mobiliers dont une vente d'avions « Rafale » à la Croatie et à la Grèce ;
- des contributions de l'Organisation des Nations unies
- des contributions des industries de défense ;
- des recettes tirées de la rémunération de prestations versées notamment par les régisseurs d'avance et de recettes et les trésoreries militaires en métropole en outre-mer et à l'étranger.

Les crédits ouverts au 31 juillet 2023

Au 31 juillet 2023, les rattachements de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 178 atteignent 292,0 M€ en AE et CP. Ils se répartissent ainsi :

Typ	Numéro du fo	Libellé du fonds	Titre	AE	CP	dont AEP
ADP	2-2-00472	Valorisation du patrimoine immatériel du ministère de la défense (P178) Article 17-III de la LOLF	HT2	2 694 336,16	2 694 336,16	0,00
	2-2-00490	REMBOURSEMENT DES DÉPENSES SUPPLÉMENTAIRES ENGAGÉES PAR LES ARMÉES, À L'OCCASION DE LEUR PARTICIPATION A DES MISSIONS NON SPÉCIFIQUES. Article 17-II de la LOLF - décret n°2018-1073 du 3 décembre 2018(abrogeant le décret 86-366 modifié)	HT2	11 429,56	11 429,56	0,00
	2-2-00540	PRODUIT DES CESSIONS DE BIENS MOBILIERS (PROGRAMME 178)	HT2	76 030 874,34	76 030 874,34	0,00
	2-2-00565	REMBOURSEMENT DES SOINS ASSURÉS PAR LE SERVICE DE SANTÉ DES ARMÉES S-2EME ET 3EME DEBITEURS.	HT2	32 557 230,63	32 557 230,63	0,00
	2-2-00569	Remboursement des soins (hors MO, DMI, ATU) assurés par le service desanté des armées (titre 2 et hors titre 2) 1er débiteur	HT2	50 309 591,08	50 309 591,08	0,00
	2-2-00595	Remboursement des soins (MO, DMI, ATU) assurés par le service de santédes armées (hors titre 2) 1er débiteur	HT2	32 193 803,28	32 193 803,28	0,00
	2-2-00602	Recettes provenant de la rémunération de services rendus par leministère de la défense dans le cadre de sa mission en métropoleDécret (CE) n° 86-366 du 11 mars 1986 modifié - abrogé par le décretn°2018-1073 du 3 décembre 2018 - Lettre 2BCF-07-733 du 15	HT2	50 364 566,63	50 364 566,63	0,00
	2-3-00603	Recettes provenant de la rémunération de services rendus par leministère de la défense dans le cadre de sa mission en outre-mer et àl'étranger	HT2	28 112 016,19	28 112 016,19	0,00
Total ADP				272 273 847,87	272 273 847,87	0,00
FDC	1-1-00016	Participation de la Commission européenne ou d'Etats membres de l'Unioneuropéenne au financement des actions et projets menés par les servicesrelevant du programme 178	HT2	15 457 923,68	15 457 923,68	0,00
	1-2-00111	PRODUIT DES LEGS ET DONATIONS	HT2	383 694,45	383 694,45	0,00
	1-2-00116	Contributions diverses au financement des actions et projets menés parles services relevant du programme 178	HT2	3 602 789,33	3 602 789,33	0,00
	1-2-00172	actions de mécénat en faveur du développement de la politique du sportmilitaire et de la valorisation du patrimoine culturel et de l'information historique (programme 178)	HT2	283 988,28	283 988,28	0,00
	1-2-00507	REVERSEMENT PAR LES ENTREPRISES D'UNE FRATION DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE, POUR CONCOURIR A DES ACTIONS DE FORMATIONS TECHNOLOGIQUE S ETPROFESSIONNELLES	HT2	5 165,59	5 165,59	0,00
Total FDC				19 733 561,33	19 733 561,33	0,00
Total général				292 007 409,20	292 007 409,20	0,00

Les contributions les plus importantes concernent

- les subventions accordées par la Commission européenne au titre des opérations « Amitiés Liban », « Arpagan », « Tempête Alex » et « EUMANN Ukraine » ;
- le versement par la CNMSS de recettes pour des soins assurés par le service de santé des armées ;
- la vente d'avions « Rafale » à la Croatie et des versements de l'Organisation des Nations Unies ;
- des recettes tirées de la rémunération de prestations versées notamment par les régisseurs d'avance et de recettes et les trésoreries militaires en métropole en outre-mer et à l'étranger.

Les prévisions d'ouverture de crédits pour 2024

Au projet de loi de finances pour 2024, les prévisions de rattachement de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 178 s'établissent à 415,3 M€ en AE et CP. Ils se répartiront ainsi :

Typ	Numéro du fo	Libellé du fonds	Titre	AE	CP	dont AEP
ADP	2-2-00472	Valorisation du patrimoine immatériel du ministère de la défense (P178) Article 17-III de la LOLF	HT2	0,00	0,00	0,00
	2-2-00490	REMBOURSEMENT DES DÉPENSES SUPPLÉMENTAIRES ENGAGÉES PAR LES ARMÉES, À L'OCCASION DE LEUR PARTICIPATION A DES MISSIONS NON SPÉCIFIQUES. Article 17-II de la LOLF - décret n°2018-1073 du 3 décembre 2018(abrogeant le décret 86-366 modifié)	HT2	0,00	0,00	0,00
	2-2-00540	PRODUIT DES CESSIONS DE BIENS MOBILIERS (PROGRAMME 178)	HT2	46 979 757,00	46 979 757,00	0,00
	2-2-00565	REMBOURSEMENT DES SOINS ASSURÉS PAR LE SERVICE DE SANTÉ DES ARMÉES S-2EME ET 3EME DEBITEURS.	HT2	46 736 016,00	46 736 016,00	0,00
	2-2-00569	Remboursement des soins (hors MO, DMI, ATU) assurés par le service desanté des armées (titre 2 et hors titre 2) 1er débiteur	HT2	82 743 860,00	82 743 860,00	0,00
	2-2-00595	Remboursement des soins (MO, DMI, ATU) assurés par le service de santédes armées (hors titre 2) 1er débiteur	HT2	30 860 891,00	30 860 891,00	0,00
	2-2-00602	Recettes provenant de la rémunération de services rendus par leministère de la défense dans le cadre de sa mission en métropoleDécret (CE) n° 86-366 du 11 mars 1986 modifié - abrogé par le décretn°2018-1073 du 3 décembre 2018 - Lettre 2BCF-07-733 du 15	HT2	173 410 446,00	173 410 446,00	0,00
	2-3-00603	Recettes provenant de la rémunération de services rendus par leministère de la défense dans le cadre de sa mission en outre-mer et àl'étranger	HT2	7 337 000,00	7 337 000,00	0,00
Total ADP				388 067 970,00	388 067 970,00	0,00
FDC	1-1-00016	Participation de la Commission européenne ou d'Etats membres de l'Unioneuropéenne au financement des actions et projets menés par les servicesrelevant du programme 178	HT2	0,00	0,00	0,00
	1-2-00111	PRODUIT DES LEGS ET DONATIONS	HT2	0,00	0,00	0,00
	1-2-00112	CONTRIBUTION DES PARTENAIRES CIVILS AU FINANCEMENT DES DÉPENSES RELATIVES AUX INSTALLATIONS ET SERVICES D'USAGE COMMUN DES AERODRO MESMILITAIRES MIXTES	HT2	102 000,00	102 000,00	0,00
	1-2-00116	Contributions diverses au financement des actions et projets menés parles services relevant du programme 178	HT2	7 660 000,00	7 660 000,00	0,00
	1-2-00172	ACTIONS DE MÉCÉNAT EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DE LA POLITIQUE DU SPORTMILITAIRE	HT2	0,00	0,00	0,00
	1-2-00507	REVERSEMENT PAR LES ENTREPRISES D'UNE FRATION DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE, POUR CONCOURIR A DES ACTIONS DE FORMATIONS TECHNOLOGIQUE S ETPROFESSIONNELLES	HT2	400 000,00	400 000,00	0,00
	1-3-00620	Contribution allemande à la coopération franco-allemande dans le domainedu transport tactique aérien (AE préalables) - programme 178	HT2	0,00	0,00	0,00
	1-3-00730	Contribution allemande au financement du soutien en service de l'avion C130J - Programme 178	HT2	19 100 000,00	19 100 000,00	0,00
Total FDC				27 262 000,00	27 262 000,00	0,00
Total général				415 329 970,00	415 329 970,00	0,00

État récapitulatif des crédits de fonds de concours et attributions de produits

1.2. Armées

Ils concernent principalement :

- la coopération franco-allemande au titre de l'escadron franco-allemand C130J ;
- le versement par la CNMSS de recettes pour des soins assurés par le service de santé des armées;
- des recettes liées à la rémunération des opérations de soutien aux exportations (SOUTEX).

Programme 212 – Soutien de la politique de la défense

Les crédits ouverts en 2022

En 2022, les montants de fonds de concours et d'attributions de produits rattachés au programme 212 s'élevaient à 286,9 M€ en AE et CP. Ils se répartissaient ainsi :

Typ	Numéro du foi	Libellé du fonds	Titre	AE	CP	dont AEP
ADP	2-2-00117	VALORISATION DU PATRIMOINE IMMATERIEL DU MINISTÈRE DE LA DÉFENSE (PROGRAMME 212).	HT2	75 997,71	75 997,71	0,00
	2-2-00264	Recettes provenant de prestations diverses effectuées dans le cadre de l'exécution du partenariat public-privé Balard	HT2	650 923,10	650 923,10	0,00
	2-2-00542	PRODUIT DES CESSIONS DE BIENS MOBILIERS (PROGRAMME 212)	HT2	34 700,00	34 700,00	0,00
	2-2-00569	Remboursement des soins (hors MO, DMI, ATU) assurés par le service de santé des armées (titre 2 et hors titre 2) 1er débiteur	T2	264 404 450,57	264 404 450,57	0,00
	2-2-00598	Recettes provenant de la rémunération de services rendus par le ministère de la défense dans le cadre de sa mission en métropole Décret (CE) 86-366 du 11 mars 1986 modifié- abrogé par décret 2018-1073 du 3 décembre 2018. Lettre 1C-97-051 du 30 janvier 1997	HT2	18 629 867,86	18 629 867,86	0,00
	2-3-00576	REMBOURSEMENT DES DÉPENSES DE PERSONNELS DE LA DÉFENSE PAR LES ORGANISMES INTERNATIONAUX OU LEUR ÉMANATIONS	T2	848 954,02	848 954,02	0,00
Total ADP				284 644 893,26	284 644 893,26	0,00
FDC	1-1-00608	Participation de la commission européenne au financement des actions et projets menés par les services relevant du programme 212	HT2	590 370,80	590 370,80	0,00
	1-2-00107	PRODUIT DES LEGS ET DONATIONS	HT2	207 504,87	207 504,87	0,00
	1-2-00127	CONTRIBUTIONS AUX ACTIONS EN FAVEUR DE L'ENVIRONNEMENT.	HT2	311 203,58	311 203,58	0,00
	1-2-00128	PARTICIPATIONS DIVERSES AUX DÉPENSES D'INFRASTRUCTURE ET DE DÉPOLLUTION (INVESTISSEMENT) ET INVESTISSEMENT D'AVENIR - ENTREPRENEURS D'INTERET GENERAL	HT2	1 114 667,00	1 114 667,00	0,00
	1-2-00791	ACTIONS DE MÉCÉNAT EN FAVEUR DE LA VALORISATION DU PATRIMOINE CULTUREL ET DE L'INFORMATION HISTORIQUE	HT2	31 805,00	31 805,00	0,00
Total FDC				2 255 551,25	2 255 551,25	0,00
Total général				286 900 444,51	286 900 444,51	0,00

S'agissant des crédits hors titre 2, la contribution la plus importante concerne le loyer net annuel dû par l'opérateur immobilier global d'habitat d'intérêt public CDC Habitat dans le cadre du bail civil et la participation financière d'établissements publics au titre d'occupation de logements pour leurs agents.

S'agissant des crédits de titre 2, la contribution principale a concerné le versement par la CNMSS de recettes pour des soins assurés par le service de santé des armées.

Les crédits ouverts au 31 juillet 2023

Au 31 juillet 2023, les rattachements de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 212 atteignent 164,7 M€ en AE et CP. Ils se répartissent ainsi :

Typ	Numéro du foi	Libellé du fonds	Titre	AE	CP	dont AEP
ADP	2-2-00117	VALORISATION DU PATRIMOINE IMMATERIEL DU MINISTÈRE DE LA DÉFENSE (PROGRAMME 212).	HT2	58 171,14	58 171,14	0,00
	2-2-00264	Recettes provenant de prestations diverses effectuées dans le cadre de l'exécution du partenariat public-privé Balard	HT2	340 619,01	340 619,01	0,00
	2-2-00542	PRODUIT DES CESSIONS DE BIENS MOBILIERS (PROGRAMME 212)	HT2	180 697,97	180 697,97	0,00
	2-2-00569	Remboursement des soins (hors MO, DMI, ATU) assurés par le service de santé des armées (titre 2 et hors titre 2) 1er débiteur	T2	159 313 705,07	159 313 705,07	0,00
	2-2-00598	Recettes provenant de la rémunération de services rendus par le ministère de la défense dans le cadre de sa mission en métropole Décret (CE) 86-366 du 11 mars 1986 modifié- abrogé par décret 2018-1073 du 3 décembre 2018. Lettre 1C-97-051 du 30 janvier 1997	HT2	550 643,47	550 643,47	0,00
	2-3-00576	REMBOURSEMENT DES DÉPENSES DE PERSONNELS DE LA DÉFENSE PAR LES ORGANISMES INTERNATIONAUX OU LEUR ÉMANATIONS	T2	569 802,29	569 802,29	0,00
Total ADP				161 013 638,95	161 013 638,95	0,00
FDC	1-1-00608	Participation de la commission européenne au financement des actions et projets menés par les services relevant du programme 212	HT2	25 000,00	25 000,00	0,00
	1-2-00107	PRODUIT DES LEGS ET DONATIONS	HT2	240 830,69	240 830,69	0,00
	1-2-00115	AIDES FINANCIÈRES DES CAISSES D'ALLOCATIONS FAMILIALES AU DÉVELOPPEMENT DE L'ACCUEIL DES JEUNES ENFANTS DES AGENTS DE L'ÉTAT EN STRUCTURE DE GARDE COLLECTIVE.	HT2	1 106 172,00	1 106 172,00	0,00
	1-2-00127	CONTRIBUTIONS AUX ACTIONS EN FAVEUR DE L'ENVIRONNEMENT.	HT2	1 161 836,94	1 161 836,94	0,00
	1-2-00201	PARTICIPATION DU FONDS D'INSERTION DES PERSONNES HANDICAPÉES DANS LA FONCTION PUBLIQUE	HT2	855 000,00	855 000,00	0,00
	1-2-00791	actions de mécénat en faveur de la valorisation du patrimoine culturel et de l'information historique (programme 212)	HT2	221 572,51	221 572,51	0,00
	1-1-00658	Participation de la commission européenne au financement des dépenses de personnel du ministère des armées (programme 212 - titre 2)	T2	38 961,00	38 961,00	0,00
Total FDC				3 649 373,14	3 649 373,14	0,00
Total général				164 663 012,09	164 663 012,09	0,00

Hors titre 2, les contributions principales concernent les aides financières des caisses d'allocations familiales au développement de l'accueil des jeunes enfants des agents de l'État en structure de garde collective et des versements émanant des sociétés EDF et GREENFLEX dans le cadre de la convention avec le ministère des armées en faveur de l'efficacité énergétique.

S'agissant des crédits de titre 2, la principale contribution concerne le versement par la CNMSS de recettes pour des soins assurés par le service de santé des armées.

Les prévisions d'ouverture de crédits pour 2024

Au projet de loi de finances pour 2024, les prévisions de rattachement de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 212 s'établissent à 264,4 M€ en AE et CP. Ils se répartiront ainsi :

Typ	Numéro du fo	Libellé du fonds	Titre	AE	CP	dont AEP
ADP	2-2-00117	VALORISATION DU PATRIMOINE IMMATERIEL DU MINISTÈRE DE LA DÉFENSE (PROGRAMME 212).	HT2	0,00	0,00	0,00
	2-2-00264	Recettes provenant de prestations diverses effectuées dans le cadre de l'exécution du partenariat public-privé Balard	HT2	0,00	0,00	0,00
	2-2-00542	PRODUIT DES CESSIONS DE BIENS MOBILIERS (PROGRAMME 212)	HT2	0,00	0,00	0,00
	2-2-00569	Remboursement des soins (hors MO, DMI, ATU) assurés par le service de santé des armées (titre 2 et hors titre 2) 1er débiteur	T2	263 437 610,00	263 437 610,00	0,00
	2-2-00598	Recettes provenant de la rémunération de services rendus par le ministère de la défense dans le cadre de sa mission en métropole Décret (CE) 86-366 du 11 mars 1986 modifié- abrogé par décret 2018-1073 du 3 décembre 2018. Lettre 1C-97-051 du 30 janvier 1997	HT2	0,00	0,00	0,00
	2-3-00576	REMBOURSEMENT DES DÉPENSES DE PERSONNELS DE LA DÉFENSE PAR LES ORGANISMES INTERNATIONAUX OU LEUR ÉMANATIONS	T2	920 000,00	920 000,00	0,00
Total ADP				264 357 610,00	264 357 610,00	0,00
FDC	1-1-00608	Participation de la commission européenne au financement des actions et projets menés par les services relevant du programme 212	HT2	0,00	0,00	0,00
	1-2-00107	PRODUIT DES LEGS ET DONATIONS	HT2	0,00	0,00	0,00
	1-2-00115	AIDES FINANCIÈRES DES CAISSES D'ALLOCATIONS FAMILIALES AU DÉVELOPPEMENT DE L'ACCUEIL DES JEUNES ENFANTS DES AGENTS DE L'ÉTAT EN STRUCTURE DE GARDE COLLECTIVE	HT2	0,00	0,00	0,00
	1-2-00127	CONTRIBUTIONS AUX ACTIONS EN FAVEUR DE L'ENVIRONNEMENT	HT2	0,00	0,00	0,00
	1-2-00128	PARTICIPATIONS DIVERSES AUX DÉPENSES D'INFRASTRUCTURE ET DE DÉPOLLUTION (INVESTISSEMENT) ET INVESTISSEMENT D'AVENIR : ENTREPRENEURS D'INTÉRÊT GÉNÉRAL	HT2	0,00	0,00	0,00
	1-2-00201	PARTICIPATION DU FONDS D'INSERTION DES PERSONNES HANDICAPÉES DANS LA FONCTION PUBLIQUE	HT2	0,00	0,00	0,00
	1-2-00791	ACTIONS DE MÉCÉNAT EN FAVEUR DE LA VALORISATION DU PATRIMOINE CULTUREL ET DE L'INFORMATION HISTORIQUE	HT2	0,00	0,00	0,00
	1-1-00658	Participation de la commission européenne au financement des dépenses de personnel du ministère des armées (programme 212 - titre 2)	T2	0,00	0,00	0,00
Total FDC				0,00	0,00	0,00
Total général				264 357 610,00	264 357 610,00	0,00

La principale contribution concernera le versement par la CNMSS de recettes pour des soins assurés par le service de santé des armées.

État récapitulatif des crédits de fonds de concours et attributions de produits

1.3. Culture

1.3. Culture

Missions/Programmes	Rattachements 2022			Rattachements 2023 au 31/07			Prévisions 2024		
	AE	CP	dont AE préalables	AE	CP	dont AE préalables	AE	CP	dont AE préalables
Culture									
131 - Création	94 252,63	94 252,63	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
175 - Patrimoines	93 188 737,28	96 539 672,96	485 644,83	159 063 243,62	160 994 113,30	526 463,40	0,00	0,00	0,00
224 - Soutien aux politiques du ministère de la culture	1 797 251,27	1 797 251,27	0,00	264 986,01	264 986,01	0,00	0,00	1 000 000,00	0,00
dont titre 2	27 417,00	27 417,00	0,00	2 629,67	2 629,67	0,00	0,00	0,00	0,00
361 - Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	8 168 365,89	9 888 365,89	3 800 000,00	15 973,85	195 973,85	0,00	0,00	0,00	0,00
Médias, livre et industries culturelles									
334 - Livre et industries culturelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total ministère de la culture	103 248 607,07	108 319 542,75	4 285 644,83	159 344 203,48	161 455 073,16	526 463,40	0,00	1 000 000,00	0,00

En **2022**, les montants de fonds de concours et d'attributions de produits rattachés aux programmes du ministère de la culture s'élevaient à 103,2 M€ en AE (dont 4,3 M€ préalables) et 108,3 M€ en CP.

En **2023**, les rattachements de fonds de concours et d'attributions de produits constatés au 31 juillet atteignent 159,3 M€ en AE (dont 0,5 M€ préalables) et 161,5 M€ en CP.

Au projet de loi de finances pour **2024**, les prévisions de rattachement de fonds de concours et d'attributions de produits s'établissent à 0,0 M€ en AE et 1,0 M€ en CP.

Les principales recettes de fonds de concours et d'attributions de produits du ministère de la culture sont les suivantes.

Mission « Culture »

Programme 131 – Création

Les crédits ouverts en 2022

En 2022, les montants de fonds de concours et d'attributions de produits rattachés au programme 131 s'élevaient à 0,1 M€ en AE et CP. Ils se répartissaient ainsi :

Typ	Numéro du fo	Libellé du fonds	Titre	AE	CP	dont AEP
ADP	2-2-00750	Produit des cessions de biens mobiliers (programme 131)	HT2	8 633,00	8 633,00	0,00
	2-2-00838	Recettes provenant de la rémunération des services rendus au titre de diverses prestations fournies par la direction générale de la création artistique	HT2	85 619,63	85 619,63	0,00
Total ADP				94 252,63	94 252,63	0,00
Total général				94 252,63	94 252,63	0,00

- 2-2-00750 (produit des cessions de biens mobiliers) : le montant rattaché à ce fonds en 2022 est de 8 633,00 € en AE et 8 633,00 € en CP correspondant à la vente de mobilier par le Service à compétence nationale (SCN) Mobilier national;
- 2-2-00838 (recettes provenant de la rémunération des services rendus au titre de diverses prestations fournies par la direction générale de la création artistique) : le montant rattaché à ce fonds en 2022 est de 85 619,63 € en AE et 85 619,63 € en CP, correspondant à la facturation de services réalisés par le SCN Mobilier national.

Les crédits ouverts au 31 juillet 2023

Au 31 juillet 2023, les rattachements de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 131 atteignent 0,0 M€ en AE et CP.

Les autres fonds de concours : 1-2-00493 (participation financière diverse dans le domaine de la création dont filières musiques actuelles) et le 1-2-00470 (participation financière à une opération d'investissement) non pas

été mouvementés au cours des 7 premiers mois de l'année 2023. Par ailleurs, 410 000 € en AE et en CP sont attendus sur le fonds de concours 1-2-00493 au titre de participation à la restauration d'orgue non protégé (orgue de Bordeaux à hauteur de 60 000 € et orgue de Chartres à hauteur de 350 000 €). Il reste la somme de 18 000 € sur le fonds de concours 1-2-00493, obtenue en report.

Les prévisions d'ouverture de crédits pour 2024

Aucune attribution de produits n'est prévue en 2024. En effet, le Mobilier national a changé de statut. En passant de SCN à Établissement Public, les recettes ne transitent plus par les attributions de produits. A ce jour, aucun mouvement sur les fonds de concours n'est prévu pour l'année 2024.

Programme 175 – Patrimoines

Les crédits ouverts en 2022

En 2022, les montants de fonds de concours et d'attributions de produits rattachés au programme 175 s'élevaient à 93,2 M€ en AE (dont 0,5 M€ préalables) et 96,5 M€ en CP. Ils se répartissaient ainsi :

Typ	Numéro du foi	Libellé du fonds	Titre	AE	CP	dont AEP
ADP	2-2-00751	Produit des cessions de biens mobiliers (programme 175)	HT2	19 905,30	19 905,30	0,00
	2-2-00840	Rémunération des services rendus au titre de diverses prestations fournies par les services relevant de la direction générale des patrimoines	HT2	906 600,99	906 600,99	0,00
Total ADP				926 506,29	926 506,29	0,00
FDC	1-2-00013	Contributions diverses aux travaux d'entretien des immeubles et objets mobiliers classés monuments historiques ou inscrits au titre des monuments historiques	HT2	0,00	0,00	0,00
	1-2-00428	Participations diverses aux travaux relatifs aux musées de France et à la restauration des immeubles et objets mobiliers classés monuments historiques ou inscrits au titre des monuments historiques (Investissement - AE préalables)	HT2	453 875,38	3 536 875,38	453 875,38
	1-2-00432	Participation des collectivités territoriales au financement des plans de sauvegarde et de mise en valeur (AE préalables)	HT2	31 769,45	269 469,80	31 769,45
	1-2-00579	Notre-Dame de Paris - dons nationaux (restauration et conservation) Article 17-II de la LOLF - création le 16	HT2	79 934 298,00	79 934 298,00	0,00
	1-2-00731	Participations à l'étude et à la sauvegarde du patrimoine archéologique subaquatique et sous-marin (programme 175)	HT2	998 144,45	998 144,45	0,00
	1-2-00832	Participations diverses aux dépenses d'équipement et d'études relatives à la conservation et à l'inventaire des richesses patrimoniales de la France (Investissement)	HT2	45 239,04	45 239,04	0,00
	1-2-00833	Participations financières des collectivités publiques et des personnes privées à diverses opérations - Bâtiments et autres investissements (Investissement)	HT2	1 005 693,85	1 005 693,85	0,00
	1-2-00834	Indemnisation de dommages et participations diverses aux travaux de restauration des immeubles et objets mobiliers classés monuments historiques ou inscrits au titre des monuments historiques, n'ayant pas donné lieu à l'ouverture d'APP (Investissement)	HT2	1 136 698,03	1 136 698,03	0,00
	1-2-00931	Recettes de mécénat en faveur d'actions culturelles	HT2	148 084,69	148 084,69	0,00
	1-3-00580	Notre-Dame de Paris - dons internationaux (restauration et conservation)	HT2	8 508 428,10	8 508 428,10	0,00
	1-2-00429	Participations diverses aux travaux de restauration des immeubles et objets mobiliers classés monuments historiques ou inscrits au titre des monuments historiques, ayant donné lieu à APP (Investissement)	HT2	0,00	30 235,33	0,00
Total FDC				92 262 230,99	95 613 166,67	485 644,83
Total général				93 188 737,28	96 539 672,96	485 644,83

88,4 M€ en AE et CP ont été ouverts en 2022 au titre des dons nationaux et internationaux alloués à la restauration de la cathédrale Notre-Dame de Paris après l'incendie de 2019, soit 95 % des AE et 92 % des CP ouverts sur le programme.

De manière moins significative, d'autres crédits ont été ouverts pour certains services à compétences nationales à la suite de prêts d'œuvres via l'Agence France Museum, comme le musée de Cluny ou le musée archéologique national de Saint-Germain-en-Laye ou au profit des Pieux établissements de Rome.

État récapitulatif des crédits de fonds de concours et attributions de produits

1.3. Culture

Les crédits ouverts au 31 juillet 2023

Au 31 juillet 2023, les rattachements de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 175 atteignent 159,1 M€ en AE (dont 0,5 M€ préalables) et 161,0 M€ en CP. Ils se répartissent ainsi :

Typ	Numéro du foi	Libellé du fonds	Titre	AE	CP	dont AEP
ADP	2-2-00751	Produit des cessions de biens mobiliers (programme 175)	HT2	25 346,00	25 346,00	0,00
	2-2-00840	Rémunération des services rendus au titre de diverses prestations fournies par les services relevant de la direction générale des patrimoines	HT2	560 003,54	560 003,54	0,00
Total ADP				585 349,54	585 349,54	0,00
FDC	1-2-00428	Participations diverses aux travaux relatifs aux musées de France et à la restauration des immeubles et objets mobiliers classés monuments historiques ou inscrits au titre des monuments historiques (investissement - AE préalables)	HT2	315 000,00	2 337 922,00	315 000,00
	1-2-00431	Participations diverses à la diffusion de la culture scientifique et technique auprès du public et au soutien de la recherche culturelle (P361)	HT2	60 240,00	60 240,00	0,00
	1-2-00432	Participation des collectivités territoriales au financement des plans de sauvegarde et de mise en valeur (AE préalables)	HT2	211 463,40	119 411,08	211 463,40
	1-2-00579	Notre-Dame de Paris - dons nationaux (restauration et conservation) Article 17-II de la LOLF - création le 16	HT2	144 977 089,00	144 977 089,00	0,00
	1-2-00731	Participations à l'étude et à la sauvegarde du patrimoine archéologique subaquatique et sous-marin (programme 175)	HT2	334 790,00	334 790,00	0,00
	1-2-00833	Participations financières des collectivités publiques et des personnes privées à diverses opérations - Bâtiments et autres investissements (investissement)	HT2	1 419 291,44	1 419 291,44	0,00
	1-2-00834	Indemnisation de dommages et participations diverses aux travaux de restauration des immeubles et objets mobiliers classés monuments historiques ou inscrits au titre des monuments historiques, n'ayant pas donné lieu à l'ouverture d'APP (investissement)	HT2	309 633,50	309 633,50	0,00
	1-2-00931	Recettes de mécénat en faveur d'actions culturelles	HT2	320 928,11	320 928,11	0,00
	1-3-00580	Notre-Dame de Paris - dons internationaux (restauration et conservation)	HT2	10 529 458,63	10 529 458,63	0,00
Total FDC				158 477 894,08	160 408 763,76	526 463,40
Total général				159 063 243,62	160 994 113,30	526 463,40

155,5 M€ en AE et CP ont été ouverts en 2023 au titre des dons nationaux et internationaux alloués à la restauration de la cathédrale Notre-Dame de Paris après l'incendie de 2019, soit 98 % des AE et 97 % des CP ouverts sur le programme au 31 juillet.

De manière moins significative, d'autres crédits ont également été ouverts à la suite des prêts d'œuvre du musée de Cluny et du musée archéologique national de Saint-Germain-en-Laye ou encore au profit du département de recherches archéologiques subaquatiques et sous-marines pour son évaluation archéologique préalable aux installations de câbles de communication.

Les prévisions d'ouverture de crédits pour 2024

85 M€ en AE et en CP devraient faire l'objet d'une ouverture de crédits de fonds de concours au profit de la restauration de la cathédrale Notre-Dame de Paris en 2024.

Programme 224 – Soutien aux politiques du ministère de la culture

Les crédits ouverts en 2022

En 2022, les montants de fonds de concours et d'attributions de produits rattachés au programme 224 s'élevaient à 1,8 M€ en AE et CP. Ils se répartissaient ainsi :

Typ	Numéro du foi	Libellé du fonds	Titre	AE	CP	dont AEP
ADP	2-2-00010	Recettes provenant de la rémunération des services rendus au titre de diverses prestations fournies par les services de l'administration centrale (P224)	HT2	372 638,75	372 638,75	0,00
	2-2-00700	Produit des cessions de biens mobiliers (programme 224)	HT2	66 632,30	66 632,30	0,00
Total ADP				439 271,05	439 271,05	0,00
FDC	1-1-00190	Participation de la Commission européenne au financement de projets en matière d'héritage culturel (P224)	HT2	7 733,00	7 733,00	0,00
	1-2-00430	Participations de tiers aux opérations de communication, aux actions d'accès à la culture, d'éducation et d'enseignement culturel engagées par le ministère chargé de la culture et de la communication	T2	27 417,00	27 417,00	0,00
	1-2-00435	Contribution du Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) aux dispositifs d'aménagement de poste pour l'embauche ou le maintien dans l'emploi	HT2	18 381,16	18 381,16	0,00
Total FDC				1 357 980,22	1 357 980,22	0,00
Total général				1 797 251,27	1 797 251,27	0,00

- Attribution de produits 2-2-00010 : essentiellement alimentées par les droits d'inscription aux formations « Archives » dans les départements et au Centre des Hautes Études de la Culture (CHEC) (170 k€);
- Recettes importantes de mécénat contractualisées jusqu'en 2020 dans le cadre de l'organisation des manifestations nationales (Fêtes de la musique, JEP, etc.).

Les crédits ouverts au 31 juillet 2023

Au 31 juillet 2023, les rattachements de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 224 atteignent 0,3 M€ en AE et CP. Ils se répartissent ainsi :

Typ	Numéro du foi	Libellé du fonds	Titre	AE	CP	dont AEP
ADP	2-2-00010	Recettes provenant de la rémunération des services rendus au titre de diverses prestations fournies par les services de l'administration centrale (P224)	HT2	49 161,00	49 161,00	0,00
	2-2-00700	Produit des cessions de biens mobiliers (programme 224)	HT2	1 110,00	1 110,00	0,00
	2-2-00837	Recettes provenant de la rémunération des services rendus par les services du ministère (Titre 2)	T2	2 629,67	2 629,67	0,00
Total ADP				52 900,67	52 900,67	0,00
FDC	1-2-00430	Participations de tiers aux opérations de communication, aux actions d'accès à la culture, d'éducation et d'enseignement culturel engagées par le ministère chargé de la culture et de la communication	HT2	185 000,00	185 000,00	0,00
	1-2-00435	Contribution du Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) aux dispositifs d'aménagement de poste pour l'embauche ou le maintien dans l'emploi	HT2	27 085,34	27 085,34	0,00
Total FDC				212 085,34	212 085,34	0,00
Total général				264 986,01	264 986,01	0,00

On constate un effondrement des recettes de mécénat consécutif à la crise sanitaire et la suspension des manifestations en 2020, puis, 2021 puis 2022.

Les prévisions d'ouverture de crédits pour 2024

Au projet de loi de finances pour 2024, les prévisions de rattachement de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 224 s'établissent à 1,0 M€ en AE et 1,0 M€ en CP. Ils se répartiront ainsi :

Typ	Numéro du foi	Libellé du fonds	Titre	AE	CP	dont AEP
ADP	2-2-00010	Recettes provenant de la rémunération des services rendus au titre de diverses prestations fournies par les services de l'administration centrale (P224)	HT2	235 000,00	235 000,00	0,00
	2-2-00700	Produit des cessions de biens mobiliers (programme 224)	HT2	15 000,00	15 000,00	0,00
	2-2-00837	Recettes provenant de la rémunération des services rendus par les services du ministère (Titre 2)	T2	0,00	0,00	0,00
Total ADP				250 000,00	250 000,00	0,00
FDC	1-1-00190	Participation de la Commission européenne au financement de projets en matière d'héritage culturel (P224)	HT2	0,00	0,00	0,00
			T2	0,00	0,00	0,00
	1-2-00430	Participations de tiers aux opérations de communication, aux actions d'accès à la culture, d'éducation et d'enseignement culturel engagées par le ministère chargé de la culture et de la communication	HT2	750 000,00	750 000,00	0,00
	1-2-00435	Contribution du Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) aux dispositifs d'aménagement de poste pour l'embauche ou le maintien dans l'emploi	HT2	0,00	0,00	0,00
Total FDC				750 000,00	750 000,00	0,00
Total général				1 000 000,00	1 000 000,00	0,00

Pour 2024, volonté de retrouver progressivement les niveaux de recettes de mécénat d'avant la crise sanitaire puis de les développer par la suite. Niveau stabilisé pour les attributions de produits pour le Centre des hautes études de la construction uniquement.

Programme 361 – Transmission des savoirs et démocratisation de la culture

Les crédits ouverts en 2022

En 2022, les montants de fonds de concours et d'attributions de produits rattachés au programme 361 s'élevaient à 8,2 M€ en AE (dont 3,8 M€ préalables) et 9,9 M€ en CP. Ils se répartissaient ainsi :

Typ	Numéro du foi	Libellé du fonds	Titre	AE	CP	dont AEP
ADP	2-2-00273	Valorisation du patrimoine immatériel en matière de recherche par les services à compétence nationale du ministère chargé de la culture et de la communication (P361)	HT2	56 095,89	56 095,89	0,00
Total ADP				56 095,89	56 095,89	0,00
FDC	1-2-00431	Participations diverses à la diffusion de la culture scientifique et technique auprès du public et au soutien de la recherche culturelle (P361)	HT2	4 209 270,00	4 209 270,00	0,00
	1-2-00888	participations diverses à l'acquisition, à la construction ou à l'aménagement d'immeubles (P361)	HT2	103 000,00	103 000,00	0,00
	1-2-00889	participations diverses à l'acquisition, à la construction ou à l'aménagement d'immeubles (investissement - AE préalables) (P361) Article 17-II de la LOLF - Création le 27	HT2	3 800 000,00	5 520 000,00	3 800 000,00
Total FDC				8 112 270,00	9 832 270,00	3 800 000,00
Total général				8 168 365,89	9 888 365,89	3 800 000,00

- L'attribution de produits n° 2-2-00273, intitulée « Valorisation du patrimoine immatériel en matière de recherche par les services à compétence nationale du ministère chargé de la culture et de la communication ». Il s'agissait de crédits destinés à la convention Pep's (0,042 M€), à la Fondation « maison des sciences de l'Homme » (0,011 M€ en AE=CP), et au Laboratoire de Recherche des Monuments Historiques – Cercle des partenaires du patrimoine (0,004 M€ en AE=CP) ;

État récapitulatif des crédits de fonds de concours et attributions de produits

1.3. Culture

- Le fonds de concours n° 1-2-00431, intitulé « Participations diverses à la diffusion de la culture scientifique et technique auprès du public et au soutien de la recherche culturelle ». Il s'agit de crédits destinés à la prise en charge par le département des recherches archéologiques subaquatiques et sous-marines (DRASSM) de diverses opérations d'archéologie préventive ;
- Le fonds de concours n° 1-2-00888, intitulé « Participations diverses à l'acquisition, à la construction ou à l'aménagement d'immeubles ». Il s'agit de crédits permettant de financer des appels à projet dans le cadre de la convention culture santé conclue avec l'ARS de Bourgogne-Franche-Comté ;
- Le fonds de concours n° 1-2-00889, intitulé « Participations diverses à l'acquisition, à la construction ou à l'aménagement d'immeubles ». Il s'agit des contributions des collectivités territoriales au titre de leur participation au financement des travaux de relocalisation de l'École nationale supérieure d'architecture de Marseille dans le cadre du projet de l'Institut méditerranéen de la ville et des territoires (IMVT).

Les crédits ouverts au 31 juillet 2023

Au 31 juillet 2023, les rattachements de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 361 atteignent 0,0 M€ en AE et 0,2 M€ en CP. Ils se répartissent ainsi :

Typ	Numéro du foi	Libellé du fonds	Titre	AE	CP	dont AEP
ADP	2-2-00273	Valorisation du patrimoine immatériel en matière de recherche par les services à compétence nationale du ministère chargé de la culture et de la communication (P361)	HT2	5 973,85	5 973,85	0,00
	2-2-00110	recettes provenant de la rémunération des services rendus au titre de diverses prestations fournies par les services relevant de la délégation générale à la transmission, aux territoires et à la démocratie culturelle (P361)	HT2	10 000,00	10 000,00	0,00
Total ADP				15 973,85	15 973,85	0,00
FDC	1-2-00888	participations diverses à l'acquisition, à la construction ou à l'aménagement d'immeubles (P361)	HT2	0,00	0,00	0,00
	1-2-00889	participations diverses à l'acquisition, à la construction ou à l'aménagement d'immeubles (investissement - AE préalable) (P361) Article 17-II de la LOLF - Création le 27	HT2	0,00	180 000,00	0,00
Total FDC				0,00	180 000,00	0,00
Total général				15 973,85	195 973,85	0,00

- L'attribution de produits n° 2-2-00273, intitulée « Valorisation du patrimoine immatériel en matière de recherche par les services à compétence nationale du ministère chargé de la culture et de la communication ». Il s'agissait du paiement effectué par la Fondation Maison des sciences de l'homme.
- L'attribution de produits n° 2-2-0110, intitulée « Recettes provenant de la rémunération des services rendus au titre de diverses prestations fournies par les services relevant de la DG2TDC » Il s'agissait du paiement effectué par l'AFM.
- Le fonds de concours n° 1-2-00888, intitulé « Participations diverses à l'acquisition, à la construction ou à l'aménagement d'immeubles ». Il s'agit de crédits permettant de financer des appels à projet dans le cadre de la convention culture santé conclue avec l'ARS Bourgogne-Franche-Comté ;
- Le fonds de concours n° 1-2-00889, intitulé « Participations diverses à l'acquisition, à la construction ou à l'aménagement d'immeubles ». Il s'agit des contributions des collectivités territoriales au titre de leur participation au financement des travaux de relocalisation de l'École nationale supérieure d'architecture de Marseille dans le cadre du projet de l'Institut méditerranéen de la ville et des territoires (IMVT).

Les prévisions d'ouverture de crédits pour 2024

En 2024, les prévisions de rattachement de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 361 s'établissent à 0,0 M€ en AE et CP. Ils se répartiront ainsi :

Type	Numéro du foi	Libellé du fonds	Titre	AE	CP	dont AEP
ADP	2-2-00273	Valorisation du patrimoine immatériel en matière de recherche par les services à compétence nationale du ministère chargé de la culture et de la communication (P361)	HT2	0,00	0,00	0,00
	2-2-00110	recettes provenant de la rémunération des services rendus au titre de diverses prestations fournies par les services relevant de la délégation générale à la transmission, aux territoires et à la démocratie culturelle (P361)	HT2	0,00	0,00	0,00
Total ADP				0,00	0,00	0,00
FDC	1-2-00431	Participations diverses à la diffusion de la culture scientifique et technique auprès du public et au soutien de la recherche culturelle (P361)	HT2	0,00	0,00	0,00
	1-2-00888	participations diverses à l'acquisition, à la construction ou à l'aménagement d'immeubles (P361)	HT2	0,00	0,00	0,00
	1-2-00889	participations diverses à l'acquisition, à la construction ou à l'aménagement d'immeubles (investissement - AE préalables) (P361) Article 17-II de la LOLF - Création le 27	HT2	0,00	1 400 000,00	0,00
Total FDC				0,00	1 400 000,00	0,00
Total général				0,00	1 400 000,00	0,00

Elles correspondent exclusivement au fonds de concours n° 1-2-00889, intitulé « Participations diverses à l'acquisition, à la construction ou à l'aménagement d'immeubles ».

Il s'agit des contributions des collectivités territoriales au titre de leur participation au financement des travaux de relocalisation de l'École nationale supérieure d'architecture de Marseille dans le cadre du projet de l'Institut méditerranéen de la ville et des territoires (IMVT).

État récapitulatif des crédits de fonds de concours et attributions de produits

1.4. Économie, finances et souveraineté industrielle et numérique

1.4. Économie, finances et souveraineté industrielle et numérique

Missions/Programmes	Rattachements 2022			Rattachements 2023 au 31/07			Prévisions 2024		
	AE	CP	dont AE préalables	AE	CP	dont AE préalables	AE	CP	dont AE préalables
Économie									
134 - Développement des entreprises et régulations	82 233,25	82 233,25	0,00	29 700,00	29 700,00	0,00	91 848,00	91 848,00	0,00
<i>dont titre 2</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
220 - Statistiques et études économiques	7 033 462,52	7 033 462,52	0,00	3 629 540,03	3 629 540,03	0,00	6 800 000,00	6 800 000,00	0,00
<i>dont titre 2</i>	1 421 271,95	1 421 271,95	0,00	478 989,82	478 989,82	0,00	800 000,00	800 000,00	0,00
305 - Stratégie économique et fiscale	1 537 392,05	1 537 392,05	0,00	344 029,50	344 029,50	0,00	1 500 000,00	1 500 000,00	0,00
Engagements financiers de l'État									
344 - Fonds de soutien relatif aux prêts et contrats financiers structurés à risque	11 500 000,00	11 500 000,00	0,00	11 500 000,00	11 500 000,00	0,00	11 500 000,00	11 500 000,00	0,00
Gestion des finances publiques									
156 - Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local	32 417 420,21	32 417 420,21	0,00	13 312 411,84	13 312 411,84	0,00	18 550 000,00	18 550 000,00	0,00
218 - Conduite et pilotage des politiques économiques et financières	5 425 915,59	5 425 915,59	0,00	1 896 823,88	1 896 823,88	0,00	5 947 426,00	5 947 426,00	0,00
<i>dont titre 2</i>	1 037 322,44	1 037 322,44	0,00	923 538,61	923 538,61	0,00	923 539,00	923 539,00	0,00
302 - Facilitation et sécurisation des échanges	14 865 571,16	14 865 571,16	0,00	2 907 244,12	2 907 244,12	0,00	10 476 924,00	10 476 924,00	0,00
Plan d'urgence face à la crise sanitaire									
357 - Fonds de solidarité pour les entreprises à la suite de la crise sanitaire	952 500,00	952 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recherche et enseignement supérieur									
192 - Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle	167 809 122,01	167 809 122,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique	241 623 616,79	241 623 616,79	0,00	33 619 749,37	33 619 749,37	0,00	54 866 198,00	54 866 198,00	0,00

En **2022**, les montants de fonds de concours et d'attributions de produits rattachés aux programmes du ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique s'élevaient à 241,6 M€ en AE et CP.

En **2023**, les rattachements de fonds de concours et d'attributions de produits constatés au 31 juillet atteignent 33,6 M€ en AE et CP.

Au projet de loi de finances pour **2024**, les prévisions de rattachement de fonds de concours et d'attributions de produits s'établissent à 54,9 M€ en AE et CP.

Les principales recettes de fonds de concours et d'attributions de produits du ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique sont les suivantes.

Mission « Économie »

Programme 134 – Développement des entreprises et régulation

Les crédits ouverts en 2022

En 2022, les montants de fonds de concours et d'attributions de produits rattachés au programme 134 s'élevaient à 0,1 M€ en AE et CP. Ils se répartissaient ainsi :

Typ	Numéro du fo	Libellé du fonds	Titre	AE	CP	dont AEP
ADP	2-2-00266	Rémunération de certains services rendus par l'Autorité de la concurrence en métropole	HT2	5 000,00	5 000,00	0,00
	2-2-00437	Rémunération de prestations fournies par la DGCCRF (métropole)	HT2	43 648,00	43 648,00	0,00
	2-2-00708	Produit des cessions de biens mobiliers bénéficiant à la DGCCRF (programme 134)	HT2	13 400,00	13 400,00	0,00
Total ADP				62 048,00	62 048,00	0,00
FDC	1-1-00943	Participation de la Commission européenne aux actions communes	HT2	20 185,25	20 185,25	0,00
Total FDC				20 185,25	20 185,25	0,00
Total général				82 233,25	82 233,25	0,00

La « Participation de la Commission européenne aux actions communes » 1-1-00943 est supérieure à la prévision. En effet, aucun crédit n'était prévu en LFI 2022. Cette subvention est versée dans le cadre de la contribution de l'Autorité de la Concurrence à la mise en place d'un outil européen qui permet de détecter

la criminalité financière, intitulé DATAACROS II. Le versement de la subvention était prévu pour l'essentiel sur une année, avec la possibilité d'un versement complémentaire (bien moindre) sur l'année suivante.

La « Rémunération de certains services rendus par l'Autorité de la concurrence en métropole » 2-2-002660 et la « Rémunération de prestations fournies par la DGCCRF (Métropole) » 2-2-00437 est strictement conforme à la prévision LFI. Les « Produits des cessions de biens immobiliers – DGCCRF » 2-2-00708 sont inférieurs à la LFI 13 400 € au lieu de 22 000 €. Cela s'explique par des ventes de véhicules qui n'ont pas été réalisées en 2022.

Les crédits ouverts au 31 juillet 2023

Au 31 juillet 2023, les rattachements de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 134 atteignent 0,0 M€ en AE et CP. Ils se répartissent ainsi :

Typ	Numéro du foi	Libellé du fonds	Titre	AE	CP	dont AEP
ADP	2-2-00266	Rémunération de certains services rendus par l'Autorité de la concurrence en métropole	HT2	300,00	300,00	0,00
	2-2-00708	Produit des cessions de biens mobiliers bénéficiant à la DGCCRF(programme 134)	HT2	29 400,00	29 400,00	0,00
Total ADP				29 700,00	29 700,00	0,00
Total général				29 700,00	29 700,00	0,00

Au 31 juillet 2023, les « rémunérations de certains services rendus par l'Autorité de la concurrence » 2-2-00266 sont conformes à la prévision à date. S'agissant des « Produits des cessions de biens immobiliers – DGCCRF » 2-2-00708, le montant est supérieur à la prévision à date.

A ce stade, la « rémunération de prestations fournies par la DGCCRF » 2-2-00437, est nulle. Cela correspond à la prévision à date.

Contrairement à la prévision de la LFI, il n'y aura pas de crédits attribués pour le FDC « 1-1-00943 « Participation de la Commission européenne aux actions communes ; DATAACROSS II », l'avancée du projet ne semble aujourd'hui plus s'orienter vers le versement du complément initialement envisagé.

Les prévisions d'ouverture de crédits pour 2024

Au projet de loi de finances pour 2024, les prévisions de rattachement de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 134 s'établissent à 0,1 M€ en AE et CP. Ils se répartiront ainsi :

Typ	Numéro du foi	Libellé du fonds	Titre	AE	CP	dont AEP
ADP	2-2-00266	Rémunération de certains services rendus par l'Autorité de la concurrence en métropole	HT2	5 000,00	5 000,00	0,00
	2-2-00437	Rémunération de prestations fournies par la DGCCRF (métropole)	HT2	43 648,00	43 648,00	0,00
	2-2-00708	Produit des cessions de biens mobiliers bénéficiant à la DGCCRF(programme 134)	HT2	43 200,00	43 200,00	0,00
Total ADP				91 848,00	91 848,00	0,00
FDC	1-1-00943	Participation de la Commission européenne aux actions communes	HT2	0,00	0,00	0,00
Total FDC				0,00	0,00	0,00
Total général				91 848,00	91 848,00	0,00

S'agissant de l'ADP 2-2-00266 « Rémunération de certains services rendus par l'Autorité de la concurrence en métropole » et 2-2-00437 « Rémunération de prestations fournies par la DGCCRF (Métropole) », il n'y a pas d'évolution des montants prévue.

S'agissant de l'ADP 2-2-00708 « Produits des cessions de biens immobiliers – DGCCRF » la prévision augmente de 3 200 € car elle est variable en fonction des années et du renouvellement du parc automobile de la direction.

État récapitulatif des crédits de fonds de concours et attributions de produits

1.4. Économie, finances et souveraineté industrielle et numérique

Programme 220 – Statistiques et études économiques

Les crédits ouverts en 2022

En 2022, les montants de fonds de concours et d'attributions de produits rattachés au programme 220 s'élevaient à 7,0 M€ en AE et CP. Ils se répartissaient ainsi :

Typ	Numéro du fo	Libellé du fonds	Titre	AE	CP	dont AEP
ADP	2-2-00246	REMUNERATION DE CERTAINS SERVICES RENDUS PAR L'INSEE ET LE SESSI	HT2	4 869 904,09	4 869 904,09	0,00
	2-2-00710	produit des cessions de biens mobiliers bénéficiant à l'INSEE (programme220)	HT2	46 155,00	46 155,00	0,00
Total ADP				4 916 059,09	4 916 059,09	0,00
FDC	1-1-00249	CONTRIBUTION DE L'UNION EUROPEENNE A CERTAINES ETUDES OU ENQUETE S DEL'INSEE (hors titre 2)	HT2	696 131,48	696 131,48	0,00
	1-1-00561	Contribution de l'Union européenne à certaines études ou enquêtes de l'INSEE (titre 2)	T2	1 421 271,95	1 421 271,95	0,00
Total FDC				2 117 403,43	2 117 403,43	0,00
Total général				7 033 462,52	7 033 462,52	0,00

Le niveau global des recettes perçues en 2022 au titre des attributions de produits confirme le recul observé depuis quelques années. Cette diminution résulte notamment de la baisse des recettes perçues dans le cadre de conventions signées entre l'INSEE et les partenaires institutionnels.

Les crédits ouverts au 31 juillet 2023

Au 31 juillet 2023, les rattachements de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 220 atteignent 3,6 M€ en AE et CP. Ils se répartissent ainsi :

Typ	Numéro du fo	Libellé du fonds	Titre	AE	CP	dont AEP
ADP	2-2-00246	REMUNERATION DE CERTAINS SERVICES RENDUS PAR L'INSEE ET LE SESSI	HT2	2 944 862,70	2 944 862,70	0,00
	2-2-00710	produit des cessions de biens mobiliers bénéficiant à l'INSEE (programme220)	HT2	61 295,00	61 295,00	0,00
Total ADP				3 006 157,70	3 006 157,70	0,00
FDC	1-1-00249	CONTRIBUTION DE L'UNION EUROPEENNE A CERTAINES ETUDES OU ENQUETE S DEL'INSEE (hors titre 2)	HT2	144 392,51	144 392,51	0,00
	1-1-00561	Contribution de l'Union européenne à certaines études ou enquêtes de l'INSEE (titre 2)	T2	478 989,82	478 989,82	0,00
Total FDC				623 382,33	623 382,33	0,00
Total général				3 629 540,03	3 629 540,03	0,00

Le niveau des recettes est largement dépendant de la demande adressée à l'INSEE en matière de données, d'études ou d'enquêtes (elle-même dépendante des moyens dont disposent ses partenaires, notamment publics, dans un contexte de maîtrise des dépenses) d'une part, et de la nouvelle politique de diffusion visant à une gratuité d'accès aux données publiques d'autre part. Au regard de la même période en 2022 il est constaté une stabilisation des recettes perçues (+0,1 M€).

Les prévisions d'ouverture de crédits pour 2024

Au projet de loi de finances pour 2024, les prévisions de rattachement de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 220 s'établissent à 6,8 M€ en AE et CP. Ils se répartiront ainsi :

Typ	Numéro du fo	Libellé du fonds	Titre	AE	CP	dont AEP
ADP	2-2-00246	REMUNERATION DE CERTAINS SERVICES RENDUS PAR L'INSEE ET LE SESSI	HT2	5 600 000,00	5 600 000,00	0,00
	2-2-00710	produit des cessions de biens mobiliers bénéficiant à l'INSEE (programme220)	HT2	0,00	0,00	0,00
Total ADP				5 600 000,00	5 600 000,00	0,00
FDC	1-1-00249	CONTRIBUTION DE L'UNION EUROPEENNE A CERTAINES ETUDES OU ENQUETE S DEL'INSEE (hors titre 2)	HT2	400 000,00	400 000,00	0,00
	1-1-00561	Contribution de l'Union européenne à certaines études ou enquêtes de l'INSEE (titre 2)	T2	800 000,00	800 000,00	0,00
Total FDC				1 200 000,00	1 200 000,00	0,00
Total général				6 800 000,00	6 800 000,00	0,00

Les fonds de concours et attributions de produits perçus par l'Institut National de la Statistique et des Études Économiques peuvent correspondre :

- à la rémunération de certains services rendus par l'Insee, notamment les immatriculations initiales et renouvellements d'immatriculation au LEI ;
- à la contribution de l'Union européenne à certaines études ou enquêtes de l'Insee ;
- aux produits de cessions de biens mobiliers bénéficiant à l'Insee ;
- à la participation versée par le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction publique (FIPHFP) pour les actions relatives à l'inclusion professionnelle.

Programme 305 – Stratégies économiques

Les crédits ouverts en 2022

En 2022, les montants de fonds de concours et d'attributions de produits rattachés au programme 305 s'élevaient à 1,5 M€ en AE et CP. Ils se répartissaient ainsi :

Typ	Numéro du foi	Libellé du fonds	Titre	AE	CP	dont AEP
FDC	1-2-00508	CONTRIBUTIONS AU FINANCEMENT ET AUX TRAVAUX D'ORGANISMES COMPETENTS EN MATIÈRE DE NORMALISATION COMPTABLE	HT2	1 537 392,05	1 537 392,05	0,00
Total FDC				1 537 392,05	1 537 392,05	0,00
Total général				1 537 392,05	1 537 392,05	0,00

Concernant l'attribution de fonds de concours, l'ordonnance n° 2009-79 du 22 janvier 2009 créant l'Autorité des normes comptables (ANC) a fusionné le Conseil national de la comptabilité (CNC) et le Comité de la réglementation comptable (CRC) dans un objectif de simplification du processus d'adoption de la réglementation comptable ainsi que de consolidation des compétences face aux instances internationales.

En accord avec les entreprises et la profession comptable française, l'ANC est notamment chargée d'apporter la part française de financement des organismes internationaux de normalisation comptable (International Accounting Standards Committee Foundation, European Financial Reporting Advisory Group) et de conduire des projets de recherche en matière comptable.

Pour financer ces deux activités, l'ANC bénéficie d'un fonds de concours alimenté par des contributions volontaires des sociétés françaises.

Le rattachement de produit de cessions au programme 305 a été supprimé au 1^{er} janvier 2019, date à laquelle le parc immobilier et le parc de véhicules des services économiques de la DG Trésor ont été transférés au ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE). Les cessions de ces biens donneront désormais lieu à rattachements sur le programme 105 « Action de la France en Europe et dans le monde », mis en œuvre par le MEAE.

Les crédits ouverts au 31 juillet 2023

Au 31 juillet 2023, les rattachements de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 305 atteignent 0,3 M€ en AE et CP. Ils se répartissent ainsi :

Typ	Numéro du foi	Libellé du fonds	Titre	AE	CP	dont AEP
FDC	1-2-00508	CONTRIBUTIONS AU FINANCEMENT ET AUX TRAVAUX D'ORGANISMES COMPETENTS EN MATIÈRE DE NORMALISATION COMPTABLE	HT2	344 029,50	344 029,50	0,00
Total FDC				344 029,50	344 029,50	0,00
Total général				344 029,50	344 029,50	0,00

Le montant des crédits rattachés en cours d'année peut évoluer d'un exercice à l'autre et ne préjuge pas du montant final rattaché.

Les prévisions d'ouverture de crédits pour 2024

Au projet de loi de finances pour 2024, les prévisions de rattachement de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 305 s'établissent à 1,5 M€ en AE et CP. Ils se répartiront ainsi :

Typ	Numéro du foi	Libellé du fonds	Titre	AE	CP	dont AEP
FDC	1-2-00508	CONTRIBUTIONS AU FINANCEMENT ET AUX TRAVAUX D'ORGANISMES COMPETENTS EN MATIÈRE DE NORMALISATION COMPTABLE	HT2	1 500 000,00	1 500 000,00	0,00
Total FDC				1 500 000,00	1 500 000,00	0,00
Total général				1 500 000,00	1 500 000,00	0,00

État récapitulatif des crédits de fonds de concours et attributions de produits

1.4. Économie, finances et souveraineté industrielle et numérique

Le montant prévisionnel de rattachement au PLF N+1 est, chaque année, fixé à 1,5 M€ qui est un montant moyen constaté et qui se justifie en outre compte tenu des dépenses associées, dont la part française de financement des organismes internationaux de normalisation comptable (International Accounting Standards Committee Foundation et, European Financial Reporting Advisory Group).

Mission « Engagements financier de l'État »

Programme 344 – Fonds de soutien relatif aux prêts et contrats financiers structurés à risque

Les crédits ouverts en 2022

En 2022, les montants de fonds de concours et d'attributions de produits rattachés au programme 344 s'élevaient à 11,5 M€ en AE et CP. Ils se répartissaient ainsi :

Typ	Numéro du foi	Libellé du fonds	Titre	AE	CP	dont AEP
FDC	1-2-00292	Participations au fonds de soutien aux collectivités locales ayant contracté des produits structurés	HT2	11 500 000,00	11 500 000,00	0,00
Total FDC				11 500 000,00	11 500 000,00	0,00

Le fonds de concours n° 1-2-00292 est alimenté d'une part par la Caisse Française de Financement Local (filiale de la Société de Financement Local) à hauteur de 10 000 000 €/an, d'autre part par la Banque Dexia Crédit Local à hauteur de 1 500 000 €/an.

Deux conventions signées en novembre 2014 avec chacune des entités contributrices organisent les modalités de versement des fonds de concours à hauteur de 11 500 000 € par an sur 15 ans. Au titre de 2022, ces crédits ont été ouverts sur le programme 344 par arrêté en date du 7 février 2022.

Les crédits ouverts au 31 juillet 2023

Au 31 juillet 2023, les rattachements de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 344 atteignent 11,5 M€ en AE et CP. Ils se répartissent ainsi :

Typ	Numéro du foi	Libellé du fonds	Titre	AE	CP	dont AEP
FDC	1-2-00292	Participations au fonds de soutien aux collectivités locales ayant contracté des produits structurés	HT2	11 500 000,00	11 500 000,00	0,00
Total FDC				11 500 000,00	11 500 000,00	0,00

10 000 000 €/an par la Caisse Française de Financement Local et 1 500 000 €/an par la Banque Dexia Crédit Local. Au titre de 2023, ces crédits ont été ouverts sur le programme 344 par arrêté en date du 6 février 2023. Au 31 juillet 2023, la totalité des crédits a été effectivement rattachée au programme 344 (soit 11 500 000 €).

Les prévisions d'ouverture de crédits pour 2024

Au projet de loi de finances pour 2024, les prévisions de rattachement de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 344 s'établissent à 11,5 M€ en AE et CP. Ils se répartiront ainsi :

Typ	Numéro du foi	Libellé du fonds	Titre	AE	CP	dont AEP
FDC	1-2-00292	Participations au fonds de soutien aux collectivités locales ayant contracté des produits structurés	HT2	11 500 000,00	11 500 000,00	0,00
Total FDC				11 500 000,00	11 500 000,00	0,00

10 000 000 €/an par la Caisse Française de Financement Local et 1 500 000 €/an par la Banque Dexia Crédit Local.

État récapitulatif des crédits de fonds de concours et attributions de produits

1.4. Économie, finances et souveraineté industrielle et numérique

Mission « Gestion des finances publiques »

Programme 156 – Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local

Les crédits ouverts en 2022

En 2022, les montants de fonds de concours et d'attributions de produits rattachés au programme 156 s'élevaient à 32,4 M€ en AE et CP. Ils se répartissaient ainsi :

Typ	Numéro du foi	Libellé du fonds	Titre	AE	CP	dont AEP
ADP	2-2-00271	Rémunération des services rendus par la DGFiP au titre de son activité de préposé de la Caisse des dépôts et consignations	HT2	8 218 328,77	8 218 328,77	0,00
	2-2-00277	RECETTES PROVENANT DE LA REMUNERATION POUR SERVICES RENDUS AU TITRE DE CERTAINES PRESTATIONS FOURNIES PAR LA DGFiP	HT2	1 628 358,14	1 628 358,14	0,00
	2-2-00380	Recettes provenant de la rémunération pour services rendus au titre de la prise en charge par les départements informatiques de la DGFiP de la paie mensuelle des agents de divers organismes publics ayant une personnalité juridique distincte de celle de l'État	HT2	7 007 188,90	7 007 188,90	0,00
	2-2-00382	Recettes provenant de la rémunération pour services rendus au titre de la gestion comptable des OPHLM et des OPAC par les comptables directs de la DGFiP	HT2	49 773,33	49 773,33	0,00
	2-2-00383	Recettes provenant de la rémunér. de serv. rendus par les serv. déconcent. de la filière gestion publique de la DGFiP au titre de la mise en place d'une procédure spécifique de débit d'office pour le recouvrement des prêts accordés aux collect. et ETS. publ	HT2	660 251,87	660 251,87	0,00
	2-2-00705	produit des cessions de biens mobiliers bénéficiant à la DGFiP (programme 156)	HT2	648 960,71	648 960,71	0,00
	2-3-00385	Recettes provenant de la rémunération pour services rendus au titre de la prise en charge par les départements informatiques de la DGFiP de la paie mensuelle des agents de divers organismes publics ayant une personnalité juridique distincte de celle de l'État	HT2	101 880,12	101 880,12	0,00
	Total ADP				18 314 741,84	18 314 741,84
FDC	1-1-00950	Participation de la Commission européenne aux dépenses de personnel et de coûts indirects forfaitaires engagés par la DGFiP pour la mission de certification des fonds européens (programme 156)	HT2	2 047 029,14	2 047 029,14	0,00
	1-1-00951	Participation de la Commission européenne aux frais de fonctionnement liés au programme Fiscalis	T2	11 599 831,83	11 599 831,83	0,00
	1-2-00581	Participation au financement des projets informatiques RocSP et ICAM Articles 17-II de la LOLF - création le 25 mai 2019	HT2	145 817,40	145 817,40	0,00
Total FDC				14 102 678,37	14 102 678,37	0,00
Total général				32 417 420,21	32 417 420,21	0,00

Les recettes proviennent majoritairement de deux attributions de produits (ADP 2-2-00271 relative à la rémunération des services rendus par la DGFiP au titre de son activité de préposé de la Caisse des dépôts et consignations et ADP 2-2-00380 concernant la rémunération pour services rendus au titre des prises en charge par les départements informatiques de la DGFiP de la paie mensuelle des agents de divers organismes publics ayant une personnalité juridique distincte de l'État) et du fonds de concours 1-1-00950, seul fonds de concours du programme concerné par du titre 2, « Participation de la commission européenne aux dépenses de personnel et de coûts indirects engagés par la DGFiP pour la mission de certification des fonds européens ». Ainsi les recettes rattachées sur ces fonds représentent-elles un peu plus de 89 % du montant total rattaché sur la gestion.

Les crédits ouverts au 31 juillet 2023

Au 31 juillet 2023, les rattachements de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 156 atteignent 13,3 M€ en AE et CP. Ils se répartissent ainsi :

Typ	Numéro du foi	Libellé du fonds	Titre	AE	CP	dont AEP
ADP	2-2-00271	Rémunération des services rendus par la DGFiP au titre de son activité de préposé de la Caisse des dépôts et consignations	HT2	8 280 700,00	8 280 700,00	0,00
	2-2-00277	recettes provenant de la rémunération pour services rendus au titre de certaines prestations fournies par la DGFiP (programme 156)	HT2	342 277,38	342 277,38	0,00
	2-2-00380	Recettes provenant de la rémunération pour services rendus au titre de la prise en charge par les départements informatiques de la DGFiP de la paie mensuelle des agents de divers organismes publics ayant une personnalité juridique distincte de celle de l'État	HT2	3 894 950,76	3 894 950,76	0,00
	2-2-00383	Recettes provenant de la rémunér. de serv. rendus par les serv. déconcent. de la filière gestion publique de la DGFiP au titre de la mise en place d'une procédure spécifique de débit d'office pour le recouvrement des prêts accordés aux collect. et ETS. publ	HT2	142 867,65	142 867,65	0,00
	2-2-00705	produit des cessions de biens mobiliers bénéficiant à la DGFiP (programme 156)	HT2	329 889,83	329 889,83	0,00
	2-3-00385	Recettes provenant de la rémunération pour services rendus au titre de la prise en charge par les départements informatiques de la DGFiP de la paie mensuelle des agents de divers organismes publics ayant une personnalité juridique distincte de celle de l'État	HT2	11 726,22	11 726,22	0,00
	Total ADP				13 002 411,84	13 002 411,84
FDC	1-2-00581	Participation de l'Agence nationale de traitement automatisé des infractions (ANTA) au financement des projets informatiques RocSP et ICAM (programme 156)	HT2	310 000,00	310 000,00	0,00
Total FDC				310 000,00	310 000,00	0,00
Total général				13 312 411,84	13 312 411,84	0,00

Le volume de crédits rattaché sur les attributions de produits reste comparable à celui constaté au 31 juillet 2022. A l'inverse, les fonds de concours enregistrent peu de rattachements de recettes en comparaison

État récapitulatif des crédits de fonds de concours et attributions de produits

1.4. Économie, finances et souveraineté industrielle et numérique

(moins 11,2 M€ en AE et CP en raison principalement de l'absence de rattachement de recettes sur le fonds de concours 1-1-00950).

A noter que la prévision 2023 doit être actualisée du montant de report de crédits sur 2023 pour un montant de 13 038 726 € en AE et CP, tous titres confondus, portant ainsi le volume total de recettes à 26 351 137,84 € en AE et CP.

Les prévisions d'ouverture de crédits pour 2024

Au projet de loi de finances pour 2024, les prévisions de rattachement de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 156 hors titre 2 s'établissent à 18,6 M€ en AE et CP. Ils se répartiront ainsi :

Typ	Numéro du fo	Libellé du fonds	Titre	AE	CP	dont AEP
ADP	2-2-00271	Rémunération des services rendus par la DGFI au titre de son activité préposé de la Caisse des dépôts et consignations	HT2	8 280 000,00	8 280 000,00	0,00
	2-2-00277	RECETTES PROVENANT DE LA REMUNERATION POUR SERVICES RENDUS AU TITRE DE CERTAINES PRESTATIONS FOURNIES PAR LA DGFI	HT2	1 350 000,00	1 350 000,00	0,00
	2-2-00380	Recettes provenant de la rémunération pour services rendus au titre de la prise en charge par les départements informatiques de la DGFI de lapaie mensuelle des agents de divers organismes publics ayant une personnalité juridique distincte de celle de l'ET	HT2	7 700 000,00	7 700 000,00	0,00
	2-2-00382	Recettes provenant de la rémunération pour services rendus au titre de la gestion comptable des OPHLM et des OPAC par les comptables directs de la DGFI	HT2	0,00	0,00	0,00
	2-2-00383	Recettes provenant de la rémunér. de serv. rendus par les serv. déconcent. de la filière gestion publique de la DGFI au titre de la mise en place d'une procédure spécifique de débit d'office pour le recouvrement des prêts accordés aux collect. et ETS. publ	HT2	530 000,00	530 000,00	0,00
	2-2-00705	produit des cessions de biens mobiliers bénéficiant à la DGFI (programme 156)	HT2	590 000,00	590 000,00	0,00
	2-3-00385	Recettes provenant de la rémunération pour services rendus au titre de la prise en charge par les départements informatiques de la DGFI de lapaie mensuelle des agents de divers organismes publics ayant une personnalité juridique distincte de celle de l'ET	HT2	0,00	0,00	0,00
Total ADP				18 450 000,00	18 450 000,00	0,00
FDC	1-1-00950	Participation de la Commission européenne aux dépenses de personnel et de coûts indirects forfaitaires engagés par la DGFI pour la mission de certification des fonds européens (programme 156)	HT2	400 000,00	400 000,00	0,00
	1-1-00951	Participation de la Commission européenne aux frais de fonctionnement liés au programme Fiscais	T2	2 100 000,00	2 100 000,00	0,00
	1-2-00581	Participation au financement des projets informatiques RocSP et ICAM Articles 17-II de la LOLF - création le 25 mai 2019	HT2	100 000,00	100 000,00	0,00
	1-2-00581	Participation au financement des projets informatiques RocSP et ICAM Articles 17-II de la LOLF - création le 25 mai 2019	HT2	0,00	0,00	0,00
Total FDC				2 600 000,00	2 600 000,00	0,00
Total général				21 050 000,00	21 050 000,00	0,00

La prévision 2024 tient compte de :

- de la stabilité de la prévision de rattachement de recettes sur les deux principales ADP (2-2-271 et 2-2-380) du programme ;
- du solde de 2,5 M€ relatif au fonds de concours 1-1-00950 « Participation de la Commission européenne aux dépenses de personnel et de coûts indirects forfaitaires engagés par la DGFI pour la mission de certification des fonds européens (programme 156) », seul fonds de concours du programme qui porte à la fois sur des dépenses de personnel (titre 2) et hors personnel (hors titre 2).

Programme 218 – Conduite et pilotage des politiques économiques et financières

Les crédits ouverts en 2022

En 2022, les montants de fonds de concours et d'attributions de produits rattachés au programme 218 s'élevaient à 5,4 M€ en AE et CP. Ils se répartissaient ainsi :

Typ	Numéro du fo	Libellé du fonds	Titre	AE	CP	dont AEP
ADP	2-2-00252	Recettes provenant de la rémunération pour services rendus au titre de certaines prestations de services fournies par les directions et services du programme 2018	HT2	345 524,81	345 524,81	0,00
	2-2-00373	REMUNERATION DE PRESTATIONS FOURNIES AUX CANDIDATS, STAGIAIRES OU ORGANISMES DISTINCTS DE L'ETAT PAR L'INSTITUT DE GESTION PUBLIQUE ET DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	HT2	796 165,05	796 165,05	0,00
	2-2-00438	Recettes provenant de la rémunération des services rendus (ingénierie, analyses, essais) par les laboratoires d'Etat	HT2	185 764,08	185 764,08	0,00
	2-2-00701	Produit des cessions de biens mobiliers bénéficiant au secrétariat général (programme 218)	HT2	22 406,50	22 406,50	0,00
Total ADP				1 349 860,44	1 349 860,44	0,00
FDC	1-1-00552	Contribution et participation de l'Europe à divers programmes (dont Europact...) - P218 Titre 2 personnel	T2	1 037 322,44	1 037 322,44	0,00
	1-1-00990	Contribution et participation de l'Europe à divers programmes (dont FSE, Europact...) - P218 Hors titre 2	HT2	281 367,35	281 367,35	0,00
	1-2-00515	AIDES FINANCIERES DES CAISSES D'ALLOCATIONS FAMILIALES AU DEVELOPPEMENT DE L'ACCUEIL DES JEUNES ENFANTS DES AGENTS DE L'ETAT EN STRUCTURE DE GARDE COLLECTIVE (PROGRAMME 218)	HT2	353 365,36	353 365,36	0,00
	1-1-00233	Contribution de la Commission européenne au financement de programmes de surveillance communautaire (programme 218)	HT2	2 404 000,00	2 404 000,00	0,00
Total FDC				4 076 055,15	4 076 055,15	0,00
Total général				5 425 915,59	5 425 915,59	0,00

Le programme a bénéficié de deux fonds de concours en titre 2, le premier de 1,02 M€ en AE/CP (arrêté du 30/05/2022), au titre du FDC, correspondant au financement, par la Commission européenne, des dépenses éligibles au programme EUROP'ACT. Le second, de 0,01 M€ en AE/CP (arrêté du 19/12/2022), au titre du fonds de concours correspondant au financement, par le programme DATACROS II, d'un projet présenté par l'Agence française anti-corruption (AFA).

En outre, les rattachements de crédits de fonds de concours en hors titre 2 sont inférieurs aux montants prévus initialement, en raison notamment de l'absence d'ouverture sur le fonds de concours « Participation du FIPHP à des actions en faveur de l'insertion des personnels handicapés » (-1,6 M€) et des moindres ouvertures sur le FDC 1-2-00515 « Aides financières des caisses d'allocations familiales » (-0,15 M€).

Enfin, les rattachements de crédits en attributions de produits hors titre 2 sont légèrement supérieurs aux montants prévus initialement en raison notamment d'ouvertures sur l'attribution de produits 2-2-00252 « Recettes provenant de la rémunération pour services rendus au titre de certaines prestations du SG » au-delà de la prévision de 0,2 M€, qui surcompensent les moindres rattachements de 0,1 M€ sur l'ADP 2-2-00438 « Recettes provenant de la rémunération pour services rendus par les laboratoires d'État ».

Les crédits ouverts au 31 juillet 2023

Au 31 juillet 2023, les rattachements de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 218 atteignent 1,9 M€ en AE et CP. Ils se répartissent ainsi :

Typ	Numéro du foi	Libellé du fonds	Titre	AE	CP	dont AEP
ADP	2-2-00252	Recettes provenant de la rémunération pour services rendus au titre de certaines prestations de services fournies par les directions et services du programme 2018	HT2	90 595,15	90 595,15	0,00
	2-2-00373	RÉMUNÉRATION DE PRESTATIONS FOURNIES AUX CANDIDATS, STAGIAIRES OU ORGANISMES DISTINCTS DE L'ÉTAT PAR L'INSTITUT DE GESTION PUBLIQUE ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	HT2	651 138,57	651 138,57	0,00
	2-2-00438	Recettes provenant de la rémunération des services rendus (ingénierie, analyses, essais) par les laboratoires d'État	HT2	103 702,93	103 702,93	0,00
	2-2-00701	Produit des cessions de biens mobiliers bénéficiant au secrétariat général (programme 218)	HT2	3 250,00	3 250,00	0,00
Total ADP				848 686,65	848 686,65	0,00
FDC	1-1-00552	Contribution et participation de l'Europe à divers programmes (dont Europ'act...) - P218 Titre 2 personnel	T2	923 538,61	923 538,61	0,00
	1-2-00515	AIDES FINANCIÈRES DES CAISSES D'ALLOCATIONS FAMILIALES AU DÉVELOPPEMENT DE L'ACCUEIL DES JEUNES ENFANTS DES AGENTS DE L'ÉTAT EN STRUCTURE DE GARDE COLLECTIVE (PROGRAMME 218)	HT2	124 598,62	124 598,62	0,00
Total FDC				1 048 137,23	1 048 137,23	0,00
Total général				1 896 823,88	1 896 823,88	0,00

Au 31 juillet 2023, les rattachements de crédits de fonds de concours en hors titre 2 à fin 2023 seront inférieurs aux montants prévus initialement (3,5 M€ en AE et en CP), en raison notamment de l'absence d'ouverture sur le fonds de concours « Participation du FIPHP à des actions en faveur de l'insertion des personnels handicapés ».

Toutefois, les rattachements de crédits en attributions de produits hors titre 2 au 31 juillet 2023 sont plus importants que ceux rattachés à la même période en 2022. Ainsi, les montants attribués aux attributions de produits 2-2-00252, 2-2-00438 et 2-2-00373 sont légèrement supérieures à 2022, notamment en raison de recettes plus importantes en 2023.

Il convient de préciser qu'à ce stade, le programme 218 reste encore en attente de la confirmation de rattachements initialement prévus en loi de finances initiales pour 2023.

État récapitulatif des crédits de fonds de concours et attributions de produits

1.4. Économie, finances et souveraineté industrielle et numérique

Les prévisions d'ouverture de crédits pour 2024

Au projet de loi de finances pour 2024, les prévisions de rattachement de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 218 s'établissent à 5,9 M€ en AE et CP. Ils se répartiront ainsi :

Typ	Numéro du fo	Libellé du fonds	Titre	AE	CP	dont AEP
ADP	2-2-00252	Recettes provenant de la rémunération pour services rendus au titre de certaines prestations de services fournies par les directions et services du programme 2018	HT2	200 000,00	200 000,00	0,00
	2-2-00373	REMUNERATION DE PRESTATIONS FOURNIES AUX CANDIDATS, STAGIAIRES OU ORGANISMES DISTINCTS DE L'ETAT PAR L'INSTITUT DE GESTION PUBLIQUE ET DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	HT2	800 000,00	800 000,00	0,00
	2-2-00438	Recettes provenant de la rémunération des services rendus (ingénierie, analyses, essais) par les laboratoires d'Etat	HT2	280 000,00	280 000,00	0,00
	2-2-00701	Produit des cessions de biens mobiliers bénéficiant au secrétariat général (programme 218)	HT2	70 000,00	70 000,00	0,00
Total ADP				1 350 000,00	1 350 000,00	0,00
FDC	1-1-00552	Contribution et participation de l'Europe à divers programmes (dont Europ'act...) - P218 Titre 2 personnel	T2	923 538,61	923 538,61	0,00
	1-1-00990	Contribution et participation de l'Europe à divers programmes (dont FSE, Europ'act...) - P218 Hors titre 2	HT2	169 887,00	169 887,00	0,00
	1-2-00515	AIDES FINANCIERES DES CAISSES D'ALLOCATIONS FAMILIALES AU DEVELOPPEMENT DE L'ACCUEIL DES JEUNES ENFANTS DES AGENTS DE L'ETAT EN STRUCTURE DE GARDE COLLECTIVE (PROGRAMME 218)	HT2	500 000,00	500 000,00	0,00
	1-1-00233	Contribution de la Commission européenne au financement de programmes de surveillance communautaire (programme 218)	HT2	1 404 000,00	1 404 000,00	0,00
	1-2-00065	Participation du FIPHFP à des actions en faveur de l'insertion des personnels handicapés	HT2	1 600 000,00	1 600 000,00	0,00
Total FDC				4 597 425,61	4 597 425,61	0,00
Total général				5 947 425,61	5 947 425,61	0,00

En titre 2, le rattachement de crédit reste stable par rapport à 2023.

Les rattachements de crédits de fonds de concours hors titre 2 sont supérieurs aux montants prévus les années précédentes (4,6 M€ en AE=CP contre 3,5 M€ en 20123 et 2,7 M€ en 2022), en raison notamment d'ouvertures sur le fonds de concours « Participation du FIPHFP à des actions en faveur de l'insertion des personnels handicapés » (1,6 M€), ce qui reste une estimation à ce stade (dans l'attente de la confirmation de la nouvelle convention FIPHFP-MEFSIN qui devrait être signée en 2024), et de contributions plus importantes sur le fonds de concours « Aides financières des caisses d'allocation familiales ». Les rattachements au fonds de concours « Contribution de la Commission européenne au financement de programmes de surveillance communautaire » (-1 M€) seront moins importants par rapport à 2022, conformément au plan de financement européen du projet du service commun des laboratoires.

Enfin, les rattachements de crédits en attributions de produits hors titre 2 sont assez stables par rapport à 2022, avec toutefois des ouvertures de crédits légèrement en hausse sur l'attribution de produits « Recettes provenant de la rémunération pour services rendus par les laboratoires d'État ».

Programme 302 – Facilitation et sécurisation des échanges

Les crédits ouverts en 2022

En 2022, les montants de fonds de concours et d'attributions de produits rattachés au programme 302 s'élevaient à 14,9 M€ en AE et CP. Ils se répartissaient ainsi :

Typ	Numéro du fo	Libellé du fonds	Titre	AE	CP	dont AEP
ADP	2-2-00766	produit des cessions de biens mobiliers bénéficiant à la DGDDI (programme 302)	HT2	1 389 295,76	1 389 295,76	0,00
	2-2-00828	REMUNERATION DES PRESTATIONS FOURNIES PAR LES DOUANES Article 17-II de la LOLF - Libellé modifié le 24	HT2	2 217 004,93	2 217 004,93	0,00
Total ADP				3 606 300,69	3 606 300,69	0,00
FDC	1-1-00244	Participation de l'Union européenne aux moyens de fonctionnement destinés à la lutte contre la fraude (P302 hors titre 2)	HT2	11 061 195,47	11 061 195,47	0,00
	1-2-00363	Financement des mesures de lutte contre la délinquance et la criminalité (douanes)-Article 17-II de la LOLF - création le 22	HT2	198 075,00	198 075,00	0,00
Total FDC				11 259 270,47	11 259 270,47	0,00
Total général				14 865 571,16	14 865 571,16	0,00

- 1-1-00244 - Participation de l'Union Européenne aux moyens de fonctionnement destinés à la lutte contre la fraude : rattachement de 11,06 M€ en AE et CP en hors titre 2 ;
- 1-2-00363 - Financement des mesures de lutte contre la délinquance et la criminalité : rattachement de 0,20 M€ en AE et CP en hors titre 2 ;
- 2-2-00766 - Produit des cessions de biens mobiliers bénéficiant à la DGDDI : rattachement de 1,39 M€ en AE et CP en hors titre 2 ;

État récapitulatif des crédits de fonds de concours et attributions de produits

1.4. Économie, finances et souveraineté industrielle et numérique

- 2-2-00828 - Rémunération des prestations fournies par les douanes : rattachement de 2,22 M€ en AE et CP en hors titre 2.

Les crédits ouverts au 31 juillet 2023

Au 31 juillet 2023, les rattachements de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 302 atteignent 2,9 M€ en AE et CP. Ils se répartissent ainsi :

Typ	Numéro du foi	Libellé du fonds	Titre	AE	CP	dont AEP
ADP	2-2-00766	produit des cessions de biens mobiliers bénéficiant à la DGDDI(programme 302)	HT2	547 837,87	547 837,87	0,00
	2-2-00828	REMUNERATION DES PRESTATIONS FOURNIES PAR LES DOUANES Article 17-II dela LOLF - Libellé modifié le 24	HT2	988 753,42	988 753,42	0,00
Total ADP				1 536 591,29	1 536 591,29	0,00
FDC	1-1-00244	Participation de l'Union européenne aux moyens de fonctionnement destinés à la lutte contre la fraude (P302 hors titre 2)	HT2	1 370 652,83	1 370 652,83	0,00
	1-2-00363	Financement des mesures de lutte contre la délinquance et la criminalité (douanes)-Article 17-II de la LOLF - création le 22	HT2	0,00	0,00	0,00
Total FDC				1 370 652,83	1 370 652,83	0,00
Total général				2 907 244,12	2 907 244,12	0,00

- 1-1-00244 - Participation de l'Union Européenne aux moyens de fonctionnement destinés à la lutte contre la fraude : rattachement de 1,37 M€ en AE et CP en hors titre 2 ;
- 2-2-00766 - Produit des cessions de biens mobiliers bénéficiant à la DGDDI : rattachement de 0,55 M€ en AE et CP en hors titre 2. ;
- 2-2-00828 - Rémunération des prestations fournies par les douanes : rattachement de 0,99 M€ en AE et CP en hors titre 2.

Les prévisions d'ouverture de crédits pour 2024

Au projet de loi de finances pour 2024, les prévisions de rattachement de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 302 s'établissent à 10,5 M€ en AE et CP. Ils se répartiront ainsi :

Typ	Numéro du foi	Libellé du fonds	Titre	AE	CP	dont AEP
ADP	2-2-00766	produit des cessions de biens mobiliers bénéficiant à la DGDDI(programme 302)	HT2	800 000,00	800 000,00	0,00
	2-2-00828	REMUNERATION DES PRESTATIONS FOURNIES PAR LES DOUANES Article 17-II dela LOLF - Libellé modifié le 24	HT2	1 500 000,00	1 500 000,00	0,00
Total ADP				2 300 000,00	2 300 000,00	0,00
FDC	1-1-00244	Participation de l'Union européenne aux moyens de fonctionnement destinés à la lutte contre la fraude (P302 hors titre 2)	HT2	7 986 924,00	7 986 924,00	0,00
	1-2-00363	Financement des mesures de lutte contre la délinquance et la criminalité (douanes)-Article 17-II de la LOLF - création le 22	HT2	190 000,00	190 000,00	0,00
Total FDC				8 176 924,00	8 176 924,00	0,00
Total général				10 476 924,00	10 476 924,00	0,00

- 1-1-00244 - Participation de l'Union Européenne aux moyens de fonctionnement destinés à la lutte contre la fraude : rattachement de 8 M€ en AE et CP en hors titre 2. ;
- 1-2-00363 - Financement des mesures de lutte contre la délinquance et la criminalité : rattachement de 0,19 M€ en AE et CP en hors titre 2 ;
- 2-2-00766 - Produit des cessions de biens mobiliers bénéficiant à la DGDDI : rattachement de 0,8 M€ en AE et CP en hors titre 2. ;
- 2-2-00828 - Rémunération des prestations fournies par les douanes : rattachement de 1,5 M€ en AE et CP en hors titre 2.

Mission « Plan d'urgence face à la crise sanitaire »

Programme 357 – Fonds de solidarité pour les entreprises à la suite de la crise sanitaire

Le fonds de solidarité à destination des entreprises particulièrement touchées par les conséquences économiques, financières et sociales de la propagation de l'épidémie de Covid-19 - prévu par la LFR du 23 mars 2020 - a été institué par le décret n° 2020-371 du 30 mars 2020.

État récapitulatif des crédits de fonds de concours et attributions de produits

1.4. Économie, finances et souveraineté industrielle et numérique

L'arrêté du 27 mars 2020 (cf. article 1^{er}) précise que « les fonds provenant des dons versés par des personnes morales ou physiques pour contribuer au soutien des entreprises en difficulté face à la crise sanitaire sont portés au budget général de l'État par la voie de fonds de concours. »

Ainsi, les versements effectués par des collectivités locales (régions, départements, communautés de communes, communes, ...) et les organismes privés sont comptabilisés sur le fonds de concours (FDC) n° 1-2-00639 : « Participations diverses au financement du Fonds de solidarité pour les entreprises à la suite de la crise sanitaire ».

Les crédits ouverts en 2022

En 2022, les montants de fonds de concours et d'attributions de produits rattachés au programme 357 s'élevaient à 1,0 M€ en AE et CP. Ils se répartissaient ainsi :

Typ	Numéro du foi	Libellé du fonds	Titre	AE	CP	dont AEP
FDC	1-2-00639	Participations diverses au financement du fonds de solidarité pour les entreprises à la suite de la crise sanitaire - programme 134	HT2	952 500,00	952 500,00	0,00
Total FDC				952 500,00	952 500,00	0,00
Total général				952 500,00	952 500,00	0,00

Initialement institué pour une durée de trois mois par l'ordonnance n° 2020-317 du 25 mars 2020, le fonds de solidarité a été prolongé à plusieurs reprises, jusqu'au 30 juin 2022.

Mission « Recherche et enseignement supérieur »

Programme 192 – Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle

Les crédits ouverts en 2022

En 2022, les montants de fonds de concours et d'attributions de produits rattachés au programme 192 s'élevaient à 167,8 M€ en AE et CP. Ils se répartissaient ainsi :

Typ	Numéro du foi	Libellé du fonds	Titre	AE	CP	dont AEP
FDC	1-2-00339	Financement des plans Nano 2017 et Nano 2022 par le PIA et le fonds pour l'innovation et l'industrie (EPIC BPI)	HT2	167 809 122,01	167 809 122,01	0,00
Total FDC				167 809 122,01	167 809 122,01	0,00
Total général				167 809 122,01	167 809 122,01	0,00

Les abondements du fonds de concours rattaché au P 192 (n° 1-2-00339 « Financement des plans Nano 2017 et Nano 2022 par le programme d'investissement d'avenir (PIA) et le fonds pour l'innovation et l'industrie (EPIC BPI) » constatés sont au nombre de deux, destinés au financement du programme Nano 2022, pour un montant de 167,88 M€ en AE et CP :

- abondement par le Plan d'investissements d'avenir 4 (PIA 4), d'un montant de 25 M€ en AE et CP (arrêté du 27 juin 2022) ;
- abondement par le Plan d'investissements d'avenir 3 (PIA 3), d'un montant de 117,8 M€ en AE et CP (arrêté du 11 juillet 2022).
- versement du FII à hauteur de 25 M€ en AE et CP (arrêté du 31 octobre juin 2022) pour atteindre 167,8 M€ en AE et CP.

Les crédits ouverts au 31 juillet 2023

Au 31 juillet 2023, aucune ouverture n'est constatée. Seuls des reports ont été octroyés en 2023 sur le fonds de concours à hauteur de 1,5 M€ en AE et 174,5 M€ en CP.

En 2023, aucun abondement du fonds de concours n'est donc prévu. Les contributions du FII initialement prévues en 2023 et 2024 ont été remplacées par des contributions de la Caisse des dépôts et consignations et avancées sur les gestions 2021 et 2022 par décision du Premier ministre n° 2021-DEPL-05 du 24 juillet 2021.

Les prévisions d'ouverture de crédits pour 2024

Il n'est pas prévu d'ouverture en 2024 sur le programme 192. La suite du programme Nano2022 s'inscrit dans le programme européen Important Project of Common European Interest (IPCEI) « Microelectronics and Communication Technologies » (ME-CT) dont le financement passera par la BPI, et non par le programme 192.

19 pays contributeurs, plus de 110 entreprises participantes souhaitent contribuer à ce projet européen, 12 chefs de file français ainsi qu'un centaine de partenaires académiques et entreprises PME/ETI, soit en France 7 Md€ d'investissements en R&D et dans l'outil industriels, dont 3,5 Md € éligibles au soutien public ainsi qu'environ 1 Md € de recherche et d'investissement pour les partenaires industriels et académiques, 4 200 emplois directs supplémentaires par rapport à la tendance actuelle, dont 3 800 chez les seuls chefs de file de l'IPCEI et de l'ordre de 400 chez les entreprises partenaires

État récapitulatif des crédits de fonds de concours et attributions de produits

1.5. Éducation nationale et jeunesse

1.5. Éducation nationale et jeunesse

Missions/Programmes	Rattachements 2022			Rattachements 2023 au 31/07			Prévisions 2024		
	AE	CP	dont AE préalables	AE	CP	dont AE préalables	AE	CP	dont AE préalables
Enseignement scolaire									
139 - Enseignement privé du premier et du second degrés	137 800,00	137 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	65 000,00	65 000,00	0,00
140 - Enseignement scolaire public du premier degré	2 737 589,00	2 737 589,00	0,00	7 320 051,16	7 320 051,16	0,00	5 290 000,00	5 290 000,00	0,00
141 - Enseignement scolaire public du second degré	4 786 411,78	4 786 411,78	0,00	1 402 588,40	1 402 588,40	0,00	3 560 000,00	3 560 000,00	0,00
<i>dont titre 2</i>	1 167 423,07	1 167 423,07	0,00	299 181,12	299 181,12	0,00	610 000,00	610 000,00	0,00
214 - Soutien de la politique de l'éducation nationale	46 710 752,25	47 815 185,25	0,00	3 546 981,97	3 546 981,97	0,00	11 610 000,00	11 610 000,00	0,00
<i>dont titre 2</i>	13 496 293,80	13 496 293,80	0,00	255 720,00	255 720,00	0,00	310 000,00	310 000,00	0,00
230 - Vie de l'élève	2 464 370,00	2 464 370,00	0,00	1 775 736,17	1 775 736,17	0,00	2 020 000,00	2 020 000,00	0,00
Sport, jeunesse et vie associative									
163 - Jeunesse et vie associative	21 100 368,53	21 100 368,53	0,00	17 420 595,01	17 420 595,01	0,00	17 500 000,00	17 500 000,00	0,00
Total ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse	77 937 291,56	79 041 724,56	0,00	31 465 952,71	31 465 952,71	0,00	40 045 000,00	40 045 000,00	0,00

En **2022**, les montants de fonds de concours et d'attributions de produits rattachés aux programmes du ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse s'élevaient à 77,9 M€ en AE et 79,0 M€ en CP.

En **2023**, les rattachements de fonds de concours et d'attributions de produits constatés au 31 juillet atteignent 31,5 M€ en AE et CP.

Au projet de loi de finances pour **2024**, les prévisions de rattachement de fonds de concours et d'attributions de produits s'établissent à 40,0 M€ en AE et CP.

Les principales recettes de fonds de concours et d'attributions de produits du ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse sont les suivantes.

Mission « Enseignement scolaire »

Au titre de la mission « enseignement scolaire » (P139, 140, 141, 214 et 230), le montant total rattaché en 2020 s'élève à 9,19 M€ en AE=CP. Au 31 juillet 2021, il est de 277,35 M€. Cette hausse est essentiellement due au fonds 1-2-00220 relatif à la « Participation de Santé publique France au financement de la campagne de lutte contre la covid-19 menée par le MENJS » sur lequel 245 M€ ont été rattachés afin de financer le matériel sanitaire distribué dans les EPLE (autotests...).

La prévision totale de 2022 s'élève à 10,86 M€ tous titres confondus, hors reports de crédits.

Programme 139 – Enseignement privé du premier et du second degrés

Les crédits ouverts en 2022

En 2022, les montants de fonds de concours et d'attributions de produits rattachés au programme 139 s'élevaient à 0,14 M€ en AE = CP. Ils se répartissaient ainsi :

Typ	Numéro du foi	Libellé du fonds	Titre	AE	CP	dont AEP
FDC	1-2-00646	Investissement d'avenir : participation aux dépenses hors titre 2 du programme 139	HT2	137 800,00	137 800,00	0,00
Total FDC				137 800,00	137 800,00	0,00
Total général				137 800,00	137 800,00	0,00

Un seul rattachement de 137 800 € a eu lieu en 2022 sur le fonds n° 1-2-00646 « Investissement d'avenir : participation aux dépenses hors titre 2 du programme 139 ».

Ce fonds a été créée en 2022 dans le cadre du dispositif des territoires numériques éducatifs (TNE). Pour les départements impliqués, les « Territoires numériques éducatifs » (TNE) permet la mise à disposition d'équipements numériques et de leur accompagnement, de formations adaptées aux besoins locaux et de

ressources pédagogiques. Il est attendu de cette impulsion des effets tangibles sur les pratiques pédagogiques et les apprentissages des élèves. L'action TNE suppose la convergence d'actions menées par l'État, les collectivités et les parents d'élèves.

Les crédits rattachés sur le fonds n° 1-2-00646 permettent de financer le volet équipement (notamment l'équipement des écoles maternelles et élémentaires d'un socle numérique de base), le volet ressources (ressources pédagogiques et applications innovantes, adaptation de ressources pour les élèves à besoins éducatifs particuliers) et le volet parentalité et inclusion (financement de l'accompagnement des familles en situation de fracture numérique et d'illectronisme pour leur permettre d'accompagner leurs enfants et des élèves à besoin particuliers).

Les crédits ouverts au 31 juillet 2023

Au 31 juillet 2023, il n'y a pas eu des rattachements de fonds de concours ou d'attributions de produits sur le programme 139.

Les prévisions d'ouverture de crédits pour 2024

Au projet de loi de finances pour 2024, les prévisions de rattachement de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 139 s'établissent à 0,07 M€ en AE et CP. Ils se répartiront ainsi :

Typ	Numéro du foi	Libellé du fonds	Titre	AE	CP	dont AEP
FDC	1-2-00646	Investissement d'avenir : participation aux dépenses hors titre 2 duprogramme 139	HT2	65 000,00	65 000,00	0,00
Total FDC				65 000,00	65 000,00	0,00
Total général				65 000,00	65 000,00	0,00

Il est attendu, en 2024, des rattachements sur le fonds 1-2-00646 « Investissement d'avenir : participation aux dépenses hors titre 2 du programme 139 » au titre du déploiement des TNE.

Programme 140 – Enseignement scolaire public du premier degré

Les crédits ouverts en 2022

En 2022, les montants de fonds de concours et d'attributions de produits rattachés au programme 140 s'élevaient à 2,7 M€ en AE et CP. Ils se répartissaient ainsi :

Typ	Numéro du foi	Libellé du fonds	Titre	AE	CP	dont AEP
ADP	2-2-00088	Recettes provenant de la rémunération de prestations fournies par l'ensemble des services (programme 140)	HT2	33 788,00	33 788,00	0,00
Total ADP				33 788,00	33 788,00	0,00
FDC	1-2-00647	Investissement d'avenir : participation aux dépenses hors titre 2 duprogramme 140	HT2	2 009 137,50	2 009 137,50	0,00
	1-2-00687	Investissement d'avenir : participation aux dépenses de personnel duprogramme 140	T2	476 051,50	476 051,50	0,00
	1-2-00884	Participations diverses aux dépenses dans le domaine de l'éducation (programme 140)	HT2	218 612,00	218 612,00	0,00
Total FDC				2 703 801,00	2 703 801,00	0,00
Total général				2 737 589,00	2 737 589,00	0,00

Les rattachements constatés (2,7 M€) sont nettement supérieurs à la prévision initiale fixée en projet de loi de finances pour 2022 (0,12 M€). Cette importante augmentation s'explique principalement par la création des deux fonds de concours n° 1-2-00647 « Investissement d'avenir : participation aux dépenses hors titre 2 du programme 140 » et n° 1-2-00687 « Investissement d'avenir : participation aux dépenses de personnel du programme 140 » dans le cadre du dispositif des territoires numériques éducatifs (TNE).

Sur le hors titre 2 (n° 1-2-00647) ces crédits financent le volet équipement (notamment l'équipement des écoles maternelles et élémentaires d'un socle numérique de base), le volet ressources (ressources pédagogiques et applications innovantes, adaptation de ressources pour les élèves à besoins éducatifs particuliers) et le volet parentalité et inclusion (financement de l'accompagnement des familles en situation de fracture numérique et d'illectronisme pour leur permettre d'accompagner leurs enfants et des élèves à besoin particuliers).

Sur le titre 2 (n° 1-2-00687) ces crédits financent la formation, d'une part, des cadres, des formateurs et des enseignants à partir du recueil de besoins établis, et d'autre part, la formation des cadres pour

État récapitulatif des crédits de fonds de concours et attributions de produits

1.5. Éducation nationale et jeunesse

l'accompagnement de la parentalité. Ces crédits sont aussi utilisés pour le financement de l'organisation des séminaires et des événements pour valoriser, communiquer et animer une communauté d'acteurs.

Les crédits ouverts au 31 juillet 2023

Au 31 juillet 2023, les rattachements de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 140 atteignent 7,3 M€ en AE et CP. Ils se répartissent ainsi :

Typ	Numéro du foi	Libellé du fonds	Titre	AE	CP	dont AEP
ADP	2-2-00088	Recettes provenant de la rémunération de prestations fournies par l'ensemble des services (programme 140)	HT2	20 591,47	20 591,47	0,00
Total ADP				20 591,47	20 591,47	0,00
FDC	1-2-00647	Investissement d'avenir : participation aux dépenses hors titre 2 duprogramme 140	HT2	7 030 008,94	7 030 008,94	0,00
	1-2-00687	Investissement d'avenir : participation aux dépenses de personnel duprogramme 140	T2	238 000,00	238 000,00	0,00
	1-2-00884	Participations diverses aux dépenses dans le domaine de l'éducation (programme 140)	HT2	31 450,75	31 450,75	0,00
Total FDC				7 299 459,69	7 299 459,69	0,00
Total général				7 320 051,16	7 320 051,16	0,00

Les rattachements réalisés au 31 juillet 2023 enregistrent une progression de +188 % par rapport à la prévision initiale inscrite au PAP 2023, essentiellement du fait de l'avancement du calendrier dans le déploiement des territoires numériques éducatifs (TNE).

Les prévisions d'ouverture de crédits pour 2024

Au projet de loi de finances pour 2024, les prévisions de rattachement de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 140 s'établissent à 5,3 M€ en AE et CP. Ils se répartiront ainsi :

Typ	Numéro du foi	Libellé du fonds	Titre	AE	CP	dont AEP
ADP	2-2-00088	Recettes provenant de la rémunération de prestations fournies par l'ensemble des services (programme 140)	HT2	30 000,00	30 000,00	0,00
Total ADP				30 000,00	30 000,00	0,00
FDC	1-2-00647	Investissement d'avenir : participation aux dépenses hors titre 2 duprogramme 140	HT2	4 500 000,00	4 500 000,00	0,00
	1-2-00687	Investissement d'avenir : participation aux dépenses de personnel duprogramme 140	T2	360 000,00	360 000,00	0,00
	1-2-00884	Participations diverses aux dépenses dans le domaine de l'éducation (programme 140)	HT2	400 000,00	400 000,00	0,00
Total FDC				5 260 000,00	5 260 000,00	0,00
Total général				5 290 000,00	5 290 000,00	0,00

La prévision pour 2024 a été construite sur la base des rattachements réalisés les exercices précédents et prend en compte l'achèvement des TNE.

Programme 141 – Enseignement scolaire public du second degré

Les crédits ouverts en 2022

En 2022, les montants de fonds de concours et d'attributions de produits rattachés au programme 141 s'élevaient à 4,8 M€ en AE et CP. Ils se répartissaient ainsi :

Typ	Numéro du foi	Libellé du fonds	Titre	AE	CP	dont AEP
ADP	2-2-00036	REMUNERATION D' ACTIONS DE FORMATION (PROGRAMME 141 TITRE 2)	T2	9 328,54	9 328,54	0,00
	2-2-00262	Recettes provenant de la rémunération de prestations fournies par l'ensemble des services (programme 141)	HT2	133 140,79	133 140,79	0,00
Total ADP				142 469,33	142 469,33	0,00
FDC	1-1-00720	Participation de la Commission européenne aux dépenses hors titre 2 des écoles européennes agréées (P141)	HT2	338 603,76	338 603,76	0,00
	1-1-00722	Participation de la Commission européenne aux dépenses de personnels(T2) des écoles européennes agréées (P141)	T2	413 849,03	413 849,03	0,00
	1-1-00886	Participation du FEDER à l'équipement technologique et informatique des établissements d'enseignement du second degré	HT2	800 000,00	800 000,00	0,00
	1-2-00251	Participations diverses aux dépenses dans le domaine de l'éducation (programme 141)	HT2	566 582,26	566 582,26	0,00
	1-2-00441	Investissement d'avenir : innovation numérique pour l'excellence éducative P141 (hors dépenses de personnel)	HT2	5 100,00	5 100,00	0,00
	1-2-00648	Investissement d'avenir : participation aux dépenses hors titre 2 duprogramme 141	HT2	1 775 561,90	1 775 561,90	0,00
	1-2-00688	Investissement d'avenir : participation aux dépenses de personnel duprogramme 141	T2	744 245,50	744 245,50	0,00
Total FDC				4 643 942,45	4 643 942,45	0,00
Total général				4 786 411,78	4 786 411,78	0,00

Au projet de loi de finances pour 2022, la prévision de rattachement sur le programme 141 s'élevait à 1,1 M€. Les rattachements constatés (4,8 M€) sont cinq fois supérieurs à la prévision initiale. Cette importante hausse s'explique principalement par la création des deux fonds de concours n° 1-2-00648 « Investissement d'avenir : participation aux dépenses hors titre 2 du programme 141 » et n° 1-2-00688 « Investissement d'avenir : participation aux dépenses de personnel du programme 141 » dans le cadre du dispositif des territoires numériques éducatifs (TNE).

Sur le hors titre 2 (n° 1-2-00648) ces crédits financent le volet équipement (notamment l'équipement des écoles maternelles et élémentaires d'un socle numérique de base), le volet ressources (ressources pédagogiques et applications innovantes, adaptation de ressources pour les élèves à besoins éducatifs particuliers) et le volet parentalité et inclusion (financement de l'accompagnement des familles en situation de fracture numérique et d'illectronisme pour leur permettre d'accompagner leurs enfants et des élèves à besoin particuliers).

Sur le titre 2 (n° 1-2-00688) ces crédits financent la formation, d'une part, des cadres, des formateurs et des enseignants à partir du recueil de besoins établis, et d'autre part, la formation des cadres pour l'accompagnement de la parentalité. Ces crédits sont aussi utilisés pour le financement aussi permettre le financement de l'organisation des séminaires et des événements pour valoriser, communiquer et animer une communauté d'acteurs.

Hors crédits TNE, les rattachements réalisés ont progressé de +114 % par rapport à la prévision initiale. Cette hausse s'explique aussi par les rattachements réalisés sur les fonds n° 1-1-00720 « Participation de la Commission EU aux dépenses HT2 des écoles européennes agréées » et n° 1-1-00722 « Participation de la Commission EU aux dépenses T2 des écoles européennes agréées » créés en 2021. Ces fonds de concours sont versés aux écoles européennes agréées pour financer notamment le recrutement des assistants de langues.

Les rattachements ont également été supérieurs que prévu sur le fonds 1-1-00886 « Participation du FEDER à l'équipement technologique et informatique des établissements du 2^d degré ».

Les crédits ouverts au 31 juillet 2023

Au 31 juillet 2023, les rattachements de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 141 atteignent 1,4 M€ en AE et CP. Ils se répartissent ainsi :

Typ	Numéro du foi	Libellé du fonds	Titre	AE	CP	dont AEP
ADP	2-2-00036	REMUNERATION D'ACTIONS DE FORMATION (PROGRAMME 141 TITRE 2)	T2	20 441,22	20 441,22	0,00
	2-2-00262	Recettes provenant de la rémunération de prestations fournies par l'ensemble des services (programme 141)	HT2	65 572,40	65 572,40	0,00
Total ADP				86 013,62	86 013,62	0,00
FDC	1-1-00720	Participation de la Commission européenne aux dépenses hors titre 2 des écoles européennes agréées (P141)	HT2	187 150,82	187 150,82	0,00
	1-1-00722	Participation de la Commission européenne aux dépenses de personnels(T2) des écoles européennes agréées (P141)	T2	228 739,90	228 739,90	0,00
	1-2-00261	Participations diverses aux dépenses dans le domaine de l'éducation (programme 141)	HT2	462 511,20	462 511,20	0,00
	1-2-00441	Investissement d'avenir : innovation numérique pour l'excellence éducative P141 (hors dépenses de personnel)	HT2	1 500,00	1 500,00	0,00
	1-2-00648	Investissement d'avenir : participation aux dépenses hors titre 2 duprogramme 141	HT2	386 672,86	386 672,86	0,00
	1-2-00688	Investissement d'avenir : participation aux dépenses de personnel duprogramme 141	T2	50 000,00	50 000,00	0,00
Total FDC				1 316 574,78	1 316 574,78	0,00
Total général				1 402 588,40	1 402 588,40	0,00

Les rattachements réalisés au 31 juillet 2023 sont conformes aux prévisions.

Les prévisions d'ouverture de crédits pour 2024

Au projet de loi de finances pour 2024, les prévisions de rattachement de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 141 s'établissent à 3,6 M€ en AE et CP. Ils se répartiront ainsi :

Typ	Numéro du foi	Libellé du fonds	Titre	AE	CP	dont AEP
ADP	2-2-00036	REMUNERATION D'ACTIONS DE FORMATION (PROGRAMME 141 TITRE 2)	T2	10 000,00	10 000,00	0,00
	2-2-00262	Recettes provenant de la rémunération de prestations fournies par l'ensemble des services (programme 141)	HT2	150 000,00	150 000,00	0,00
Total ADP				160 000,00	160 000,00	0,00
FDC	1-1-00720	Participation de la Commission européenne aux dépenses hors titre 2 des écoles européennes agréées (P141)	HT2	400 000,00	400 000,00	0,00
	1-1-00722	Participation de la Commission européenne aux dépenses de personnels(T2) des écoles européennes agréées (P141)	T2	400 000,00	400 000,00	0,00
	1-1-00886	Participation du FEDER à l'équipement technologique et informatique des établissements d'enseignement du second degré	HT2	500 000,00	500 000,00	0,00
	1-2-00261	Participations diverses aux dépenses dans le domaine de l'éducation (programme 141)	HT2	600 000,00	600 000,00	0,00
	1-2-00441	Investissement d'avenir : innovation numérique pour l'excellence éducative P141 (hors dépenses de personnel)	HT2	0,00	0,00	0,00
	1-2-00648	Investissement d'avenir : participation aux dépenses hors titre 2 duprogramme 141	HT2	1 300 000,00	1 300 000,00	0,00
	1-2-00688	Investissement d'avenir : participation aux dépenses de personnel duprogramme 141	T2	200 000,00	200 000,00	0,00
Total FDC				3 400 000,00	3 400 000,00	0,00
Total général				3 560 000,00	3 560 000,00	0,00

La prévision pour 2024 a été construite sur la base des rattachements réalisés les exercices précédents.

État récapitulatif des crédits de fonds de concours et attributions de produits

1.5. Éducation nationale et jeunesse

Programme 214 – Soutien de la politique de l'éducation nationale

Les crédits ouverts en 2022

En 2022, les montants de fonds de concours et d'attributions de produits rattachés au programme 214 s'élevaient à 46,7 M€ en AE et 47,8 M€ en CP. Ils se répartissaient ainsi :

Typ	Numéro du fo	Libellé du fonds	Titre	AE	CP	dont AEP
ADP	2-2-00034	Recettes provenant de la rémunération de prestations fournies par l'ensemble des services (programme 214)	HT2	1 687 208,10	1 687 208,10	0,00
	2-2-00704	Produit des cessions de biens mobiliers - métropole (programme 214) Décret n° 2006-1004 du 10-08-06- Création par lettre 1C-88-72 du 02-02-88, modifiée par lettre 2BCF-06-4185 du 05-12-06	HT2	419 379,00	419 379,00	0,00
	2-3-00699	Produit des cessions de biens mobiliers - outre-mer et étranger (programme 214)	HT2	25 818,90	25 818,90	0,00
Total ADP				2 132 406,00	2 132 406,00	0,00
FDC	1-1-00170	Participation de la Commission européenne au financement de travaux d'information sur l'éducation	HT2	208 525,60	208 525,60	0,00
	1-1-00331	Participation de la Commission européenne aux dépenses de personnel de l'antenne France d'Eurydice	T2	114 342,80	114 342,80	0,00
	1-1-00406	Erasmus+ (P214) programme européen	HT2	2 809 551,36	2 809 551,36	0,00
	1-2-00038	Participation du Fonds d'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique aux dépenses d'intégration (programme 214 hors titre 2)	HT2	4 000 000,00	4 000 000,00	0,00
	1-2-00220	Participation de Santé publique France au financement de la campagne de lutte contre la covid-19 menée par le ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports (programme 214)	HT2	20 000 090,00	20 000 090,00	0,00
	1-2-00253	Participation de Santé publique France au financement de la campagne de lutte contre la covid-19 menée par le ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports (programme 214 - dépenses de personnel)	T2	8 500 000,00	8 500 000,00	0,00
	1-2-00290	Participations diverses aux dépenses d'orientation scolaire et professionnelle des académies	HT2	497 296,71	497 296,71	0,00
	1-2-00387	Investissement d'avenir : Transition numérique de l'Etat et modernisation de l'action publique	HT2	315 112,00	315 112,00	0,00
	1-2-00442	Investissement d'avenir : innovation numérique pour l'excellence éducative P214 (hors dépenses de personnel)	HT2	80 792,61	80 792,61	0,00
	1-2-00546	Participations à des dépenses d'investissement - France métropolitaine	HT2	5 448,80	5 448,80	0,00
	1-2-00649	Investissement d'avenir : participation aux dépenses hors titre 2 du programme 214	HT2	7 676 078,37	7 676 078,37	0,00
	1-2-00689	Investissement d'avenir : participation aux dépenses de personnel du programme 214	T2	307 028,00	307 028,00	0,00
	1-3-00189	Participations à des dépenses d'investissement - AE préalables (outre-mer, étranger, hors crédits communautaires)	HT2	0,00	1 104 433,00	0,00
	1-3-00883	Participations diverses aux dépenses dans le domaine de l'éducation (outre-mer et étranger, hors crédits communautaires)	HT2	64 080,00	64 080,00	0,00
Total FDC				44 578 346,25	45 682 779,25	0,00
Total général				46 710 752,25	47 815 185,25	0,00

Au projet de loi de finances pour 2022, la prévision de rattachement sur le programme 214 s'élevait à 7,9 M€. Les rattachements constatés (47,8 M€ en CP) sont supérieurs à la prévision car des rattachements complémentaires ont été nécessaires sur les fonds de concours de Santé Publique France (SPF)..

Le fonds n° 1-2-00220 « Participation de Santé publique France au financement de la campagne de lutte contre le Covid-19 menée par le MENJ HT2 » a permis de financer le matériel sanitaire (autotests, masques, gel hydro-alcoolique, gants, etc.), le transport du matériel, les frais postaux et notamment les capteurs CO₂. Les crédits ont permis de subventionner les capteurs acquis par les collectivités territoriales en faveur de leurs établissements publics d'enseignement. Ainsi, plus de 128 000 capteurs CO₂ ont été cofinancés au moyen d'un subventionnement de l'État. Les régions ont doté leurs lycées d'en moyenne 2 à 3 capteurs par établissement. Une très grande majorité des départements, entre 70 et 80 %, aurait également équipé leurs collèges, avec une moyenne de 2 capteurs par établissement. S'agissant des écoles, le nombre de capteurs subventionnés est important (plus de 109 000 capteurs pour les écoles).

D'autre part, le fonds n° 1-2-00253 « Participation de Santé publique France au financement de la campagne de lutte contre le Covid-19 menée par le MENJ T2 » a permis de financer la rémunération des médiateurs de lutte anti-Covid (LAC) jusqu'à l'été 2022. Les médiateurs LAC ont été en charge d'accompagner le dépistage, le contact-tracing et la vaccination dans les établissements publics et privés sous-contrat.

Par ailleurs, la hausse du niveau des rattachements s'explique également par la création des deux fonds de concours n° 1-2-00649 « Investissement d'avenir : participation aux dépenses hors titre 2 du programme 141 » et n° 1-2-00689 « Investissement d'avenir : participation aux dépenses de personnel du programme 141 » dans le cadre du dispositif des territoires numériques éducatifs (TNE). Près de 8 M€ ont été rattachés en 2022 à ce titre.

Sur le hors titre 2 (n° 1-2-00649) ces crédits financent le volet équipement (notamment l'équipement des écoles maternelles et élémentaires d'un socle numérique de base), le volet ressources (ressources pédagogiques et applications innovantes, adaptation de ressources pour les élèves à besoins éducatifs particuliers) et le volet parentalité et inclusion (financement de l'accompagnement des familles en situation

de fracture numérique et d'illectronisme pour leur permettre d'accompagner leurs enfants et des élèves à besoin particuliers).

Sur le titre 2 (n° 1-2-00689) ces crédits financent la formation, d'une part, des cadres, des formateurs et des enseignants à partir du recueil de besoins établis, et d'autre part, la formation des cadres pour l'accompagnement de la parentalité. Ces crédits sont aussi utilisés pour le financement aussi permettre le financement de l'organisation des séminaires et des événements pour valoriser, communiquer et animer une communauté d'acteurs.

Les crédits ouverts au 31 juillet 2023

Au 31 juillet 2023, les rattachements de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 214 atteignent 3,5 M€ en AE et CP. Ils se répartissent ainsi :

Typ	Número du foi	Libellé du fonds	Titre	AE	CP	dont AEP
ADP	2-2-00034	Recettes provenant de la rémunération de prestations fournies par l'ensemble des services (programme 214)	HT2	1 060 929,45	1 060 929,45	0,00
	2-2-00704	Produit des cessions de biens mobiliers - métropole (programme 214) Décret n° 2006-1004 du 10-08-06 - Création par lettre 1C-88-72 du 02-02-88, modifiée par lettre 2BCF-06-4185 du 05-12-06	HT2	205 218,40	205 218,40	0,00
	2-3-00699	Produit des cessions de biens mobiliers - outre-mer et étranger (programme 214)	HT2	1 150,00	1 150,00	0,00
Total ADP				1 267 297,85	1 267 297,85	0,00
FDC	1-1-00170	Participation de la Commission européenne au financement de travaux d'information sur l'éducation	HT2	18 590,58	18 590,58	0,00
	1-1-00331	Participation de la Commission européenne aux dépenses de personnel de l'antenne France d'Eurydice	T2	130 720,00	130 720,00	0,00
	1-1-00406	Erasmus+ (P214) programme européen	HT2	136 059,51	136 059,51	0,00
	1-2-00038	Participation du Fonds d'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique aux dépenses d'intégration (programme 214 hors titre 2)	HT2	1 800,00	1 800,00	0,00
	1-2-00290	Participations diverses aux dépenses d'orientation scolaire et professionnelle des académies	HT2	41 023,03	41 023,03	0,00
	1-2-00387	Investissement d'avenir : Transition numérique de l'Etat et modernisation de l'action publique	HT2	641 377,00	641 377,00	0,00
	1-2-00442	Investissement d'avenir : innovation numérique pour l'excellence éducative P214 (hors dépenses de personnel)	HT2	7 250,00	7 250,00	0,00
	1-2-00649	Investissement d'avenir : participation aux dépenses hors titre 2 duprogramme 214	HT2	1 142 864,00	1 142 864,00	0,00
	1-2-00689	Investissement d'avenir : participation aux dépenses de personnel duprogramme 214	T2	125 000,00	125 000,00	0,00
	1-3-00883	Participations diverses aux dépenses dans le domaine de l'éducation (outre-mer et étranger, hors crédits communautaires)	HT2	35 000,00	35 000,00	0,00
Total FDC				2 279 684,12	2 279 684,12	0,00
Total général				3 546 981,97	3 546 981,97	0,00

Les rattachements réalisés au 31 juillet 2023 sont conformes aux attentes.

Les prévisions d'ouverture de crédits pour 2024

Au projet de loi de finances pour 2024, les prévisions de rattachement de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 214 s'établissent à 11,6 M€ en AE et CP. Ils se répartiront ainsi :

Typ	Número du foi	Libellé du fonds	Titre	AE	CP	dont AEP
ADP	2-2-00034	Recettes provenant de la rémunération de prestations fournies par l'ensemble des services (programme 214)	HT2	2 000 000,00	2 000 000,00	0,00
	2-2-00704	Produit des cessions de biens mobiliers - métropole (programme 214) Décret n° 2006-1004 du 10-08-06 - Création par lettre 1C-88-72 du 02-02-88, modifiée par lettre 2BCF-06-4185 du 05-12-06	HT2	300 000,00	300 000,00	0,00
	2-3-00699	Produit des cessions de biens mobiliers - outre-mer et étranger (programme 214)	HT2	20 000,00	20 000,00	0,00
Total ADP				2 320 000,00	2 320 000,00	0,00
FDC	1-1-00170	Participation de la Commission européenne au financement de travaux d'information sur l'éducation	HT2	200 000,00	200 000,00	0,00
	1-1-00331	Participation de la Commission européenne aux dépenses de personnel de l'antenne France d'Eurydice	T2	110 000,00	110 000,00	0,00
	1-1-00406	Erasmus+ (P214) programme européen	HT2	700 000,00	700 000,00	0,00
	1-2-00038	Participation du Fonds d'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique aux dépenses d'intégration (programme 214 hors titre 2)	HT2	4 000 000,00	4 000 000,00	0,00
	1-2-00220	Participation de Santé publique France au financement de la campagne de lutte contre la covid-19 menée par le ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports (programme 214)	HT2	0,00	0,00	0,00
	1-2-00253	Participation de Santé publique France au financement de la campagne de lutte contre la covid-19 menée par le ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports (programme 214 - dépenses de personnel)	T2	0,00	0,00	0,00
	1-2-00290	Participations diverses aux dépenses d'orientation scolaire et professionnelle des académies	HT2	500 000,00	500 000,00	0,00
	1-2-00387	Investissement d'avenir : Transition numérique de l'Etat et modernisation de l'action publique	HT2	500 000,00	500 000,00	0,00
	1-2-00442	Investissement d'avenir : innovation numérique pour l'excellence éducative P214 (hors dépenses de personnel)	HT2	0,00	0,00	0,00
	1-2-00546	Participations à des dépenses d'investissement - France métropolitaine	HT2	10 000,00	10 000,00	0,00
	1-2-00649	Investissement d'avenir : participation aux dépenses hors titre 2 duprogramme 214	HT2	3 000 000,00	3 000 000,00	0,00
	1-2-00689	Investissement d'avenir : participation aux dépenses de personnel duprogramme 214	T2	200 000,00	200 000,00	0,00
	1-3-00189	Participations à des dépenses d'investissement - AE préalable (outre-mer, étranger, hors crédits communautaires)	HT2	0,00	0,00	0,00
	1-3-00883	Participations diverses aux dépenses dans le domaine de l'éducation (outre-mer et étranger, hors crédits communautaires)	HT2	70 000,00	70 000,00	0,00
	Total FDC				9 290 000,00	9 290 000,00
Total général				11 610 000,00	11 610 000,00	0,00

4 M€ sont attendus de la part du FIPHFP dans le cadre de l'aménagement des postes pour les agents en situation de handicap et 3,2 M€ sont attendus dans le cadre du déploiement des territoires numériques éducatifs (TNE).

État récapitulatif des crédits de fonds de concours et attributions de produits

1.5. Éducation nationale et jeunesse

Le programme 214 possède un seul fonds de concours avec AE préalables : 1-3-00189 « Participations à des dépenses d'investissements - (outre-mer, étranger et Europe, hors crédits communautaires) ». Ce fonds ne devrait pas recevoir, en 2024, des rattachements ni AE ni en CP.

Programme 230 – Vie de l'élève

Les crédits ouverts en 2022

En 2022, les montants de fonds de concours et d'attributions de produits rattachés au programme 230 s'élevaient à 2,5 M€ en AE et CP. Ils se répartissaient ainsi :

Typ	Numéro du foi	Libellé du fonds	Titre	AE	CP	dont AEP
FDC	1-2-00275	Participations diverses aux dépenses dans le domaine de l'éducation (programme 230 HT2)	HT2	1 440 256,00	1 440 256,00	0,00
	1-2-00650	Investissement d'avenir : participation aux dépenses hors titre 2 duprogramme 230	HT2	994 114,00	994 114,00	0,00
	1-2-00690	Investissement d'avenir : participation aux dépenses de personnel duprogramme 230	T2	30 000,00	30 000,00	0,00
Total FDC				2 464 370,00	2 464 370,00	0,00
Total général				2 464 370,00	2 464 370,00	0,00

Les rattachements effectués en 2022 concernent principalement les crédits rattachés au titre de la formation civique et citoyenne des volontaires en service civique accueillis par le MENJ (1,4 M€) et ceux pour le déploiement des territoires numériques éducatifs pour 1 M€.

Les crédits ouverts au 31 juillet 2023

Au 31 juillet 2023, les rattachements de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 230 atteignent 1,8 M€ en AE et CP. Ils se répartissent ainsi :

Typ	Numéro du foi	Libellé du fonds	Titre	AE	CP	dont AEP
FDC	1-2-00275	Participations diverses aux dépenses dans le domaine de l'éducation (programme 230 HT2)	HT2	1 765 736,17	1 765 736,17	0,00
	1-2-00690	Investissement d'avenir : participation aux dépenses de personnel duprogramme 230	T2	10 000,00	10 000,00	0,00
Total FDC				1 775 736,17	1 775 736,17	0,00
Total général				1 775 736,17	1 775 736,17	0,00

Les rattachements sont légèrement supérieurs à la prévision faite au projet de loi de finances pour 2023 du fait d'une augmentation du nombre de formations des volontaires en service civique dans le contingent du ministère.

Les prévisions d'ouverture de crédits pour 2024

Au projet de loi de finances pour 2024, les prévisions de rattachement de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 230 s'établissent à 2,02 M€ en AE et CP. Ils se répartiront ainsi :

Typ	Numéro du foi	Libellé du fonds	Titre	AE	CP	dont AEP
FDC	1-2-00275	Participations diverses aux dépenses dans le domaine de l'éducation (programme 230 HT2)	HT2	1 500 000,00	1 500 000,00	0,00
	1-2-00650	Investissement d'avenir : participation aux dépenses hors titre 2 duprogramme 230	HT2	500 000,00	500 000,00	0,00
	1-2-00690	Investissement d'avenir : participation aux dépenses de personnel duprogramme 230	T2	20 000,00	20 000,00	0,00
Total FDC				2 020 000,00	2 020 000,00	0,00
Total général				2 020 000,00	2 020 000,00	0,00

Les rattachements prévisionnels au titre de 2024 sont estimés à 2 M€, dont 1,5 M€ au titre du fonds n° 1-2-00275 (afin de rémunérer la formation des jeunes en service civique) et 0,5 M€ pour la poursuite des TNE.

Mission « Sport, Jeunesse et vie associative »

Programme 163 – Jeunesse et vie associative

Les crédits ouverts en 2022

En 2022, les montants de fonds de concours et d'attributions de produits rattachés au programme 163 s'élevaient à 21,1 M€ en AE et CP. Ils se répartissaient ainsi :

Typ	Numéro du foi	Libellé du fonds	Titre	AE	CP	dont AEP
ADP	2-2-00482	Produits de la vente des publications de l'INJEP - Article 17-II de la LOLF - créé le 22	HT2	7 448,87	7 448,87	0,00
Total ADP				7 448,87	7 448,87	0,00
FDC	1-2-00418	Participations financières privées ou publiques au financement d'actions en faveur de la vie associative	HT2	20 903 159,06	20 903 159,06	0,00
	1-2-00477	Contributions aux missions d'observation et d'étude de l'INJEP	HT2	18 055,00	18 055,00	0,00
	1-1-00411	Participation de la Commission européenne au financement de projets relatifs aux jeunes et à la vie associative	HT2	171 705,60	171 705,60	0,00
Total FDC				21 092 919,66	21 092 919,66	0,00
Total général				21 100 368,53	21 100 368,53	0,00

En loi de finances initiales pour 2022, les prévisions de rattachement des fonds de concours et attributions de produits s'élevaient à 17,5 M€ sur le fonds 1-2-00418 « *Participations financières privées ou publiques au financement d'actions en faveur de la vie associative* » qui concerne les crédits laissés sur les comptes bancaires en déshérence et destinés au financement d'actions en faveur de la vie associative. L'article 272 de la loi de finances pour 2020 modifié a prévu qu'à compter de l'exercice 2021, une quote-part de 20 % des sommes acquises à l'État en application des 3^e et 4^e de l'article L. 1126-1 du code général de la propriété des personnes publiques, du III de l'article L. 312-20 du code monétaire et financier et des I et II de l'article 13 de la loi n° 2014-617 du 13 juin 2014 relative aux comptes bancaires inactifs et aux contrats d'assurance vie en déshérence, est affectée au Fonds de développement pour la vie associative (FDVA).

Le fonds de concours 1-2-00411 « *Participation de la Commission européenne au financement de projets relatifs aux jeunes et à la vie associative* » a été abondé en gestion 2022 de 171 706 € en AE et en CP.

Pour information, une demande de subvention de 250 000 € a été effectuée auprès de la Commission européenne dans le cadre de l'année européenne de la jeunesse. La décision (UE) 2021/2316 du Parlement européen et du Conseil de l'Union européenne du 22 décembre 2021 relative à l'année européenne de la jeunesse (2022) a été adoptée afin que tous les États membres organisent en 2022 des activités et des initiatives centrées sur les jeunes, priorité pour la France durant sa présidence du Conseil de l'Union européenne.

Les crédits de ce fonds ont permis la promotion et le financement d'actions nationales (appel à projets) conduites par direction de la jeunesse de l'éducation populaire et de la vie associative (DJEPVA). Les rattachements réalisés en 2022 représentent le premier versement.

Le fonds de concours 1-2-00477 « *Contributions aux missions d'observation et d'étude de l'INJEP* » a été abondé en gestion 2022 de 18 055 € en AE et CP. Les crédits disponibles au titre de ce fonds de concours ont ainsi été portés à 49 657 € en AE et 49 658 € en CP sous l'effet des reports des exercices précédents.

Dans le cadre de sa mission de diffusion et de valorisation, l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (INJEP) a en charge la gestion des ventes de ses publications, services donnant lieu à rémunération en application du décret n° 2016-1127 du 11 août 2016 relatif à la rémunération des services rendus par l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire.

L'attribution de produits 2-2-00482 « *Produits de la vente des publications de l'INJEP* » a été abondé de 7 449 € en AE et en CP en 2022. Il n'y a pas eu de consommation de crédit sur cette attribution de produit en 2022.

État récapitulatif des crédits de fonds de concours et attributions de produits

1.5. Éducation nationale et jeunesse

Les crédits ouverts au 31 juillet 2023

Au 31 juillet 2023, les rattachements de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 163 atteignent 17,4 M€ en AE et CP. Ils se répartissent ainsi :

Typ	Numéro du foi	Libellé du fonds	Titre	AE	CP	dont AEP
FDC	1-2-00418	Participations financières privées ou publiques au financement d'actions en faveur de la vie associative	HT2	17 420 595,01	17 420 595,01	0,00
Total FDC				17 420 595,01	17 420 595,01	0,00
Total général				17 420 595,01	17 420 595,01	0,00

La prévision de rattachement en projet de loi de finances pour 2023 s'élevait à 17,5 M€ sur le fonds 1-2-00418 « Participations financières privées ou publiques au financement d'actions en faveur de la vie associative ».

Au 31 juillet 2023, le rattachement est de 17,4 M€, soit la quasi-totalité de la prévision en loi de finances initiales.

Les prévisions d'ouverture de crédits pour 2024

Au projet de loi de finances pour 2024, les prévisions de rattachement de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 163 s'établissent à 17,5 M€ en AE et CP. Ils se répartiront ainsi :

Typ	Numéro du foi	Libellé du fonds	Titre	AE	CP	dont AEP
ADP	2-2-00482	Produits de la vente des publications de l'INJEP - Article 17-II de la LOLF - créé le 22	HT2	0,00	0,00	0,00
Total ADP				0,00	0,00	0,00
FDC	1-2-00418	Participations financières privées ou publiques au financement d'actions en faveur de la vie associative	HT2	17 500 000,00	17 500 000,00	0,00
	1-2-00477	Contributions aux missions d'observation et d'étude de l'INJEP	HT2	0,00	0,00	0,00
	1-1-00411	Participation de la Commission européenne au financement de projets relatifs aux jeunes et à la vie associative	HT2	0,00	0,00	0,00
Total FDC				17 500 000,00	17 500 000,00	0,00
Total général				17 500 000,00	17 500 000,00	0,00

La prévision 2024 reconduit la prévision 2023.

1.6. Enseignement supérieur et recherche

Missions/Programmes	Rattachements 2022			Rattachements 2023 au 31/07			Prévisions 2024		
	AE	CP	dont AE préalables	AE	CP	dont AE préalables	AE	CP	dont AE préalables
Recherche et enseignement supérieur 150 - Formations supérieures et recherche universitaire	18 432 631,74	26 116 454,74	6 715 000,00	44 129 955,25	39 395 328,19	38 147 057,37	10 000 000,00	39 453 969,00	10 000 000,00
172 - Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	300 429,69	300 429,69	0,00	27 608,00	27 608,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231 - Vie étudiante	525 877,07	1 375 877,07	0,00	224 147,89	224 147,89	0,00	1 400 000,00	900 000,00	1 000 000,00
Total ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche	19 258 938,50	27 792 761,50	6 715 000,00	44 381 711,14	39 647 084,08	38 147 057,37	11 400 000,00	40 353 969,00	11 000 000,00

En **2022**, les montants de fonds de concours et d'attributions de produits rattachés aux programmes du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche s'élevaient à 19,3 M€ en AE (dont 6,7 M€ préalables) et 27,8 M€ en CP.

En **2023**, les rattachements de fonds de concours et d'attributions de produits constatés au 31 juillet atteignent 44,4 M€ en AE (dont 38,1 M€ préalables) et 39,6 M€ en CP.

Au projet de loi de finances pour **2024**, les prévisions de rattachement de fonds de concours et d'attributions de produits s'établissent à 11,4 M€ en AE (dont 11,0 M€ préalables) et 40,4 M€ en CP.

Les principales recettes de fonds de concours et d'attributions de produits du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche sont les suivantes.

Mission « Recherche et enseignement supérieur »

Programme 150 – Formations supérieures et recherche universitaire

Les crédits ouverts en 2022

En 2022, les montants de fonds de concours et d'attributions de produits rattachés au programme 150 s'élevaient à 18,4 M€ en AE (dont 6,7 M€ préalables) et 26,1 M€ en CP. Ils se répartissaient ainsi :

Typ	Numéro du foi	Libellé du fonds	Titre	AE	CP	dont AEP
FDC	1-1-00091	PARTICIPATION DU FEDER A LA CONSTRUCTION ET A L'EQUIPEMENT DE LOCAUX UNIVERSITAIRES (CP sur AE PREALABLES)	HT2	0,00	0,00	0,00
	1-2-00085	PARTICIPATIONS DIVERSES A L'AMENAGEMENT ET A LA CONSTRUCTION DE L OCAUX UNIVERSITAIRES (AE PREALABLES)	HT2	6 715 000,00	14 398 823,00	6 715 000,00
	1-2-00150	Participation de Santé publique France au financement de la campagne de lutte contre la covid-19 menée par le ministère de l'enseignement supérieur (programme 150)	HT2	10 900 000,00	10 900 000,00	0,00
	1-2-00609	Contribution exceptionnelle de tiers à la rénovation de l'immobilier d'enseignement supérieur	HT2	817 631,74	817 631,74	0,00
Total FDC				18 432 631,74	26 116 454,74	6 715 000,00
Total général				18 432 631,74	26 116 454,74	6 715 000,00

1-2-00085 - Participations diverses à l'aménagement et à la construction de locaux universitaires (AE préalables) :

6 715 000 € en AE et 14 398 823 € en CP.

Les fonds de concours rattachés en 2022 correspondent à des participations financières de collectivités territoriales (Régions, Départements, Métropoles, Communautés d'agglomération ou communautés urbaines ou villes) ou d'établissements au financement d'opérations immobilières inscrites dans les CPER et/ou au Plan de Relance et dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par l'État.

1-2-00150 - Participation de Santé publique France au financement de la campagne de lutte contre la Covid-19 menée par le ministère de l'enseignement supérieur : 10 900 000 € en AE et en CP.

Les fonds de concours rattachés en 2022 correspondent à la participation de Santé Publique France au financement de la campagne de lutte contre la Covid-19.

État récapitulatif des crédits de fonds de concours et attributions de produits

1.6. Enseignement supérieur et recherche

1-2-00609 – Contribution exceptionnelle de tiers à la rénovation de l’immobilier de l’enseignement supérieur : 817 632 € en AE et en CP.

Les crédits ouverts au 31 juillet 2023

Au 31 juillet 2023, les rattachements de fonds de concours et d’attributions de produits au programme 150 atteignent 44,1 M€ en AE (dont 38,1 M€ préalables) et 39,4 M€ en CP. Ils se répartissent ainsi :

Typ	Numéro du foi	Libellé du fonds	Titre	AE	CP	dont AEP
FDC	1-1-00272	Participation du FEDER à la construction et à l'équipement de locaux universitaires (AE préalables)	HT2	0,00	323 980,31	0,00
	1-2-00085	PARTICIPATIONS DIVERSES A L'AMENAGEMENT ET A LA CONSTRUCTION DE L'OCAUXUNIVERSITAIRES (AE PREALABLES)	HT2	38 147 057,37	33 088 450,00	38 147 057,37
	1-2-00609	Contribution exceptionnelle de tiers à la rénovation de l'immobilier d'enseignement supérieur	HT2	5 982 897,88	5 982 897,88	0,00
Total FDC				44 129 955,25	39 395 328,19	38 147 057,37
Total général				44 129 955,25	39 395 328,19	38 147 057,37

1-1-00272 - Participation du FEDER à la construction et à l'équipement de locaux universitaires (AE préalables) : 0 € en AE et 323 980 € en CP.

Les fonds de concours rattachés en 2023 correspondent aux participations financières FEDER au financement d'opérations immobilières inscrites dans les CPER et dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par l'État.

1-2-00085 - Participations diverses à l'aménagement et à la construction de locaux universitaires (AE préalables) :

38 147 057 € en AE et 33 088 450 € en CP.

Les fonds de concours rattachés en 2023 correspondent aux participations financières de collectivités territoriales (Régions, Départements, Métropoles, Communautés d'agglomération ou communautés urbaines ou villes) ou d'établissements au financement d'opérations immobilières inscrites dans les CPER et/ou au Plan de Relance et dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par l'État.

1-2-00609 – Contribution exceptionnelle de tiers à la rénovation de l’immobilier de l’enseignement supérieur : 5 982 898 € en AE et en CP.

Les fonds de concours rattachés en 2023 correspondent au versement de la trésorerie de la Fondation de coopération scientifique Sorbonne Université suite à sa dissolution.

Les prévisions d'ouverture de crédits pour 2024

Au projet de loi de finances pour 2024, les prévisions de rattachement de fonds de concours et d’attributions de produits au programme 150 s’établissent à 10,0 M€ en AE (dont 10,0 M€ préalables) et 39,5 M€ en CP. Ils se répartiront ainsi :

Typ	Numéro du foi	Libellé du fonds	Titre	AE	CP	dont AEP
FDC	1-1-00091	PARTICIPATION DU FEDER A LA CONSTRUCTION ET A L'EQUIPEMENT DE LOCAUXUNIVERSITAIRES (CP sur AE PREALABLES)	HT2	0,00	0,00	0,00
	1-1-00272	Participation du FEDER à la construction et à l'équipement de locaux universitaires (AE préalables)	HT2	1 000 000,00	2 619 619,69	1 000 000,00
	1-2-00085	PARTICIPATIONS DIVERSES A L'AMENAGEMENT ET A LA CONSTRUCTION DE L'OCAUXUNIVERSITAIRES (AE PREALABLES)	HT2	9 000 000,00	36 834 349,07	9 000 000,00
	1-2-00150	Participation de Santé publique France au financement de la campagne de lutte contre la covid-19 menée par le ministère de l'enseignement supérieur (programme 150)	HT2	0,00	0,00	0,00
	1-2-00609	Contribution exceptionnelle de tiers à la rénovation de l'immobilier d'enseignement supérieur	HT2	0,00	0,00	0,00
Total FDC				10 000 000,00	39 453 968,76	10 000 000,00
Total général				10 000 000,00	39 453 968,76	10 000 000,00

1-2-00272 - Participation du FEDER à la construction et à l'équipement de locaux universitaires (AE préalables) :

1 000 000 € en AE et 2 619 620 € en CP.

Les fonds de concours qui seront rattachés en 2024 correspondent aux participations financières FEDER au financement d'opérations immobilières inscrites dans les CPER et dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par l'État.

1-2-00085 - Participations diverses à l'aménagement et à la construction de locaux universitaires (AE préalables) :

9 000 000 € en AE et 36 834 349 € en CP.

Les fonds de concours qui seront rattachés en 2024 correspondent aux participations financières de collectivités territoriales (Régions, Départements, Métropoles, Communautés d'agglomération ou communautés urbaines ou villes) ou d'établissements au financement d'opérations immobilières inscrites dans les CPER et dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par l'État.

Programme 172 – Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires

Les crédits ouverts en 2022

En 2022, les montants de fonds de concours et d'attributions de produits rattachés au programme 172 s'élevaient à 0,3 M€ en AE et CP. Ils se répartissaient ainsi :

Typ	Numéro du foi	Libellé du fonds	Titre	AE	CP	dont AEP
FDC	1-1-00330	Contribution de l'Union européenne au projet "Horizon Europe" –coordination des réseaux des points de contacts nationaux (PCN) –programme 172	HT2	270 429,69	270 429,69	0,00
	1-2-00360	Contributions au financement de la fête de la science - Article 17-II de la LOLF création le 07-09-2015 - libellé modifié le 04	HT2	30 000,00	30 000,00	0,00
Total FDC				300 429,69	300 429,69	0,00
Total général				300 429,69	300 429,69	0,00

- 1-1-00330 Contribution de l'Union européenne au projet « Horizon Europe » –coordination des réseaux des points de contacts nationaux (PCN) : 270 429 €
- 1-2-00360 Contributions au financement de la fête de la science - Article 17-II de la LOLF : 30 000 €

Les crédits ouverts au 31 juillet 2023

Au 31 juillet 2023, les rattachements de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 172 atteignent 0,03 M€ en AE et CP. Ils se répartissent ainsi :

Typ	Numéro du foi	Libellé du fonds	Titre	AE	CP	dont AEP
FDC	1-1-00330	Contribution de l'Union européenne au projet "Horizon Europe" –coordination des réseaux des points de contacts nationaux (PCN) –programme 172	HT2	12 608,00	12 608,00	0,00
	1-2-00360	Contributions au financement de la fête de la science - Article 17-II de la LOLF création le 07-09-2015 - libellé modifié le 04	HT2	15 000,00	15 000,00	0,00
Total FDC				27 608,00	27 608,00	0,00
Total général				27 608,00	27 608,00	0,00

- 1-1-00330 Contribution de l'Union européenne au projet « Horizon Europe » –coordination des réseaux des points de contacts nationaux (PCN) : 12 608 €
- 1-2-00360 Contributions au financement de la fête de la science - Article 17-II de la LOLF : 15 000 €

Les prévisions d'ouverture de crédits pour 2024

Au projet de loi de finances pour 2024, les prévisions de rattachement de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 172 s'établissent à 0,05 M€ en AE et CP. Ils se répartiront ainsi :

Typ	Numéro du foi	Libellé du fonds	Titre	AE	CP	dont AEP
FDC	1-1-00330	Contribution de l'Union européenne au projet "Horizon Europe" –coordination des réseaux des points de contacts nationaux (PCN) –programme 172	HT2	15 000,00	15 000,00	0,00
	1-2-00360	Contributions au financement de la fête de la science - Article 17-II de la LOLF création le 07-09-2015 - libellé modifié le 04	HT2	30 000,00	30 000,00	0,00
Total FDC				45 000,00	45 000,00	0,00
Total général				45 000,00	45 000,00	0,00

- 1-1-00330 Contribution de l'Union européenne au projet « Horizon Europe » –coordination des réseaux des points de contacts nationaux (PCN) : 15 000 €
- 1-2-00360 Contributions au financement de la fête de la science - Article 17-II de la LOLF : 30 000 €

État récapitulatif des crédits de fonds de concours et attributions de produits

1.6. Enseignement supérieur et recherche

Programme 231 – Vie étudiante**Les crédits ouverts en 2022**

En 2022, les montants de fonds de concours et d'attributions de produits rattachés au programme 231 s'élevaient à 0,5 M€ en AE et 1,4 M€ en CP. Ils se répartissaient ainsi :

Typ	Numéro du foi	Libellé du fonds	Titre	AE	CP	dont AEP
ADP	2-2-00089	REMBOURSEMENT DE PRETS D'HONNEUR	HT2	525 877,07	525 877,07	0,00
Total ADP				525 877,07	525 877,07	0,00
FDC	1-2-00060	PARTICIPATIONS DIVERSES AU FINANCEMENT D'OPERATIONS IMMOBILIERES ENFAVEUR DE LA VIE ETUDIANTE	HT2	0,00	850 000,00	0,00
Total FDC				0,00	850 000,00	0,00
Total général				525 877,07	1 375 877,07	0,00

- 1-2-00060 - Participations diverses au financement d'opérations immobilières en faveur de la vie étudiante : 850 000 € en CP

Contrats de plan État Régions

- 2-2-00089 – Remboursement de prêts d'honneur : 525 877,07 € en AE et en CP.

La réforme des aides aux étudiants a supprimé la procédure du prêt d'honneur. Néanmoins le fonds de concours subsiste pour les remboursements des prêts en cours.

Les crédits ouverts au 31 juillet 2023

Au 31 juillet 2023, les rattachements de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 231 atteignent 0,2 M€ en AE et CP. Ils se répartissent ainsi :

Typ	Numéro du foi	Libellé du fonds	Titre	AE	CP	dont AEP
ADP	2-2-00089	REMBOURSEMENT DE PRETS D'HONNEUR	HT2	224 147,89	224 147,89	0,00
Total ADP				224 147,89	224 147,89	0,00
Total général				224 147,89	224 147,89	0,00

- 1-2-00060 - Participations diverses au financement d'opérations immobilières en faveur de la vie étudiante :

Contrats de plan État Régions

Au 31 juillet 2023, le montant des crédits rattachés à ce titre s'élève à 0 M€ en AE et en CP. Sur 2023, il est prévu le rattachement de 1 000 000 € en AE et 500 000 € en CP.

- 2-2-00089 – Remboursement de prêts d'honneur : 224 147,89 € en AE et en CP.

La réforme des aides aux étudiants a supprimé la procédure du prêt d'honneur. Néanmoins le fonds de concours subsiste pour les remboursements des prêts en cours. Au 31 juillet 2023, le montant des crédits rattachés à ce titre s'élève à 0,22 M€ en AE et 0,22 M€ en CP. Sur 2023, il est prévu le rattachement de 0,4 M€ en AE et 0,4 M€ en CP.

Les prévisions d'ouverture de crédits pour 2024

Au projet de loi de finances pour 2024, les prévisions de rattachement de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 231 s'établissent à 1,4 M€ en AE (dont 1,0 M€ préalables) et 0,9 M€ en CP. Ils se répartiront ainsi :

Typ	Numéro du foi	Libellé du fonds	Titre	AE	CP	dont AEP
ADP	2-2-00089	REMBOURSEMENT DE PRETS D'HONNEUR	HT2	400 000,00	400 000,00	0,00
Total ADP				400 000,00	400 000,00	0,00
FDC	1-2-00060	PARTICIPATIONS DIVERSES AU FINANCEMENT D'OPERATIONS IMMOBILIERES ENFAVEUR DE LA VIE ETUDIANTE	HT2	1 000 000,00	500 000,00	1 000 000,00
Total FDC				1 000 000,00	500 000,00	1 000 000,00
Total général				1 400 000,00	900 000,00	1 000 000,00

- 1-2-00060 - Participations diverses au financement d'opérations immobilières en faveur de la vie étudiante : 1 000 000 € en AE et 500 000 € en CP.

Contrats de plan État Régions

- 2-2-00089 – Remboursement de prêts d'honneur : 400 000 € en AE et en CP.

La réforme des aides aux étudiants a supprimé la procédure du prêt d'honneur. Néanmoins le fonds de concours subsiste pour les remboursements des prêts en cours. Sur 2024, il est prévu le rattachement de 0,4 M€ en AE et en CP.

État récapitulatif des crédits de fonds de concours et attributions de produits

1.7. Europe et affaires étrangères

1.7. Europe et affaires étrangères

Missions/Programmes	Rattachements 2022			Rattachements 2023 au 31/07			Prévisions 2024		
	AE	CP	dont AE préalables	AE	CP	dont AE préalables	AE	CP	dont AE préalables
Action extérieure de l'État									
105 - Action de la France en Europe et dans le monde	14 529 580,10 €	14 529 580,10 €	0,00 €	17 628 138,83 €	17 628 138,83 €	0,00 €	5 304 795,00 €	5 304 795,00 €	0,00 €
151 - Français à l'étranger et affaires consulaires	443 665,25 €	443 665,25 €	0,00 €	1 186 315,75 €	1 186 315,75 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
dont titre 2	443 665,25 €	443 665,25 €	0,00 €	1 186 315,75 €	1 186 315,75 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
185 - Diplomatie culturelle et d'influence	6 084 218,14 €	6 084 218,14 €	0,00 €	1 652 661,29 €	1 652 661,29 €	0,00 €	2 000 000,00 €	2 000 000,00 €	0,00 €
Aide publique au développement									
209 - Solidarité à l'égard des pays en développement	27 159 061,11 €	27 159 061,11 €	0,00 €	20 050 973,22 €	20 050 973,22 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total ministère de l'Europe et des affaires étrangères	48 216 524,60	48 216 524,60	0,00	40 518 089,09	40 518 089,09	0,00	7 304 795,00	7 304 795,00	0,00

En 2022, les montants de fonds de concours et d'attributions de produits rattachés aux programmes du ministère de l'Europe et des affaires étrangères s'élevaient à 48,2 M€ en AE et CP.

En 2023, les rattachements de fonds de concours et d'attributions de produits constatés au 31 juillet atteignent 40,5 M€ en AE et CP.

Au projet de loi de finances pour 2024, les prévisions de rattachement de fonds de concours et d'attributions de produits s'établissent à 7,3 M€ en AE et CP.

Les principales recettes de fonds de concours et d'attributions de produits du ministère de l'Europe et des affaires étrangères sont les suivantes.

Mission « Action extérieure de l'État »

Programme 105 – Action de la France en Europe et dans le monde

Les crédits ouverts en 2022

En 2022, les montants de fonds de concours et d'attributions de produits rattachés au programme 105 s'élevaient à 14,5 M€ en AE et CP. Ils se répartissaient ainsi :

Typ	Numéro du fo	Libellé du fonds	Titre	AE	CP	dont AEP
ADP	2-2-00012	Produit de la rémunération de certains services rendus par le ministère des affaires étrangères	HT2	103 494,13	103 494,13	0,00
	2-2-00517	Valorisation du patrimoine immatériel du ministère des affaires étrangères en métropole	HT2	75 516,80	75 516,80	0,00
	2-2-00582	Produit provenant de la rémunération des prestations de l'École pratiques métiers de la diplomatie (EDI) - programme 105	HT2	170 000,00	170 000,00	0,00
	2-2-00713	Produit des cessions de biens mobiliers reçus de tiers situés en métropole (investissement - programme 105)	HT2	46 600,00	46 600,00	0,00
	2-3-00001	Produit des recettes perçues au titre de la location d'immeubles diplomatiques et consulaires situés à l'étranger (investissement) Décret n° 98-855 du 17 septembre 1998 - Création par lettre 1C-98-384 du 30 octobre 1998 - Libellé modifié en 2009.	HT2	2 321 207,07	2 321 207,07	0,00
	2-3-00447	Valorisation du patrimoine immatériel du ministère des affaires étrangères et européennes à l'étranger (programme 105)	HT2	1 079 448,17	1 079 448,17	0,00
	2-3-00778	Produit des cessions de biens mobiliers reçus de tiers situés en outre-mer, à l'étranger ou en Europe (investissement - programme 105) Décret n° 2006-1004 du 10-08-06 - Création le 01-01-09	HT2	851 887,52	851 887,52	0,00
Total ADP				4 648 153,69	4 648 153,69	0,00
FDC	1-1-00241	Participation de la Commission européenne aux dépenses de coopération militaire et de sécurité exposées par la France	HT2	4 526 221,96	4 526 221,96	0,00
	1-1-00637	Participation de la Commission européenne aux dépenses du centre de crise et de soutien - P105	HT2	211 274,06	211 274,06	0,00
	1-2-00286	Participation du FIPHFP à l'insertion des personnes en situation de handicap	HT2	75 000,00	75 000,00	0,00
	1-2-00289	Participation de tiers métropolitains aux dépenses de coopération militaire et de sécurité exposées par la France	HT2	40 000,00	40 000,00	0,00
	1-2-00641	Participations diverses aux dépenses du centre de crise et de soutien - P105	HT2	246 144,90	246 144,90	0,00
	1-3-00240	Contributions au financement des dépenses de représentation des postes à l'étranger	HT2	3 338 890,42	3 338 890,42	0,00
	1-3-00242	Participation de tiers étrangers aux dépenses de coopération militaire et de sécurité exposées par la France	HT2	1 194 510,67	1 194 510,67	0,00
	1-3-00982	Participations volontaires d'organismes extérieurs aux projets menés à l'étranger par les postes diplomatiques	HT2	249 384,40	249 384,40	0,00
Total FDC				9 881 426,41	9 881 426,41	0,00
Total général				14 529 580,10	14 529 580,10	0,00

- L'attribution de produit 2-3-00001 comprend les produits des recettes perçues au titre de la location d'immeubles diplomatiques et consulaires notamment à Abidjan, Beyrouth, Londres, Rabat ou Washington.
- Le fond de concours 1-1-00241 correspond à la participation de la Commission européenne au titre des projets « 5 écoles », « Defend Ghana/Togo » et « Defend Burkina/Benin »

État récapitulatif des crédits de fonds de concours et attributions de produits

1.7. Europe et affaires étrangères

- Le fond de concours 1-3-00240 est destiné à recueillir les participations extérieures aux activités de représentation organisées par les postes à l'étranger. Il s'agit essentiellement de mécénat pour la réception du 14 juillet organisée par les ambassades.

Les crédits ouverts au 31 juillet 2023

Au 31 juillet 2023, les rattachements de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 105 atteignent 17,6 M€ en AE et CP. Ils se répartissent ainsi :

Typ	Numéro du foi	Libellé du fonds	Titre	AE	CP	dont AEP
ADP	2-2-00012	Produit de la rémunération de certains services rendus par le ministère des affaires étrangères	HT2	41 058,01	41 058,01	0,00
	2-2-00517	Valorisation du patrimoine immatériel du ministère des affaires étrangères en métropole	HT2	187 691,36	187 691,36	0,00
	2-2-00582	Produit provenant de la rémunération des prestations de l'École pratique des métiers de la diplomatie (EDI) - programme 105	HT2	136 000,00	136 000,00	0,00
	2-3-00001	Produit des recettes perçues au titre de la location d'immeubles diplomatiques et consulaires situés à l'étranger (investissement) Décret n° 98-855 du 17 septembre 1998 - Création par lettre 1C-98-384 du 30 octobre 1998 - Libellé modifié en 2009.	HT2	10 832 701,46	10 832 701,46	0,00
	2-3-00447	Valorisation du patrimoine immatériel du ministère des affaires étrangères et européennes à l'étranger (programme 105)	HT2	968 627,77	968 627,77	0,00
	2-3-00778	Produit des cessions de biens mobiliers reçus de tiers situés en outre-mer, à l'étranger ou en Europe (investissement - programme 105) Décret n° 2006-1004 du 10-08-06 - Création le 01-01-09	HT2	257 133,23	257 133,23	0,00
Total ADP				12 423 211,83	12 423 211,83	0,00
FDC	1-2-00289	Participation de tiers métropolitains aux dépenses de coopération militaire et de sécurité exposées par la France	HT2	27 000,00	27 000,00	0,00
	1-2-00641	Participations diverses aux dépenses du centre de crise et de soutien - P105	HT2	300,00	300,00	0,00
	1-3-00240	Contributions au financement des dépenses de représentation des postes à l'étranger	HT2	3 819 066,65	3 819 066,65	0,00
	1-3-00242	Participation de tiers étrangers aux dépenses de coopération militaire et de sécurité exposées par la France	HT2	1 119 987,45	1 119 987,45	0,00
	1-3-00982	Participations volontaires d'organismes extérieurs aux projets menés à l'étranger par les postes diplomatiques	HT2	238 572,90	238 572,90	0,00
Total FDC				5 204 927,00	5 204 927,00	0,00
Total général				17 628 138,83	17 628 138,83	0,00

Les attributions de produits constatées au 31 juillet 2023 dépassent fortement celles constatées pour la totalité de l'année 2022. Les recettes perçues au titre de la location d'immeubles diplomatiques et consulaires situés au Liban sont en forte hausse en raison d'un rattrapage lié à la situation financière du pays.

Les prévisions d'ouverture de crédits pour 2024

Au projet de loi de finances pour 2024, les prévisions de rattachement de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 105 s'établissent à 5,3 M€ en AE et CP. Ils se répartiront ainsi :

Typ	Numéro du foi	Libellé du fonds	Titre	AE	CP	dont AEP
ADP	2-2-00012	Produit de la rémunération de certains services rendus par le ministère des affaires étrangères	HT2	110 000,00	110 000,00	0,00
	2-2-00517	Valorisation du patrimoine immatériel du ministère des affaires étrangères en métropole	HT2	144 795,00	144 795,00	0,00
	2-2-00582	Produit provenant de la rémunération des prestations de l'École pratique des métiers de la diplomatie (EDI) - programme 105	HT2	0,00	0,00	0,00
	2-2-00713	Produit des cessions de biens mobiliers reçus de tiers situés en métropole (investissement - programme 105)	HT2	0,00	0,00	0,00
	2-3-00001	Produit des recettes perçues au titre de la location d'immeubles diplomatiques et consulaires situés à l'étranger (investissement) Décret n° 98-855 du 17 septembre 1998 - Création par lettre 1C-98-384 du 30 octobre 1998 - Libellé modifié en 2009.	HT2	0,00	0,00	0,00
	2-3-00447	Valorisation du patrimoine immatériel du ministère des affaires étrangères et européennes à l'étranger (programme 105)	HT2	0,00	0,00	0,00
	2-3-00778	Produit des cessions de biens mobiliers reçus de tiers situés en outre-mer, à l'étranger ou en Europe (investissement - programme 105) Décret n° 2006-1004 du 10-08-06 - Création le 01-01-09	HT2	800 000,00	800 000,00	0,00
Total ADP				1 054 795,00	1 054 795,00	0,00
FDC	1-1-00241	Participation de la Commission européenne aux dépenses de coopération militaire et de sécurité exposées par la France	HT2	0,00	0,00	0,00
	1-1-00637	Participation de la Commission européenne aux dépenses du centre de crise et de soutien - P105	HT2	0,00	0,00	0,00
	1-2-00286	Participation du FIPHP à l'insertion des personnes en situation de handicap	HT2	0,00	0,00	0,00
	1-2-00289	Participation de tiers métropolitains aux dépenses de coopération militaire et de sécurité exposées par la France	HT2	0,00	0,00	0,00
	1-2-00641	Participations diverses aux dépenses du centre de crise et de soutien - P105	HT2	0,00	0,00	0,00
	1-3-00240	Contributions au financement des dépenses de représentation des postes à l'étranger	HT2	4 000 000,00	4 000 000,00	0,00
	1-3-00242	Participation de tiers étrangers aux dépenses de coopération militaire et de sécurité exposées par la France	HT2	0,00	0,00	0,00
	1-3-00982	Participations volontaires d'organismes extérieurs aux projets menés à l'étranger par les postes diplomatiques	HT2	250 000,00	250 000,00	0,00
Total FDC				4 250 000,00	4 250 000,00	0,00
Total général				5 304 795,00	5 304 795,00	0,00

Les ouvertures de crédits pour 2024 ne peuvent être affinées à ce stade.

État récapitulatif des crédits de fonds de concours et attributions de produits

1.7. Europe et affaires étrangères

Programme 151 – Français à l'étranger et affaires consulaires**Les crédits ouverts en 2022**

En 2022, les montants de fonds de concours et d'attributions de produits rattachés au programme 151 s'élevaient à 0,4 M€ en AE et CP. Ils se répartissaient ainsi :

Typ	Numéro du foi	Libellé du fonds	Titre	AE	CP	dont AEP
ADP	2-2-00475	Recettes des droits de visas	T2	443 665,25	443 665,25	0,00
Total ADP				443 665,25	443 665,25	0,00
Total général				443 665,25	443 665,25	0,00

Ces recettes ont pour but de financer le recrutement de vacataires dans les services de visas (titre 2).

Jusqu'en 2022, les recettes de droits de visas reversées au ministère étaient réparties entre le programme 151 (25 % - titre 2) et le programme 185 (75 % - hors titre 2).

Les crédits ouverts au 31 juillet 2023

Au 31 juillet 2023, les rattachements de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 151 atteignent 1,2 M€ en AE et CP. Ils se répartissent ainsi :

Typ	Numéro du foi	Libellé du fonds	Titre	AE	CP	dont AEP
ADP	2-2-00475	Recettes des droits de visas	T2	1 186 315,75	1 186 315,75	0,00
Total ADP				1 186 315,75	1 186 315,75	0,00
Total général				1 186 315,75	1 186 315,75	0,00

Le montant du rattachement sur l'attribution de produits 2-2-00475 est calculé sur la base des recettes de l'année précédente. La délivrance de visas avait été fortement impactée par la crise sanitaire en 2021. Compte-tenu de la reprise des activités en 2022, les crédits ouverts en 2023 sont donc en hausse.

Les prévisions d'ouverture de crédits pour 2024

En 2024, les prévisions de rattachement de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 151 s'établissent à 1,45 M€ en AE et CP. Ils se répartiront ainsi :

Typ	Numéro du foi	Libellé du fonds	Titre	AE	CP	dont AEP
ADP	2-2-00475	Recettes des droits de visas	T2	1 447 500,00	1 447 500,00	0,00
Total ADP				1 447 500,00	1 447 500,00	0,00
Total général				1 447 500,00	1 447 500,00	0,00

Les prévisions d'ouverture de crédits pour 2024 correspondent à 0,75 % des recettes prévues en 2023 (calcul effectué sur la base des recettes constatées sur le 1^{er} semestre 2023 et en prenant en compte la reprise de l'activité en Chine).

Programme 185 – Diplomatie culturelle et d'influence**Les crédits ouverts en 2022**

En 2022, les montants de fonds de concours et d'attributions de produits rattachés au programme 185 s'élevaient à 6,1 M€ en AE et CP. Ils se répartissaient ainsi :

Typ	Numéro du foi	Libellé du fonds	Titre	AE	CP	dont AEP
ADP	2-2-00475	Recettes des droits de visas	HT2	1 330 995,75	1 330 995,75	0,00
	2-3-00002	Produit des recettes perçues au titre de la location d'établissements culturels et d'enseignements situés à l'étranger	HT2	1 589 500,19	1 589 500,19	0,00
	2-3-00585	Produit des recettes perçues au titre de l'activité de la diplomatie culturelle et d'influence de la France à l'étranger (ex EAF)	HT2	487 164,32	487 164,32	0,00
Total ADP				3 407 660,26	3 407 660,26	0,00
FDC	1-2-00285	Participation de tiers métropolitains aux projets liés à la diplomatie culturelle et d'influence	HT2	2 033 544,81	2 033 544,81	0,00
	1-3-00559	Participation de tiers non métropolitains aux projets liés à la diplomatie culturelle et d'influence	HT2	643 013,07	643 013,07	0,00
Total FDC				2 676 557,88	2 676 557,88	0,00
Total général				6 084 218,14	6 084 218,14	0,00

En 2022, ces fonds proviennent essentiellement de recettes perçues au titre de la location d'établissements culturels et d'enseignements situés à l'étranger ainsi que d'une partie des recettes des droits de visa.

Les crédits ouverts au 31 juillet 2023

Au 31 juillet 2023, les rattachements de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 185 atteignent 1,7 M€ en AE et CP. Ils se répartissent ainsi :

Typ	Numéro du foi	Libellé du fonds	Titre	AE	CP	dont AEP
ADP	2-2-00475	Recettes des droits de visas	HT2	0,00	0,00	0,00
	2-3-00002	Produit des recettes perçues au titre de la location d'établissements culturels et d'enseignements situés à l'étranger	HT2	791 567,28	791 567,28	0,00
	2-3-00585	Produit des recettes perçues au titre de l'activité de la diplomatie culturelle et d'influence de la France à l'étranger (ex EAF)	HT2	433 237,72	433 237,72	0,00
Total ADP				1 224 805,00	1 224 805,00	0,00
FDC	1-2-00285	Participation de tiers métropolitains aux projets liés à la diplomatie culturelle et d'influence	HT2	67 650,00	67 650,00	0,00
	1-3-00559	Participation de tiers non métropolitains aux projets liés à la diplomatie culturelle et d'influence	HT2	360 206,29	360 206,29	0,00
Total FDC				427 856,29	427 856,29	0,00
Total général				1 652 661,29	1 652 661,29	0,00

Suite à la parution des décrets d'attribution n° 2022-828 et n° 2022-826 du 1^{er} juin 2022 et le transfert de la compétence en matière de Tourisme au ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, les recettes des droits de visas ne sont plus perçues sur le programme 185.

Les prévisions d'ouverture de crédits pour 2024

En 2024, les prévisions de rattachement de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 185 s'établissent à 5,0 M€ en AE et CP. Ils se répartiront ainsi :

Typ	Numéro du foi	Libellé du fonds	Titre	AE	CP	dont AEP
ADP	2-2-00475	Recettes des droits de visas	HT2	0,00	0,00	0,00
	2-3-00002	Produit des recettes perçues au titre de la location d'établissements culturels et d'enseignements situés à l'étranger	HT2	1 700 000,00	1 700 000,00	0,00
	2-3-00585	Produit des recettes perçues au titre de l'activité de la diplomatie culturelle et d'influence de la France à l'étranger (ex EAF)	HT2	600 000,00	600 000,00	0,00
Total ADP				2 300 000,00	2 300 000,00	0,00
FDC	1-2-00285	Participation de tiers métropolitains aux projets liés à la diplomatie culturelle et d'influence	HT2	2 000 000,00	2 000 000,00	0,00
	1-3-00559	Participation de tiers non métropolitains aux projets liés à la diplomatie culturelle et d'influence	HT2	700 000,00	700 000,00	0,00
Total FDC				2 700 000,00	2 700 000,00	0,00
Total général				5 000 000,00	5 000 000,00	0,00

Les ouvertures de crédits pour l'année 2024 ont été établies sur la base des recettes perçues pour 2022, exception faite des recettes des droits de visas HT2 qui ne sont plus rattachées au programme 185 suite au transfert de la compétence tourisme au ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique.

Mission « Aide publique au développement »

Programme 209 – Solidarité à l'égard des pays en développement

Les crédits ouverts en 2022

En 2022, les montants de fonds de concours et d'attributions de produits rattachés au programme 209 s'élevaient à 27,2 M€ en AE et CP. Ils se répartissaient ainsi :

Typ	Numéro du foi	Libellé du fonds	Titre	AE	CP	dont AEP
FDC	1-1-00638	Participation de la Commission européenne aux dépenses du centre de crise et de soutien - P209	HT2	2 384 043,31	2 384 043,31	0,00
	1-2-00008	Contributions de tiers métropolitains au profit de l'aide d'urgence aux victimes de catastrophes naturelles et de conflits à l'étranger et autres aides d'urgence (hors crises humanitaires)	HT2	2 562 406,55	2 562 406,55	0,00
	1-2-00263	Contributions des collectivités territoriales au profit de l'aide d'urgence aux victimes de crises humanitaires à l'étranger	HT2	8 751 661,25	8 751 661,25	0,00
	1-3-00108	Contributions de tiers étrangers au profit de l'aide d'urgence aux victimes de catastrophes naturelles et de conflits à l'étranger et autres aides d'urgence - hors crises humanitaires (programme 209) Article 17-II de la LOLF - Création le 25	HT2	7 720,00	7 720,00	0,00
	1-3-00287	Participation de tiers étrangers aux projets de coopération et d'aide au développement (programme 209)	HT2	13 453 230,00	13 453 230,00	0,00
Total FDC				27 159 061,11	27 159 061,11	0,00
Total général				27 159 061,11	27 159 061,11	0,00

État récapitulatif des crédits de fonds de concours et attributions de produits

1.7. Europe et affaires étrangères

Le volume des recettes de fonds de concours a été particulièrement significatif du fait :

- de la participation des collectivités territoriales à l'aide humanitaire mise en œuvre par le ministère de l'Europe et des affaires étrangères en Ukraine ;
- du soutien financier du King Salman Humanitarian Aid and Relief Center pour des projets visant les populations vulnérables au Liban, ceci dans le cadre d'un accord financier entre cette fondation, le ministère de l'Europe et des affaires étrangères et l'Agence française de développement.

Les crédits ouverts au 31 juillet 2023

Au 31 juillet 2023, les rattachements de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 209 atteignent 20,1 M€ en AE et CP. Ils se répartissent ainsi :

Typ	Numéro du fo	Libellé du fonds	Titre	AE	CP	dont AEP
FDC	1-1-00638	Participation de la Commission européenne aux dépenses du centre de crise et de soutien - P209	HT2	678 865,42	678 865,42	0,00
	1-2-00008	Contributions de tiers métropolitains au profit de l'aide d'urgence aux victimes de catastrophes naturelles et de conflits à l'étranger et autres aides d'urgence (hors crises humanitaires)	HT2	121 225,00	121 225,00	0,00
	1-2-00263	Contributions des collectivités territoriales au profit de l'aide d'urgence aux victimes de crises humanitaires à l'étranger	HT2	2 675 882,80	2 675 882,80	0,00
	1-3-00287	Participation de tiers étrangers aux projets de coopération et d'aide au développement (programme 209)	HT2	16 575 000,00	16 575 000,00	0,00
Total FDC				20 050 973,22	20 050 973,22	0,00
Total général				20 050 973,22	20 050 973,22	0,00

Tout comme en 2022, il est attendu un versement du Centre du roi Salmane pour le secours et l'action humanitaire du Royaume d'Arabie saoudite au mécanisme franco-saoudien en soutien à la population libanaise via un financement supplémentaire de 16,5 M€ au bénéfice de trois projets.

Les prévisions d'ouverture de crédits pour 2024

En 2024, les prévisions de rattachement de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 209 s'établissent à 4,2 M€ en AE et CP. Ils se répartiront ainsi :

Typ	Numéro du fo	Libellé du fonds	Titre	AE	CP	dont AEP
FDC	1-1-00638	Participation de la Commission européenne aux dépenses du centre de crise et de soutien - P209	HT2	100 000,00	100 000,00	0,00
	1-2-00008	Contributions de tiers métropolitains au profit de l'aide d'urgence aux victimes de catastrophes naturelles et de conflits à l'étranger et autres aides d'urgence (hors crises humanitaires)	HT2	3 000 000,00	3 000 000,00	0,00
	1-2-00263	Contributions des collectivités territoriales au profit de l'aide d'urgence aux victimes de crises humanitaires à l'étranger	HT2	100 000,00	100 000,00	0,00
	1-3-00108	Contributions de tiers étrangers au profit de l'aide d'urgence aux victimes de catastrophes naturelles et de conflits à l'étranger et autres aides d'urgence - hors crises humanitaires (programme 209) Article 17-II de la LOLF - Création le 25	HT2	0,00	0,00	0,00
	1-3-00287	Participation de tiers étrangers aux projets de coopération et d'aide au développement (programme 209)	HT2	1 000 000,00	1 000 000,00	0,00
Total FDC				4 200 000,00	4 200 000,00	0,00
Total général				4 200 000,00	4 200 000,00	0,00

Les prévisions de rattachement de fonds de concours et d'attributions de produits en AE et en CP ne peuvent être affinées à ce stade.

1.8. Intérieur et outre-mer

Missions/Programmes	Rattachements 2022			Rattachements 2023 au 31/07			Prévisions 2024		
	AE	CP	dont AE préalables	AE	CP	dont AE préalables	AE	CP	dont AE préalables
Administration générale et territoriale de l'État									
216 - Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur	22 588 111,16	22 588 111,16	0,00	16 192 653,88	16 192 653,88	0,00	12 849 543,00	12 849 543,00	0,00
<i>dont titre 2</i>	986 740,34	986 740,34	0,00	1 040 322,93	1 040 322,93	0,00	1 024 600,00	1 024 600,00	0,00
354 - Administration territoriale de l'État	40 951 853,84	41 451 853,84	0,00	11 191 736,29	11 191 736,29	0,00	39 040 000,00	39 040 000,00	0,00
<i>dont titre 2</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Immigration, asile et intégration									
104 - Intégration et accès à la nationalité française	52 680 049,52	52 680 049,52	0,00	21 218 110,36	21 218 110,36	0,00	10 675 893,00	10 675 893,00	0,00
303 - Immigration et asile	24 837 139,09	24 837 139,09	0,00	6 439 335,86	6 439 335,86	0,00	83 913 660,00	83 913 660,00	0,00
Outre-mer									
123 - Conditions de vie outre-mer	1 746 097,62	1 746 097,62	0,00	1 642 169,79	1 642 169,79	0,00	331 500,00	331 500,00	0,00
138 - Emploi outre-mer	39 698 608,46	39 698 608,46	0,00	15 341 901,08	15 341 901,08	0,00	40 000 000,00	40 000 000,00	0,00
Sécurités									
152 - Gendarmerie nationale	176 261 031,00	176 261 031,00	0,00	94 954 010,28	94 954 010,28	0,00	241 683 918,00	241 683 918,00	0,00
<i>dont titre 2</i>	112 978 083,52	112 978 083,52	0,00	42 846 807,95	42 846 807,95	0,00	180 683 918,00	180 683 918,00	0,00
161 - Sécurité civile	2 192 923,81	2 192 923,81	0,00	30 294 337,95	30 294 337,95	0,00	14 728 890,00	14 728 890,00	0,00
<i>dont titre 2</i>	30 211,40	30 211,40	0,00	158 305,39	158 305,39	0,00	0,00	0,00	0,00
176 - Police nationale	132 002 107,93	60 321 170,93	71 680 937,00	18 099 486,45	18 099 486,45	0,00	47 585 793,00	71 527 639,00	0,00
<i>dont titre 2</i>	5 207 394,60	5 207 394,60	0,00	18 690,10	18 690,10	0,00	0,00	0,00	0,00
207 - Sécurité et éducation routières	237 899,30	237 899,30	0,00	84 423,60	84 423,60	0,00	120 000,00	120 000,00	0,00
Total ministère de l'intérieur et des outre-mer	493 195 821,73	422 014 884,73	71 680 937,00	215 458 165,54	215 458 165,54	0,00	490 929 197,00	514 871 043,00	0,00

En **2022**, les montants de fonds de concours et d'attributions de produits rattachés aux programmes du ministère de l'intérieur et des outre-mer s'élevaient à 493,2 M€ en AE (dont 71,7 M€ préalables) et 422,0 M€ en CP.

En **2023**, les rattachements de fonds de concours et d'attributions de produits constatés au 31 juillet atteignent 215,5 M€ en AE et CP.

Au projet de loi de finances pour **2024**, les prévisions de rattachement de fonds de concours et d'attributions de produits s'établissent à 490,9 M€ en AE et 514,9 M€ en CP.

Les principales recettes de fonds de concours et d'attributions de produits du ministère de l'intérieur et des outre-mer sont les suivantes.

Mission « Administration générale et territoriale de l'État »

Programme 216 – Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur

Les crédits ouverts en 2022

En 2022, les montants de fonds de concours et d'attributions de produits rattachés au programme 216 s'élevaient à 22,6 M€ en AE et CP. Ils se répartissaient ainsi :

Typ	Numéro du foi	Libellé du fonds	Titre	AE	CP	dont AEP
ADP	2-2-00167	valorisation du patrimoine immatériel de l'administration générale et territoriale de l'État	HT2	1 567 461,68	1 567 461,68	0,00
	2-2-00194	SOMMES VERSEES PAR LE COMITE DES FINANCES LOCALES DESTINEES A COUVRIR LES FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE CE COMITE	T2	910 756,90	910 756,90	0,00
	2-2-00727	PRODUIT DES CESSIONS DE BIENS MOBILIERS (PROGRAMME 216)	HT2	299 544,50	299 544,50	0,00
	2-2-00842	Recettes provenant des prestations fournies par les directions de l'administration centrale, à l'exception de la direction générale de la police nationale, la direction générale de la gendarmerie nationale et la direction générale de la sécurité civile et d	HT2	1 399 373,78	1 399 373,78	0,00
	2-2-00195	PRODUIT DES REDEVANCES DOMANIALES VERSEES PAR DES TIERS OCCUPANT LES IMMEUBLES DU MINISTERE DE L'INTERIEUR	HT2	568,00	568,00	0,00
Total ADP				4 177 704,86	4 177 704,86	0,00
FDC	1-1-00039	Participation de la Commission européenne à des projets initiés par l'administration centrale du ministère de l'intérieur - P216 (titre 2) Article 17-II de la LOLF - Libellé modifié le 13	T2	75 983,44	75 983,44	0,00
	1-2-00500	PARTICIPATION DU FONDS D'INSERTION DES PERSONNES HANDICAPEES DANS LA FONCTION PUBLIQUE AU FINANCEMENT DES ACTIONS MENEES PAR LE MINISTERE DE L'INTERIEUR	HT2	72 402,13	72 402,13	0,00
	1-2-00676	PARTICIPATIONS CONTRACTUELLES AU FINANCEMENT DE DIVERS TRAVAUX D'EQUIPEMENT (PROGRAMME 216)	HT2	2 433 317,73	2 433 317,73	0,00
	1-2-00853	CONTRIBUTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX D'INCENDIE ET DE SECOURS ET D'AUTRES PARTENAIRES AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE L'INFRASTRUCTURE PARTAGEE DES TRANSMISSIONS SUPPORTANT LE SERVICE ANTARES	HT2	15 828 703,00	15 828 703,00	0,00
Total FDC				18 410 406,30	18 410 406,30	0,00
Total général				22 588 111,16	22 588 111,16	0,00

État récapitulatif des crédits de fonds de concours et attributions de produits

1.8. Intérieur et outre-mer

- 1-1-00039 (participation de la Commission européenne à des projets initiés par l'administration centrales du ministère de l'intérieur – FEDER) : 0,076 M€ de crédits de T2 en AE et en CP ;
- 1-2-00500 (participation au Fonds d'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique – FIPHFP- au financement des actions menées par le ministère de l'intérieur) : 0,072 M€ de crédits HT2 en AE et en CP ;
- 1-2-00676 (participation contractuelle au financement de divers travaux d'équipement) : 2,433 M€ de crédits HT2 en AE et en CP ;
- 1-2-00853 (contribution des services départementaux d'incendie et de secours et d'autres partenaires aux frais de fonctionnement de l'infra) : 15,83 M€ de crédits HT2 en AE et en CP ;
- 2-2-00167 (valorisation du patrimoine immatériel de l'administration générale et territoriale de l'État) : 1,567 M€ de crédits HT2 en AE et en CP ;
- 2-2-00195 (produit de redevances domaniales versées par des tiers occupant des immeubles du ministère de l'intérieur) : 0,0006 M€ de crédits HT2 en AE et en CP ;
- 2-2-00727 (produits des cessions de biens immobiliers provenant des services de l'État) : 0,30 M€ de crédits HT2 en AE et en CP ;
- 2-2-00842 (rémunération des prestations fournies par les directions de l'administration centrale, à l'exception de la DGPN, la DGGN et la DGSCGC) : 1,40 M€ de crédits HT2 en AE et en CP ;
- 2-2-00194 (sommes versées par le comité finances locales destinées à couvrir les dépenses de personnel de ce comité) : 0,9 1 M€ de crédits T2 en AE et en CP.

Les crédits ouverts au 31 juillet 2023

Au 31 juillet 2023, les rattachements de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 216 atteignent 16,2 M€ en AE et CP. Ils se répartissent ainsi :

Typ	Numéro du foi	Libellé du fonds	Titre	AE	CP	dont AEP
ADP	2-2-00167	valorisation du patrimoine immatériel de l'administration générale et territoriale de l'Etat	HT2	44 841,50	44 841,50	0,00
	2-2-00194	Sommes versées par le comité des finances locales destinées à couvrir les frais de fonctionnement de ce comité	T2	925 049,58	925 049,58	0,00
	2-2-00727	PRODUIT DES CESSIONS DE BIENS MOBILIERS (PROGRAMME 216)	HT2	99 846,10	99 846,10	0,00
	2-2-00842	Recettes provenant des prestations fournies par les directions de l'administration centrale, à l'exception de la direction générale de la police nationale, la direction générale de la gendarmerie nationale et la direction générale de la sécurité civile et d	HT2	438 815,34	438 815,34	0,00
Total ADP				1 508 552,52	1 508 552,52	0,00
FDC	1-1-00039	Participation de la Commission européenne à des projets initiés par l'administration centrale du ministère de l'intérieur - P216 (titre 2) Article 17-II de la LOLF - Libellé modifié le 13	T2	115 273,35	115 273,35	0,00
	1-2-00500	PARTICIPATION DU FONDS D'INSERTION DES PERSONNES HANDICAPÉES DANS LA FONCTION PUBLIQUE AU FINANCEMENT DES ACTIONS MENEES PAR LE MINISTERE DE L'INTERIEUR	HT2	1 145 542,11	1 145 542,11	0,00
	1-2-00676	PARTICIPATIONS CONTRACTUELLES AU FINANCEMENT DE DIVERS TRAVAUX D'EQUIPEMENT (PROGRAMME 216)	HT2	2 159 885,90	2 159 885,90	0,00
	1-2-00853	CONTRIBUTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX D'INCENDIE ET DE SECOURS ET D'AUTRES PARTENAIRES AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE L'INFRASTRUCTURE PARTAGEE DES TRANSMISSIONS SUPPORTANT LE SERVICE ANTARES	HT2	11 263 400,00	11 263 400,00	0,00
Total FDC				14 684 101,36	14 684 101,36	0,00
Total général				16 192 653,88	16 192 653,88	0,00

- 1-1-00039 (participation de la Commission européenne à des projets initiés par l'administration centrale du ministère de l'intérieur) : 0,115 M€ de crédits T2 en AE ET CP ;
- 1-2-00500 (participation du Fonds d'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique – FIPHFP au financement des actions menées par le ministère de l'intérieur) : 1,145 M€ de crédits HT2 en AE et en CP
- 1-2-00676 (participation contractuelle au financement de divers travaux d'équipement) : 2,15 M€ de crédits HT2 en AE et en CP ;
- 1-2-00853 (contribution des services départementaux d'incendie et de secours et d'autres partenaires aux frais de fonctionnement de l'infra) : 11,2 6 M€ de crédits HT2 en AE et en CP ;
- 2-2-00167 (valorisation du patrimoine immatériel de l'administration générale et territoriale de l'État) : 0,048 M€ de crédits HT2 en AE et en CP ;
- 2-2-00194 (sommes versées par le comité des finances locales destinées à couvrir les frais de personnel qu'il s'agisse de rémunérations indiciaires et indemnitaires) : 0,925 M€ de crédits T2 en AE et en CP ;
- 2-2-00727 (produits de cessions de biens mobiliers provenant des services de l'État) : 0,10 M€ de crédits HT2 en AE et en CP ;

- 2-2-00842 (rémunération des prestations fournies par les directions de l'administration centrale, à l'exception de la DGPN, la DGGN et la DGSCGC) : 0,45 M€ de crédits HT2 en AE et en CP.

Les prévisions d'ouverture de crédits pour 2024

En 2024, les prévisions de rattachement de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 216 s'établissent à 16,8 M€ en AE et CP. Ils se répartiront ainsi :

Typ	Numéro du foi	Libellé du fonds	Titre	AE	CP	dont AEP
ADP	2-2-00167	valorisation du patrimoine immatériel de l'administration générale territoriale de l'État	HT2	4 000 000,00	4 000 000,00	0,00
	2-2-00194	SOMMES VERSEES PAR LE COMITE DES FINANCES LOCALES DESTINEES A COUVRIR LES FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE CE COMITE	T2	0,00	0,00	0,00
		Sommes versées par le comité des finances locales destinées à couvrir les frais de fonctionnement de ce comité	T2	0,00	0,00	0,00
	2-2-00727	PRODUIT DES CESSIONS DE BIENS MOBILIERS (PROGRAMME 216) Recettes provenant des prestations fournies par les directions d'administration centrale, à l'exception de la direction générale de la police nationale, la direction générale de la gendarmerie nationale et la direction générale de la sécurité civile et d	HT2	117 600,00	117 600,00	0,00
	2-2-00842	générale de la police nationale, la direction générale de la gendarmerie nationale et la direction générale de la sécurité civile et d	HT2	2 486 859,53	2 486 859,53	0,00
2-2-00195	PRODUIT DES REDEVANCES DOMANIALES VERSEES PAR DES TIERS OCCUPANT LES IMMEUBLES DU MINISTERE DE L'INTERIEUR	HT2	0,00	0,00	0,00	
Total ADP				6 604 459,53	6 604 459,53	0,00
FDC	1-1-00039	Participation de la Commission européenne à des projets initiés par l'administration centrale du ministère de l'intérieur - P216 (titre 2) Article 17-II de la LOLF - Libellé modifié le 13	T2	1 025 000,00	1 025 000,00	0,00
	1-2-00500	PARTICIPATION DU FONDS D'INSERTION DES PERSONNES HANDICAPEES DANS LA FONCTION PUBLIQUE AU FINANCEMENT DES ACTIONS MENEES PAR LE MINISTERE DE L'INTERIEUR	HT2	1 164 483,33	1 164 483,33	0,00
	1-2-00676	PARTICIPATIONS CONTRACTUELLES AU FINANCEMENT DE DIVERS TRAVAUX D'EQUIPEMENT (PROGRAMME 216)	HT2	1 056 000,00	1 056 000,00	0,00
	1-1-00037	Participation de la Commission européenne à des projets initiés par l'administration centrale du ministère de l'intérieur - P216 (Hors titre 2)	HT2	7 000 000,00	7 000 000,00	0,00
Total FDC				10 245 483,33	10 245 483,33	0,00
Total général				16 849 942,86	16 849 942,86	0,00

HT2 :

- 1-1-00037 (participation à la Commission européenne à des projets initiés par l'administration centrale du ministère de l'intérieur pour le financement des Système d'Information Européens- HT2) : 7 M€ de crédits en AE et en CP ;
- 1-2-00500 (participation du Fonds d'insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique – FIPHFP-au financement des actions menées par le ministère de l'intérieur en faveur de l'insertion des handicapées) : 1,164 M€ de crédits en AE et en CP ;
- 1-2-00676 (participation contractuelle au financement de divers travaux d'équipement) : 1,056 M€ de crédits en AE et en CP ;
- 2-2-00727 (produits des cessions de biens mobiliers provenant des services de l'État) : 0,118 M€ de crédits en AE et en CP ;
- 2-2-00842 (rémunération des prestations fournies par les directions de l'administration, à l'exception de la DGPN, la DGGN et la DGSCGC dont à 0,9 M€ pour l'AGIRA-HT2 – rémunération de prestations réalisées par l'administration centrale pour l'AGIRA (Association de Gestion des informations sur le risque automobile) : 2,486 M€ de crédits en AE et en CP.

T2 :

- 1-1-00039 (participation de la Commission européenne à des projets initiés par l'administration centrale du ministère de l'intérieur : Le montant concerne des ADP du Comité des finances locales – T2 – FEDER : 1,025 M€ de crédits en AE et en CP (sommes versées par le comité des finances locales destinées à couvrir les frais de personnel qu'il s'agisse de rémunérations indiciaires et indemnitaires).

Depuis le 1^{er} janvier 2008, la gestion des personnels affectés à la DGCL est confiée à la DRH du ministère de l'intérieur, sur le P.216.

Les crédits relatifs aux agents contractuels recrutés par le comité des finances locales relèvent donc du P216. Un prélèvement est donc opéré sur la DGF du CFL au titre des dépenses de personnel, pour rattachement via FDC au P216 chaque année.

État récapitulatif des crédits de fonds de concours et attributions de produits

1.8. Intérieur et outre-mer

Programme 354 – Administration territoriale de l'État

Les crédits ouverts en 2022

En 2022, les montants de fonds de concours et d'attributions de produits rattachés au programme 354 s'élevaient à 40,95 M€ en AE et 41,45 M€ en CP. Ils se répartissaient ainsi :

Typ	Numéro du fo	Libellé du fonds	Titre	AE	CP	dont AEP
ADP	2-2-00167	valorisation du patrimoine immatériel de l'administration générale et territoriale de l'Etat	HT2	4 702 385,18	4 702 385,18	0,00
	2-2-00631	PRODUIT DES CESSIONS DE BIENS MOBILIERS - METROPOLE (PROGRAMME 354)	HT2	4 927 861,37	4 927 861,37	0,00
	2-2-00632	REDEVANCES POUR SERVICES RENDUS AU TITRE DE L'ACHEMINEMENT DES CERTIFICATS D'IM-MATRICULATION DE VEHICULES	HT2	25 544 391,42	25 544 391,42	0,00
	2-2-00662	Rémunération des prestations fournies par l'administration territoriale(programme 354)	HT2	1 686 017,44	1 686 017,44	0,00
	2-3-00633	PRODUIT DES CESSIONS DE BIENS MOBILIERS - OUTRE-MER ET ETRANGER(PROGRAMME 354)	HT2	170 955,31	170 955,31	0,00
	2-3-00859	Redevances perçues à l'occasion de l'exploitation du bac "La Gabrielle" et en rémunération des prestations fournies en outre-mer	HT2	320 896,26	320 896,26	0,00
Total ADP				37 352 506,98	37 352 506,98	0,00
FDC	1-1-00671	participation du FEDER aux dépenses d'assistance technique - programme354 hors titre 2	HT2	627 506,46	627 506,46	0,00
	1-2-00138	PARTICIPATION DE L'ANTS AUX DEPENSES SUPPORTEES PAR L'ADMINISTRAT ION TERRITORIALE POUR LA PRODUCTION DES TITRES SECURISES	HT2	1 363 731,00	1 363 731,00	0,00
	1-2-00184	Participations diverses aux actions menées par les administrations déconcentrées	HT2	49 670,00	49 670,00	0,00
	1-2-00197	PARTICIPATION DES AGENCES DE RENOVATION URBAINE ET DE COHESION SO CIALEAUX FRAISENGAGES PAR LE MINISTERE DANS LE CONCOURS APORTE A LEUR ACTION	HT2	641 869,00	641 869,00	0,00
	1-2-00627	Participation contractuelle au financement des programmes immobiliers (AE préalables)	HT2	0,00	500 000,00	0,00
	1-2-00677	participations contractuelles au financement de divers travaux d'équipement (programme 354 investissement)	HT2	916 570,40	916 570,40	0,00
Total FDC				3 599 346,86	4 099 346,86	0,00
Total général				40 951 853,84	41 451 853,84	0,00

Le principal rattachement d'attribution de produits a concerné la redevance destinée à couvrir les frais d'acheminement des certificats d'immatriculation des véhicules (décret n° 2008-850 du 26 août 2008) au bénéfice de l'Agence nationale des titres sécurisés (ANTS) pour laquelle le programme 354 ne sert que de vecteur budgétaire (attribution de produits 2-2-00632).

Les autres crédits significatifs rattachés au programme concernent principalement les produits de cessions réalisés par les services déconcentrés (essentiellement pour des cessions de véhicules) (attribution de produits 2-2-00631 et 2-3-00633) ou les produits relatifs à la réutilisation des données issues du fichier du système d'immatriculation des véhicules (SIV) (attribution de produits 2-2-00167) ainsi que les crédits rattachés au titre du fonds de concours relatif à la participation de l'ANTS aux dépenses supportées par l'administration territoriale pour la production des titres sécurisés (TSVE : Titres de séjours et de voyages électroniques) (fonds de concours 1-2-00138).

Les crédits ouverts au 31 juillet 2023

Au 31 juillet 2023, les rattachements de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 354 atteignent 11,2 M€ en AE et CP. Ils se répartissent ainsi :

Typ	Numéro du fo	Libellé du fonds	Titre	AE	CP	dont AEP
ADP	2-2-00167	valorisation du patrimoine immatériel de l'administration générale et territoriale de l'Etat	HT2	134 524,52	134 524,52	0,00
	2-2-00631	PRODUIT DES CESSIONS DE BIENS MOBILIERS - METROPOLE (PROGRAMME 354)	HT2	2 043 458,77	2 043 458,77	0,00
	2-2-00632	REDEVANCES POUR SERVICES RENDUS AU TITRE DE L'ACHEMINEMENT DES CERTIFICATS D'IM-MATRICULATION DE VEHICULES	HT2	6 674 668,36	6 674 668,36	0,00
	2-2-00662	Rémunération des prestations fournies par l'administration territoriale(programme 354)	HT2	15 400,52	15 400,52	0,00
	2-3-00633	PRODUIT DES CESSIONS DE BIENS MOBILIERS - OUTRE-MER ET ETRANGER(PROGRAMME 354)	HT2	148 388,20	148 388,20	0,00
	2-3-00859	Redevances perçues à l'occasion de l'exploitation du bac "La Gabrielle" et en rémunération des prestations fournies en outre-mer	HT2	421 660,14	421 660,14	0,00
Total ADP				9 438 100,51	9 438 100,51	0,00
FDC	1-1-00671	participation du FEDER aux dépenses d'assistance technique - programme354 hors titre 2	HT2	158 739,72	158 739,72	0,00
	1-2-00138	PARTICIPATION DE L'ANTS AUX DEPENSES SUPPORTEES PAR L'ADMINISTRAT ION TERRITORIALE POUR LA PRODUCTION DES TITRES SECURISES	HT2	1 594 896,06	1 594 896,06	0,00
Total FDC				1 753 635,78	1 753 635,78	0,00
Total général				11 191 736,29	11 191 736,29	0,00

Il s'agit principalement de rattachements relatifs à la redevance destinée à couvrir les frais d'acheminement des certificats d'immatriculation des véhicules (attribution de produits 2-2-00632 à hauteur de 6,67 M€) et des produits de cessions de biens (attribution de produits 2-2-00631 à hauteur de 2 M€).

Les prévisions d'ouverture de crédits pour 2024

Au projet de loi de finances pour 2024, les prévisions de rattachement de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 354 s'établissent à 39,0 M€ en AE et CP. Ils se répartiront ainsi :

Typ	Numéro du foi	Libellé du fonds	Titre	AE	CP	dont AEP
ADP	2-2-00167	valorisation du patrimoine immatériel de l'administration générale territoriale de l'Etat	HT2	4 000 000,00	4 000 000,00	0,00
	2-2-00631	PRODUIT DES CESSIONS DE BIENS MOBILIERS - METROPOLE (PROGRAMME 354)	HT2	4 000 000,00	4 000 000,00	0,00
	2-2-00632	REDEVANCES POUR SERVICES RENDUS AU TITRE DE L'ACHEMINEMENT DES CERTIFICATS D'IM-MATRICULATION DE VEHICULES	HT2	26 500 000,00	26 500 000,00	0,00
	2-2-00662	Rémunération des prestations fournies par l'administration territoriale(programme 354)	HT2	100 000,00	100 000,00	0,00
	2-3-00633	PRODUIT DES CESSIONS DE BIENS MOBILIERS - OUTRE-MER ET ETRANGER(PROGRAMME 354)	HT2	100 000,00	100 000,00	0,00
	2-3-00859	Redevances perçues à l'occasion de l'exploitation du bac "La Gabrielle"et en rémunération des prestations fournies en outre-mer	HT2	450 000,00	450 000,00	0,00
Total ADP				35 150 000,00	35 150 000,00	0,00
FDC	1-1-00671	participation du FEDER aux dépenses d'assistance technique - programme354 hors titre 2	HT2	300 000,00	300 000,00	0,00
	1-2-00138	PARTICIPATION DE L'ANTS AUX DEPENSES SUPPORTEES PAR L'ADMINISTRAT ION TERRITORIALE POUR LA PRODUCTION DES TITRES SECURISES	HT2	2 500 000,00	2 500 000,00	0,00
	1-2-00184	Participations diverses aux actions menées par les administrations déconcentrées	HT2	50 000,00	50 000,00	0,00
	1-2-00197	PARTICIPATION DES AGENCES DE RENOVATION URBAINE ET DE COHESION SO CIALEAUX FRAISENGAGES PAR LE MINISTERE DANS LE CONCOURS APORTE A LEUR ACTION	HT2	640 000,00	640 000,00	0,00
	1-2-00627	Participation contractuelle au financement des programmes immobiliers (AE préalable)	HT2	0,00	0,00	0,00
	1-2-00677	participations contractuelles au financement de divers travaux d'équipement (programme 354 investissement)	HT2	400 000,00	400 000,00	0,00
Total FDC				3 890 000,00	3 890 000,00	0,00
Total général				39 040 000,00	39 040 000,00	0,00

Ils concernent principalement le rattachement d'attribution de produits concernant la redevance destinée à couvrir les frais d'acheminement des certificats d'immatriculation des véhicules au bénéfice de l'ANTS ainsi que ceux relatifs aux produits de cessions réalisés par les services déconcentrés (attribution de produits 2-2-00631 et 2-3-00633) ou les produits relatifs à la réutilisation des données issues du fichier SIV (attribution de produits 2-2-00167).

Le principal rattachement au titre des fonds de concours concernera celui relatif à la participation de l'ANTS aux dépenses supportées par l'administration territoriale pour la production des titres sécurisés TSVE (fonds de concours 1-2-00138).

Mission « Immigration, asile et intégration »

Programme 104 – Intégration et accès à la nationalité française

Les crédits ouverts en 2022

En 2022, les montants de fonds de concours et d'attributions de produits rattachés au programme 104 s'élevaient à 52,7 M€ en AE et CP. Ils se répartissaient ainsi :

Typ	Numéro du foi	Libellé du fonds	Titre	AE	CP	dont AEP
FDC	1-1-00307	Cofinancement par le FAMI des actions menées par le programme 104 Article 17-II de la LOLF - Création le 08-08-2014	HT2	52 077 145,02	52 077 145,02	0,00
	1-2-00866	REMBOURSEMENT PAR LES BENEFICIAIRES FINAUX DES SOMMES INDUMENT PE RUESAU TITRE DU FONDS EUROPEEN D'INTEGRATION (FEI)	HT2	62 851,14	62 851,14	0,00
	1-2-00877	Remboursement par les bénéficiaires finaux au programme 104 des sommes indûment perçues au titre du FAMI	HT2	30 000,00	30 000,00	0,00
	1-2-00881	Article 17-II de la LOLF - Création le22-12-2014 pour l'année 2015 en remplacement du 1-2-865. scindé en deux	HT2	10 053,36	10 053,36	0,00
	1-2-00810	Participation de l'Agence du service civique au financement du programmeVolonTR (programme 104)	HT2	500 000,00	500 000,00	0,00
Total FDC				52 680 049,52	52 680 049,52	0,00
Total général				52 680 049,52	52 680 049,52	0,00

- 1-1-00307 (FAMI-104) : cofinancement par le fonds européen asile, migration et intégration (FAMI) des actions menées par le programme 104 (52,7 M€ rattachés en AE et CP). Le FAMI contribue à la gestion efficace des flux migratoires ainsi qu'à la mise en œuvre, au renforcement et au développement des politiques communes d'une part en matière d'asile, de protection subsidiaire et de protection temporaire, d'autre part en matière d'immigration ainsi qu'à promouvoir l'intégration effective des ressortissants de pays tiers et la réinstallation.
- 1-2-00866 (FEI-104-indus) : remboursements par les bénéficiaires finaux des sommes indûment perçues au titre du fonds européen d'Intégration (FEI) [programmation 2007-2013] (0,06 M€ rattachés

État récapitulatif des crédits de fonds de concours et attributions de produits

1.8. Intérieur et outre-mer

en AE et CP). Le FEI finançait l'intégration des ressortissants de pays-tiers, la recherche et l'évaluation, et l'échange de bonnes pratiques au niveau national et européen dans ce domaine.

- 1-2-00877 (FAMI-104-indus) : remboursements par les bénéficiaires finaux au programme 303 des sommes indument perçues au titre du fonds européen asile, migration et intégration (FAMI) [programmation 2014-2020] (0,03 M€ rattachés en AE et CP).
- 1-2-00881 (FER-104-indus) : remboursements par les bénéficiaires finaux au programme 303 des sommes indument perçues au titre du fonds européen pour les réfugiés (FER) [programmation 2014-2020] (0,01 M€ rattachés en AE et CP).
- 1-2-00810 (P104 – Action 12) : ouverture le 16 août 2022 de crédits de fonds de concours au titre de la participation de l'agence du service civique au financement du programme Volont'R (0,5 M€ en AE et CP).

Les crédits ouverts au 31 juillet 2023

Au 31 juillet 2023, les rattachements de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 104 atteignent 21,2 M€ en AE et CP. Ils se répartissent ainsi :

Typ	Numéro du foi	Libellé du fonds	Titre	AE	CP	dont AEP
FDC	1-1-00307	Cofinancement par le FAMI des actions menées par le programme 104 Article 17-II de la LOLF - Création le 08-08-2014	HT2	21 145 699,80	21 145 699,80	0,00
	1-2-00866	REMBOURSEMENT PAR LES BENEFICIAIRES FINAUX DES SOMMES INDUMENT PE RIUESAU TITRE DU FONDS EUROPEEN D'INTEGRATION (FEI)	HT2	72 410,56	72 410,56	0,00
Total FDC				21 218 110,36	21 218 110,36	0,00
Total général				21 218 110,36	21 218 110,36	0,00

- 1-1-00307 (FAMI-104) : cofinancement par le fonds européen asile, migration et intégration (FAMI) des actions menées par le programme 104 (21,1 M€ rattachés en AE et CP). Le FAMI contribue à la gestion efficace des flux migratoires ainsi qu'à la mise en œuvre, au renforcement et au développement des politiques communes d'une part en matière d'asile, de protection subsidiaire et de protection temporaire, d'autre part en matière d'immigration ainsi qu'à promouvoir l'intégration effective des ressortissants de pays tiers et la réinstallation.
- 1-2-00866 (FEI-104-indus) : remboursements par les bénéficiaires finaux au programme 303 des sommes indument perçues au titre du fonds européen d'Intégration (FEI) [programmation 2007-2013] (0,07 M€ rattachés en AE et CP). Le FEI finançait l'intégration des ressortissants de pays-tiers, la recherche et l'évaluation, et l'échange de bonnes pratiques au niveau national et européen dans ce domaine.

Les prévisions d'ouverture de crédits pour 2024

Au projet de loi de finances pour 2024, les prévisions de rattachement de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 104 s'établissent à 10,7 M€ en AE et CP. Ils se répartiront ainsi :

Typ	Numéro du foi	Libellé du fonds	Titre	AE	CP	dont AEP
FDC	1-1-00307	Cofinancement par le FAMI des actions menées par le programme 104 Article 17-II de la LOLF - Création le 08-08-2014	HT2	10 675 892,80	10 675 892,80	0,00
	1-2-00866	REMBOURSEMENT PAR LES BENEFICIAIRES FINAUX DES SOMMES INDUMENT PE RIUESAU TITRE DU FONDS EUROPEEN D'INTEGRATION (FEI)	HT2	0,00	0,00	0,00
	1-2-00877	Remboursement par les bénéficiaires finaux au programme 104 des sommes indument perçues au titre du FAMI	HT2	0,00	0,00	0,00
	1-2-00881	Remboursements par les bénéficiaires finaux au programme 104 des sommes indument perçues au titre du FER - Article 17-II de la LOLF - Création le 22-12-2014 pour l'année 2015 en remplacement du 1-2-865 scindé en deux	HT2	0,00	0,00	0,00
	1-2-00810	Participation de l'Agence du service civique au financement du programme Volont'R (programme 104)	HT2	0,00	0,00	0,00
Total FDC				10 675 892,80	10 675 892,80	0,00
Total général				10 675 892,80	10 675 892,80	0,00

- 1-1-00307 (FAMI-104) : cofinancement par le fonds européen asile, migration et intégration (FAMI) des actions menées par le programme 104. Le FAMI contribue à la gestion efficace des flux migratoires ainsi qu'à la mise en œuvre, au renforcement et au développement des politiques communes d'une part en matière d'asile, de protection subsidiaire et de protection temporaire, d'autre part en matière d'immigration ainsi qu'à promouvoir l'intégration effective des ressortissants de pays tiers et la réinstallation.

Programme 303 – Immigration et asile

Les crédits ouverts en 2022

En 2022, les montants de fonds de concours et d'attributions de produits rattachés au programme 303 s'élevaient à 24,8 M€ en AE et CP. Ils se répartissaient ainsi :

Typ	Numéro du foi	Libellé du fonds	Titre	AE	CP	dont AEP
ADP	2-2-00809	produit des cessions de biens mobiliers (programme 303)	HT2	19 345,00	19 345,00	0,00
Total ADP				19 345,00	19 345,00	0,00
FDC	1-1-00215	Contribution de la Commission européenne au fonctionnement du réseau européen des migrations (hors titre 2)	HT2	767 599,20	767 599,20	0,00
	1-1-00308	Cofinancement par le FAMI des actions menées par le programme 303 Article 17-II de la LOLF - création le 08-08-2014	HT2	24 050 194,89	24 050 194,89	0,00
Total FDC				24 817 794,09	24 817 794,09	0,00
Total général				24 837 139,09	24 837 139,09	0,00

- 2-2-00809 (ADP-303) : attributions de produit de cession de biens (véhicules) à hauteur de 0,02 M€.
- 1-1-00215 (REM-303) : réseau européen des migrations (0,8 M€ rattachés en AE et CP). Le réseau européen des migrations (REM) perçoit, un financement du FAMI. Ce réseau a pour mission principale d'informer les décideurs européens et le grand public en leur fournissant des données actualisées, objectives, fiables et comparables concernant les politiques d'immigration de tous les pays de l'Union européenne.
- 1-1-00308 (FAMI-303) : Cofinancement par le fonds européen asile, migration et intégration (FAMI) des actions menées par le programme 303 (24,0 M€ rattachés en AE et CP). Le FAMI contribue à la gestion efficace des flux migratoires ainsi qu'à la mise en œuvre, au renforcement et au développement des politiques communes d'une part en matière d'asile, de protection subsidiaire et de protection temporaire, d'autre part en matière d'immigration.

Les crédits ouverts au 31 juillet 2023

Au 31 juillet 2023, les rattachements de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 303 atteignent 6,4 M€ en AE et CP. Ils se répartissent ainsi :

Typ	Numéro du foi	Libellé du fonds	Titre	AE	CP	dont AEP
FDC	1-1-00308	Cofinancement par le FAMI des actions menées par le programme 303 Article 17-II de la LOLF - création le 08-08-2014	HT2	2 625 668,91	2 625 668,91	0,00
	1-3-00985	REMBOURSEMENTS DE FRAIS LIÉS A DES OPERATIONS EXCEPTIONNELLES D'ACCUEIL.	HT2	3 813 666,95	3 813 666,95	0,00
Total FDC				6 439 335,86	6 439 335,86	0,00
Total général				6 439 335,86	6 439 335,86	0,00

- 1-1-00308 (FAMI-303) : Cofinancement par le fonds européen asile, migration et intégration (FAMI) des actions menées par le programme 303 (2,6 M€ rattachés en AE et CP). Le FAMI contribue à la gestion efficace des flux migratoires ainsi qu'à la mise en œuvre, au renforcement et au développement des politiques communes d'une part en matière d'asile, de protection subsidiaire et de protection temporaire, d'autre part en matière d'immigration.
- 1-3-00985 : ouverture de crédits de fonds de concours sur le P303 liés aux financements britanniques (crédits « Sandhurst ») à hauteur de 3,8 M€ en AE et CP.

Les prévisions d'ouverture de crédits pour 2024

Au projet de loi de finances pour 2024, les prévisions de rattachement de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 303 s'établissent à 83,9 M€ en AE et CP. Ils se répartiront ainsi :

Typ	Numéro du foi	Libellé du fonds	Titre	AE	CP	dont AEP
ADP	2-2-00809	produit des cessions de biens mobiliers (programme 303)	HT2	0,00	0,00	0,00
Total ADP				0,00	0,00	0,00
FDC	1-1-00215	Contribution de la Commission européenne au fonctionnement du réseau européen des migrations (hors titre 2)	HT2	0,00	0,00	0,00
	1-1-00308	Cofinancement par le FAMI des actions menées par le programme 303 Article 17-II de la LOLF - création le 08-08-2014	HT2	75 735 546,69	75 735 546,69	0,00
	1-3-00985	REMBOURSEMENTS DE FRAIS LIÉS A DES OPERATIONS EXCEPTIONNELLES D'ACCUEIL.	HT2	0,00	0,00	0,00
	1-1-00328	instrument de soutien financier à la gestion des frontières et à la politique des visas (IGFV)	HT2	8 178 112,59	8 178 112,59	0,00
Total FDC				83 913 659,28	83 913 659,28	0,00
Total général				83 913 659,28	83 913 659,28	0,00

État récapitulatif des crédits de fonds de concours et attributions de produits

1.8. Intérieur et outre-mer

- 1-1-00308 (FAMI-303) : cofinancement par le fonds européen asile, migration et intégration (FAMI) des actions menées par le programme 303 (75,7 M€ rattachés en AE et CP). Le FAMI contribue à la gestion efficace des flux migratoires ainsi qu'à la mise en œuvre, au renforcement et au développement des politiques communes d'une part en matière d'asile, de protection subsidiaire et de protection temporaire, d'autre part en matière d'immigration. À compter de 2024, la réinstallation, qui était au préalable sur le P 104 bascule sur le P 303.
- 1-1-00328 (IGFV-303) instrument de soutien financier à la gestion des frontières et à la politique des visas (IGFV) à hauteur de 8,2 M€ en AE et en CP.

Mission « Outre-Mer »

Programme 123 – Conditions de vie outre-mer

Les crédits ouverts en 2022

En 2022, les montants de fonds de concours et d'attributions de produits rattachés au programme 123 s'élevaient à 1,7 M€ en AE et CP. Ils se répartissaient ainsi :

Typ	Numéro du fo	Libellé du fonds	Titre	AE	CP	dont AEP
FDC	1-1-00870	Participation de la Commission européenne au financement de la politique outre-mer - EUROPACT, FEDER, FEADER, FSE (programme 123)	HT2	1 003 557,87	1 003 557,87	0,00
	1-2-00724	Actions exceptionnelles en faveur du développement économique et sociale l'outre-mer (y compris programme investissement d'avenir)	HT2	742 539,75	742 539,75	0,00
Total FDC				1 746 097,62	1 746 097,62	0,00
Total général				1 746 097,62	1 746 097,62	0,00

- **Fonds de concours n° 1-1-00870 « participation de la commission européenne au financement de la politique outre-mer »** : cette ouverture de 1 M€ correspond d'une part au cofinancement par le FEADER de la construction d'une route entre Maripasoula et Papaïchton en Guyane à hauteur de 0,52 M€ et d'autre part au financement par le FEDER des actions menées par la DGOM dans le cadre d'Europ'Act à hauteur de 0,49 M€ ;
- **Fonds de concours n° 1-2-00724 « actions exceptionnelles en faveur du développement économique et sociale de l'outre-mer »** : cette ouverture de 0,74 M€ correspond aux redevances payées par les marins-pêcheurs, notamment des Seychelles, qui mouillent dans les eaux territoriales françaises au large de Mayotte et des TAAF.

Les écarts constatés avec la loi de finances initiales pour 2022 résultent de la difficulté à prévoir avec exactitude les montants des rattachements de fonds de concours.

Les crédits ouverts au 31 juillet 2023

Au 31 juillet 2023, les rattachements de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 123 atteignent 1,6 M€ en AE et CP. Ils se répartissent ainsi :

Typ	Numéro du fo	Libellé du fonds	Titre	AE	CP	dont AEP
FDC	1-1-00870	Participation de la Commission européenne au financement de la politique outre-mer - EUROPACT, FEDER, FEADER, FSE (programme 123)	HT2	874 040,83	874 040,83	0,00
	1-2-00724	Actions exceptionnelles en faveur du développement économique et sociale l'outre-mer y compris programme investissement d'avenir (programme 123)	HT2	768 128,96	768 128,96	0,00
Total FDC				1 642 169,79	1 642 169,79	0,00
Total général				1 642 169,79	1 642 169,79	0,00

- **Fonds de concours 1-1-00870 « participation de la commission européenne au financement de la politique outre-mer »** : le rattachement constaté au 31 Juillet 2023 s'élève à 0,87 M€ en AE=CP. Il correspond d'une part au co-financement par le FEADER de la construction d'une route entre Maripasoula et Papaïchton en Guyane (0,83 M€ en AE et en CP) et d'autre part au financement d'Europ'Act (0,04 M€ en AE et en CP) ;

- **Fonds de concours 1-2-00724 « actions exceptionnelles en faveur du développement économique et social de l'outre-mer »** : le rattachement constaté au 31 Juillet 2023 s'élève à 0,77 M€. Il correspond d'une part à un financement de l'Office français de la biodiversité (OFB) dans le cadre du Plan Eau DOM pour l'accompagnement 2020-2023 des collectivités, piloté par l'AFD (0,48 M€ en AE et en CP) et d'autre part aux redevances payées par les pêcheurs des Seychelles agissant dans les eaux territoriales de Mayotte (0,29 M€ en AE et en CP).

Les écarts constatés avec la loi de finances initiales pour 2023 résultent de la difficulté à prévoir avec exactitude les montants des rattachements de fonds de concours.

Les prévisions d'ouverture de crédits pour 2024

Au projet de loi de finances pour 2024, les prévisions de rattachement de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 123 s'établissent à 0,3 M€ en AE et CP. Ils se répartiront ainsi :

Typ	Numéro du foi	Libellé du fonds	Titre	AE	CP	dont AEP
FDC	1-1-00870	Participation de la Commission européenne au financement de la politique outre-mer - EUROPACT, FEDER, FEADER, FSE (programme 123)	HT2	331 500,00	331 500,00	0,00
	1-2-00724	Actions exceptionnelles en faveur du développement économique et social de l'outre-mer y compris programme investissement d'avenir (programme 123)	HT2			0,00
Total FDC				331 500,00	331 500,00	0,00
Total général				331 500,00	331 500,00	0,00

Pour le projet de loi de finances 2024, les rattachements de fonds de concours sont évalués à 0,33 M€ en AE et en CP. Il s'agit essentiellement de financements en faveur des redevances thonières payées par les pêcheurs des Seychelles.

Programme 138 – Emploi outre-mer

Les crédits ouverts en 2022

En 2022, les montants de fonds de concours et d'attributions de produits rattachés au programme 138 s'élevaient à 39,7 M€ en AE et CP. Ils se répartissaient ainsi :

Typ	Numéro du foi	Libellé du fonds	Titre	AE	CP	dont AEP
ADP	2-3-00617	RECETTES PROVENANT DE PRESTATIONS DIVERSES EFFECTUEES PAR LE SERVICE MILITAIRE ADAPTE (SMA) DANS LE CADRE DE SA MISSION OUTRE-MER	HT2	385 073,80	385 073,80	0,00
	2-3-00764	Produit des cessions de biens mobiliers réformés du service militaire adapté (programme 138)	HT2	394 200,04	394 200,04	0,00
Total ADP				779 273,84	779 273,84	0,00
FDC	1-1-00733	CONCOURS DU FSE AU PROFIT DU SERVICE MILITAIRE ADAPTE DANS LES DEPARTEMENTS D'OUTRE-MER	HT2	37 927 820,31	37 927 820,31	0,00
	1-3-00874	PARTICIPATION DES DEPARTEMENTS, DES COLLECTIVITES D'OUTRE-MER ET DE L'NOUVELLE-CALÉDONIE A DIVERSES OPERATIONS.	HT2	991 514,31	991 514,31	0,00
Total FDC				38 919 334,62	38 919 334,62	0,00
Total général				39 698 608,46	39 698 608,46	0,00

- **Fonds de concours n° 1-1-00733 (concours du FSE au profit du SMA)** : le Fonds social européen (FSE) a financé les Régiments du service militaire adapté (RSMA) à hauteur de 37,93 M€ pour les actions en faveur notamment de « l'intégration sur le marché du travail des jeunes, en particulier ceux qui ne travaillent pas, ne font pas d'études ou ne suivent pas de formation, y compris les jeunes exposés à l'exclusion sociale et ceux de groupes marginalisés (...) » ;
- **Fonds de concours n° 1-3-00874 (participation des collectivités à diverses opérations au profit du SMA)** : il s'agit à titre principal de cofinancements des collectivités territoriales dans lesquelles sont implantés les RSMA à hauteur de 0,99 M€. Il s'agit principalement de subventions régionales destinées à la formation et à l'acquisition d'équipements à la Réunion, la Martinique et en Nouvelle-Calédonie ;
- **Attribution de produit n° 2-3-00764 (produits de cessions de biens mobiliers réformés du SMA)** : 0,39 M€ en AE et en CP. Il s'agit essentiellement des recettes issues des ventes de véhicules ou d'équipements du SMA ;
- **Attribution de produit n° 2-3-00617 (recettes provenant de prestations diverses effectuées par le SMA)** : 0,39 M€ en AE et en CP ont été rattachés en 2022.

État récapitulatif des crédits de fonds de concours et attributions de produits

1.8. Intérieur et outre-mer

Les crédits ouverts au 31 juillet 2023

Au 31 juillet 2023, les rattachements de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 138 atteignent 15,3 M€ en AE et CP. Ils se répartissent ainsi :

Typ	Numéro du fo	Libellé du fonds	Titre	AE	CP	dont AEP
ADP	2-3-00617	RECETTES PROVENANT DE PRESTATIONS DIVERSES EFFECTUEE PAR LE SERVICE MILITAIRE ADAPTE (SMA) DANS LE CADRE DE SA MISSION OUTRE-MER	HT2	128 991,85	128 991,85	0,00
	2-3-00764	Produit des cessions de biens mobiliers réformés du service militaire adapté (programme 138)	HT2	41 527,23	41 527,23	0,00
Total ADP				170 519,08	170 519,08	0,00
FDC	1-1-00733	CONCOURS DU FSE AU PROFIT DU SERVICE MILITAIRE ADAPTE DANS LES DEPARTEMENTS D'OUTRE-MER	HT2	15 000 000,00	15 000 000,00	0,00
	1-3-00874	PARTICIPATION DES DEPARTEMENTS, DES COLLECTIVITES D'OUTRE-MER ET DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE A DIVERSES OPERATIONS.	HT2	171 382,00	171 382,00	0,00
Total FDC				15 171 382,00	15 171 382,00	0,00
Total général				15 341 901,08	15 341 901,08	0,00

- **Fonds de concours n° 1-1-00733 (concours du FSE au profit du SMA) :** 15 M€ du fonds social européen (FSE) au profit du Régiment du SMA de la Réunion ;
- **Fonds de concours n° 1-3-00874 (participation des collectivités à diverses opérations au profit du SMA) :** 0,17 M€ en AE et en CP ont été rattachés au 31 Juillet 2023 ;
- **Attribution de produit n° 2-3-00764 (produits de cessions de biens mobiliers réformés du SMA) :** 0,04 M€ en AE et en CP ont été rattachés au 31 Juillet 2023 ;
- **Attribution de produit n° 2-3-00617 (recettes provenant de prestations diverses effectuées par le SMA) :** 0,13 M€ en AE et en CP ont été rattachés au 31 Juillet 2023.

Les prévisions d'ouverture de crédits pour 2024

Au projet de loi de finances pour 2024, les prévisions de rattachement de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 138 s'établissent à 40,0 M€ en AE et CP. Ils se répartiront ainsi :

Typ	Numéro du fo	Libellé du fonds	Titre	AE	CP	dont AEP
ADP	2-3-00617	RECETTES PROVENANT DE PRESTATIONS DIVERSES EFFECTUEE PAR LE SERVICE MILITAIRE ADAPTE (SMA) DANS LE CADRE DE SA MISSION OUTRE-MER	HT2	250 000,00	250 000,00	0,00
	2-3-00764	Produit des cessions de biens mobiliers réformés du service militaire adapté (programme 138)	HT2	250 000,00	250 000,00	0,00
Total ADP				500 000,00	500 000,00	0,00
FDC	1-1-00733	CONCOURS DU FSE AU PROFIT DU SERVICE MILITAIRE ADAPTE DANS LES DEPARTEMENTS D'OUTRE-MER	HT2	38 900 000,00	38 900 000,00	0,00
	1-3-00874	PARTICIPATION DES DEPARTEMENTS, DES COLLECTIVITES D'OUTRE-MER ET DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE A DIVERSES OPERATIONS.	HT2	600 000,00	600 000,00	0,00
Total FDC				39 500 000,00	39 500 000,00	0,00
Total général				40 000 000,00	40 000 000,00	0,00

Il s'agit essentiellement de subventions issues du Fonds social européen (FSE) et de « Recovery Assistance for Cohesion and the Territories of Europe » (REACT EU FSE) ainsi que des collectivités locales. Ces fonds seront perçus par le BOP SMA en cours de la gestion 2024.

L'augmentation de +5 M€ de crédits constatée entre le projet de loi de finances pour 2023 (prévision de 35 M€ en AE et en CP) et le projet de loi de finances pour 2024 (prévision de 40 M€ en AE et en CP) repose sur la prévision de conquête de ressource du SMA qui est proportionnelle au nombre de volontaire formés. Les « services faits » reposant sur la masse salariale engagée et les dépenses de fonctionnement, si le nombre de volontaires augmentent et que l'encadrement augmente proportionnellement, les fonds de concours induits ne peuvent qu'augmenter.

Mission « Sécurités »

Programme 152 – Gendarmerie nationale

Les crédits ouverts en 2022

En 2022, les montants de fonds de concours et d'attributions de produits rattachés au programme 152 s'élevaient à 176,3 M€ en AE et CP. Ils se répartissaient ainsi :

Typ	Numéro du foi	Libellé du fonds	Titre	AE	CP	dont AEP
ADP	2-2-00045	REMBOURSEMENT DES PRESTATIONS DE SERVICE D'ORDRE ET DE RELATIONS PUBLIQUES EXECUTEES PAR LA GENDARMERIE NATIONALE ET NON RATTACHEES AUX OBLIGATIONS NORMALES INCOMBANT A LA PUISSANCE PUBLIQUE	HT2	12 851 292,04	12 851 292,04	0,00
	2-2-00254	Rémunération des prestations fournies par la direction générale de la gendarmerie nationale (titre 2)	T2	112 978 083,52	112 978 083,52	0,00
	2-2-00495	Remboursement des dépenses supplémentaires engagées par la gendarmerie nationale à l'occasion de sa participation à des missions non spécifiques	HT2	2 087 010,88	2 087 010,88	0,00
	2-2-00564	PRODUIT DES CESSIONS DE BIENS MOBILIERS -METROPOLE (PROGRAMME 152)	HT2	2 725 536,88	2 725 536,88	0,00
	2-2-00604	Rémunération des prestations fournies par la direction générale de la gendarmerie nationale (hors titre 2)	HT2	31 466 891,17	31 466 891,17	0,00
	2-3-00566	Produit des cessions de biens mobiliers outre-mer et étranger (programme 152)	HT2	53 376,86	53 376,86	0,00
	2-3-00614	Rémunération des prestations fournies par la direction générale de la gendarmerie nationale outre-mer et à l'étranger	HT2	378 113,45	378 113,45	0,00
Total ADP				162 540 304,60	162 540 304,60	0,00
FDC	1-2-00055	PARTICIPATION DES PARTENAIRES PUBLICS ET PRIVÉS AU FINANCEMENT D' ACTIONS DE FORMATION ET DE LUTTE CONTRE L'INSECURITE (PROGRAMME 1 52)	HT2	10 589 020,58	10 589 020,58	0,00
	1-2-00682	PARTICIPATIONS CONTRACTUELLES AU FINANCEMENT DE DIVERS TRAVAUX D'EQUIPEMENT (PROGRAMME 152)	HT2	3 131 705,82	3 131 705,82	0,00
Total FDC				13 720 726,40	13 720 726,40	0,00
Total général				176 261 031,00	176 261 031,00	0,00

En titre 2, le montant des attributions de produits correspond aux remboursements des effectifs mis à disposition de divers organismes extérieurs qui ne participe pas directement à la performance du programme (EDF, Banque de France, SNCF).

En hors titre 2, le programme 152 bénéficie à la fois de fonds de concours et d'attributions de produits pour les raisons suivantes :

- Les fonds de concours perçus au titre de la « Participation des partenaires publics et privés au financement d'actions de formation et de lutte contre l'insécurité », correspondent à divers cofinancements perçus par la gendarmerie nationale pour financer des actions opérationnelles. Il s'agit principalement de fonds européens ainsi que cofinancements nationaux ;
- Les fonds de concours perçus au titre de la « Participation contractuelle au financement de divers travaux d'équipement », correspondent principalement au titre des certificats d'économie d'énergie ;
- Les attributions de produits perçus au titre du « Remboursement des prestations de services d'ordre et de relations publiques exécutées par la gendarmerie nationale et non rattachées aux obligations normales incombant à la puissance publique », sont prévus à l'occasion de services d'ordre indemnisés gérés localement ;
- Les attributions de produits perçus au titre du « Remboursement des dépenses supplémentaires engagées par la gendarmerie nationale à l'occasion de sa participation à des missions non spécifiques », sont prévus à l'occasion de prestations réalisées et gérées en local ;
- Les attributions de produits perçus au titre des « Produits des cessions de biens mobiliers », sont prévus consécutivement à la vente de biens en métropole ;
- Les attributions de produits perçus au titre de la « Rémunération des prestations fournies par la gendarmerie nationale (hors titre 2) », sont prévus au titre de la rémunération de prestations gérées en central. Les principaux montants alimentant cette attribution de produits sont les protocoles liant la gendarmerie nationale à EDF, à BDF, à l'ANDRA... ;
- Les attributions de produits perçus au titre des « Produits de cessions de biens mobiliers – outre-mer et étranger », sont prévus au titre de la vente de biens en outre-mer et à l'étranger ;
- Les attributions de produits perçus au titre de la « Rémunération des prestations fournies par la gendarmerie nationale outre-mer et à l'étranger », sont prévus au titre de prestations réalisées en outre-mer et à l'étranger.

État récapitulatif des crédits de fonds de concours et attributions de produits

1.8. Intérieur et outre-mer

Les crédits ouverts au 31 juillet 2023

Au 31 juillet 2023, les rattachements de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 152 atteignent 95,0 M€ en AE et CP. Ils se répartissent ainsi :

Typ	Numéro du foi	Libellé du fonds	Titre	AE	CP	dont AEP
ADP	2-2-00045	REMBOURSEMENT DES PRESTATIONS DE SERVICE D'ORDRE ET DE RELATIONS PUBLIQUES EXECUTEES PAR LA GENDARMERIE NATIONALE ET NON RATTACHEES AUX OBLIGATIONS NORMALES INCOMBANT A LA PUISSANCE PUBLIQUE	HT2	7 086 991,38	7 086 991,38	0,00
	2-2-00254	Rémunération des prestations fournies par la direction générale de légendarmerie nationale (titre 2)	T2	42 846 807,95	42 846 807,95	0,00
	2-2-00495	Remboursement des dépenses supplémentaires engagées par la gendarmerie nationale à l'occasion de sa participation à des missions non spécifiques	HT2	548 016,41	548 016,41	0,00
	2-2-00564	PRODUIT DES CESSIONS DE BIENS MOBILIERS -METROPOLE (PROGRAMME 152)	HT2	1 464 134,28	1 464 134,28	0,00
	2-2-00604	Rémunération des prestations fournies par la direction générale de légendarmerie nationale (hors titre 2)	HT2	28 463 055,34	28 463 055,34	0,00
	2-3-00566	Produit des cessions de biens mobiliers outre-mer et étranger (programme 152)	HT2	49 741,44	49 741,44	0,00
	2-3-00614	Rémunération des prestations fournies par la direction générale de légendarmerie nationale outre-mer et à l'étranger	HT2	1 784 926,77	1 784 926,77	0,00
Total ADP				82 243 673,57	82 243 673,57	0,00
FDC	1-2-00055	PARTICIPATION DES PARTENAIRES PUBLICS ET PRIVES AU FINANCEMENT D'ACTIONS DE FORMATION ET DE LUTTE CONTRE L'INSECURITE (PROGRAMME 1 52)	HT2	7 193 368,45	7 193 368,45	0,00
	1-2-00682	PARTICIPATIONS CONTRACTUELLES AU FINANCEMENT DE DIVERS TRAVAUX D'EQUIPEMENT (PROGRAMME 152)	HT2	5 516 968,26	5 516 968,26	0,00
Total FDC				12 710 336,71	12 710 336,71	0,00
Total général				94 954 010,28	94 954 010,28	0,00

Les prévisions d'ouverture de crédits pour 2024

Au projet de loi de finances pour 2024, les prévisions de rattachement de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 152 s'établissent à 241,7 M€ en AE et CP. Ils se répartiront ainsi :

Typ	Numéro du foi	Libellé du fonds	Titre	AE	CP	dont AEP
ADP	2-2-00045	REMBOURSEMENT DES PRESTATIONS DE SERVICE D'ORDRE ET DE RELATIONS PUBLIQUES EXECUTEES PAR LA GENDARMERIE NATIONALE ET NON RATTACHEES AUX OBLIGATIONS NORMALES INCOMBANT A LA PUISSANCE PUBLIQUE	HT2	12 800 000,00	12 800 000,00	0,00
	2-2-00254	Rémunération des prestations fournies par la direction générale de légendarmerie nationale (titre 2)	T2	180 683 918,00	180 683 918,00	0,00
	2-2-00495	Remboursement des dépenses supplémentaires engagées par la gendarmerie nationale à l'occasion de sa participation à des missions non spécifiques	HT2	2 000 000,00	2 000 000,00	0,00
	2-2-00564	PRODUIT DES CESSIONS DE BIENS MOBILIERS -METROPOLE (PROGRAMME 152)	HT2	2 700 000,00	2 700 000,00	0,00
	2-2-00604	Rémunération des prestations fournies par la direction générale de légendarmerie nationale (hors titre 2)	HT2	29 450 000,00	29 450 000,00	0,00
	2-3-00566	Produit des cessions de biens mobiliers outre-mer et étranger (programme 152)	HT2	50 000,00	50 000,00	0,00
	2-3-00614	Rémunération des prestations fournies par la direction générale de légendarmerie nationale outre-mer et à l'étranger	HT2	300 000,00	300 000,00	0,00
Total ADP				227 983 918,00	227 983 918,00	0,00
FDC	1-2-00055	PARTICIPATION DES PARTENAIRES PUBLICS ET PRIVES AU FINANCEMENT D'ACTIONS DE FORMATION ET DE LUTTE CONTRE L'INSECURITE (PROGRAMME 1 52)	HT2	10 600 000,00	10 600 000,00	0,00
	1-2-00682	PARTICIPATIONS CONTRACTUELLES AU FINANCEMENT DE DIVERS TRAVAUX D'EQUIPEMENT (PROGRAMME 152)	HT2	3 100 000,00	3 100 000,00	0,00
Total FDC				13 700 000,00	13 700 000,00	0,00
Total général				241 683 918,00	241 683 918,00	0,00

Programme 161 – Sécurité civile

Les crédits ouverts en 2022

En 2022, les montants de fonds de concours et d'attributions de produits rattachés au programme 161 s'élevaient à 2,2 M€ en AE et CP. Ils se répartissaient ainsi :

Typ	Numéro du foi	Libellé du fonds	Titre	AE	CP	dont AEP
ADP	2-2-00265	Produit des cessions de biens mobiliers (programme 161)	HT2	186 841,00	186 841,00	0,00
	2-2-00848	Rémunération des prestations fournies par la direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises (programme 161)	HT2	53 038,12	53 038,12	0,00
Total ADP				239 879,12	239 879,12	0,00
FDC	1-1-00488	Participation de l'Union européenne aux missions de la DGSCG effectuées en tant qu'agence spécialisée d'un Etat membre	HT2	885 397,57	885 397,57	0,00
	1-1-00497	Participation de la Commission européenne au financement des projets de la sécurité civile et mise en œuvre du mécanisme européen de protection civile (programme 161)	HT2	70 493,28	70 493,28	0,00
	1-2-00044	PARTICIPATIONS DIVERSES (Y COMPRIS PIA) A L'ACQUISITION DES MOYENS ET AU FONCTIONNEMENT DES SERVICES OPERATIONNELS DE LA SECURITE CIVILE Article 17-II de la LOLF - libellé modifié le 11	HT2	94 095,00	94 095,00	0,00
	1-2-00678	PARTICIPATIONS CONTRACTUELLES AU FINANCEMENT DE DIVERS TRAVAUX D'EQUIPEMENT (PROGRAMME 161- INVESTISSEMENT)	HT2	872 847,44	872 847,44	0,00
Total FDC				1 953 044,69	1 953 044,69	0,00
Total général				2 192 923,81	2 192 923,81	0,00

L'évolution par rapport à la prévision LFI est principalement sous-tendue par la décision du jugement du tribunal administratif concernant la base de BREVILLE pour 0,68 M€ versé sur le fonds de concours 1-2-00678 (participation contractuelle au financement de divers travaux d'équipement).

Les crédits ouverts au 31 juillet 2023

Au 31 juillet 2023, les rattachements de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 161 atteignent 30,3 M€ en AE et CP. Ils se répartissent ainsi :

Typ	Numéro du foi	Libellé du fonds	Titre	AE	CP	dont AEP
ADP	2-2-00265	Produit des cessions de biens mobiliers (programme 161)	HT2	319 208,60	319 208,60	0,00
	2-2-00848	Rémunération des prestations fournies par la direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises (programme 161)	HT2	346 774,25	346 774,25	0,00
Total ADP				665 982,85	665 982,85	0,00
FDC	1-1-00488	Participation de l'Union européenne aux missions de la DGSCG effectuées en tant qu'agence spécialisée d'un Etat membre	HT2	29 100 670,46	29 100 670,46	0,00
	1-1-00497	Participation de la Commission européenne au financement des projets de la sécurité civile et mise en œuvre du mécanisme européen de protection civile (programme 161)	HT2	369 379,25	369 379,25	0,00
			T2	158 305,39	158 305,39	0,00
Total FDC				29 628 355,10	29 628 355,10	0,00
Total général				30 294 337,95	30 294 337,95	0,00

L'ouverture de crédits la plus significative porte sur le préfinancement obtenu de l'UE au titre de l'acquisition de Canadair (versement de 27,57 M€ intervenu courant 2023).

Les prévisions d'ouverture de crédits pour 2024

Au projet de loi de finances pour 2024, les prévisions de rattachement de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 161 s'établissent à 14,7 M€ en AE et CP. Ils se répartiront ainsi :

Typ	Numéro du foi	Libellé du fonds	Titre	AE	CP	dont AEP
ADP	2-2-00265	Produit des cessions de biens mobiliers (programme 161)	HT2	50 000,00	50 000,00	0,00
	2-2-00848	Rémunération des prestations fournies par la direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises (programme 161)	HT2	350 000,00	350 000,00	0,00
Total ADP				400 000,00	400 000,00	0,00
FDC	1-1-00488	Participation de l'Union européenne aux missions de la DGSCG effectuées en tant qu'agence spécialisée d'un Etat membre	HT2	0,00	0,00	0,00
	1-1-00497	Participation de la Commission européenne au financement des projets de la sécurité civile et mise en œuvre du mécanisme européen de protection civile (programme 161)	HT2	0,00	0,00	0,00
			T2	0,00	0,00	0,00
	1-2-00044	PARTICIPATIONS DIVERSES (Y COMPRIS PIA) A L'ACQUISITION DES MOYENS ET AU FONCTIONNEMENT DES SERVICES OPERATIONNELS DE LA SECURITE CIVILE Article 17-II de la LOLF - libellé modifié le 11	HT2	0,00	0,00	0,00
	1-2-00678	PARTICIPATION CONTRACTUELLES AU FINANCEMENT DE DIVERS TRAVAUX D'EQUIPEMENT (PROGRAMME 161 - INVESTISSEMENT)	HT2	0,00	0,00	0,00
	1-2-00853	CONTRIBUTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX D'INCENDIE ET DE SECOURS ET D'AUTRES PARTENAIRES AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE L'INFRASTRUCTURE PARTAGEE DES TRANSMISSIONS SUPPORTANT LE SERVICE ANTARES	HT2	14 328 890,00	14 328 890,00	0,00
Total FDC				14 328 890,00	14 328 890,00	0,00
Total général				14 728 890,00	14 728 890,00	0,00

La prévision de rattachement de fonds de concours s'établit à 14,3 M€ et porte sur le fonds INPT qui sera rattaché au programme 161 en 2024, dans le prolongement de la rétrocession des crédits numériques issus du programme 216 (transfert en projet de loi de finances pour 2024).

Le montant évaluatif des recettes non fiscales inscrit dans le projet de loi de finances pour 2024 porte en outre sur les attributions de produits : 0,05 M€ en AE et en CP pour produit des cessions de biens mobiliers et 0,35 M€ en AE et en CP pour rémunération des prestations fournies par la direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises.

État récapitulatif des crédits de fonds de concours et attributions de produits

1.8. Intérieur et outre-mer

Programme 176 – Police nationale**Les crédits ouverts en 2022**

En 2022, les montants de fonds de concours et d'attributions de produits rattachés au programme 176 s'élevaient à 132,0 M€ en AE (dont 71,7 M€ préalables) et 60,3 M€ en CP. Ils se répartissaient ainsi :

Typ	Numéro du fo	Libellé du fonds	Titre	AE	CP	dont AEP
ADP	2-2-00040	REMBOURSEMENT DES PRESTATIONS DE SERVICES D'ORDRE ET DE RELATIONS PUBLIQUES , AUTRES QUE CELLES DE LA PREFECTURE DE POLICE DE PARIS ET NON RATTACHEES AUX OBLIGATIONS NORMALES INCOMBANT A LA PUISSANCE PUBLIQUE.	HT2	8 879 351,88	8 879 351,88	0,00
	2-2-00042	REMBOURSEMENT DES PRESTATIONS DE SERVICES D'ORDRE ET DE RELATIONS PUBLIQUES EXECUTEES PAR LA PREFECTURE DE POLICE DE PARIS ET NONRATTACHEES AUX OBLIGATIONS NORMALES INCOMBANT A LA PUISSANCE PUBLIQUE.	HT2	2 266 764,09	2 266 764,09	0,00
	2-2-00077	valorisation du patrimoine immatériel de la police nationale (programme 176)	HT2	2 500,00	2 500,00	0,00
	2-2-00518	REDEVANCES PERÇUES POUR L'INSTALLATION ET L'EXPLOITATION DES DISPOSITIFS D'ALERTE DE LA POLICE.	HT2	287 878,20	287 878,20	0,00
	2-2-00726	Produit des cessions de biens mobiliers (programme 176 - métropole) Décret n° 86-789 du 27 juin 1986 - Décret n° 2006-1004 du 10 août 2006-Création par lettre 2BCF-07-75 du 19 janvier 2007 - Libellé modifié en 2009.	HT2	5 906 939,43	5 906 939,43	0,00
	2-2-00843	Rémunération des prestations fournies par la direction générale de la police nationale (hors titre 2)	HT2	922 825,06	922 825,06	0,00
	2-2-00584	Rémunération des prestations fournies par la direction générale de la police Nationale (Titre 2)	T2	5 207 394,60	5 207 394,60	0,00
Total ADP				23 473 653,26	23 473 653,26	0,00
FDC	1-1-00041	PARTICIPATION DE L'UNION EUROPEENNE AU FONCTIONNEMENT DE LA POLICE NATIONALE	HT2	5 134 892,72	5 134 892,72	0,00
	1-2-00047	PARTICIPATION DES PARTENAIRES PUBLICS ET PRIVÉS AU FINANCEMENT D'ACTI ONS DE FORMATION ET DE LUTTE CONTRE L'INSECURITE (PROGRAMME 176)	HT2	7 986 862,76	7 986 862,76	0,00
	1-2-00298	Action sociale et accompagnement des personnels - police nationale-P176article 17-II de la LOLF - Création le 23-09-2014	HT2	870 921,28	870 921,28	0,00
	1-2-00675	participations contractuelles au financement de divers travaux d'équipement (programme 176)	HT2	22 682 142,91	22 682 142,91	0,00
	1-3-00672	PARTICIPATION D'ETATS MEMBRES AU FINANCEMENT DES VOLS COMMUNS ORG ANISESPAR LA POLICE NATIONALE DANS LE CADRE D'OPERATIONS DE RECO NDUITE A LA FRONTIERE D'UNE PART, AU FONCTIONNEMENT DES CENTRES D E COOPERATION POLICIERE ET DOUANIERE D'AUTRE PART	HT2	172 698,00	172 698,00	0,00
	1-2-00817	participations contractuelles au financement de divers travaux d'équipement (programme 176 - autorisations d'engagement préalables) Article 17-II de la LOLF - Création le 27	HT2	71 680 937,00	0,00	71 680 937,00
Total FDC				108 528 454,67	36 847 517,67	71 680 937,00
Total général				132 002 107,93	60 321 170,93	71 680 937,00

Les recettes non fiscales perçues sur par la police nationale en 2022 relèvent majoritairement du hors titre 2 (126,79 M€ en AE et 55,11 M€ en CP). Elles sont en hausse de 118,14 M€ en AE et 46,46 M€ en CP par rapport au montant inscrit en projet de loi de finances 2022 (13,86 M€ prévus en AE et CP). Cette évolution s'explique par une fiabilisation des prévisions de recettes tout au long de l'année en fonction de l'actualité et des accords conclus avec des financeurs extérieurs.

Les écarts constatés sont les suivants :

Fonds de concours :

- 1-2-00817 – Participations contractuelles au financement de divers travaux d'équipement (+71,68 M€ en AE préalables) ;
- 1-2-00675 – Participation financement de divers travaux d'équipement (+22,68 M€ en AE et CP) ;
- 1-2-00047 – Participation des partenaires publics et privés aux actions de formation et de lutte contre l'insécurité (+7,79 M€ en AE et CP) ;
- 1-1-00041 – Participation de l'Union européenne au fonctionnement de la police nationale (+3,23 M€ en AE et CP) ;
- 1-2-00298 – Action sociale et accompagnement des personnels (+0,37 M€ en AE et CP) ;
- 1-3-00672 – Participation des États membres aux vols communs de reconduites et au fonctionnement des CCPD (+0,17 M€ en AE et CP).

Attributions de produits :

- 2-2-00584 – Rémunération prestations DGPN – T2 (+5,21 M€ en AE et CP) ;
- 2-2-00726 – Produits des cessions de biens mobiliers – Métropole (+4,41 M€ en AE et CP) ;
- 2-2-00040 – SOI autres que PP (+1,88 M€ en AE et CP) ;
- 2-2-00843 – Rémunérations des prestations fournies par la direction générale de la police nationale (+0,42 M€ en AE et CP) ;
- 2-2-00042 – SOI PP (+0,27 M€ en AE et CP) ;
- 2-2-00518 – Redevances pour installation et exploitation dispositifs d'alerte de la police (+0,08 M€ en AE et CP) ;

- 2-2-00077 – Valorisation patrimoine immatériel de la PN (+0,002 M€ en AE et CP) ;
- 2-3-00784 – Produits des cessions de biens mobiliers – OM et Étranger (-0,05 M€ en AE et CP).

Les crédits ouverts au 31 juillet 2023

Au 31 juillet 2023, les rattachements de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 176 atteignent 18,1 M€ en AE et CP. Ils se répartissent ainsi :

Typ	Numéro du fo	Libellé du fonds	Titre	AE	CP	dont AEP
ADP	2-2-00040	REMBOURSEMENT DES PRESTATIONS DE SERVICES D'ORDRE ET DE RELATIONS PUBLIQUES , AUTRES QUE CELLES DE LA PREFECTURE DE POLICE DE PARIS ET NON RATTACHEES AUX OBLIGATIONS NORMALES INCOMBANT A LA PUISSANCE PUBLIQUE	HT2	6 355 267,33	6 355 267,33	0,00
	2-2-00042	REMBOURSEMENT DES PRESTATIONS DE SERVICES D'ORDRE ET DE RELATIONS PUBLIQUES EXECUTEES PAR LA PREFECTURE DE POLICE DE PARIS ET NON RATTACHEES AUX OBLIGATIONS NORMALES INCOMBANT A LA PUISSANCE PUBLIQUE	HT2	1 387 295,76	1 387 295,76	0,00
	2-2-00518	REDEVANCES PERÇUES POUR L'INSTALLATION ET L'EXPLOITATION DES DISPOSITIFS D'ALERTE DE LA POLICE	HT2	171 299,34	171 299,34	0,00
	2-2-00726	Produit des cessions de biens mobiliers (programme 176 - métropole) Décret n° 86-789 du 27 juin 1986 - Décret n° 2006-1004 du 10 août 2006-Création par lettre 2BCF-07-75 du 19 janvier 2007 - Libellé modifié en 2009.	HT2	3 676 629,84	3 676 629,84	0,00
	2-2-00843	Rémunération des prestations fournies par la direction générale de la police nationale (hors titre 2)	HT2	349 409,54	349 409,54	0,00
	2-2-00584	Rémunération des prestations fournies par la direction générale de la police Nationale (Titre 2)	T2	18 690,10	18 690,10	0,00
Total ADP				11 958 591,91	11 958 591,91	0,00
FDC	1-1-00041	PARTICIPATION DE L'UNION EUROPEENNE AU FONCTIONNEMENT DE LA POLICE NATIONALE	HT2	3 486 919,73	3 486 919,73	0,00
	1-2-00047	PARTICIPATION DES PARTENAIRES PUBLICS ET PRIVÉS AU FINANCEMENT D'ACTIIONS DE FORMATION ET DE LUTTE CONTRE L'INSECURITE (PROGRAMME 17 6)	HT2	1 746 282,78	1 746 282,78	0,00
	1-2-00298	Action sociale et accompagnement des personnels - police nationale-P176 article 17-II de la LOLF - Création le 23-09-2014	HT2	163 011,92	163 011,92	0,00
	1-2-00675	participations contractuelles au financement de divers travaux d'équipement (programme 176)	HT2	708 115,11	708 115,11	0,00
	1-3-00672	PARTICIPATION D'ÉTATS MEMBRES AU FINANCEMENT DES VOLS COMMUNS ORGANISÉS PAR LA POLICE NATIONALE DANS LE CADRE D'OPÉRATIONS DE RECONDUITE A LA FRONTIÈRE D'UNE PART, AU FONCTIONNEMENT DES CENTRES DE COOPÉRATION POLICIERE ET DOUANIERE D'AUTRE PART	HT2	36 565,00	36 565,00	0,00
Total FDC				6 140 894,54	6 140 894,54	0,00
Total général				18 099 486,45	18 099 486,45	0,00

Les recettes non fiscales perçues au 31 juillet 2023 sur le programme 176 « police nationale » relèvent majoritairement du hors titre 2 (99,9 % en AE et CP). Elles sont supérieures au montant prévus en projet de loi de finances (+4,24 M€ en AE et CP) mais inférieures aux rattachements réalisés à la même période en 2022 (-18,17 M€ en AE et CP). Le principal facteur de cette baisse est dû au rattachement tardif de la participation des britanniques au financement de divers travaux d'équipement en application des accords Sandhurst.

Par rapport aux crédits ouverts au 31 juillet 2022, les évolutions constatées (en AE et CP) sont les suivantes :

Fonds de concours :

- 1-2-00675 – Participation financement de divers travaux d'équipement (-16,80 M€) ;
- 1-2-00047 – Participation des partenaires publics et privés aux actions de formation et de lutte contre l'insécurité (-4,2 M€) ;
- 1-2-00298 – Action sociale et accompagnement des personnels (-0,30 M€) ;
- 1-3-00672 – Participation des États membres aux vols communs de reconduites et au fonctionnement des CCPD (-0,02 M€) ;
- 1-1-00041 – Participation de l'Union européenne au fonctionnement de la police nationale (+0,45 M€).

Attributions de produits :

- 2-2-00518 – Redevances pour installation et exploitation dispositifs d'alerte de la police (-0,06 M€) ;
- 2-2-00040 – SOI autres que PP (+1,79 M€) ;
- 2-2-00726 – Produits des cessions de biens mobiliers – Métropole (+0,55 M€) ;
- 2-2-00042 – SOI PP (+0,31 M€) ;
- 2-2-00843 – Rémunérations des prestations fournies par la direction générale de la police nationale (+0,1 M€) ;
- 2-2-00584 – Rémunérations des prestations fournies par la direction générale de la police nationale – T2 (+0,02 M€).

État récapitulatif des crédits de fonds de concours et attributions de produits

1.8. Intérieur et outre-mer

Les prévisions d'ouverture de crédits pour 2024

En 2024, les prévisions de rattachement de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 176 s'établissent à 50,36 M€ en AE et 74,3 M€ en CP. Ils se répartiront ainsi :

Typ	Numéro du foi	Libellé du fonds	Titre	AE	CP	dont AEP
ADP	2-2-00040	REMBOURSEMENT DES PRESTATIONS DE SERVICES D'ORDRE ET DE RELATIONS PUBLIQUES , AUTRES QUE CELLES DE LA PREFECTURE DE POLICE DE PARIS ET NON RATTACHEES AUX OBLIGATIONS NORMALES INCOMBANT A LA PUISSANCE PUBLIQUE.	HT2	9 000 000,00	9 000 000,00	0,00
	2-2-00042	REMBOURSEMENT DES PRESTATIONS DE SERVICES D'ORDRE ET DE RELATIONS PUBLIQUES EXECUTEES PAR LA PREFECTURE DE POLICE DE PARIS ET NON RATTACHEES AUX OBLIGATIONS NORMALES INCOMBANT A LA PUISSANCE PUBLIQUE.	HT2	2 000 000,00	2 000 000,00	0,00
	2-2-00077	valorisation du patrimoine immatériel de la police nationale (programme 176)	HT2	0,00	0,00	0,00
	2-2-00518	REDEVANCES PERCUES POUR L'INSTALLATION ET L'EXPLOITATION DES DISPOSITIFS D'ALERTE DE LA POLICE.	HT2	200 000,00	200 000,00	0,00
	2-2-00726	Produit des cessions de biens mobiliers (programme 176 - métropole) Décret n° 86-789 du 27 juin 1986 - Décret n° 2006-1004 du 10 août 2006 - Création par lettre 2BCF-07-75 du 19 janvier 2007 - Libellé modifié en 2009.	HT2	2 505 000,00	2 505 000,00	0,00
	2-2-00843	Rémunération des prestations fournies par la direction générale de la police nationale (hors titre 2)	HT2	505 000,00	505 000,00	0,00
	2-2-00584	Rémunération des prestations fournies par la direction générale de la police Nationale (Titre 2)	T2	0,00	0,00	0,00
Total ADP				14 210 000,00	14 210 000,00	0,00
FDC	1-1-00041	PARTICIPATION DE L'UNION EUROPEENNE AU FONCTIONNEMENT DE LA POLICE NATIONALE	HT2	1 371 397,86	1 371 397,86	0,00
	1-2-00047	PARTICIPATION DES PARTENAIRES PUBLICS ET PRIVÉS AU FINANCEMENT D'ACTIVITÉS DE FORMATION ET DE LUTTE CONTRE L'INSECURITE (PROGRAMME 176)	HT2	4 080 282,26	4 080 282,26	0,00
	1-2-00298	Action sociale et accompagnement des personnels - police nationale-P176 article 17-II de la LOLF - Création le 23-09-2014	HT2	500 000,00	500 000,00	0,00
	1-2-00675	participations contractuelles au financement de divers travaux d'équipement (programme 176)	HT2	30 099 476,07	30 099 476,07	0,00
	1-3-00672	NATIONALE DANS LE CADRE D'OPERATIONS DE RECONDUITE A LA FRONTIERE D'UNE PART, AU FONCTIONNEMENT DES CENTRES DE COOPERATION POLICIERE ET DOUANIÈRE D'AUTRE PART	HT2	100 000,00	100 000,00	0,00
	1-2-00817	participations contractuelles au financement de divers travaux d'équipement (programme 176 - autorisations d'engagement préalables) Article 17-II de la LOLF - Création le 27	HT2	0,00	23 941 846,00	0,00
Total FDC				36 151 156,19	60 093 002,19	0,00
Total général				50 361 156,19	74 303 002,19	0,00

La prévision de recettes non fiscales 2024 prévoit des rattachements uniquement en hors titre 2 .

La prévision de recettes non fiscales 2024 en HT2 est supérieure au montant prévu au projet de loi de finances pour 2023 (+34,5 M€ en AE ET +58,44 M€ en CP), en cohérence avec l'exécution constatée des années précédentes et compte tenu des accords et engagements en vigueur (participation des britanniques au financement de divers travaux d'équipement en application des accords Sandhurst, de la participation de la ville de Nice à la construction du nouveau hôtel de police, du financement de l'AGRASC aux projets de financements lutte délinquance de la police nationale et des recettes liées aux services d'ordre indemnisés, etc.). Cette prévision sera fiabilisée tout au long de l'année en fonction de l'actualité et des accords conclus avec des financeurs extérieurs.

Les recettes non fiscales en titre 2 correspondent au remboursement par le Gouvernement britannique, en application des accords Sandhurst, des effectifs mobilisés (réservistes, contractuels dans les services zonaux de soutien) dans le cadre de la lutte contre l'immigration clandestine sur la côte Nord, du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024.

Programme 207 – Sécurité et éducation routières

Les crédits ouverts en 2022

En 2022, les montants de fonds de concours et d'attributions de produits rattachés au programme 207 s'élevaient à 0,2 M€ en AE et CP. Ils se répartissaient ainsi :

Typ	Numéro du foi	Libellé du fonds	Titre	AE	CP	dont AEP
ADP	2-2-00530	Produit des cessions de biens mobiliers (programme 207)	HT2	237 899,30	237 899,30	0,00
Total ADP				237 899,30	237 899,30	0,00
Total général				237 899,30	237 899,30	0,00

En 2022, les attributions de produits rattachées atteignent le montant de 237 899,30 €.

Les crédits ouverts au 31 juillet 2023

Au 31 juillet 2023, les rattachements de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 207 atteignent 0,84 M€ en AE et CP. Ils se répartissent ainsi :

Typ	Numéro du foi	Libellé du fonds	Titre	AE	CP	dont AEP
ADP	2-2-00530	Produit des cessions de biens mobiliers (programme 207)	HT2	84 423,60	84 423,60	0,00
Total ADP				84 423,60	84 423,60	0,00
Total général				84 423,60	84 423,60	0,00

Les attributions de produits rattachées au 31 juillet 2023 s'élèvent à 84 423,60 €.

Les prévisions d'ouverture de crédits pour 2024

Au projet de loi de finances pour 2024, les prévisions de rattachement de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 207 s'établissent à 0,1 M€ en AE et CP. Ils se répartiront ainsi :

Typ	Numéro du foi	Libellé du fonds	Titre	AE	CP	dont AEP
ADP	2-2-00530	Produit des cessions de biens mobiliers (programme 207)	HT2	120 000,00	120 000,00	0,00
Total ADP				120 000,00	120 000,00	0,00
Total général				120 000,00	120 000,00	0,00

Pour 2024, il est prévu un montant total d'attributions de produits rattachées de 120 000 euros.

État récapitulatif des crédits de fonds de concours et attributions de produits

1.9. Justice

1.9. Justice

Missions/Programmes	Rattachements 2022			Rattachements 2023 au 31/07			Prévisions 2024		
	AE	CP	dont AE préalables	AE	CP	dont AE préalables	AE	CP	dont AE préalables
Justice									
101 - Accès au droit et à la justice	24 358,48	24 358,48	0,00	14 138,00	14 138,00	0,00	25 000,00	25 000,00	0,00
107 - Administration pénitentiaire	1 590 655,41	1 590 655,41	0,00	365 099,57	365 099,57	0,00	2 419 033,00	2 419 033,00	0,00
166 - Justice judiciaire	5 690 439,01	5 690 439,01	0,00	558 928,03	558 928,03	0,00	4 749 000,00	4 749 000,00	0,00
182 - Protection judiciaire de la jeunesse	983 150,70	983 150,70	0,00	591 437,82	591 437,82	0,00	893 113,00	893 113,00	0,00
310 - Conduite et pilotage de la politique de la justice	2 998 050,23	2 998 050,23	0,00	138 063,89	138 063,89	0,00	1 720 000,00	1 720 000,00	0,00
Total ministère de la justice	11 286 653,83	11 286 653,83	0,00	1 667 667,31	1 667 667,31	0,00	9 806 146,00	9 806 146,00	0,00

En **2022**, les montants de fonds de concours et d'attributions de produits rattachés aux programmes du ministère de la justice s'élevaient à 11,3 M€ en AE et CP.

En **2023**, les rattachements de fonds de concours et d'attributions de produits constatés au 31 juillet atteignent 1,7 M€ en AE et CP.

Au projet de loi de finances pour **2024**, les prévisions de rattachement de fonds de concours et d'attributions de produits s'établissent à 9,8 M€ en AE et CP.

Les principales recettes de fonds de concours et d'attributions de produits du ministère de la justice sont les suivantes.

Mission « Justice »

Programme 101 – Accès au droit et à la justice

Les crédits ouverts en 2022

En 2022, les montants de fonds de concours et d'attributions de produits rattachés au programme 101 s'élevaient à 0,02 M€ en AE et CP. Ils se répartissaient ainsi :

Typ	Numéro du foi	Libellé du fonds	Titre	AE	CP	dont AEP
FDC	1-2-00343	Participation de collectivités au dispositif téléphone grand danger Article 17-II de la LOLF - Création le 17 juillet 2015	HT2	24 358,48	24 358,48	0,00
Total FDC				24 358,48	24 358,48	0,00
Total général				24 358,48	24 358,48	0,00

En 2022, les rattachements de fonds de concours et d'attributions de produits rattachés au programme 101 s'élevaient à 24 358,48 € en AE et en CP en provenance entièrement du fonds de concours n° 1-2-00-343 « participation de collectivités au dispositif téléphone grave danger » (aucune ouverture d'autorisation d'engagement préalable à l'encaissement des fonds).

Partie versante	Montant en euros	Date de l'arrêté d'ouverture des crédits
département de la Seine-et-Marne	3 562,92	01/03/2022
département de la Loire-Atlantique	5 100,00	19/04/2022
département du Val-d'Oise	5 475,00	24/05/2022
département de l'Essonne	5 470,00	11/07/2022
département de Belfort	4 750,56	31/10/2022
	24 358,48	

Les crédits ouverts au 31 juillet 2023

Au 31 juillet 2023, les rattachements de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 101 atteignent 0,02 M€ en AE et CP. Ils se répartissent ainsi :

Typ	Numéro du foi	Libellé du fonds	Titre	AE	CP	dont AEP
FDC	1-2-00343	Participation de collectivités au dispositif téléphone grand danger Article 17-II de la LOLF - Création le 17 juillet 2015	HT2	14 138,00	14 138,00	0,00
Total FDC				14 138,00	14 138,00	0,00
Total général				14 138,00	14 138,00	0,00

En 2023, les rattachements au programme 101 de fonds de concours et d'attributions de produits constatés le 31 août atteignent 24 358,56 € en AE et en CP, en provenance entièrement du fonds de concours n° 1-2-00-343 « participation de collectivités au dispositif téléphone grave danger » (aucune ouverture d'autorisation d'engagement préalable à l'encaissement des fonds).

Partie versante	Montant en euros	Date de l'arrêté d'ouverture des crédits
département de la Seine-et-Marne	3 563,00	13/03/2023
département de la Loire-Atlantique	5 100,00	13/03/2023
département du Val-d'Oise	5 475,00	27/03/2023
Département de Belfort	4 750,56	14/08/2023
Département de l'Essonne	5 470,00	14/08/2023
	24 358,56	

Les prévisions d'ouverture de crédits pour 2024

Au projet de loi de finances pour 2024, les prévisions de rattachement au programme 101 de fonds de concours et d'attributions de produits s'établissent à 25 000 € en AE et en CP.

Typ	Numéro du foi	Libellé du fonds	Titre	AE	CP	dont AEP
FDC	1-2-00343	Participation de collectivités au dispositif téléphone grand danger Article 17-II de la LOLF - Création le 17 juillet 2015	HT2	25 000,00	25 000,00	0,00
Total FDC				25 000,00	25 000,00	0,00
Total général				25 000,00	25 000,00	0,00

Au projet de loi de finances pour 2024, les prévisions de rattachement au programme 101 de fonds de concours et d'attributions de produits s'établissent à 25 000 € en AE et en CP, en provenance entièrement du fonds de concours n° 1-2-00-343 « participation de collectivités au dispositif téléphone grave danger » (aucune ouverture d'autorisation d'engagement préalable à l'encaissement des fonds).

Programme 107 – Administration pénitentiaire

Les crédits ouverts en 2022

En 2022, les montants de fonds de concours et d'attributions de produits rattachés au programme 107 s'élevaient à 1,6 M€ en AE et CP. Ils se répartissaient ainsi :

Typ	Numéro du foi	Libellé du fonds	Titre	AE	CP	dont AEP
ADP	2-2-00516	VALORISATION DU PATRIMOINE IMMATERIEL DES SERVICES PENITENTIAIRES	HT2	146 962,38	146 962,38	0,00
	2-2-00741	produits des cessions de biens mobiliers bénéficiant aux services pénitentiaires (programme 107)	HT2	497 419,84	497 419,84	0,00
Total ADP				644 382,22	644 382,22	0,00
FDC	1-2-00361	Financement des mesures de lutte contre la délinquance et la criminalité	HT2	599 919,80	599 919,80	0,00
	1-2-00395	PARTICIPATIONS AUX ACTIONS D'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES PLACÉES SOUS MAÎN DE JUSTICE	HT2	132 899,66	132 899,66	0,00
	1-2-00399	PARTICIPATIONS DIVERSES AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT ET D'INVESTISSEMENT D'AVENIR (TRANSITION NUMÉRIQUE DE LETAT ET MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE) DES SERVICES PENITENTIAIRES	HT2	213 453,73	213 453,73	0,00
Total FDC				946 273,19	946 273,19	0,00
Total général				1 590 655,41	1 590 655,41	0,00

État récapitulatif des crédits de fonds de concours et attributions de produits

1.9. Justice

- 1-2-00361 – « Financement des mesures de lutte contre la délinquance et la criminalité » pour un montant de 599 919,80 € versé par l'AGRASC au profit de la mise en œuvre du bracelet anti-rapprochement ;
- 1-2-00395 – fond de concours « action et accompagnement de personnes placées sous-mains de justice », pour une valeur de 132 899,66 € en AE et en CP qui regroupe des subventions portant sur l'aide à l'équipement et au fonctionnement des projets éducatifs et pédagogiques en milieu carcéral, la médiation animale et les activités sportives (randonnée – course – foot). Il inclut également la convention portant sur le financement des jeux olympiques pénitentiaires 2024, ou encore celle de l'Agence Régionale de Santé (ARS) qui promeut l'accès à des soins de qualité par les PPSMJ.
- 1-2-00399 – « Participations diverses aux opérations d'investissement et d'investissement d'avenir (transition numérique de l'État et modernisation), à hauteur de 213 453,73 € en AE et en CP au titre d'une convention avec la CAF de l'Essonne dans le cadre de la création d'une micro-crèche à Fleury et d'une convention de partenariat en faveur de la promotion de l'efficacité énergétique.
- 2-2-00516 – attributions de produits « patrimoine immatériel », pour une valeur de 146 962,38 € en AE et en CP qui correspondent à des mises à disposition d'espaces à des fins de tournage de films.
- 2-2-00741 – attributions de produits « produit de cession », pour une valeur de 497 419,84 € en AE et en CP qui se rapportent à des ventes de véhicules ou du mobilier.

Les crédits ouverts au 31 juillet 2023

Au 31 juillet 2023, les rattachements de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 107 atteignent 0,4 M€ en AE et CP. Ils se répartissent ainsi :

Typ	Numéro du fol	Libellé du fonds	Titre	AE	CP	dont AEP
ADP	2-2-00516	VALORISATION DU PATRIMOINE IMMATERIEL DES SERVICES PENITENTIAIRES	HT2	77 220,17	77 220,17	0,00
	2-2-00741	produits des cessions de biens mobiliers bénéficiant aux services pénitentiaires (programme 107)	HT2	287 879,40	287 879,40	0,00
Total ADP				365 099,57	365 099,57	0,00
Total général				365 099,57	365 099,57	0,00

- 2-2-00516 – attributions de produits « patrimoine immatériel », pour une valeur de 77 220,17 € en AE et en CP qui correspondent à des mises à disposition d'espaces à des fins de tournage de films.
- 2-2-00741 – attributions de produits « produit de cession », pour une valeur de 287 879,40 € en AE et en CP qui se rapportent à des ventes de véhicules ou du mobilier.

Les prévisions d'ouverture de crédits pour 2024

Au projet de loi de finances pour 2024, les prévisions de rattachement de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 107 s'établissent à 2,4 M€ en AE et CP. Ils se répartiront ainsi :

Typ	Numéro du fol	Libellé du fonds	Titre	AE	CP	dont AEP
ADP	2-2-00516	VALORISATION DU PATRIMOINE IMMATERIEL DES SERVICES PENITENTIAIRES	HT2	50 000,00	50 000,00	0,00
	2-2-00741	produits des cessions de biens mobiliers bénéficiant aux services pénitentiaires (programme 107)	HT2	350 000,00	350 000,00	0,00
Total ADP				400 000,00	400 000,00	0,00
FDC	1-2-00361	Financement des mesures de lutte contre la délinquance et la criminalité	HT2	0,00	0,00	0,00
	1-2-00395	PARTICIPATIONS AUX ACTIONS D'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES PLACÉES SOUSMAIN DE JUSTICE	HT2	0,00	0,00	0,00
	1-2-00399	PARTICIPATIONS DIVERSES AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT ET D'INVESTISSEMENT D'AVENIR (TRANSITION NUMERIQUE DE LETAT ET MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE) DES SERVICES PENITENTIAIRES	HT2	2 019 033,00	2 019 033,00	0,00
Total FDC				2 019 033,00	2 019 033,00	0,00
Total général				2 419 033,00	2 419 033,00	0,00

Le montant prévisionnel des attributions de produits est une provision reconduite d'une année à l'autre puisque l'administration pénitentiaire n'a pas connaissance des plannings de tournages audiovisuels ou des ventes de véhicules. L'enjeu financier de ces produits reste faible pour l'administration pénitentiaire au regard des crédits ouverts hors titre 2.

Les fonds de concours, qui ne sont pas récurrents d'une année sur l'autre et qui portent généralement sur des opérations immobilières identifiées, sont difficilement programmables lors de l'élaboration du projet annuel de performance compte tenu du caractère très aléatoire de leur versement sur l'année.

A ce jour, ont été estimés :

- 1-2-00399 fonds de concours « Participations diverses aux opérations d'investissement et d'investissement d'avenir (transition numérique de l'État et modernisation), à hauteur de 2 019 033 € en AE et en CP dans le cadre d'une convention avec la région Île-de-France pour des travaux de sécurisation.
- 2-2-00516 – attribution de produits « patrimoine immatériel », pour une valeur de 50 000,00 € en AE et en CP pour des opérations événementielles ou artistiques.
- 2-2-00741 – attribution de produits « produit de cession », pour une valeur de 350 000,00 € en AE et en CP qui se rapportent à des ventes de véhicules ou du mobilier.

Programme 166 – Justice judiciaire

Les crédits ouverts en 2022

En 2022, les montants de fonds de concours et d'attributions de produits rattachés au programme 166 s'élevaient à 5,7 M€ en AE et CP. Ils se répartissaient ainsi :

Typ	Numéro du foi	Libellé du fonds	Titre	AE	CP	dont AEP
ADP	2-2-00048	REDEVANCES PERÇUES LORS DE LA DELIVRANCE DES REPRODUCTIONS DE PIE CES DEPROCEDURE DANS LES AFFAIRES PENALES.	HT2	4 069,93	4 069,93	0,00
	2-2-00049	PARTICIPATIONS VERSEES A TITRE D'OFFRES DE CONCOURS LORS DE LA COMMUNICATION DES DECISIONS JUDICIAIRES PAR LE SERVICE DE DOCUMENTA TION D'ETUDES DE LA COUR DE CASSATION.	HT2	402 447,30	402 447,30	0,00
	2-2-00513	VALORISATION DU PATRIMOINE IMMATERIEL DES SERVICES JUDICIAIRES.	HT2	194 556,00	194 556,00	0,00
	2-2-00742	produits des cessions de biens mobiliers bénéficiant aux servicesjudiciaires (programme 166)	HT2	393 626,30	393 626,30	0,00
Total ADP				994 699,53	994 699,53	0,00
FDC	1-2-00361	Financement des mesures de lutte contre la délinquance et la criminalité	HT2	2 005 831,85	2 005 831,85	0,00
	1-2-00398	Participations diverses aux opérations d'investissement des servicesjudiciaires	HT2	2 530 461,13	2 530 461,13	0,00
	1-2-00808	PARTICIPATIONS DIVERSES AUX DÉPENSES DE RECEPTION DE FORMATION ET DE FONCTIONNEMENT COURANT DES TRIBUNAUX DE COMMERCE.	HT2	159 446,50	159 446,50	0,00
Total FDC				4 695 739,48	4 695 739,48	0,00
Total général				5 690 439,01	5 690 439,01	0,00

- Les crédits ouverts sur le fonds de concours 1-2-00361 intitulé « Financement des mesures de lutte contre la délinquance et la criminalité ». Ils sont relatifs à la convention de financement signée entre le Secrétariat général du ministère de la Justice et l'Agence pour la gestion et le recouvrement des avoirs saisis et confisqués (AGRASC), liées aux opérations d'amélioration de la gestion des scellés et des lieux de stockage de scellés ou encore au renforcement de l'efficacité des magistrats dans la lutte contre la délinquance (acquisition de matériel informatique, cabine d'interprétariat...).
- Les crédits ouverts sur le fonds de concours 1-2-00398 intitulé « Opérations d'investissement des services judiciaires » sont relatifs aux participations d'organismes publics ou privés à des opérations d'investissement immobilier des services judiciaires.
- Les crédits ouverts sur le fonds de concours 1-2-00808 intitulé « Participation aux dépenses des tribunaux de commerce » sont relatifs aux subventions accordées aux tribunaux de commerce par les chambres de commerce et d'industrie ou par d'autres organismes publics ou parapublics au titre des « participations diverses aux dépenses de réception, de formation et de fonctionnement courant des tribunaux de commerce ».
- Les crédits ouverts sur l'attribution de produits 2-2-00048 intitulé « Reproduction des pièces de procédure » sont relatifs aux redevances perçues lors de la délivrance des reproductions de pièces de procédure dans les affaires pénales.
- Les crédits ouverts sur l'attribution de produits 2-2-00049 intitulée « Communication de décisions judiciaires » sont relatifs aux produits perçus par la Cour de cassation, tels qu'énumérés à l'article R 131-18 du Code de l'organisation judiciaire, en contrepartie de services rendus (communication des décisions et avis, vente d'ouvrages ou d'autres documents par le service de documentation, des études et du rapport de la Cour).
- Les crédits ouverts sur l'attribution de produits 2-2-00513 intitulée « Valorisation du patrimoine immatériel de l'État » sont relatifs aux redevances perçues relatives aux services rendus par l'État consistant en une valorisation de son patrimoine immatériel.
- Les crédits ouverts sur l'attribution de produits 2-2-00742 intitulée « Cession de biens mobiliers » sont relatifs aux produits de cessions de biens mobiliers bénéficiant aux services judiciaires.

État récapitulatif des crédits de fonds de concours et attributions de produits

1.9. Justice

Les crédits ouverts au 31 juillet 2023

Au 31 juillet 2023, les rattachements de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 166 atteignent 0,6 M€ en AE et CP. Ils se répartissent ainsi :

Typ	Numéro du fo	Libellé du fonds	Titre	AE	CP	dont AEP
ADP	2-2-00048	REDEVANCES PERÇUES LORS DE LA DELIVRANCE DES REPRODUCTIONS DE PIE CES DEPROCEDURE DANS LES AFFAIRES PENALES.	HT2	2 135,63	2 135,63	0,00
	2-2-00049	PARTICIPATIONS VERSEES A TITRE D'OFFRES DE CONCOURS LORS DE LA COMMUNICATION DES DECISIONS JUDICIAIRES PAR LE SERVICE DE DOCUMENTA TION ET D'ETUDES DE LA COUR DE CASSATION.	HT2	65 130,00	65 130,00	0,00
	2-2-00513	VALORISATION DU PATRIMOINE IMMATERIEL DES SERVICES JUDICIAIRES.	HT2	168 157,20	168 157,20	0,00
	2-2-00742	produits des cessions de biens mobiliers bénéficiant aux servicesjudiciaires (programme 166)	HT2	240 378,00	240 378,00	0,00
Total ADP				475 800,83	475 800,83	0,00
FDC	1-1-00894	PARTICIPATION DE LA COMMISSION EUROPEENNE AU FINANCEMENT DES PROJ ETSINITIES PAR LES SERVICES JUDICIAIRES.	HT2	0,00	0,00	0,00
	1-2-00808	PARTICIPATIONS DIVERSES AUX DEPENSES DE RECEPTION DE FORMATION ET DE FONCTIONNEMENT COURANT DES TRIBUNAUX DE COMMERCE.	HT2	83 127,20	83 127,20	0,00
Total FDC				83 127,20	83 127,20	0,00
Total général				558 928,03	558 928,03	0,00

- Les crédits ouverts sur l'attribution de produits 2-2-00048 intitulé « Reproduction des pièces de procédure » sont relatifs aux redevances perçues lors de la délivrance des reproductions de pièces de procédure dans les affaires pénales.
- Les crédits ouverts sur l'attribution de produits 2-2-00049 intitulée « Communication de décisions judiciaires » sont relatifs aux produits perçus par la Cour de cassation, tels qu'énumérés à l'article R 131-18 du Code de l'organisation judiciaire, en contrepartie de services rendus (communication des décisions et avis, vente d'ouvrages ou d'autres documents par le service de documentation, des études et du rapport de la Cour).
- Les crédits ouverts sur l'attribution de produits 2-2-00513 intitulée « Valorisation du patrimoine immatériel de l'État » sont relatifs aux redevances perçues relatives aux services rendus par l'État consistant en une valorisation de son patrimoine immatériel.
- Les crédits ouverts sur l'attribution de produits 2-2-00742 intitulée « Cession de biens mobiliers » sont relatifs aux produits de cessions de biens mobiliers bénéficiant aux services judiciaires.
- Les crédits ouverts sur le fonds de concours 1-2-00808 intitulé « Participation aux dépenses des tribunaux de commerce » sont relatifs aux subventions accordées aux tribunaux de commerce par les chambres de commerce et d'industrie ou par d'autres organismes publics ou parapublics au titre des « participations diverses aux dépenses de réception, de formation et de fonctionnement courant des tribunaux de commerce ».

Les prévisions d'ouverture de crédits pour 2024

Au projet de loi de finances pour 2024, les prévisions de rattachement de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 166 s'établissent à 4,7 M€ en AE et CP. Ils se répartiront ainsi :

Typ	Numéro du fo	Libellé du fonds	Titre	AE	CP	dont AEP
ADP	2-2-00048	REDEVANCES PERÇUES LORS DE LA DELIVRANCE DES REPRODUCTIONS DE PIE CES DEPROCEDURE DANS LES AFFAIRES PENALES.	HT2	4 100,00	4 100,00	0,00
	2-2-00049	PARTICIPATIONS VERSEES A TITRE D'OFFRES DE CONCOURS LORS DE LA COMMUNICATION DES DECISIONS JUDICIAIRES PAR LE SERVICE DE DOCUMENTA TION ET D'ETUDES DE LA COUR DE CASSATION.	HT2	0,00	0,00	0,00
	2-2-00513	VALORISATION DU PATRIMOINE IMMATERIEL DES SERVICES JUDICIAIRES.	HT2	406 000,00	406 000,00	0,00
	2-2-00742	produits des cessions de biens mobiliers bénéficiant aux servicesjudiciaires (programme 166)	HT2	240 000,00	240 000,00	0,00
Total ADP				650 100,00	650 100,00	0,00
FDC	1-1-00894	PARTICIPATION DE LA COMMISSION EUROPEENNE AU FINANCEMENT DES PROJ ETSINITIES PAR LES SERVICES JUDICIAIRES.	HT2	33 000,00	33 000,00	0,00
	1-2-00361	Financement des mesures de lutte contre la délinquance et la criminalité	HT2	1 900 000,00	1 900 000,00	0,00
	1-2-00398	Participations diverses aux opérations d'investissement des servicesjudiciaires	HT2	2 000 000,00	2 000 000,00	0,00
	1-2-00808	PARTICIPATIONS DIVERSES AUX DEPENSES DE RECEPTION DE FORMATION ET DE FONCTIONNEMENT COURANT DES TRIBUNAUX DE COMMERCE.	HT2	166 000,00	166 000,00	0,00
Total FDC				4 099 000,00	4 099 000,00	0,00
Total général				4 749 100,00	4 749 100,00	0,00

Une prévision d'ouverture de crédits est attendue au titre des recettes non fiscales suivantes :

- fonds de concours 1-1-00894 « Participation Eurojust à des projets initiés par les services judiciaires » relatifs à la participation de la Commission européenne au financement de projets initiés par les services judiciaires aux fins de remboursement par Eurojust des dépenses de frais de justice engagées dans le cadre des investigations menées par les équipes communes d'enquêtes.

- fonds de concours 1-2-00398 « Opérations d'investissement des services judiciaires » relatif aux participations d'organismes publics ou privés à des opérations d'investissement immobilier des services judiciaires ;
- fonds de concours 1-2-00361 intitulé « Financement des mesures de lutte contre la délinquance et la criminalité »
- fonds de concours 1-2-00808 intitulé « Participation aux dépenses des tribunaux de commerce »

Les crédits sur l'attribution de produits 2-2-00049 intitulée « Communication de décisions judiciaires » relatifs aux produits perçus par la Cour de cassation ne feront désormais plus l'objet d'ouverture sur le P166 du fait de la dématérialisation des supports à compter de 2023. Les recettes perçues sur l'exercice 2023 s'expliquent par un décalage des perceptions au titre des abonnements pris en 2022. Par conséquent, le montant du prévisionnel pour cette attribution de produit en 2024 est nul.

Programme 182 – Protection judiciaire de la jeunesse

Les crédits ouverts en 2022

En 2022, les montants de fonds de concours et d'attributions de produits rattachés au programme 182 s'élevaient à 1,0 M€ en AE et CP. Ils se répartissaient ainsi :

Typ	Numéro du foi	Libellé du fonds	Titre	AE	CP	dont AEP
ADP	2-2-00743	produits des cessions de biens mobiliers bénéficiant aux services de laprotection judiciaire de la jeunesse (programme 182)	HT2	687 900,70	687 900,70	0,00
Total ADP				687 900,70	687 900,70	0,00
FDC	1-2-00396	PARTICIPATIONS DIVERSES AUX ACTIONS ET INVESTISSEMENT D'AVENIR(transition numérique de l'Etat et modernisation de l'action publique)INITIEES PAR LES SERVICES DE LA PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE	HT2	295 250,00	295 250,00	0,00
Total FDC				295 250,00	295 250,00	0,00
Total général				983 150,70	983 150,70	0,00

Les attributions de produits sont essentiellement issues des ventes de véhicules effectuées par les services de la direction de l'immobilier de l'État (DIE) et sont réparties dans les BOP des directions interrégionales de la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ) concernées par ces cessions de biens mobiliers.

Les fonds de concours représentent les financements entrants :

- du contrat d'objectifs et de moyens de la santé des mineurs conclu entre l'ARS d'Occitanie et la direction interrégionale de la PJJ sud (30 000 €) ;
- de la convention « Classes préparatoires talents du service public » conclue entre le ministère de la transformation et de la fonction publiques et l'ENPJJ école nationale de la protection judiciaire de la jeunesse (152 750 €) ;
- de la convention d'objectifs 2022 conclue entre l'agence du service civique (ASC) et la direction de la protection de la jeunesse – DPJJ – (112 500 €).

L'ensemble de ces fonds de concours arrivés en fin de gestion 2022 a fait l'objet d'une demande de report sur l'exercice budgétaire 2023 qui a été reçue favorablement par le contrôleur budgétaire et comptable du ministère de la justice.

Les crédits ouverts au 31 juillet 2023

Au 31 juillet 2023, les rattachements de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 182 atteignent 0,6 M€ en AE et CP. Ils se répartissent ainsi :

Typ	Numéro du foi	Libellé du fonds	Titre	AE	CP	dont AEP
ADP	2-2-00743	produits des cessions de biens mobiliers bénéficiant aux services de laprotection judiciaire de la jeunesse (programme 182)	HT2	539 587,82	539 587,82	0,00
Total ADP				539 587,82	539 587,82	0,00
FDC	1-2-00396	PARTICIPATIONS DIVERSES AUX ACTIONS ET INVESTISSEMENT D'AVENIR(transition numérique de l'Etat et modernisation de l'action publique)INITIEES PAR LES SERVICES DE LA PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE	HT2	51 850,00	51 850,00	0,00
Total FDC				51 850,00	51 850,00	0,00
Total général				591 437,82	591 437,82	0,00

État récapitulatif des crédits de fonds de concours et attributions de produits

1.9. Justice

Les attributions de produits rattachées au programme 182 représentent essentiellement le produit des cessions de véhicules par les services de la direction de l'immobilier de l'État (DIE) qui est réparti dans les BOP des directions interrégionales de la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ) concernées par ces ventes de biens mobiliers.

Les fonds de concours représentent les financements entrants :

- du contrat d'objectifs et de moyens de la santé des mineurs conclu entre l'ARS d'Occitanie et la direction interrégionale de la PJJ sud (50 000 €).
- de la convention « Classes préparatoires talents du service public » conclue entre le ministère de la transformation et de la fonction publiques et l'ENPJJ école nationale de la protection judiciaire de la jeunesse (1 850 €)

Les prévisions d'ouverture de crédits pour 2024

En 2024, les prévisions de rattachement de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 182 s'établissent à 1,0 M€ en AE et CP. Ils se répartiront ainsi :

Typ	Numéro du foi	Libellé du fonds	Titre	AE	CP	dont AEP
ADP	2-2-00743	produits des cessions de biens mobiliers bénéficiant aux services de laprotection judiciaire de la jeunesse (programme 182)	HT2	1 000 000,00	1 000 000,00	0,00
Total ADP				1 000 000,00	1 000 000,00	0,00
FDC	1-2-00396	PARTICIPATIONS DIVERSES AUX ACTIONS ET INVESTISSEMENT D'AVENIR(transition numérique de l'Etat et modernisation de l'action publique)INITEES PAR LES SERVICES DE LA PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE	HT2	0,00	0,00	0,00
Total FDC				0,00	0,00	0,00
Total général				1 000 000,00	1 000 000,00	0,00

Le montant élevé des ADP perçu depuis 2021 est constitué en très grande majorité par la cession de véhicules thermiques dynamisée par les orientations gouvernementales définies dans la circulaire du Premier ministre n° 6225-SG du 13 novembre 2020 relative à la nouvelle gestion des mobilités pour l'État afin d'équiper les structures de la PJJ en véhicules à faible émission.

Après un fléchissement des cessions de ventes de véhicules en 2022 (vs 2021) en raison de difficultés de réapprovisionnement auprès de la centrale d'achat UGAP, la prévision de rattachement d'ADP au programme 182 en 2023 redevient similaire à celle de l'année 2021 soit 1 M€.

Aussi, la prévision de rattachement d'ADP au programme 182 pour l'année 2024 sera reconduite.

Aucune ouverture officielle de fonds de concours n'est connue à ce jour pour l'exercice budgétaire 2024.

Programme 310 – Conduite et pilotage de la politique de la justice

Les crédits ouverts en 2022

En 2022, les montants de fonds de concours et d'attributions de produits rattachés au programme 310 s'élevaient à 3,0 M€ en AE et CP. Ils se répartissaient ainsi :

Typ	Numéro du foi	Libellé du fonds	Titre	AE	CP	dont AEP
ADP	2-2-00514	VALORISATION DU PATRIMOINE IMMATERIEL DE L'ADMINISTRATION CENTRALE E DUMINISTERE DE LA JUSTICE	HT2	2 101 486,80	2 101 486,80	0,00
	2-2-00712	Produit des cessions de biens mobiliers (programme 310)	HT2	62 182,70	62 182,70	0,00
Total ADP				2 163 669,50	2 163 669,50	0,00
FDC	1-1-00902	PARTICIPATION DE L'UNION EUROPEENNE A DES PROJETS INTES PAR L'ADMINISTRATION CENTRALE	HT2	26 250,00	26 250,00	0,00
	1-2-00224	Aides financières au développement de l'accueil des jeunes enfants desagents de l'Etat en structure de garde collective (programme 310)Article 17-II de la LOLF - Création le 2 juillet 2012.	HT2	308 904,18	308 904,18	0,00
	1-2-00361	Financement des mesures de lutte contre la délinquance et la criminalité	HT2	393 847,35	393 847,35	0,00
	1-2-00394	PARTICIPATION DU FONDS D'INSERTION DES PERSONNES HANDICAPEES DANS LAFONCTION PUBLIQUE.	HT2	10 000,00	10 000,00	0,00
	1-2-00456	Participations diverses aux opérations d'investissement et d'investissement d'avenir (transition numérique de l'Etat et modernisation de l'action publique) de l'administration centrale	HT2	95 379,20	95 379,20	0,00
Total FDC				834 380,73	834 380,73	0,00
Total général				2 998 050,23	2 998 050,23	0,00

1. Les fonds de concours :

- FDC N° 12-00224 en provenance de la CAF : 308 094 € correspondant aux aides financières au développement de l'accueil des jeunes enfants des agents de l'État en structure de garde collective (programme 310) selon les dispositions de l'article 17II de la LOLF.

- FDC N° 12-00394 (fonds pour l'insertion de personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP)) pour un montant de 10 000 €, ce montant est inférieur aux crédits attendus et doit être régularisé en 2023.
- FDC N° 11-00902 (FDC en provenance de l'UE) : 26 250 € au titre de la participation de l'union européenne à des projets initiés par l'administration centrale. Il s'agit principalement de projets portés par la Délégation des affaires européennes et internationale (DAEI) dans le cadre du plan de coopération du ministère de la justice.
- FDC N° 12-00361 (FDC en provenance de l'AGRASC) : 393 847 € au titre du financement des mesures de lutte contre la délinquance et la criminalité selon les dispositions prévues par l'article 17II de la LOLF.
- FDC N° 12-00456 (FDC en provenance de la Caisse des dépôts et consignations) : 95 379 € au titre de la participation à diverses aux opérations d'investissement et d'investissement d'avenir (transition numérique de l'État et modernisation de l'action publique) de l'administration centrale

2. Les attribution de produits :

- ADP N° 22-00712 (produits des cessions de biens mobiliers) : 62 183 € au titre de la vente de véhicules dans le cadre du renouvellement du parc automobile de l'administration centrale.
- - ADP N° 2-2-00514 (valorisation du patrimoine immatériel de l'administration centrale du ministère de la justice) : 2 101 487 € ont été perçus au titre de l'installation de la bâche publicitaire sur la façade du ministère place Vendôme.

Les crédits ouverts au 31 juillet 2023

Au 31 juillet 2023, les rattachements de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 310 atteignent 0,1 M€ en AE et CP. Ils se répartissent ainsi :

Typ	Numéro du fo	Libellé du fonds	Titre	AE	CP	dont AEP
ADP	2-2-00712	Produit des cessions de biens mobiliers (programme 310)	HT2	18 300,00	18 300,00	0,00
Total ADP				18 300,00	18 300,00	0,00
FDC	1-1-00902	PARTICIPATION DE L'UNION EUROPEENNE A DES PROJETS INITIES PAR L'ADMINISTRATION CENTRALE	HT2	119 763,89	119 763,89	0,00
Total FDC				119 763,89	119 763,89	0,00
Total général				138 063,89	138 063,89	0,00

1. Les fonds de concours :

- FDC N° 1-1-00902 (FDC en provenance de l'UE) : 18 300 € au titre de la participation de l'union européenne à des projets initiés par l'administration centrale. Il s'agit principalement de projets portés par la Délégation des affaires européennes et internationale (DAEI) dans le cadre du plan de coopération du ministère de la justice.

2. Les attribution de produits :

- ADP N° 2-2-00712 (produits des cessions de biens mobiliers) : 18 300 € au titre de la vente de véhicules dans le cadre du renouvellement du parc automobile de l'administration centrale.

Les prévisions d'ouverture de crédits pour 2024

Au projet de loi de finances pour 2024, les prévisions de rattachement de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 310 s'établissent à 1,7 M€ en AE et CP. Ils se répartiront ainsi :

Typ	Numéro du fo	Libellé du fonds	Titre	AE	CP	dont AEP
ADP	2-2-00514	VALORISATION DU PATRIMOINE IMMATERIEL DE L'ADMINISTRATION CENTRAL E DUMINISTERE DE LA JUSTICE.	HT2	0,00	0,00	0,00
ADP	2-2-00712	Produit des cessions de biens mobiliers (programme 310)	HT2	20 000,00	20 000,00	0,00
Total ADP				20 000,00	20 000,00	0,00
FDC	1-1-00902	PARTICIPATION DE L'UNION EUROPEENNE A DES PROJETS INITIES PAR L'ADMINISTRATION CENTRALE	HT2	0,00	0,00	0,00
FDC	1-2-00224	Aides financières au développement de l'accueil des jeunes enfants desagents de l'Etat en structure de garde collective (programme 310)Article 17-II de la LOLF - Création le 2 juillet 2012.	HT2	300 000,00	300 000,00	0,00
FDC	1-2-00361	Financement des mesures de lutte contre la délinquance et la criminalité	HT2	0,00	0,00	0,00
FDC	1-2-00394	PARTICIPATION DU FONDS D'INSERTION DES PERSONNES HANDICAPEES DANS LA FONCTION PUBLIQUE	HT2	1 400 000,00	1 400 000,00	0,00
FDC	1-2-00456	Participations diverses aux opérations d'investissement et d'investissement d'avenir (transition numérique de l'Etat et modernisation de l'action publique) de l'administration centrale	HT2	0,00	0,00	0,00
Total FDC				1 700 000,00	1 700 000,00	0,00
Total général				1 720 000,00	1 720 000,00	0,00

État récapitulatif des crédits de fonds de concours et attributions de produits

1.9. Justice

1. Les fonds de concours :

- FDC N° 1-2-00224 (en provenance de la CAF) : 300 000 €
- FDC N° 1-2-00394 (subvention FIPHFP) : 1 400 000 €

2. Les attributions de produits :

- ADP N° 22-00712 (produits des cessions de biens mobiliers) : 20 000 € titre de la vente de véhicules dans le cadre du renouvellement du parc automobile de l'administration centrale.

1.10 Santé et prévention

Missions/Programmes	Rattachements 2022			Rattachements 2023 au 31/07			Prévisions 2024		
	AE	CP	dont AE préalables	AE	CP	dont AE préalables	AE	CP	dont AE préalables
Santé 204 - Prévention, sécurité sanitaire et offre de soins	162 017 863,74	162 017 863,74	0,00	160 415 526,77	160 415 526,77	0,00	0,00	0,00	0,00
Total ministère de la santé et de la prévention	162 017 863,74	162 017 863,74	0,00	160 415 526,77	160 415 526,77	0,00	0,00	0,00	0,00

En **2022**, les montants de fonds de concours et d'attributions de produits rattachés aux programmes du ministère de la santé et de la prévention s'élevaient à 162,0 M€ en AE et CP.

En **2023**, les rattachements de fonds de concours et d'attributions de produits constatés au 31 juillet atteignent 160,4 M€ en AE et CP.

Au projet de loi de finances pour **2024**, les prévisions de rattachement de fonds de concours et d'attributions de produits s'établissent à 0,0 M€ en AE et CP.

Les principales recettes de fonds de concours et d'attributions de produits du ministère de la santé et de la prévention sont les suivantes.

Mission « Santé »

Programme 204 – Prévention, sécurité sanitaire et offre de soins

Les crédits ouverts en 2022

En 2022, les montants de fonds de concours et d'attributions de produits rattachés au programme 204 s'élevaient à 162,0 M€ en AE et CP. Ils se répartissaient ainsi :

Typ	Numéro du for	Libellé du fonds	Titre	AE	CP	dont AEP
FDC	1-1-00587	Financements européens pour des actions innovantes dans le domaine de la santé	HT2	2 002 863,74	2 002 863,74	0,00
	1-2-00640	Participations diverses aux politiques de prévention, de sécurité sanitaire et d'offre de soins - P204	HT2	160 015 000,00	160 015 000,00	0,00
Total FDC				162 017 863,74	162 017 863,74	0,00
Total général				162 017 863,74	162 017 863,74	0,00

- 160 015 000,00 € sur le fonds de concours 1-2-00640 « Participations diverses aux politiques de prévention, de sécurité sanitaire et d'offre de soins ». Ce fonds a été créé en 2020 afin de doter le programme 204 de crédits suffisants pour faire face aux nombreuses dépenses consécutives à la crise sanitaire liée à la COVID 19. Ce fonds est alimenté par des crédits de l'assurance maladie versés par Santé Publique France (SPF).
- 2 002 863,74 € sur le fonds de concours 1-1-00587 « Financements européens pour des actions innovantes dans le domaine de la santé ». Ces crédits se ventilent ainsi :
 - Grant agreement « Waste water » : 1 986 300,00 € pour la surveillance du SARSCoV-2 dans les eaux usées.
 - Grant agreement « Implemental 1 » : 16 563,74 € pour la mise en œuvre de bonnes pratiques dans le domaine de la santé mentale.

État récapitulatif des crédits de fonds de concours et attributions de produits

1.10 Santé et prévention

Les crédits ouverts au 31 juillet 2023

Au 31 juillet 2023, les rattachements de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 204 atteignent 160,4 M€ en AE et CP. Ils se répartissent ainsi :

Typ	Numéro du fo	Libellé du fonds	Titre	AE	CP	dont AEP
FDC	1-1-00587	Financements européens pour des actions innovantes dans le domaine de la santé - programme 204	HT2	4 074,76	4 074,76	0,00
	1-2-00640	Participations diverses aux politiques de prévention, de sécurité sanitaire et d'offre de soins - programme 204	HT2	41 263 162,58	41 263 162,58	0,00
	1-1-00315	Participation de l'Union européenne à la constitution d'un stock de produits médicaux et non médicaux en cas d'événement nucléaire, radiologique, biologique et chimique (NRBC) - programme 204	HT2	118 951 611,59	118 951 611,59	0,00
	1-1-00715	Financements européens pour la modernisation de l'offre de soins - programme 204	HT2	196 677,84	196 677,84	0,00
Total FDC				160 415 526,77	160 415 526,77	0,00
Total général				160 415 526,77	160 415 526,77	0,00

- 41 263 162,58 € sur le fonds de concours 1-2-00640 « Participations diverses aux politiques de prévention, de sécurité sanitaire et d'offre de soins ». Ce fonds a été créé en 2020 afin de doter le programme 204 de crédits suffisants pour faire face aux nombreuses dépenses consécutives à la crise sanitaire liée à la COVID 19. Ce fonds est alimenté par des crédits de l'assurance maladie versés par Santé Publique France (SPF).
- 118 951 611,59 € sur le fonds de concours 1-1-00315 « Participation de l'Union européenne à la constitution d'un stock de produits médicaux et non médicaux en cas d'événement nucléaire, radiologique, biologique et chimique (NRBC) ».
- 4 074,76 € sur le fonds de concours 1-1-00587 « Financements européens pour des actions innovantes dans le domaine de la santé », pour l'accélération des délais d'évaluation des produits thérapeutiques Covid-19 dans les essais cliniques multinationaux.
- 196 677,84 € sur le fonds de concours 1-1-00715 « Financements européens pour la modernisation de l'offre de soins » au titre du Grant agreement « THCS ». Ce fonds de concours a été créé en 2023 pour le financement de projets de recherche et d'innovation.

Les prévisions d'ouverture de crédits pour 2024

En 2024, les prévisions de rattachement de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 204 s'établissent à 0,11 M€ en AE et CP. Ils se répartiront ainsi :

Typ	Numéro du fo	Libellé du fonds	Titre	AE	CP	dont AEP
FDC	1-1-00587	Financements européens pour des actions innovantes dans le domaine de la santé	HT2	110 593,00	110 593,00	0,00
	1-2-00640	Participations diverses aux politiques de prévention, de sécurité sanitaire et d'offre de soins - P204	HT2	0,00	0,00	0,00
		Participations diverses aux politiques de prévention, de sécurité sanitaire et d'offre de soins - programme 204	HT2	0,00	0,00	0,00
	1-1-00315	Participation de l'Union européenne à la constitution d'un stock de produits médicaux et non médicaux en cas d'événement nucléaire, radiologique, biologique et chimique (NRBC) - programme 204	HT2	0,00	0,00	0,00
Total FDC				110 593,00	110 593,00	0,00
Total général				110 593,00	110 593,00	0,00

- 110 593 € sur le fonds de concours 1-1-00587 « Financements européens pour des actions innovantes dans le domaine de la santé ». Ces crédits se ventilent ainsi :
 - Grant agreement « Sharp » : 34 062 €
 - Grant agreement « Best remap » : 2 412 €
 - Grant agreement « Implemental » : 9 560 €
 - Grant agreement « Terror » : 32 398 €
 - Grant agreement « NFP » : 32 161 €
- FDC 1-1-00715 : les recettes prévues sur ce fonds de concours ne sont pas connues précisément à ce stade.
- FDC 1-2-00640 « Participations diverses aux politiques de prévention, de sécurité sanitaire et d'offre de soins » aucune recette prévue.

1.11. Services de la Première ministre

Missions/Programmes	Rattachements 2022			Rattachements 2023 au 31/07			Prévisions 2024		
	AE	CP	dont AE préalables	AE	CP	dont AE préalables	AE	CP	dont AE préalables
Cohésion des territoires									
162 - Interventions territoriales de l'État	58 294 939,99	50 695 005,19	58 294 939,99	24 100 000,00	13 839 250,00	24 100 000,00	20 000 000,00	20 000 000,00	20 000 000,00
Conseil et contrôle de l'État									
126 - Conseil économique, social et environnemental	1 601 384,62	1 601 384,62	0,00	1 587 419,90	1 587 419,90	0,00	1 700 000,00	1 700 000,00	0,00
<i>dont titre 2</i>	160 138,46	160 138,46	0,00	158 741,99	158 741,99	0,00	170 000,00	170 000,00	0,00
164 - Cour des comptes et autres juridictions financières	2 798 004,07	2 798 004,07	0,00	2 522 400,75	2 522 400,75	0,00	4 630 000,00	4 630 000,00	0,00
<i>dont titre 2</i>	256 987,47	256 987,47	0,00	0,00	0,00	0,00	114 000,00	114 000,00	0,00
165 - Conseil d'État et autres juridictions administratives	444 350,09	444 350,09	0,00	148 506,33	148 506,33	0,00	200 000,00	200 000,00	0,00
<i>dont titre 2</i>	22 867,00	22 867,00	0,00	22 867,00	22 867,00	0,00	22 867,00	22 867,00	0,00
Direction de l'action du Gouvernement									
129 - Coordination du travail gouvernemental	49 128 840,91	49 128 840,91	0,00	24 638 971,92	24 638 971,92	0,00	37 572 397,00	37 572 397,00	0,00
<i>dont titre 2</i>	453 824,66	453 824,66	0,00	391 853,57	391 853,57	0,00	0,00	0,00	0,00
308 - Protection des droits et libertés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
359 - Présidence française du Conseil de l'Union européenne en 2022	767 919,47	767 919,47	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Écologie, développement et mobilité durables									
205 - Sécurité et affaires maritimes, pêche et aquaculture	6 135 702,95	6 135 702,95	0,00	17 992 942,97	17 992 942,97	0,00	12 250 000,00	12 250 000,00	0,00
Solidarité, insertion et égalité des chances									
137 - Égalité entre les femmes et les hommes	3 443 000,00	3 443 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total Services de la Première ministre	122 614 142,10	115 014 207,30	58 294 939,99	70 990 241,87	60 729 491,87	24 100 000,00	76 352 397,00	76 352 397,00	20 000 000,00

En **2022**, les montants de fonds de concours et d'attributions de produits rattachés aux programmes des services de la Première ministre s'élevaient à 122,6 M€ en AE (dont 58,3 M€ préalables) et 115,0 M€ en CP.

En **2023**, les rattachements de fonds de concours et d'attributions de produits constatés au 31 juillet atteignent 71,0 M€ en AE (dont 24,1 M€ préalables) et 60,7 M€ en CP.

Au projet de loi de finances pour **2024**, les prévisions de rattachement de fonds de concours et d'attributions de produits s'établissent à 76,4 M€ en AE (dont 20,0 M€ préalables) et CP.

Les principales recettes de fonds de concours et d'attributions de produits du Services du Premier ministre sont les suivantes.

Mission « Cohésion des territoires »

Programme 162 – Interventions territoriales de l'État

Les crédits ouverts en 2022

En 2022, les montants de fonds de concours et d'attributions de produits rattachés au programme 162 s'élevaient à 58,3 M€ en AE (dont 58,3 M€ préalables) et 50,7 M€ en CP. Ils se répartissaient ainsi :

Typ	Numéro du fo	Libellé du fonds	Titre	AE	CP	dont AEP
FDC	1-2-00521	Contribution de l'AFITF aux programmes d'investissement en faveur de laCorse (AE préalables)	HT2	5 894 939,99	19 695 005,19	5 894 939,99
	1-2-00531	Contributions diverses au fonds interministériel pour la transformationde la Guyane (AE préalables) - programme 162	HT2	52 400 000,00	31 000 000,00	52 400 000,00
Total FDC				58 294 939,99	50 695 005,19	58 294 939,99
Total général				58 294 939,99	50 695 005,19	58 294 939,99

Pour l'action 04, les crédits sur fonds de concours en provenance de l'AFITF ont été affectés aux dernières opérations du Plan exceptionnel d'investissement (PEI) qui a pris fin le 31 décembre 2022 et aux premières opérations du Plan de Transformation et d'Investissement pour la Corse (PTIC) nouvellement porté par le P.354 (opération concernant les infrastructures routières, ferroviaires et aéroportuaires).

État récapitulatif des crédits de fonds de concours et attributions de produits

1.11. Services de la Première ministre

L'action 10 « fonds interministériel pour la transformation de la Guyane » a bénéficié de l'ouverture de crédits provenant de fonds de concours alimentés par l'AFITF, l'ADEME et l'OFB. La majorité de ces crédits ont permis la poursuite des investissements routiers structurant pour le territoire comme le pont du Larivot.

Les crédits ouverts au 31 juillet 2023

Au 31 juillet 2023, les rattachements de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 162 atteignent 24,1 M€ en AE (dont 24,1 M€ préalables) et 13,8 M€ en CP. Ils se répartissent ainsi :

Typ	Numéro du foi	Libellé du fonds	Titre	AE	CP	dont AEP
FDC	1-2-00531	Contributions diverses au fonds interministériel pour la transformation de la Guyane (AE préalables) - programme 162	HT2	24 100 000,00	13 839 250,00	24 100 000,00
Total FDC				24 100 000,00	13 839 250,00	24 100 000,00
Total général				24 100 000,00	13 839 250,00	24 100 000,00

Au titre de l'action 04, l'AFITF a validé l'attribution de crédits sur fonds de concours à hauteur de 5 M€ sur les 20 M€ attendus au titre de l'exercice, sans avoir fait, à date, l'objet d'un rattachement.

L'action 10 « fonds interministériel pour la transformation de la Guyane » a bénéficié de rattachements de fonds de concours depuis l'AFITF (9,7 M€) et la Collectivité Territoriale de Guyane (4,1 M€). Ces crédits ont exclusivement financé des investissements routiers.

Les prévisions d'ouverture de crédits pour 2024

Au projet de loi de finances pour 2024, les prévisions de rattachement de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 162 s'établissent à 20,0 M€ en AE (dont 20,0 M€ préalables) et CP. Ils se répartiront ainsi :

Typ	Numéro du foi	Libellé du fonds	Titre	AE	CP	dont AEP
FDC	1-2-00521	Contribution de l'AFITF aux programmes d'investissement en faveur de la Corse (AE préalables)	HT2	20 000 000,00	20 000 000,00	20 000 000,00
	1-2-00531	Contributions diverses au fonds interministériel pour la transformation de la Guyane (AE préalables) - programme 162	HT2	0,00	0,00	0,00
Total FDC				20 000 000,00	20 000 000,00	20 000 000,00
Total général				20 000 000,00	20 000 000,00	20 000 000,00

Au titre de l'action 04, la prévision de crédits sur fonds de concours en provenance de l'AFITF est maintenue à 20 M€ Ils sont destinés, en AE, au financement des nouvelles opérations portées par le PTIC et, en CP, principalement à l'apurement progressif des restes à payer sur les opérations engagées dans le cadre du PEI qui s'est terminé fin 2022.

Au titre de l'action 10, une négociation est en cours sur le CCT 2024-2027 de la Guyane, entre la DGOM et les différents partenaires. Dans ce contexte, les montants attendus sur le fonds de concours 1-2-00531 ne sont pas encore définitivement connus.

Mission « Conseil et contrôle de l'État »

Programme 126 – Conseil économique, social et environnemental

Les crédits ouverts en 2022

En 2022, les montants de fonds de concours et d'attributions de produits rattachés au programme 126 s'élevaient à 1,6 M€ en AE et CP. Ils se répartissaient ainsi :

Typ	Numéro du foi	Libellé du fonds	Titre	AE	CP	dont AEP
ADP	2-2-00171	VALORISATION DU PATRIMOINE IMMATERIEL DU CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL	HT2	1 441 246,16	1 441 246,16	0,00
			T2	160 138,46	160 138,46	0,00
Total ADP				1 601 384,62	1 601 384,62	0,00
Total général				1 601 384,62	1 601 384,62	0,00

Comme par le passé, les montants ci-dessus mentionnés ont pour objet de couvrir une partie des travaux réalisés dans le Palais. Ceux-ci proviennent de la valorisation des espaces du palais lors d'événements organisés au cours de l'année. Les sommes sont ensuite réemployées pour l'entretien, la rénovation ou l'aménagement d'un bâtiment classé bâtiment historique qui nécessite d'importants moyens pour le conserver en état.

L'année 2022 a permis la réalisation des travaux obligatoires de mise en accessibilité (rampe d'accès handicapé, ascenseur) des étages ainsi que d'entretien.

De plus, il convient de noter que l'État n'attribue aucun crédit pour le titre 5 en projet de loi de finances.

Les crédits ouverts au 31 juillet 2023

Au 31 juillet 2023, les rattachements de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 126 atteignent 1,6 M€ en AE et CP. Ils se répartissent ainsi :

Typ	Numéro du fo	Libellé du fonds	Titre	AE	CP	dont AEP
ADP	2-2-00171	VALORISATION DU PATRIMOINE IMMATERIEL DU CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL	HT2	1 428 677,91	1 428 677,91	0,00
			T2	158 741,99	158 741,99	0,00
Total ADP				1 587 419,90	1 587 419,90	0,00
Total général				1 587 419,90	1 587 419,90	0,00

L'année 2023 marque la fin des travaux de restauration du mobilier Paulin, la première phase d'aménagement de l'espace R-1 et le début d'importants travaux d'aménagement d'une terrasse (Albert de Mun) en vue des JO de 2024.

Ces travaux doivent se terminer à la fin du premier semestre 2024. Des investissements informatiques sont également prévus en vue de moderniser le fonctionnement de l'institution et de poursuivre la dématérialisation des documents produits.

Les prévisions d'ouverture de crédits pour 2024

Au projet de loi de finances pour 2024, les prévisions de rattachement de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 126 s'établissent à 1,7 M€ en AE et CP. Ils se répartiront ainsi :

Typ	Numéro du fo	Libellé du fonds	Titre	AE	CP	dont AEP
ADP	2-2-00171	VALORISATION DU PATRIMOINE IMMATERIEL DU CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL	HT2	1 530 000,00	1 530 000,00	0,00
			T2	170 000,00	170 000,00	0,00
Total ADP				1 700 000,00	1 700 000,00	0,00
Total général				1 700 000,00	1 700 000,00	0,00

L'année 2024 devrait être consacrée aux travaux (pluriannuels) nécessaires suivants :

- Réalisation de la terrasse (Albert de Mun) et mise en étanchéité des façades de l'aile « Albert De Mun »
- Études de maîtrise d'œuvre en vue de la réfection des sols la salle Hypostyle et des circulations (couloirs des groupes)
- Études de maîtrise d'œuvre en vue de la mise en étanchéité de la Rotonde et de l'aile Léna

Des investissements informatiques sont également prévus en vue de moderniser le fonctionnement de l'institution et de poursuivre la dématérialisation des documents produits.

État récapitulatif des crédits de fonds de concours et attributions de produits

1.11. Services de la Première ministre

Programme 164 – Cour des comptes et autres juridictions financières**Les crédits ouverts en 2022**

En 2022, les montants de fonds de concours et d'attributions de produits rattachés au programme 164 s'élevaient à 2,8 M€ en AE et CP. Ils se répartissaient ainsi :

Typ	Numéro du foi	Libellé du fonds	Titre	AE	CP	dont AEP
ADP	2-2-00068	REMUNERATION DE CERTAINS SERVICES RENDUS PAR LA COUR DES COMPTES ET LES AUTRES JURIDICTIONS FINANCIERES	HT2	7 654,30	7 654,30	0,00
	2-2-00718	produit des cessions de biens mobiliers bénéficiant à la Cour des comptes et aux autres juridictions financières (programme 164)	HT2	105 069,99	105 069,99	0,00
	2-3-00070	REMUNERATIONS DE SERVICES RENDUS PAR LA COUR DES COMPTES A DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES OU A DES PAYS ETRANGERS	HT2	2 131 353,51	2 131 353,51	0,00
Total ADP				2 244 077,80	2 244 077,80	0,00
FDC	1-1-00347	Projet de jumelage "renforcement des capacités institutionnelles de la Cour des comptes en matière de contrôle juridictionnel, d'exécution de la loi de finances et de la qualité de la gestion", Algérie Article 17-II de la LOLF - Création le 11-08-2015	HT2	296 938,80	296 938,80	0,00
			T2	197 959,20	197 959,20	0,00
	1-2-00064	Participation du Fonds d'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique au financement d'actions menées par la Cour des comptes à destination des personnes en situation de handicap (programme 164 - titre 2)	T2	59 028,27	59 028,27	0,00
Total FDC				553 926,27	553 926,27	0,00
Total général				2 798 004,07	2 798 004,07	0,00

Sur le programme 164, les mouvements de crédits liés aux attributions de produits et aux fonds de concours se sont élevés à 2 541 017 € en hors-titre 2 et 256 987 € en titre 2 en 2022.

Sur le hors-titre 2, les mouvements se détaillent ainsi :

- Jumelage institutionnel avec la Cour des comptes algérienne (fonds de concours) : 296 939 € ;
- Commissariats aux comptes (attributions de produits) : 2 131 354 €. Ces attributions de produits correspondent à la rémunération des prestations pour lesquelles la Cour est titulaire d'un mandat de commissaire aux comptes auprès d'une organisation internationale (décret n° 2001-823 du 5 septembre 2001). Les principaux versements sont liés à l'Organisation des Nations Unies (ONU) et au Conseil de l'Europe ;
- Produits de régie (attributions de produits) : 7 654 € ;
- Cession mobilière (attributions de produits) : 105 070 €. Les produits de cession concernent les ventes en gros de papier en vue de son recyclage, la vente de mobiliers non utilisés ainsi que la vente de véhicules qui entrent dans les critères relatifs à la gestion du parc automobile de l'État (plus de 120 000 km ou plus de 7 ans).

Sur le titre 2, deux fonds de concours ont été perçus :

- Jumelage institutionnel avec la Cour des comptes algérienne (fonds de concours) : 197 959 € ;
- Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) : 59 028 € conformément à une convention signée entre le FIPHFP et la Cour.

Les crédits ouverts au 31 juillet 2023

Au 31 juillet 2023, les rattachements de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 164 atteignent 2,5 M€ en AE et CP. Ils se répartissent ainsi :

Typ	Numéro du foi	Libellé du fonds	Titre	AE	CP	dont AEP
ADP	2-2-00068	REMUNERATION DE CERTAINS SERVICES RENDUS PAR LA COUR DES COMPTES ET LES AUTRES JURIDICTIONS FINANCIERES	HT2	1 622,30	1 622,30	0,00
	2-2-00718	produit des cessions de biens mobiliers bénéficiant à la Cour des comptes et aux autres juridictions financières (programme 164)	HT2	75 958,60	75 958,60	0,00
	2-3-00070	REMUNERATIONS DE SERVICES RENDUS PAR LA COUR DES COMPTES A DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES OU A DES PAYS ETRANGERS	HT2	2 444 819,85	2 444 819,85	0,00
Total ADP				2 522 400,75	2 522 400,75	0,00
Total général				2 522 400,75	2 522 400,75	0,00

Au 31 juillet 2023, les crédits rattachés en hors titre 2 pour 2 522 401 € et représentent 56 % des crédits attendus pour 2023. Les fonds de concours (jumelage et FIPHFP) sont attendus pour la fin de l'exercice (HT2 et T2).

Ce volume est constitué de :

- 2 444 820 € en hors titre 2 relatifs à des attributions de produits résultant de l'exercice de commissariats aux comptes auprès d'organisations internationales ;
- 75 959 € en hors titre 2 au titre des cessions mobilières ;
- 1 622 € en hors titre 2 sur des produits de régie.

Les prévisions d'ouverture de crédits pour 2024

Au projet de loi de finances pour 2024, les prévisions de rattachement de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 164 s'établissent à 4,6 M€ en AE et CP. Ils se répartiront ainsi :

Typ	Numéro du foi	Libellé du fonds	Titre	AE	CP	dont AEP
ADP	2-2-00068	REMUNERATION DE CERTAINS SERVICES RENDUS PAR LA COUR DES COMPTES ET LES AUTRES JURIDICTIONS FINANCIERES	HT2	5 000,00	5 000,00	0,00
	2-2-00718	produit des cessions de biens mobiliers bénéficiant à la Cour des comptes et aux autres juridictions financières (programme 164)	HT2	45 000,00	45 000,00	0,00
	2-3-00070	REMUNERATIONS DE SERVICES RENDUS PAR LA COUR DES COMPTES A DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES OU A DES PAYS ETRANGERS	HT2	4 401 000,00	4 401 000,00	0,00
Total ADP				4 451 000,00	4 451 000,00	0,00
FDC	1-1-00347	Projet de jumelage "renforcement des capacités institutionnelles de la Cour des comptes en matière de contrôle juridictionnel, d'exécution de la loi de finances et de la qualité de la gestion", Algérie Article 17-II de la LOLF - Création le 11-08-2015	HT2	65 000,00	65 000,00	0,00
	1-2-00064	Participation du Fonds d'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique au financement d'actions menées par la Cour des comptes à destination des personnes en situation de handicap (programme 164 - titre 2)	T2	43 000,00	43 000,00	0,00
			T2	71 000,00	71 000,00	0,00
Total FDC				179 000,00	179 000,00	0,00
Total général				4 630 000,00	4 630 000,00	0,00

En 2024, la Cour des comptes percevra le dernier versement relatif au jumelage institutionnel avec la Cour des comptes algérienne pour un montant de 65 000 € en hors-titre 2 et 43 000 € en titre 2 (fonds de concours).

Des ressources, exclusivement en titre 2, sont également attendues au titre du fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP). En 2024, la prévision est de 71 000 €.

S'agissant des attributions de produits liées aux commissariats aux comptes, la Cour poursuivra son mandat de commissaire aux comptes de l'ONU, initié en juillet 2022. Le montant annuel des attributions de produits est de 4 M\$ (soit 4 M€), versées trimestriellement par l'ONU. Une partie importante de ce volume sera consacrée aux fréquents déplacements des agents dans les pays d'implantation des services de l'ONU (y compris les pays concernés par des opérations de maintien de la paix). Par ailleurs, 220 000 € seront issus du mandat de commissariat aux comptes auprès du Conseil de l'Europe sont prévus.

En outre, des projets de coopération se poursuivront (hors jumelage institutionnel porté par la Commission européenne). A cet égard, il peut être cité le partenariat avec la Cour des comptes du royaume du Maroc (181 000 € attendus).

Programme 165 – Conseil d'État et autres juridiction administratives

Les crédits ouverts en 2022

En 2022, les montants de fonds de concours et d'attributions de produits rattachés au programme 165 s'élevaient à 0,4 M€ en AE et CP. Ils se répartissaient ainsi :

Typ	Numéro du foi	Libellé du fonds	Titre	AE	CP	dont AEP
ADP	2-2-00050	rémunération pour services rendus au titre de la délivrance de documents par le centre de documentation du Conseil d'Etat et les autres juridictions administratives - programme 165	HT2	111 744,12	111 744,12	0,00
	2-2-00167	Valorisation du patrimoine immatériel du Conseil d'Etat et des autres juridictions administratives (métropole)	T2	22 867,00	22 867,00	0,00
			HT2	280 122,75	280 122,75	0,00
	2-2-00747	produit des cessions de biens mobiliers bénéficiant au conseil d'Etat aux autres juridictions administratives (programme 165)	HT2	20 610,00	20 610,00	0,00
	2-3-00783	produit des cessions de biens mobiliers en outre-mer bénéficiant au Conseil d'Etat et aux autres juridictions administratives (programme 165)	HT2	9 006,22	9 006,22	0,00
Total ADP				444 350,09	444 350,09	0,00
Total général				444 350,09	444 350,09	0,00

État récapitulatif des crédits de fonds de concours et attributions de produits

1.11. Services de la Première ministre

Les rattachements constatés sont les suivants :

- la rémunération pour services rendus au titre de la délivrance de documents par le centre de documentation du Conseil d'État et les autres juridictions administratives pour un montant de 134 611 € dont 22 867 € en titre 2 ;
- la valorisation du patrimoine immatériel du Conseil d'État et des autres juridictions administratives pour un montant de 280 123 € ;
- le produit des cessions de biens mobiliers bénéficiant au Conseil d'État et autres juridictions administratives pour un montant de 29 616 €.

Les rattachements 2022 ont été plus importants que la prévision en loi de finances initiales et s'explique d'une part par le report en 2022 de la perception de recettes 2021 concernant la concession d'édition et diffusion du recueil des décisions du Conseil d'État, d'un montant de 75 751 € et d'autre part, d'une hausse ponctuelle de la location des locaux de la juridiction administrative pour des visites et tournages (107 000 € AE et CP).

Les crédits ouverts au 31 juillet 2023

Au 31 juillet 2023, les rattachements de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 165 atteignent 0,14 M€ en AE et CP. Ils se répartissent ainsi :

Typ	Numéro du foi	Libellé du fonds	Titre	AE	CP	dont AEP
ADP	2-2-00050	rémunération pour services rendus au titre de la délivrance de documents par le centre de documentation du Conseil d'État et les autres juridictions administratives - programme 165	HT2	59 458,00	59 458,00	0,00
			T2	22 867,00	22 867,00	0,00
	2-2-00187	Valorisation du patrimoine immatériel du Conseil d'État et des autres juridictions administratives (métropole)	HT2	66 181,33	66 181,33	0,00
Total ADP				148 506,33	148 506,33	0,00
Total général				148 506,33	148 506,33	0,00

Au 31 juillet 2023, les crédits ouverts au titre des fonds de concours et attributions de produits au profit du programme 165 sont de 148 506 € (AE et en CP), dont 22 867 € pour le titre 2, soit 74 % des crédits demandés pour 2023 (200 000 €).

Les rattachements constatés à cette date ont concerné :

- la rémunération pour services rendus au titre de la délivrance de documents par le centre de documentation du Conseil d'État et les autres juridictions administratives pour un montant de 118 425 € dont 22 867 € en titre 2 ;
- la valorisation du patrimoine immatériel du Conseil d'État et des autres juridictions administratives pour un montant de 30 081 €.

Les prévisions d'ouverture de crédits pour 2024

Au projet de loi de finances pour 2024, les prévisions de rattachement de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 165 s'établissent à 0,2 M€ en AE et CP. Ils se répartiront ainsi :

Typ	Numéro du foi	Libellé du fonds	Titre	AE	CP	dont AEP
ADP	2-2-00050	rémunération pour services rendus au titre de la délivrance de documents par le centre de documentation du Conseil d'État et les autres juridictions administratives - programme 165	HT2	92 133,00	92 133,00	0,00
			T2	22 867,00	22 867,00	0,00
	2-2-00187	Valorisation du patrimoine immatériel du Conseil d'État et des autres juridictions administratives (métropole)	HT2	85 000,00	85 000,00	0,00
	2-2-00747	produit des cessions de biens mobiliers bénéficiant au conseil d'État et aux autres juridictions administratives (programme 165)	HT2	0,00	0,00	0,00
	2-3-00783	produit des cessions de biens mobiliers en outre-mer bénéficiant au Conseil d'État et aux autres juridictions administratives (programme 165)	HT2	0,00	0,00	0,00
Total ADP				200 000,00	200 000,00	0,00
Total général				200 000,00	200 000,00	0,00

Le montant des fonds de concours et attributions de produits inscrit en projet de loi de finances pour 2024 est identique à la prévision du projet de loi de finances pour 2023.

Mission « Direction de l'action du Gouvernement »

Programme 129 – Coordination du travail gouvernemental

Les crédits ouverts en 2022

Typ	Numéro du fo	Libellé du fonds	Titre	AE	CP	dont AEP
FDC	1-1-00499	Contributions aux actions du SG Mer (hors titre 2)	HT2	129 021,41	129 021,41	0,00
	1-1-00501	Contributions aux actions du SG Mer (titre 2)	T2	16 623,76	16 623,76	0,00
	1-2-00186	financement des dépenses du Service d'information du Gouvernement liées à la communication relative à la transition numérique (programme 129)	HT2	6 000 000,00	6 000 000,00	0,00
	1-2-00523	participation du Fonds d'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique au renforcement des mesures d'insertion dans les services du Premier ministre.	HT2	350 000,00	350 000,00	0,00
	1-2-00534	Investissement d'avenir : Transition numérique de l'Etat et modernisation de l'action publique P129 (dépenses de personnel)	T2	35 446,00	35 446,00	0,00
	1-2-00544	Financement des contre-expertises, des grands défis et coordination de la stratégie nationale du PIA 4 par le SGPI (hors titre 2)	HT2	208 184,00	208 184,00	0,00
	1-2-00864	produit des cessions de biens confisqués dans le cadre de la lutte contre les produits stupéfiants	HT2	52 691 387,69	52 691 387,69	0,00
Total FDC				59 430 662,86	59 430 662,86	0,00
ADP	2-2-00057	produit des cessions des études réalisées par le centre d'études prospectives et d'informations internationales (CEPII).	HT2	8 996,99	8 996,99	0,00
			T2	3 855,85	3 855,85	0,00
	2-2-00258	valorisation du patrimoine immatériel des services du Premier ministre	HT2	61 250,00	61 250,00	0,00
	2-2-00719	produit des cessions de biens mobiliers bénéficiant aux services du Premier ministre (programme 129)	HT2	111 960,00	111 960,00	0,00
Total ADP				186 062,84	186 062,84	0,00
Total général				59 616 725,70	59 616 725,70	0,00

En 2021, les montants de fonds de concours et d'attributions de produits rattachés au programme 129 s'élevaient à 59,62 M€ en AE et CP.

Pour les fonds de concours, ces crédits concernaient :

- des contributions aux actions du Secrétariat général de la mer (SGMer) à hauteur de 145 645 € en AE et CP, dont 16 624 € sur le fonds 1-1-00501 (titre 2) et 129 021 € sur le fonds 1-1-00499 (hors titre 2). Ces rattachements ont concerné les projets suivants :
 - Panoramed. Ce projet vise à renforcer la gouvernance méditerranéenne. Il offre aux parties prenantes et aux décideurs régionaux et nationaux un forum d'échanges, vecteur d'une nouvelle dimension de coopération dans la Méditerranée ;
 - EU CISE 2020. Ce projet vise à réaliser l'échange d'informations pré-opérationnel entre les autorités maritimes des États européens ;
- la conception et la mise en œuvre du dispositif de communication dédié à la transformation numérique par le SIG, pour lequel 6 M€ en AE et CP ont été rattachés sur le fonds de concours 1-2-00186 en provenance de la Caisse des dépôts et consignations. Ce dispositif avait pour objet de donner la visibilité adéquate à la couverture numérique des territoires et l'accès au très haut débit à tous les Français d'ici 2022. Ce dispositif s'est achevé au cours de l'exercice 2021 et ne donnera pas lieu à de nouveaux rattachements ;
- le rattachement de 0,35 M€ en AE et CP sur le fonds de concours 1-2-00523 au profit de la DINUM. Ce montant correspondait à la seconde tranche de versement du montant total arbitré dans la convention « Accessibilité numérique » liant la DINUM et le FIPHFP ;
- le financement des activités du secrétariat général pour l'investissement (SGPI) sur le fonds de concours 1-2-00544 au titre du financement des contre-expertises réalisées dans le cadre des grands investissements d'avenir, à hauteur de 208 184 € en AE et CP ;
- le fonds de concours 1-2-00534 « Investissement d'avenir : transition numérique de l'État et modernisation de l'action publique » (crédits de titre 2 de la DINUM), qui a été abondé à hauteur de 35 446 € en AE et CP ;
- le rattachement de 52,69 M€ en AE et CP sur le fonds de concours 1-2-00864 (dit fonds de concours « Drogues »). Ce fonds de concours, géré par la MILDECA, comptabilise l'ensemble des produits des avoirs criminels saisis par la Justice dans les affaires de stupéfiants. Les versements sont opérés tout au long de l'année civile, essentiellement par l'AGRASC, mais aussi directement par les juridictions françaises ou le service des domaines lorsqu'une vente mobilière est diligentée. Le montant annuel du fonds de concours est fonction des saisies réalisées par les forces de sécurité intérieure et des confiscations décidées par les magistrats, mais aussi du rythme auquel l'AGRASC traite les dossiers (le

État récapitulatif des crédits de fonds de concours et attributions de produits

1.11. Services de la Première ministre

traitement simultané de nombreux anciens dossiers pouvant augmenter ponctuellement le montant annuel du fonds de concours).

Pour les attributions de produits, ces crédits concernaient :

- 12 853 € en AE et CP de recettes perçues par le CEPII (fonds 2-2-00057 pour le CGSP). Les principaux contributeurs du CEPII sont le Centre Français d'exploitation du droit de copie, les éditions la Découverte, le CIREM (Centre d'information et de recherche sur l'économie mondiale) et le groupe éditorial Elsevier. Les montants rattachés sur ce fonds se sont partagés entre crédits hors titre 2 (8 997 € en AE et CP) et crédits de titre 2 (3 856 € en AE et CP) ;
- 61 250 € en AE et CP sur le fonds 2-2-00258 « Valorisation du patrimoine immatériel des services du Premier ministre » ;
- 111 960 € en AE et CP sur le fonds 2-2-00719 « Produit des cessions de biens mobiliers bénéficiant aux services du Premier ministre.

Les crédits ouverts au 31 juillet 2023

Typ	Numéro du fo	Libellé du fonds	Titre	AE	CP	dont AEP
FDC	1-1-00499	Contributions aux actions du SG Mer (hors titre 2)	HT2	349 999,34	349 999,34	0,00
	1-1-00501	Contributions aux actions du SG Mer (titre 2)	T2	104 432,65	104 432,65	0,00
	1-2-00388	Investissement d'avenir : Transition numérique de l'Etat et modernisation de l'action publique	HT2	76 459,25	76 459,25	0,00
	1-2-00544	Financement des contre-expertises, des grands défis et coordination de la stratégie nationale du PIA 4 par le SGPI (hors titre 2)	HT2	542 854,80	542 854,80	0,00
	1-2-00864	produit des cessions de biens confisqués dans le cadre de la lutte contre les produits stupéfiants	HT2	30 133 499,29	30 133 499,29	0,00
Total FDC				31 207 245,33	31 207 245,33	0,00
ADP	2-2-00057	produit des cessions des études réalisées par le centre d'études prospectives et d'informations internationales (CEPII).	HT2	19 139,61	19 139,61	0,00
	2-2-00258	valorisation du patrimoine immatériel des services du Premier ministre	T2	8 202,69	8 202,69	0,00
	2-2-00719	produit des cessions de biens mobiliers bénéficiant aux services du Premier ministre (programme 129)	HT2	41 456,67	41 456,67	0,00
Total ADP				280 813,97	280 813,97	0,00
Total général				31 488 059,30	31 488 059,30	0,00

En 2022, les rattachements au programme 129 de fonds de concours et d'attributions de produits constatés au 31 juillet atteignent 31,49 M€ en AE et CP.

Pour les fonds de concours, ces crédits concernent :

- des contributions aux actions du SGMer à hauteur de 454 432 € en AE et CP, dont 104 433 € sur le fonds 1-1-00501 (titre 2) et 349 999 € sur le fonds 1-1-00499 (hors titre 2). Ces rattachements concernent les projets suivants :
 - WestMOPOCo. Ce projet vise à développer la coopération en matière de pollution marine par les hydrocarbures et substances nocives et potentiellement dangereuses dans la région de la Méditerranée occidentale ;
 - IRA-MAR (« *Improving the integrated response to pollution accident at sea and chemical risk in port* »). Ce projet a pour objectif d'accompagner la France, l'Italie, Malte, le Maroc, le Portugal, l'Espagne et la Tunisie afin d'améliorer la préparation en cas de pollution marine grâce à une approche intégrée des moyens de lutte en mer, sur le littoral et dans les ports. Le projet contribue également à une meilleure planification et préparation, des pays bénéficiaires, aux risques chimiques dans les ports ;
- 76 459 € en AE et CP versés par la Caisse des dépôts et consignations sur le fonds de concours 1-2-00388 (Investissement d'avenir) en remboursement des dépenses d'études réalisées dans le cadre de l'évaluation du plan France Très haut Débit par le CGSP ;
- 542 855 € en AE et CP rattachés pour le financement des activités du secrétariat général pour l'investissement (SGPI) sur le fonds 1-2-00544 au titre des contre-expertises réalisées dans le cadre des grands investissements (163 060 €) et du fonds pour l'innovation et l'industrie « Grands défis » (379 795 €) ;
- le rattachement de 30,13 M€ en AE et CP sur le fonds de concours « Drogues » 1-2-00864 géré par la MILDECA.

Pour les attributions de produits, ces crédits concernent :

- 27 342 € en AE et CP de recettes perçues par le CEPII (fonds 2-2-00057 pour le CGSP), dont 13 140 € de crédits hors titre 2 et 8 203 € de crédits de titre 2 ;
- 41 457 € en AE et CP sur le fonds 2-2-00258 « Valorisation du patrimoine immatériel des services du Premier ministre » ;
- 212 015 € en AE et CP sur le fonds 2-2-00719 « Produit des cessions de biens mobiliers bénéficiant aux services du Premier ministre.

Les prévisions d'ouverture de crédits pour 2024

Typ	Numéro du fo	Libellé du fonds	Titre	AE	CP	dont AEP
FDC	1-1-00499	Contributions aux actions du SG Mer (hors titre 2)	HT2	1 279 018,00	1 279 018,00	0,00
	1-2-00864	produit des cessions de biens confisqués dans le cadre de la lutte contre les produits stupéfiants	HT2	35 000 000,00	35 000 000,00	0,00
Total FDC				36 279 018,00	36 279 018,00	0,00
ADP	2-2-00057	produit des cessions des études réalisées par le centre d'études prospectives et d'informations internationales (CEPII)	HT2	70 000,00	70 000,00	0,00
			T2	30 000,00	30 000,00	0,00
Total ADP				100 000,00	100 000,00	0,00
Total général				36 379 018,00	36 379 018,00	0,00

Au projet de loi de finances pour 2023, la prévision de rattachement de crédits de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 129 s'établit à 36,38 M€ en AE et CP.

Pour les fonds de concours, ces crédits devraient concerner :

- 1,28 M€ en AE et CP pour les actions du SGMer ;
- 35 M€ en AE et CP pour le fonds de concours « Drogues » géré par la MILDECA.

Pour les attributions de produits, ces crédits devraient concerner 0,1 M€ en AE et CP sur le fonds 2-2-00057 géré par le CGSP, dont :

- 0,7 M€ en AE et CP pour les crédits hors titre 2 ;
- 0,3 M€ en AE et CP pour les crédits de titre 2.

D'autres versements de fonds de concours ou d'attributions de produits pourront compléter ces prévisions.

Programme 359 – Présidence française du Conseil de l'Union européenne en 2022

Les crédits ouverts en 2022

En 2022, les montants de fonds de concours et d'attributions de produits rattachés au programme 359 s'élevaient à 0,8 M€ en AE et CP. Ils se répartissaient ainsi :

Typ	Numéro du fo	Libellé du fonds	Titre	AE	CP	dont AEP
FDC	1-1-00827	Contribution de l'Union européenne au financement des événements organisés par la présidence française du Conseil de l'Union européenne en 2022 (programme 129)	HT2	767 919,47	767 919,47	0,00
Total FDC				767 919,47	767 919,47	0,00
Total général				767 919,47	767 919,47	0,00

Le programme 359 a été constitué au premier janvier 2021 pour le rattachement du financement d'événements de la présidence française de l'Union européenne (PFUE) co-portés par la Commission européenne.

Le programme 359 a cessé d'exister au 31 décembre 2022, la présidence française de l'Union européenne s'étant clôturée le 30 juin 2022.

État récapitulatif des crédits de fonds de concours et attributions de produits

1.11. Services de la Première ministre

Mission « Écologie, développement et mobilité durables »

Programme 205 – Affaires maritimes, pêche et aquaculture

Les crédits ouverts en 2022

En 2022, les montants de fonds de concours et d'attributions de produits rattachés au programme 205 s'élevaient à 6,1 M€ en AE et CP. Ils se répartissaient ainsi :

Typ	Numéro du foi	Libellé du fonds	Titre	AE	CP	dont AEP
ADP	2-2-00626	REMUNERATION DE PRESTATIONS FOURNIES PAR LES SERVICES MARITIMES	HT2	2 444 045,18	2 444 045,18	0,00
	2-2-00702	PRODUIT DES CESSIONS DE BIENS MOBILIERS (PROGRAMME 205)	HT2	246 678,50	246 678,50	0,00
	2-2-00763	RECETTES PROVENANT DE LA VENTE D'OUVRAGES ET DE PUBLICATIONS EDITES PAR LE MINISTERE CHARGE DE LA MER ET DE LA REMUNERATION DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES ET D'ETUDES INFORMATIQUES	HT2	286 000,00	286 000,00	0,00
	2-3-00623	REMUNERATION DE PRESTATIONS FOURNIES PAR LES SERVICES MARITIMES OUTRE-MER	HT2	558 612,84	558 612,84	0,00
Total ADP				3 536 336,52	3 536 336,52	0,00
FDC	1-1-00529	PARTICIPATIONS COMMUNAUTAIRES AU FINANCEMENT D'ACTIENS RELATIVES A LA QUALITE ET A LA SECURITE DES TRANSPORTS MARITIMES, A L'EMPLOI ET A LA FORMATION DES MARINS	HT2	2 600 366,43	2 600 366,43	0,00
Total FDC				2 600 366,43	2 600 366,43	0,00
Total général				6 135 702,95	6 135 702,95	0,00

Le montant des rattachements effectif en fonds de concours qu'en attributions de produits en 2022 s'élève à 6,14 M€ en AE et CP pour une prévision dans le projet annuel de performance 2022 de 5,10 M€.

Les crédits ouverts au 31 juillet 2023

Au 31 juillet 2023, les rattachements de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 205 atteignent 18,0 M€ en AE et CP. Ils se répartissent ainsi :

Typ	Numéro du foi	Libellé du fonds	Titre	AE	CP	dont AEP
ADP	2-2-00626	REMUNERATION DE PRESTATIONS FOURNIES PAR LES SERVICES MARITIMES	HT2	992 526,56	992 526,56	0,00
	2-2-00702	PRODUIT DES CESSIONS DE BIENS MOBILIERS (PROGRAMME 205)	HT2	140 805,00	140 805,00	0,00
	2-3-00623	REMUNERATION DE PRESTATIONS FOURNIES PAR LES SERVICES MARITIMES OUTRE-MER	HT2	397 615,25	397 615,25	0,00
Total ADP				1 530 946,81	1 530 946,81	0,00
FDC	1-1-00529	PARTICIPATIONS COMMUNAUTAIRES AU FINANCEMENT D'ACTIENS RELATIVES A LA QUALITE ET A LA SECURITE DES TRANSPORTS MARITIMES, A L'EMPLOI ET A LA FORMATION DES MARINS	HT2	281 996,16	281 996,16	0,00
	1-1-00986	Contribution de l'Union européenne aux dépenses engagées en réponse aux effets du Brexit (programme 205)	HT2	16 180 000,00	16 180 000,00	0,00
Total FDC				16 461 996,16	16 461 996,16	0,00
Total général				17 992 942,97	17 992 942,97	0,00

Au projet de loi de finances pour 2023, les prévisions de rattachement au programme 205, fonds de concours et d'attributions de produits s'établissent à 10,1 M€ en AE et CP.

En 2023, des fonds de concours non prévus initialement ont été rattachés sur le programme 205 au titre de la contribution de l'Union européenne aux dépenses liées au Brexit (16,18 M€ en juillet et qui devraient atteindre 56,22 M€ d'ici la fin de gestion 2023).

Les prévisions d'ouverture de crédits pour 2024

Au projet de loi de finances pour 2024, les prévisions de rattachement de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 205 s'établissent à 12,3 M€ en AE et CP. Ils se répartiront ainsi :

Typ	Numéro du foi	Libellé du fonds	Titre	AE	CP	dont AEP
ADP	2-2-00626	REMUNERATION DE PRESTATIONS FOURNIES PAR LES SERVICES MARITIMES	HT2	2 450 000,00	2 450 000,00	0,00
	2-2-00702	PRODUIT DES CESSIONS DE BIENS MOBILIERS (PROGRAMME 205)	HT2	250 000,00	250 000,00	0,00
	2-2-00763	RECETTES PROVENANT DE LA VENTE D'OUVRAGES ET DE PUBLICATIONS EDITES PAR LE MINISTERE CHARGE DE LA MER ET DE LA REMUNERATION DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES ET D'ETUDES INFORMATIQUES	HT2	0,00	0,00	0,00
	2-3-00623	REMUNERATION DE PRESTATIONS FOURNIES PAR LES SERVICES MARITIMES OUTRE-MER	HT2	550 000,00	550 000,00	0,00
Total ADP				3 250 000,00	3 250 000,00	0,00
FDC	1-1-00529	PARTICIPATIONS COMMUNAUTAIRES AU FINANCEMENT D'ACTIENS RELATIVES A LA QUALITE ET A LA SECURITE DES TRANSPORTS MARITIMES, A L'EMPLOI ET A LA FORMATION DES MARINS	HT2	7 000 000,00	7 000 000,00	0,00
	1-1-00986	Contribution de l'Union européenne aux dépenses engagées en réponse aux effets du Brexit (programme 205)	HT2	0,00	0,00	0,00
	1-1-00988	Contribution de l'Union européenne aux dépenses d'assistance et d'appui technique dans la mise en œuvre des fonds structurels de la pêche et de l'aquaculture (programme 205)	HT2	2 000 000,00	2 000 000,00	0,00
Total FDC				9 000 000,00	9 000 000,00	0,00
Total général				12 250 000,00	12 250 000,00	0,00

Mission « Solidarité, insertion et égalité des chances »

Programme 137 – Égalité entre les hommes et les femmes

Les crédits ouverts en 2022

En 2022, les montants de fonds de concours et d'attributions de produits rattachés au programme 137 s'élevaient à 3,4 M€ en AE et CP. Ils se répartissaient ainsi :

Typ	Numéro du foj	Libellé du fonds	Titre	AE	CP	dont AEP
FDC	1-2-00574	Contribution de l'AGRASC à la politique de lutte contre la traite des êtres humains	HT2	3 443 000,00	3 443 000,00	0,00
Total FDC				3 443 000,00	3 443 000,00	0,00
Total général				3 443 000,00	3 443 000,00	0,00

En 2022, le fonds de concours auquel est rattachée la contribution de l'agence de gestion et de recouvrement des avoirs saisis et confisqués (AGRASC) a alimenté le programme 137.

Ce financement prévu à l'article 706-161 du code de procédure pénale permet de soutenir des mesures de prévention de la prostitution et de la traite des êtres humains aux fins d'exploitation sexuelle et l'accompagnement social et professionnel des personnes prostituées, victimes de proxénétisme et de traite des êtres humains.

Les crédits ouverts au 31 juillet 2023

Pour 2023, un rattachement de crédits à hauteur de 3,8 M€ est attendu (effectué début août). Aucun autre rattachement de crédits n'est attendu en 2023.

Les prévisions d'ouverture de crédits pour 2024

Aucun rattachement de crédits de fonds de concours n'est prévu pour le programme 137 en 2024.

État récapitulatif des crédits de fonds de concours et attributions de produits

1.12. Solidarités et familles

1.12. Solidarités et familles

Missions/Programmes	Rattachements 2022			Rattachements 2023 au 31/07			Prévisions 2024		
	AE	CP	dont AE préalables	AE	CP	dont AE préalables	AE	CP	dont AE préalables
Solidarité, insertion et égalité des chances									
124 - Conduite et soutien des politiques sanitaires, sociales, du sport, de la jeunesse et de la vie associative	18 391 074,73	18 391 074,73	0,00	12 785 324,57	12 785 324,57	0,00	120 000,00	120 000,00	0,00
dont titre 2	2 842 398,04	2 842 398,04	0,00	2 795 100,00	2 795 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00
157 - Handicap et dépendance	5 000 000,00	5 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
304 - Inclusion sociale et protection des personnes	2 535 692,53	2 535 692,53	0,00	527 000,00	527 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total ministère des solidarités et de la famille	25 926 767,26	25 926 767,26	0,00	13 312 324,57	13 312 324,57	0,00	120 000,00	120 000,00	0,00

En 2022, les montants de fonds de concours et d'attributions de produits rattachés aux programmes du ministère des solidarités, de l'autonomie et des personnes handicapées s'élevaient à 25,9 M€ en AE et CP.

En 2023, les rattachements de fonds de concours et d'attributions de produits constatés au 31 juillet atteignent 13,3 M€ en AE et CP.

Au projet de loi de finances pour 2024, les prévisions de rattachement de fonds de concours et d'attributions de produits s'établissent à 0,1 M€ en AE et CP.

Les principales recettes de fonds de concours et d'attributions de produits du ministère des solidarités, de l'autonomie et des personnes handicapées sont les suivantes.

Mission « Solidarité, insertion et égalité des chances »

Programme 124 – Conduite et soutien des politiques sanitaires et sociales

Les crédits ouverts en 2021

Typ	Numéro du foi	Libellé du fonds	Titre	AE	CP	dont AEP
FDC	1-1-00444	Contributions européennes aux crédits de titre 2 du programme 124	T2	570 803,32	570 803,32	0,00
	1-1-00926	contribution de la Commission européenne au financement d'actions en matière sociale ou de santé	HT2	90 324,83	90 324,83	0,00
	1-2-00014	Participation de l'assurance maladie au pilotage du Ségur Numérique (titre 2 et hors titre 2) - P124	HT2	10 680 000,00	10 680 000,00	0,00
	1-2-00074	participation des parents au fonctionnement des crèches, du jardin d'enfants et du centre de loisirs	HT2	1 320 000,00	1 320 000,00	0,00
	1-2-00075	Participation au financement de projets communs et d'investissement d'avenir en matière de sécurité sociale	HT2	149 242,65	149 242,65	0,00
	1-2-00267	participation du Fonds d'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique aux dépenses d'insertion et de maintien dans l'emploi	HT2	504 492,44	504 492,44	0,00
	1-2-00337	Legs et donations (P124)	HT2	186 164,85	186 164,85	0,00
	1-2-00970	Participation de tiers au financement d'enquêtes et d'opérations de communication autour de politiques publiques sociales ou de santé	HT2	2 666,73	2 666,73	0,00
Total FDC				16 009 006,82	16 009 006,82	0,00
ADP	2-2-00703	produit des cessions de biens mobiliers (programme 124)	HT2	84 340,00	84 340,00	0,00
Total ADP				84 340,00	84 340,00	0,00
Total général				16 093 346,82	16 093 346,82	0,00

En 2021, les montants de fonds de concours et d'attributions de produits rattachés au programme 124 s'élevaient à 16 M€ en AE et en CP. Ils se répartissaient ainsi :

T2

- 1-1-00444 : Contributions européennes aux crédits de titre 2 du programme 124 : 570 803 € en AE et en CP ;
- 1-2-00014 : Participation de l'Assurance Maladie au Ségur numérique : 1 320 000 € en AE et en CP ;

HT2

- 1-1-00926 - Contribution de la Commission européenne au financement d'actions en matière d'actions sociales ou de santé : 90 325 € en AE et en CP ;
- 1-2-00014 - Participation de l'Assurance Maladie au Ségur numérique : 10 680 000 € en AE et en CP ;

- 1-2-00074 - Participation des parents au fonctionnement des crèches, du jardin d'enfants et du centre de loisirs : 149 243 € en AE et en CP ;
- 1-2-00075 - Participation au financement de projets communs et d'investissement d'avenir en matière de sécurité sociale : 504 492 € en AE et en CP ;
- 1-2-00267 – Participation du fonds d'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique aux dépenses d'insertion et de maintien (FIPHFP) : 186 165 € en AE et en CP ;
- 1-2-00337 – Legs et donations : 2 667 € en AE et en CP ;
- 1-2-00970 - Participation de tiers au financement d'enquêtes et d'opérations de communication autour de politiques publiques sociales ou de santé : 2 505 312 € en AE et en CP ;
- 2-2-00703 : Produits de cession de biens mobiliers : 84 340 € en AE et en CP.

Les crédits ouverts au 31 juillet 2022

Typ	Numéro du fo	Libellé du fonds	Titre	AE	CP	dont AEP
FDC	1-1-00444	Contributions européennes aux crédits de titre 2 du programme 124	T2	156 661,00	156 661,00	0,00
	1-1-00926	contribution de la Commission européenne au financement d'actions en matière sociale ou de santé	HT2	69 460,15	69 460,15	0,00
	1-2-00014	Participation de l'assurance maladie au pilotage du Ségur Numérique (titre 2 et hors titre 2) - P124	HT2	12 460 000,00	12 460 000,00	0,00
			T2	2 660 000,00	2 660 000,00	0,00
	1-2-00074	participation des parents au fonctionnement des crèches, du jardin d'enfants et du centre de loisirs	HT2	74 802,75	74 802,75	0,00
	1-2-00970	Participation de tiers au financement d'enquêtes et d'opérations de communication autour de politiques publiques sociales ou de santé	HT2	577 019,00	577 019,00	0,00
Total FDC				15 997 942,90	15 997 942,90	0,00
ADP	2-2-00703	produit des cessions de biens mobiliers (programme 124)	HT2	155 056,00	155 056,00	0,00
Total ADP				155 056,00	155 056,00	0,00
Total général				16 152 998,90	16 152 998,90	0,00

En 2022, les rattachements au programme 124 de fonds de concours et d'attributions de produits constatés au 31 juillet atteignent 16 M€ en AE et en CP et se répartissent ainsi :

T2

- 1-1-00444 : Contributions européennes aux crédits de titre 2 du programme 124 : 156 661 € en AE et en CP ;
- 1-2-00014 : Participation de l'Assurance Maladie au Ségur numérique : 2 660 000 € en AE et en CP ;

HT2

- 1-1-00926 : Contribution de la Commission européenne au financement d'actions en matière d'actions sociales ou de santé : 69 460 € en AE et en CP ;
- 1-2-00014 : Participation de l'Assurance Maladie au Ségur numérique : 12 460 000 € en AE et en CP ;
- 1-2-00074 - Participation des parents au fonctionnement des crèches, du jardin d'enfants et du centre de loisirs : 74 803 € en AE et en CP ;
- 1-2-00970 - Participation de tiers au financement d'enquêtes et d'opérations de communication autour de politiques publiques sociales ou de santé : 577 019 € en AE et en CP ;
- 2-2-00703 : Produits de cession de biens mobiliers : 155 056 € en AE et en CP.

Les prévisions d'ouverture de crédits pour 2023

Typ	Numéro du fo	Libellé du fonds	Titre	AE	CP	dont AEP
FDC	1-2-00014	Participation de l'assurance maladie au pilotage du Ségur Numérique (titre 2 et hors titre 2) - P124	HT2	8 400 000,00	8 400 000,00	0,00
			T2	2 600 000,00	2 600 000,00	0,00
	1-2-00074	participation des parents au fonctionnement des crèches, du jardin d'enfants et du centre de loisirs	HT2	203 000,00	203 000,00	0,00
Total FDC				11 203 000,00	11 203 000,00	0,00
Total général				11 203 000,00	11 203 000,00	0,00

Dans le cadre du projet de loi de finances pour 2023, les rattachements au programme 124 de fonds de concours et d'attributions de produits sont estimés à 11,2 M€ en AE et en CP, répartis comme suit :

État récapitulatif des crédits de fonds de concours et attributions de produits

1.12. Solidarités et familles

T2

- 1-2-00014 : Participation de l'Assurance Maladie au Ségur numérique : 2 600 000 € en AE et en CP ;

HT2

- 1-2-00014 : Participation de l'Assurance Maladie au Ségur numérique : 8 400 000 € en AE et en CP ;
- 1-2-00074 - Participation des parents au fonctionnement des crèches, du jardin d'enfants et du centre de loisirs :
- 203 000 € en AE et en CP.

Programme 157 – Handicap et dépendance**Les crédits ouverts en 2021**

Typ	Numéro du foi	Libellé du fonds	Titre	AE	CP	dont AEP
FDC	1-2-00270	participation de la CNSA au financement d'opérations en faveur des personnes âgées et des personnes handicapées	HT2	5 000 000,00	5 000 000,00	0,00
Total FDC				5 000 000,00	5 000 000,00	0,00

En 2021, le fonds de concours 1-2-00270 « Participation de la CNSA au financement d'opérations en faveur des personnes âgées et des personnes handicapées », a été abondé de 5 M€ AE=CP suite à un versement de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie.

Les crédits ouverts au 31 juillet 2022

Pour 2022, le même montant est attendu sur ce fonds de concours (au 31 juillet 2022, aucun rattachement de crédits n'a été effectué).

Les prévisions d'ouverture de crédits pour 2023

Néant.

Programme 304 – Inclusion sociale et protection des personnes**Les crédits ouverts en 2021**

Typ	Numéro du foi	Libellé du fonds	Titre	AE	CP	dont AEP
FDC	1-1-00294	Participation du FEAD aux dépenses d'assistance technique	HT2	50 000,00	50 000,00	0,00
	1-1-00295	Participation du FAMI au soutien financier apporté par l'État aux départements pour la prise en charge des mineurs non accompagnés (MNA) - P304	HT2	2 000 000,00	2 000 000,00	0,00
Total FDC				2 050 000,00	2 050 000,00	0,00

En 2021, un abondement d'un montant de 50 000 € est intervenu sur le fonds de concours n° 1-1-00294 « Participation du FEAD aux dépenses d'assistance technique ».

En 2021, une contribution de 2 000 000 € est intervenue sur le fonds de concours nouvellement créé n° 1-1-00295 relatif aux mineurs non accompagnés en provenance de Grèce.

Les crédits ouverts au 31 juillet 2022

En 2022, un abondement d'un montant de 2 535 692,53 € est attendu sur le fonds de concours n° 1-1-00294 « Participation du FEAD aux dépenses d'assistance technique » (au 31 juillet 2022, aucun rattachement de crédits n'a été effectué).

En 2022, aucun n'abondement n'est attendu sur le fonds de concours nouvellement créé n° 1-1-00295 relatif aux mineurs non accompagnés en provenance de Grèce.

Les prévisions d'ouverture de crédits pour 2023

Néant.

1.13. Sports et Jeux olympiques et paralympiques

Missions/Programmes	Rattachements 2022			Rattachements 2023 au 31/07			Prévisions 2024		
	AE	CP	dont AE préalables	AE	CP	dont AE préalables	AE	CP	dont AE préalables
Sport, jeunesse et vie associative									
219 - Sport	28 817,20	28 817,20	0,00	10 000,00	10 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00	0,00
350 - Jeux olympiques et paralympiques 2024	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total ministère des sports et des Jeux olympiques et paralympiques	28 817,20	28 817,20	0,00	10 000,00	10 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00	0,00

En **2022**, les montants de fonds de concours et d'attributions de produits rattachés aux programmes du ministère des sports et et des Jeux olympiques et paralympiques s'élevaient à 0,03 M€ en AE et CP.

En **2023**, les rattachements de fonds de concours et d'attributions de produits constatés au 31 juillet atteignent 0,01 M€ en AE et CP.

Au projet de loi de finances pour **2024**, les prévisions de rattachement de fonds de concours et d'attributions de produits s'établissent à 0,02 M€ en AE et CP.

Les principales recettes de fonds de concours et d'attributions de produits du ministère des sports et et des Jeux olympiques et paralympiques sont les suivantes.

Mission « Sport, Jeunesse et vie associative »

Programme 219 – Sport

Les crédits ouverts en 2022

En 2022, les montants de fonds de concours et d'attributions de produits rattachés au programme 219 s'élevaient à 0,03 M€ en AE et CP. Ils se répartissaient ainsi :

Typ	Numéro du foi	Libellé du fonds	Titre	AE	CP	dont AEP
FDC	1-1-00554	Contribution de l'union européenne à la performance environnementale des équipements sportifs	HT2	18 817,20	18 817,20	0,00
	1-2-00211	Participations diverses à des projets et opérations dans le domaine du sport (programme 219)	HT2	10 000,00	10 000,00	0,00
Total FDC				28 817,20	28 817,20	0,00
Total général				28 817,20	28 817,20	0,00

Deux arrêtés de rattachement de fonds de concours (arrêtés du 1^{er} août et du 5 décembre) ont abondé les crédits hors titre 2 du programme pour un montant total de 28 817 € en AE et CP, dont :

- 18 817 € au titre du fonds n° 1-1-00554 « Contribution de l'Union européenne à la performance environnementale des équipements sportifs » correspondant au versement fait par la Commission européenne au titre du Peer Learning (qui s'inscrit dans le cadre de la PFUE) ;
- 10 000 € au titre du fonds n° 1-2-00211 « Participations diverses à des projets et opérations dans le domaine du sport » correspondant à une participation de la fondation Charlène de Monaco dans le cadre d'une action contre la noyade menée dans la région Pays-de-la- Loire.

L'ensemble de ces crédits ont été exécutés conformément à l'intention de la partie versante.

Les crédits ouverts au 31 juillet 2023

Au 31 juillet 2023, les rattachements de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 219 atteignent 0,01 M€ en AE et CP. Ils se répartissent ainsi :

Typ	Numéro du foi	Libellé du fonds	Titre	AE	CP	dont AEP
FDC	1-2-00211	Participations diverses à des projets et opérations dans le domaine du sport (programme 219)	HT2	10 000,00	10 000,00	0,00
Total FDC				10 000,00	10 000,00	0,00
Total général				10 000,00	10 000,00	0,00

État récapitulatif des crédits de fonds de concours et attributions de produits

1.13. Sports et Jeux olympiques et paralympiques

En 2023, un seul rattachement au programme 219 « Sport » de fonds de concours et d'attributions de produits a été constaté au 31 juillet, pour 10 000 € en AE et en CP. Il devrait être complété d'ici le 31 décembre 2023 d'un autre rattachement, sur le même fonds de concours, d'un montant de 5 000 €

Il s'agit du fonds de concours « Participations diverses à des projets et opérations dans le domaine du sport », toujours pour la suite de la même opération.

Les prévisions d'ouverture de crédits pour 2024

Au projet de loi de finances pour 2024, les prévisions de rattachement de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 219 s'établissent à 0,015 M€ en AE et CP. Ils se répartiront ainsi :

Typ	Numéro du foi	Libellé du fonds	Titre	AE	CP	dont AEP
FDC	1-1-00554	Contribution de l'union européenne à la performance environnementale des équipements sportifs	HT2	0,00	0,00	0,00
	1-2-00211	Participations diverses à des projets et opérations dans le domaine du sport (programme 219)	HT2	15 000,00	15 000,00	0,00
Total FDC				15 000,00	15 000,00	0,00
Total général				15 000,00	15 000,00	0,00

Il s'agit du fonds de concours « Participations diverses à des projets et opérations dans le domaine du sport », toujours pour la suite de la même opération.

1.14. Transformation et fonction publiques

Missions/Programmes	Rattachements 2022			Rattachements 2023 au 31/07			Prévisions 2024		
	AE	CP	dont AE préalables	AE	CP	dont AE préalables	AE	CP	dont AE préalables
Transformation et fonction publiques									
148 - Fonction publique	7 155 034,28	7 155 034,28	0,00	2 156 968,75	2 156 968,75	0,00	6 035 000,00	6 035 000,00	0,00
349 - Fonds pour la transformation de l'action publique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
352 - Fonds pour l'accélération du financement des start-up d'État	281 112,00	281 112,00	0,00	2 280 000,00	2 280 000,00	0,00	750 000,00	750 000,00	0,00
Total ministère de la transformation et de la fonction publiques	7 436 146,28	7 436 146,28	0,00	4 436 968,75	4 436 968,75	0,00	6 785 000,00	6 785 000,00	0,00

En **2022**, les montants de fonds de concours et d'attributions de produits rattachés aux programmes du ministère de la transformation et de la fonction publiques s'élevaient à 7,4 M€ en AE et CP.

En **2023**, les rattachements de fonds de concours et d'attributions de produits constatés au 31 juillet atteignent 4,4 M€ en AE et CP.

Au projet de loi de finances pour **2024**, les prévisions de rattachement de fonds de concours et d'attributions de produits s'établissent à 6,8 M€ en AE et CP.

Les principales recettes de fonds de concours et d'attributions de produits du ministère de la transformation et de la fonction publiques sont les suivantes.

Mission « Transformation et fonction publiques »

Programme 148 – Fonction Publique

Les crédits ouverts en 2022

En 2022, les montants de fonds de concours et d'attributions de produits rattachés au programme 148 s'élevaient à 7,2 M€ en AE et CP. Ils se répartissaient ainsi :

Typ	Numéro du foi	Libellé du fonds	Titre	AE	CP	dont AEP
FDC	1-2-00051	Contribution des organismes conventionnés aux travaux de remise en conformité ou à la création de restaurants inter administratifs (investissement)	HT2	4 860,00	4 860,00	0,00
	1-2-00503	Aides financières au développement de l'accueil des jeunes enfants des agents de l'État en structure de garde collective	HT2	7 150 174,28	7 150 174,28	0,00
Total FDC				7 155 034,28	7 155 034,28	0,00
Total général				7 155 034,28	7 155 034,28	0,00

- 1-2-00503 : aides financières des caisses d'allocations familiales au développement de l'accueil des jeunes enfants des agents de l'État en structure de garde collective pour un montant total de 7,15 M€. Ces crédits sont délégués aux préfetures de régions pour le versement de subventions dite « bonus réservataire », dispositif qui remplace la prestation de service versée au titre des anciens « contrats enfant jeunesse (CEJ) » à destination des employeurs. Au titre de 2022, les régions d'Île-de-France et des Hauts-de-France ont été les principales bénéficiaires de ces crédits fonds de concours, soit respectivement 2,3 M€ et de 1,5 M€.
- 1-2-00051 : contribution des organismes conventionnés aux travaux de remise en conformité ou à la décision de restaurants inter administratif - investissement pour un montant total de 4 860 €. Ces crédits ont été rattachés par erreur sur le programme 148 au lieu du programme 218 au titre de projets de coopération internationale entre Expertise France et la DGCCRF.

État récapitulatif des crédits de fonds de concours et attributions de produits

1.14. Transformation et fonction publiques

Les crédits ouverts au 31 juillet 2023

Au 31 juillet 2023, les rattachements de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 148 atteignent 2,2 M€ en AE et CP. Ils se répartissent ainsi :

Typ	Numéro du foi	Libellé du fonds	Titre	AE	CP	dont AEP
FDC	1-2-00503	Aides financières au développement de l'accueil des jeunes enfants des agents de l'Etat en structure de garde collective	HT2	2 156 968,75	2 156 968,75	0,00
Total FDC				2 156 968,75	2 156 968,75	0,00
Total général				2 156 968,75	2 156 968,75	0,00

- 1-2-00503 : aides financières des caisses d'allocations familiales au développement de l'accueil des jeunes enfants des agents de l'État en structure de garde collective pour un montant total de 2,16 M€, principalement au titre du contrat territorial « Réservataire employeur » conclu entre la préfecture de la région Hauts-de-France et la CAF du Nord pour le versement du bonus réservataire à hauteur de 1,3 M€.

Les prévisions d'ouverture de crédits pour 2024

Au projet de loi de finances pour 2024, les prévisions de rattachement de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 148 s'établissent à 6,0 M€ en AE et CP. Ils se répartiront ainsi :

Typ	Numéro du foi	Libellé du fonds	Titre	AE	CP	dont AEP
FDC	1-2-00051	Contribution des organismes conventionnés aux travaux de remise en conformité ou à la création de restaurants inter administratifs (investissement)	HT2	35 000,00	35 000,00	0,00
FDC	1-2-00503	Aides financières au développement de l'accueil des jeunes enfants des agents de l'Etat en structure de garde collective	HT2	6 000 000,00	6 000 000,00	0,00
Total FDC				6 035 000,00	6 035 000,00	0,00
Total général				6 035 000,00	6 035 000,00	0,00

- 1-2-00503 : aides financières des caisses d'allocations familiales au développement de l'accueil des jeunes enfants des agents de l'État en structure de garde collective dont le montant s'élève à 6 M€ en AE et en CP.
- 1-2-00051 : contribution des organismes conventionnés aux travaux de remise en conformité ou à la décision de restaurants inter administratif – investissement, dont le montant s'élève à 0,04 M€ en AE et en CP.

Programme 352 – Innovation et transformation numériques

Les crédits ouverts en 2022

En 2022, les montants de fonds de concours et d'attributions de produits rattachés au programme 352 s'élevaient à 0,3 M€ en AE et CP. Ils se répartissaient ainsi :

Typ	Numéro du foi	Libellé du fonds	Titre	AE	CP	dont AEP
FDC	1-2-00548	Participations diverses à la création de services publics innovants Article 17-II de la LOLF - création le 23 avril 2018	HT2	281 112,00	281 112,00	0,00
Total FDC				281 112,00	281 112,00	0,00
Total général				281 112,00	281 112,00	0,00

Le montant prévisionnel de rattachement sur fonds de concours en loi de finances initiale 2022 était de 1 M€ AE/CP. Le montant total de rattachements effectifs s'est élevé à 0,3 M€ en AE et CP.

Cette diminution s'explique principalement par la notification en septembre 2021 d'un nouveau marché interministériel « Réalisation de services publics numériques en mode produit coordonnées par le programme interministériel Beta.gouv.fr ». Ce nouveau marché permet aux administrations qui ont adhéré au nouveau marché de passer directement leurs commandes, limitant ainsi le montant des crédits qui seront versés sur le fonds de concours. Les ministères et opérateurs les plus contributeurs ont adhéré à ce nouveau marché.

Les crédits rattachés en 2022 proviennent de l'Agence de la transition écologique, du Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement, de l'Institut national de l'information géographique et forestière (CEREMA) et de l'Office français de la biodiversité.

Les crédits ouverts au 31 juillet 2023

Au 31 juillet 2023, les rattachements de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 352 atteignent 2,3 M€ en AE et CP. Ils se répartissent ainsi :

Typ	Numéro du foi	Libellé du fonds	Titre	AE	CP	dont AEP
FDC	1-2-00548	Participations diverses à la création de services publics innovants Article 17-II de la LOLF - création le 23 avril 2018	HT2	2 280 000,00	2 280 000,00	0,00
Total FDC				2 280 000,00	2 280 000,00	0,00
Total général				2 280 000,00	2 280 000,00	0,00

Malgré la notification en 2021 du nouveau marché interministériel « Réalisation de services publics numériques en mode produit », les rattachements intervenus en 2023 (2,3 M€ AE/CP) sont plus élevés que la prévision de rattachement retenue en loi de finances initiale 2023 (1 M€ AE/CP).

Ces crédits proviennent principalement de l'Agence nationale de la cohésion des territoires, mais aussi du CEREMA et de l'Institut national de l'information géographique et forestière.

Les prévisions d'ouverture de crédits pour 2024

Au projet de loi de finances pour 2024, les prévisions de rattachement de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 352 s'établissent à 0,8 M€ en AE et CP. Ils se répartiront ainsi :

Typ	Numéro du foi	Libellé du fonds	Titre	AE	CP	dont AEP
FDC	1-2-00548	Participations diverses à la création de services publics innovants Article 17-II de la LOLF - création le 23 avril 2018	HT2	750 000,00	750 000,00	0,00
Total FDC				750 000,00	750 000,00	0,00
Total général				750 000,00	750 000,00	0,00

La notification en 2024 d'un marché interministériel de mentorat devrait réduire l'utilisation du fonds de concours par les administrations partenaires.

État récapitulatif des crédits de fonds de concours et attributions de produits

1.15. Transition écologique et cohésion des territoires

1.15. Transition écologique et cohésion des territoires

Missions/Programmes	Rattachements 2022			Rattachements 2023 au 31/07			Prévisions 2024		
	AE	CP	dont AE préalables	AE	CP	dont AE préalables	AE	CP	dont AE préalables
Cohésion des territoires									
112 - Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire	36 625 764,00	36 625 764,00	0,00	3 662,17	3 662,17	0,00	46 970 400,00	46 970 400,00	0,00
135 - Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat	397 364 170,66	542 480 051,66	321 418 600,00	592 122 226,24	125 116 712,43	591 032 203,94	541 670 380,00	284 078 057,00	490 686 250,00
147 - Politique de la ville	261 002,00	261 002,00	0,00	550 000,00	550 000,00	0,00	500 000,00	500 000,00	0,00
Écologie, développement et mobilité durables									
113 - Paysages, eau et biodiversité	9 458 683,86	10 429 164,92	6 717 060,52	6 103 808,34	5 112 207,24	5 033 411,36	5 972 700,00	5 972 700,00	5 972 700,00
159 - Expertise, information géographique et météorologie	134 700,06	134 700,06	0,00	43 865,75	43 865,75	0,00	40 000,00	40 000,00	0,00
181 - Prévention des risques	8 438 650,34	4 997 343,34	4 046 056,13	3 867 497,36	4 771 803,36	20 000,00	4 379 000,00	5 488 600,00	0,00
203 - Infrastructures et services de transports	3 656 897 220,77	2 810 225 278,75	3 203 120 113,87	2 875 564 736,55	1 641 815 725,21	2 067 659 233,00	4 195 323 333,00	4 053 622 371,00	3 066 473 332,69
217 - Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables	14 888 014,00	14 888 014,00	0,00	5 176 727,97	5 176 727,97	0,00	17 600 000,00	17 600 000,00	0,00
<i>dont titre 2</i>	9 863 478,67	9 863 478,67	0,00	4 539 779,68	4 539 779,68	0,00	9 000 000,00	9 000 000,00	0,00
Recherche et enseignement supérieur									
190 - Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité durables	0,00	0,00	0,00	1 750,00	1 750,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Relations avec les collectivités territoriales									
122 - Concours spécifiques et administration	138 623,10	138 623,10	0,00	227 229,42	227 229,42	0,00	235 000,00	235 000,00	0,00
Total ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires	4 124 206 828,79	3 420 179 941,83	3 535 301 830,52	3 483 661 503,80	1 782 819 683,55	2 663 744 848,30	4 812 690 813,00	4 414 507 128,00	3 563 132 282,69

En **2022**, les montants de fonds de concours et d'attributions de produits rattachés aux programmes du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires s'élevaient à 4 124,2 M€ en AE (dont 3 535,3 M€ préalables) et 3 420,2 M€ en CP.

En **2023**, les rattachements de fonds de concours et d'attributions de produits constatés au 31 juillet atteignent 3 483,7 M€ en AE (dont 2 663,7 M€ préalables) et 1 782,8 M€ en CP.

Au projet de loi de finances pour **2024**, les prévisions de rattachement de fonds de concours et d'attributions de produits s'établissent à 4 812,7 M€ en AE (dont 3 563,1 M€ préalables) et 4 414,5 M€ en CP.

Les principales recettes de fonds de concours et d'attributions de produits du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires sont les suivantes.

Mission « Cohésion des Territoires »

Programme 112 – Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire

Les crédits ouverts en 2022

En 2022, les montants de fonds de concours et d'attributions de produits rattachés au programme 112 s'élevaient à 36,6 M€ en AE et CP. Ils se répartissaient ainsi :

Typ	Numéro du foi	Libellé du fonds	Titre	AE	CP	dont AEP
FDC	1-2-00392	Financements des maisons de services au public (MSAP)	HT2	17 631 764,00	17 631 764,00	0,00
	1-2-00692	Financements du programme "Petites villes de demain" (P112)	HT2	18 994 000,00	18 994 000,00	0,00
Total FDC				36 625 764,00	36 625 764,00	0,00
Total général				36 625 764,00	36 625 764,00	0,00

17,6 M€ ont été rattachés sur le fonds de concours « fonds national France Services (FNFS) » dans le cadre du déploiement des France services sur le territoire et 19 M€ sur le fonds de concours « petites villes de demain » (PVD) pour financer les chefs de projets de ce dispositif.

Les crédits ouverts au 31 juillet 2023

Au 31 juillet 2023, les rattachements de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 112 atteignent 0,003 M€ en AE et CP. Ils se répartissent ainsi :

Typ	Numéro du foi	Libellé du fonds	Titre	AE	CP	dont AEP
FDC	1-2-00392	Financements des maisons de services au public (MSAP)	HT2	0,00	0,00	0,00
	1-2-00692	Financements du programme "Petites villes de demain" (P112)	HT2	3 662,17	3 662,17	0,00
Total FDC				3 662,17	3 662,17	0,00
Total général				3 662,17	3 662,17	0,00

Au 31 juillet 2023, 3 662 € en AE/CP ont été rattachés au fonds de concours « petites villes de demain » (PVD) dans le cadre du financement des chefs de projet de ce dispositif.

Les prévisions d'ouverture de crédits pour 2024

Au projet de loi de finances pour 2024, les prévisions de rattachement de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 112 s'établissent à 47,0 M€ en AE et CP. Ils se répartiront ainsi :

Typ	Numéro du foi	Libellé du fonds	Titre	AE	CP	dont AEP
FDC	1-2-00392	Financements des maisons de services au public (MSAP)	HT2	31 970 400,00	31 970 400,00	0,00
	1-2-00692	Financements du programme "Petites villes de demain" (P112)	HT2	15 000 000,00	15 000 000,00	0,00
Total FDC				46 970 400,00	46 970 400,00	0,00
Total général				46 970 400,00	46 970 400,00	0,00

- En 2024, il est prévu que 15 M€ soient rattachés au fonds de concours « petites villes de demain » (PVD) pour financer les chefs de projets de ce dispositif.
- En ce qui concerne le fonds de concours « fonds national France Services (FNFS) » dans le cadre du déploiement des France services sur le territoire, il est prévu que 32 M€ y soient rattachés.

Programme 135 – Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat

Les crédits ouverts en 2022

En 2022, les montants de fonds de concours et d'attributions de produits rattachés au programme 135 s'élevaient à 397,4 M€ en AE (dont 321,4 M€ préalables) et 542,5 M€ en CP. Ils se répartissaient ainsi :

Typ	Numéro du foi	Libellé du fonds	Titre	AE	CP	dont AEP
ADP	2-2-00407	Rémunération de prestations dans le domaine de l'aménagement et de l'urbanisme	HT2	3 727,00	3 727,00	0,00
Total ADP				3 727,00	3 727,00	0,00
FDC	1-2-00368	PARTICIPATION DES PARTENAIRES DU MINISTERE CHARGE DU LOGEMENT A LA MISE EN OEUVRE DE LA POLITIQUE DU LOGEMENT	HT2	9 055 640,00	9 055 640,00	0,00
	1-2-00479	Contribution du FNAP à la mise en œuvre de la politique du logement - Opérations nouvelles (AEP) - Article 17-II de la LOLF - Création le 22	HT2	321 418 600,00	466 534 481,00	321 418 600,00
	1-2-00480	Contribution du FNAP à la mise en œuvre de la politique du logement - PLAI adaptés et IML communes carencées - Article 17-II de la LOLF création le 22	HT2	65 295 820,00	65 295 820,00	0,00
	1-2-00635	Contribution du groupement d'intérêt public système national d'enregistrement (GIP SNE) au programme 135 pour le financement de la maîtrise d'ouvrage informatique du SNE	HT2	1 590 383,66	1 590 383,66	0,00
Total FDC				397 360 443,66	542 476 324,66	321 418 600,00
Total général				397 364 170,66	542 480 051,66	321 418 600,00

- 1-2-00368 Participation des partenaires du ministère chargé du logement à la mise en œuvre de la politique du logement : 9 050 640 € en AE et en CP ;
- 1-2-00479 Contribution du FNAP à la mise en œuvre de la politique du logement - Opérations nouvelles (AEP) : 321 418 600 € en AE et 466 534 481 € en CP ;
- 1-2-00480 Contribution du FNAP à la mise en œuvre de la politique du logement - PLAI adaptés et IML communes carencées : 65 295 820 € en AE et en CP ;
- 1-2-00635 Contribution du groupement d'intérêt public système national d'enregistrement (GIP SNE) au programme 135 pour le financement de la maîtrise d'ouvrage informatique du SNE : 1 590 383,66 € en AE et en CP.

De plus, les attributions de produits se sont élevées à 3 727 € en AE et en CP.

État récapitulatif des crédits de fonds de concours et attributions de produits

1.15. Transition écologique et cohésion des territoires

Les crédits ouverts au 31 juillet 2023

Au 31 juillet 2023, les rattachements de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 135 atteignent 592,1 M€ en AE (dont 591,0 M€ préalables) et 125,1 M€ en CP. Ils se répartissent ainsi :

Typ	Numéro du foi	Libellé du fonds	Titre	AE	CP	dont AEP
ADP	2-2-00407	Rémunération de prestations dans le domaine de l'aménagement et defurbanisme	HT2	428,00	428,00	0,00
Total ADP				428,00	428,00	0,00
FDC	1-2-00368	PARTICIPATION DES PARTENAIRES DU MINISTERE CHARGE DU LOGEMENT A L A MISEEN OEUVRE DE LA POLITIQUE DU LOGEMENT.	HT2	606 535,04	606 535,04	0,00
	1-2-00479	Contribution du Fonds national des aides à la pierre (FNAP) à la mise en œuvre de la politique du logement - Opérations nouvelles (programme 135AE préalables)	HT2	544 022 280,41	124 026 690,13	544 022 280,41
	1-2-00480	Contribution du Fonds national des aides à la pierre (FNAP) à la mise en œuvre de la politique du logement - PLAI adaptés (programme 135 AEpréalables)	HT2	47 009 923,53	0,00	47 009 923,53
	1-2-00635	Contribution du groupement d'intérêt public système national d'enregistrement (GIP SNE) au programme 135 pour le financement de la maîtrise d'ouvrage informatique du SNE	HT2	483 059,26	483 059,26	0,00
Total FDC				592 121 798,24	125 116 284,43	591 032 203,94
Total général				592 122 226,24	125 116 712,43	591 032 203,94

- 1-2-00368 participation des partenaires du ministère chargé du logement à la mise en œuvre de la politique du logement : 606 535 € en AE et en CP ;
- 1-2-00479 Contribution du FNAP à la mise en œuvre de la politique du logement - Opérations nouvelles (AEP) : 544 022 080 € en AE et 124 026 690 € en CP ;
- 1-2-00480 Contribution du FNAP à la mise en œuvre de la politique du logement - PLAI adaptés et IML communes carencées - Article 17-II de la LOLF : 47 009 924 M€ en AE ;
- 1-2-00635 Contribution du groupement d'intérêt public système national d'enregistrement (GIP SNE) au programme 135 pour le financement de la maîtrise d'ouvrage informatique du SNE : 483 059 € en AE et en CP.

De plus, les attributions de produits s'élèvent à 428 € en AE et en CP.

Les prévisions d'ouverture de crédits pour 2024

Au projet de loi de finances pour 2024, les prévisions de rattachement de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 135 s'établissent à 541,7 M€ en AE (dont 490,7 M€ préalables) et 284,1 M€ en CP. Ils se répartiront ainsi :

Typ	Numéro du foi	Libellé du fonds	Titre	AE	CP	dont AEP
ADP	2-2-00407	Rémunération de prestations dans le domaine de l'aménagement et defurbanisme	HT2	0,00	0,00	0,00
Total ADP				0,00	0,00	0,00
FDC	1-2-00368	PARTICIPATION DES PARTENAIRES DU MINISTERE CHARGE DU LOGEMENT A L A MISEEN OEUVRE DE LA POLITIQUE DU LOGEMENT.	HT2	864 300,00	864 300,00	0,00
	1-2-00479	Contribution du FNAP à la mise en œuvre de la politique du logement - Opérations nouvelles (AEP)	HT2	490 686 250,00	284 078 057,00	490 686 250,00
	1-2-00480	Contribution du FNAP à la mise en œuvre de la politique du logement - PLAI adaptés et IML communes carencées	HT2	49 484 130,00	2 350 496,00	0,00
	1-2-00635	Contribution du groupement d'intérêt public système national d'enregistrement (GIP SNE) au programme 135 pour le financement de la maîtrise d'ouvrage informatique du SNE	HT2	635 700,00	635 700,00	0,00
Total FDC				541 670 380,00	284 078 057,00	490 686 250,00
Total général				541 670 380,00	284 078 057,00	490 686 250,00

Au projet de loi de finances pour 2024, les prévisions de rattachement au programme 135 de fonds de concours et d'attributions de produits s'établissent à 541,67 M€ en AE et 284 M€ en CP (dont 460 M€ préalables).

Cette prévision, qui reprend la programmation 2023, est sous toute réserve, le budget du FNAP pour 2024 n'étant pas encore voté.

Programme 147 – Politique de la ville

Les crédits ouverts en 2022

En 2022, les montants de fonds de concours et d'attributions de produits rattachés au programme 147 s'élevaient à 0,3 M€ en AE et CP. Ils se répartissaient ainsi :

Typ	Numéro du foi	Libellé du fonds	Titre	AE	CP	dont AEP
FDC	1-2-00463	Cofinancement des actions Ville, Vie, Vacances Article 17-II de la LOLF- convention ANCV - création le 15	HT2	261 002,00	261 002,00	0,00
Total FDC				261 002,00	261 002,00	0,00
Total général				261 002,00	261 002,00	0,00

Le montant du fonds de concours au programme 147 permet le cofinancement des actions Ville, Vie, Vacances par l'Agence Nationale pour les Chèques Vacances (ANCV) : le programme Ville Vie Vacances contribue à la prévention de l'exclusion et à un égal accès aux actions éducatives, culturelles et sportives et aux vacances des enfants et des jeunes sans activité et/ou en difficultés. L'Agence Nationale pour les Chèques Vacances (ANCV) finance ce dispositif à 50 % avec l'État.

Les crédits ouverts au 31 juillet 2023

Au 31 juillet 2023, les rattachements de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 147 atteignent 0,6 M€ en AE et CP. Ils se répartissent ainsi :

Typ	Numéro du foi	Libellé du fonds	Titre	AE	CP	dont AEP
FDC	1-2-00463	Cofinancement des actions Ville, Vie, Vacances Article 17-II de la LOLF- convention ANCV - création le 15	HT2	550 000,00	550 000,00	0,00
Total FDC				550 000,00	550 000,00	0,00
Total général				550 000,00	550 000,00	0,00

Au 31 juillet 2023, 550 k€ en AE/CP ont été rattachés au fonds de concours « Cofinancement des actions Ville Vie Vacances » : 500 k€ ont été versés au titre de l'année 2023 et 50 k€ initialement attendus en gestion 2022.

Les prévisions d'ouverture de crédits pour 2024

Au projet de loi de finances pour 2024, les prévisions de rattachement de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 147 s'établissent à 0,5 M€ en AE et CP. Ils se répartiront ainsi :

Typ	Numéro du foi	Libellé du fonds	Titre	AE	CP	dont AEP
FDC	1-2-00463	Cofinancement des actions Ville, Vie, Vacances Article 17-II de la LOLF- convention ANCV - création le 15	HT2	500 000,00	500 000,00	0,00
Total FDC				500 000,00	500 000,00	0,00
Total général				500 000,00	500 000,00	0,00

En 2024, il est prévu un versement de 500 k€ par l'ANCV sur le fonds de concours, conformément à la convention signée annuellement entre la DGCL, l'ANCV et l'ANCT.

Mission « Écologie, développement et mobilité durables »

Programme 113 – Paysages, eau et biodiversité

Le programme « Paysages, eau et biodiversité » a pour objectifs la préservation des ressources et milieux naturels et l'aménagement concerté des espaces dans le cadre d'un développement équilibré et durable des territoires. Il bénéficie pour la réalisation de ses politiques, de concours financiers apportés essentiellement par des établissements publics partenaires, d'une part, par les fonds européens, d'autre part.

État récapitulatif des crédits de fonds de concours et attributions de produits

1.15. Transition écologique et cohésion des territoires

Les crédits ouverts en 2022

En 2022, les montants de fonds de concours et d'attributions de produits rattachés au programme 113 s'élevaient à 9,5 M€ en AE (dont 6,7 M€ préalables) et 10,4 M€ en CP. Ils se répartissaient ainsi :

Typ	Numéro du fo	Libellé du fonds	Titre	AE	CP	dont AEP
FDC	1-1-00821	PARTICIPATION DE LA COMMUNAUTE EUROPEENNE A DES ACTIONS DE PROTECTION DE LA NATURE ET DE L'ENVIRONNEMENT (AUTRE QUE FEDER)	HT2	2 198 983,01	2 198 983,01	0,00
	1-1-00822	PARTICIPATION DU FEDER AUX ACTIONS DE PROTECTION DE LA NATURE ET DE L'ENVIRONNEMENT (RATTACHEMENT EN AE-CP)	HT2	143 771,08	143 771,08	0,00
	1-2-00163	PARTICIPATIONS A DES OPERATIONS D'AMENAGEMENT DANS LE DOMAINE DU LITTORAL ET DES COURS D'EAU (AE PREALABLES)	HT2	6 717 060,52	7 687 541,58	6 717 060,52
	1-2-00594	Contributions à l'organisation d'événements internationaux pour la biodiversité (programme 113)	HT2	333 548,00	333 548,00	0,00
	1-3-00549	Contributions internationales aux activités du CAR SPAW	HT2	65 321,25	65 321,25	0,00
Total FDC				9 458 683,86	10 429 164,92	6 717 060,52
Total général				9 458 683,86	10 429 164,92	6 717 060,52

Les autorisations d'engagement préalable portent sur les contributions de l'AFITF et des agences de l'eau respectivement dans le cadre d'opérations de protection du littoral d'une part, et la mise en œuvre de la continuité écologique des cours d'eau d'autre part.

Une annulation est intervenue en fin d'année sur le fonds de concours 1-2-00163 à hauteur de 1 266 410 € en AE et en CP, ce qui a réduit d'autant les crédits mis à disposition.

Les participations les plus importantes sont celles en provenance de l'AFITF dans le cadre des opérations de protection du littoral, des agences de l'eau, et celles allouées par l'Union européenne dans le cadre de la politique Natura 2000.

Enfin, aucune attribution de produits n'a été rattachée en 2022.

Les crédits ouverts au 31 juillet 2023

Au 31 juillet 2023, les rattachements de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 113 atteignent 6,1 M€ en AE (dont 5,0 M€ préalables) et 5,1 M€ en CP. Ils se répartissent ainsi :

Typ	Numéro du fo	Libellé du fonds	Titre	AE	CP	dont AEP
FDC	1-1-00821	PARTICIPATION DE LA COMMUNAUTE EUROPEENNE A DES ACTIONS DE PROTECTION DE LA NATURE ET DE L'ENVIRONNEMENT (AUTRE QUE FEDER)	HT2	803 050,73	803 050,73	0,00
	1-1-00822	PARTICIPATION DU FEDER AUX ACTIONS DE PROTECTION DE LA NATURE ET DE L'ENVIRONNEMENT (RATTACHEMENT EN AE-CP)	HT2	186 805,14	186 805,14	0,00
	1-2-00163	PARTICIPATIONS A DES OPERATIONS D'AMENAGEMENT DANS LE DOMAINE DU LITTORAL ET DES COURS D'EAU (AE PREALABLES)	HT2	5 033 411,36	4 041 810,26	5 033 411,36
	1-3-00549	Contributions internationales aux activités du CAR SPAW	HT2	80 541,11	80 541,11	0,00
Total FDC				6 103 808,34	5 112 207,24	5 033 411,36
Total général				6 103 808,34	5 112 207,24	5 033 411,36

Les ouvertures en loi de finances concernent la participation de l'AFITF aux opérations d'aménagement dans le domaine du littoral et de lutte contre l'érosion marine pour 5 M€ et celles de agences de l'eau dans le cadre du rétablissement de la continuité écologique des cours d'eau pour 1,52 M€.

Une annulation est intervenue mi-juillet sur le fonds de concours 1-2-00163 à hauteur de 85 123 € en AE et en CP, ce qui réduit d'autant les rattachements mis à disposition.

Les participations les plus importantes sont celles en provenance de l'AFITF dans le cadre des opérations de protection du littoral, des agences de l'eau, et celles allouées par l'Union européenne dans le cadre de la politique Natura 2000.

Les prévisions d'ouverture de crédits pour 2024

Au projet de loi de finances pour 2024, les prévisions de rattachement de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 113 s'établissent à 6,0 M€ en AE (dont 6,0 M€ préalables) et CP. Ils se répartiront ainsi :

Typ	Numéro du foi	Libellé du fonds	Titre	AE	CP	dont AEP
FDC	1-1-00821	PARTICIPATION DE LA COMMUNAUTE EUROPEENNE A DES ACTIONS DE PROTECTION DE LA NATURE ET DE L'ENVIRONNEMENT (AUTRE QUE FEDER)	HT2	0,00	0,00	0,00
	1-1-00822	PARTICIPATION DU FEDER AUX ACTIONS DE PROTECTION DE LA NATURE ET DE L'ENVIRONNEMENT (RATTACHEMENT EN AE-CP)	HT2	0,00	0,00	0,00
	1-2-00163	PARTICIPATIONS A DES OPERATIONS D'AMENAGEMENT DANS LE DOMAINE DULITTORAL ET DES COURS D'EAU (AE PREALABLES)	HT2	5 972 700,00	5 972 500,00	5 972 700,00
	1-2-00594	Contributions à l'organisation d'événements internationaux pour la biodiversité (programme 113)	HT2	0,00	0,00	0,00
	1-3-00549	Contributions internationales aux activités du CAR SPAW	HT2	0,00	0,00	0,00
Total FDC				5 972 700,00	5 972 500,00	5 972 700,00
Total général				5 972 700,00	5 972 500,00	5 972 700,00

Ces ouvertures concernent la participation de l'AFITF aux opérations d'aménagement dans le domaine du littoral et de lutte contre l'érosion marine pour 5,0 M€ et celles de agences de l'eau dans le cadre du rétablissement de la continuité écologique des cours d'eau.

Un recensement est en cours auprès des Agences de l'eau afin de pouvoir chiffrer les prévisions pour 2024 qui à l'heure actuelle s'élèvent à 0,973 M€.

Programme 159 – Expertise, information géographique et météorologie

Les crédits ouverts en 2022

En 2022, les montants de fonds de concours et d'attributions de produits rattachés au programme 159 s'élevaient à 0,1 M€ en AE et CP. Ils se répartissaient ainsi :

Typ	Numéro du foi	Libellé du fonds	Titre	AE	CP	dont AEP
ADP	2-3-00527	RECETTES PROVENANT DE LA VENTE DE PUBLICATIONS, DE DOCUMENTS OU D'EDONNEES PRODUITS PAR LE COMMISSARIAT GENERAL AU DEVELOPPEMENT DURABLE	HT2	8 566,60	8 566,60	0,00
Total ADP				8 566,60	8 566,60	0,00
FDC	1-1-00993	Participation de la Commission européenne, par versement direct ou versement de personnes publiques, à divers projets de la commission européenne	HT2	15 470,73	15 470,73	0,00
	1-1-00919	Cofinancements communautaires de projets visant la mise en place ou la modernisation d'outils informatiques, la réalisation d'études, de recherches et de statistiques (programme 159)	HT2	110 662,73	110 662,73	0,00
Total FDC				126 133,46	126 133,46	0,00
Total général				134 700,06	134 700,06	0,00

Ces rattachements portaient essentiellement sur des financements dans le cadre du projet européen Biodiversa, le réseau européen des programmeurs et financeurs nationaux de la recherche sur la biodiversité, les services écosystémiques et les solutions fondées sur la nature, soutenu par la Commission européenne, ou par le projet européen Bison d'intégration de la biodiversité dans le développement des infrastructures.

Les crédits ouverts au 31 juillet 2023

Au 31 juillet 2023, les rattachements de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 159 atteignent 0,04 M€ en AE et CP. Ils se répartissent ainsi :

Typ	Numéro du foi	Libellé du fonds	Titre	AE	CP	dont AEP
ADP	2-2-00524	recettes provenant de la vente de publications, de documents ou de données produits par le Commissariat général au développement durable aux tiers métropolitains	HT2	367,00	367,00	0,00
Total ADP				367,00	367,00	0,00
FDC	1-1-00993	Participation de la Commission européenne, par versement direct ou versement de personnes publiques, à divers projets de la commission européenne	HT2	43 498,75	43 498,75	0,00
Total FDC				43 498,75	43 498,75	0,00
Total général				43 865,75	43 865,75	0,00

Ces rattachements portent là encore sur les projets Biodiversa et Bison.

État récapitulatif des crédits de fonds de concours et attributions de produits

1.15. Transition écologique et cohésion des territoires

Les prévisions d'ouverture de crédits pour 2024

Au projet de loi de finances pour 2024, les prévisions de rattachement de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 159 s'établissent à 0,04 M€ en AE et CP. Ils se répartiront ainsi :

Typ	Numéro du fo	Libellé du fonds	Titre	AE	CP	dont AEP
ADP	2-2-00524	recettes provenant de la vente de publications, de documents ou de données produits par le Commissariat général au développement durable aux tiers métropolitains	HT2	0,00	0,00	0,00
	2-3-00527	RÉCETTES PROVENANT DE LA VENTE DE PUBLICATIONS, DE DOCUMENTS OU D'ÉDITIONS PRODUITS PAR LE COMMISSARIAT GÉNÉRAL AU DÉVELOPPEMENT DURABLE	HT2	0,00	0,00	0,00
Total ADP				0,00	0,00	0,00
FDC	1-1-00993	Participation de la Commission européenne, par versement direct ou versement de personnes publiques, à divers projets de la commission européenne	HT2	40 000,00	40 000,00	0,00
	1-1-00919	Cofinancements communautaires de projets visant la mise en place ou la modernisation d'outils informatiques, la réalisation d'études, de recherches et de statistiques (programme 159)	HT2	0,00	0,00	0,00
Total FDC				40 000,00	40 000,00	0,00
Total général				40 000,00	40 000,00	0,00

Il s'agit là d'une estimation sur la base d'éléments non encore entièrement connus au moment où ce commentaire est écrit.

Programme 181 – Prévention des risques

Les crédits ouverts en 2022

En 2022, les montants de fonds de concours et d'attributions de produits rattachés au programme 181 s'élevaient à 8,44 M€ en AE (dont 4,05 M€ préalable) et 5,00 M€ en CP. Ils se répartissaient ainsi :

Typ	Numéro du fo	Libellé du fonds	Titre	AE	CP	dont AEP
ADP	2-2-00204	Rémunération de prestations fournies à des tiers dans le domaine de la prévention des risques	HT2	447 987,56	447 987,56	0,00
	2-2-00304	Produit de la redevance perçue en contrepartie des prestations d'études, de création, de production, de diffusion et d'évaluation des actions de communication inter-filières fournies par le ministère chargé de l'environnement (programme 181)	HT2	3 706 486,00	3 706 486,00	0,00
	2-2-00063	RÉMUNÉRATION DES PRESTATIONS FOURNIES PAR L'AUTORITÉ DE SURETÉ NUCLÉAIRE	HT2	66 518,85	66 518,85	0,00
Total ADP				4 220 992,41	4 220 992,41	0,00
FDC	1-1-00846	Contributions de l'Union européenne à des actions de coopération dans le domaine de la sécurité nucléaire	HT2	171 601,80	171 601,80	0,00
	1-2-00824	PARTICIPATIONS AUX ÉTUDES, ACQUISITIONS ET TRAVAUX RELATIFS À LA PROTECTION DE LA NATURE ET DE L'ENVIRONNEMENT, À LA PRÉVENTION ET À LA LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS (AE PRÉALABLES)	HT2	4 046 056,13	604 749,13	4 046 056,13
Total FDC				4 217 657,93	776 350,93	4 046 056,13
Total général				8 438 650,34	4 997 343,34	4 046 056,13

Parmi les crédits rattachés au programme 181 au cours de l'année 2022, 4,22 M€ en AE et 0,78 M€ en CP relèvent des fonds de concours (FDC) et 4,22 M€ en AE et CP relèvent des attributions de produits (ADP). S'y ajoutent les crédits de fonds de concours qui ont fait l'objet d'un report de l'exercice 2021 sur l'exercice 2022, à hauteur de 10,23 M€ en AE et 12,95 M€ en CP.

Ces crédits correspondent aux :

- Fonds de concours 1-2-00824 – « Participation aux études, acquisitions et travaux relatifs à la protection de la nature et de l'environnement, à la prévention et à la lutte contre les pollutions (AE préalable) »

Ce fonds de concours concerne majoritairement le Plan Loire grande nature (PLGN) et sert à recouvrer les participations de collectivités territoriales à des dépenses d'investissement. Les opérations financées concernent des renforcements de pieds de levées, la fiabilisation des systèmes d'endiguement et des opérations de renforcement des digues domaniales. Le fonds de concours PLGN a bénéficié d'un report de crédits de 2021 sur 2022 à hauteur de 9,63 M€ en AE et 12,16 M€ en CP. Les nouveaux rattachements ouverts en 2022 se sont élevés à 4,05 M€ en AE et 0,60 M€ en CP. La consommation 2022 est de 1,82 M€ en AE et 0,99 M€ en CP. Les AE non consommées (11,89 M€) correspondent d'une part à des conventions ou avenants en cours de signature et d'autre part à un décalage dans le temps de travaux dont le démarrage était prévu initialement en 2022. Les CP non consommés (11,78 M€) correspondent à des opérations en cours, engagées les années précédentes et pour lesquelles la consommation des CP est prévue en 2023 voire 2024. Une partie de ces crédits non consommés résulte de rattachements tardifs, intervenus après la clôture de la gestion 2022.

- Fonds de Concours 1-1-00846 - « Contributions de l'Union européenne à des actions de coopération dans le domaine de la sécurité nucléaire ».

Ce fonds de concours créé en 2003, a bénéficié d'un report de crédits de 2021 sur 2022 de 0,16 M€ en AE et CP et de nouveaux rattachements pour 0,17 M€ en AE et CP, en cohérence avec les prévisions de la loi de finances initiales pour 2022 qui étaient de 0,20 M€ en AE et en CP. Les consommations 2022 se sont élevées à 0,33 M€ en AE et en CP. Ces crédits concernent la participation de l'ASN aux expertises du groupement européen RISKAUDIT et le remboursement des quotes-parts versées à l'association HERCA qui réunit les autorités européennes en charge du contrôle de la radioprotection en Europe. L'ASN assure le secrétariat de HERCA dont elle prend en charge l'ensemble des dépenses qui lui sont ensuite remboursées par les différents pays adhérents. La non consommation des crédits ouverts sur l'exercice 2022 est de 5,14 k€ en AE et CP. Elle correspond à des remboursements intervenus tardivement. Compte tenu des dates limites applicables à la fin de gestion, il n'a pas été possible de consommer ces crédits.

- Fonds de concours 1-1-00185 - « Participation du FEDER aux actions dans le domaine des risques naturels et hydrauliques ».

Ce fonds de concours sert à financer des actions relatives à : • l'information et connaissance des risques ; • la surveillance et prévision des crues ; • des études et travaux de prévention de lutte contre les inondations ; • la réalisation de travaux de ralentissement dynamiques et des travaux liés à la prévention de mouvement de terrain. Sur les 0,16 M€ en AE et CP prévus en LFI 2022, aucun rattachement n'est intervenu au cours de l'exercice sur ce fonds de concours dont les recettes sont corrélées à l'avancement des travaux.

- Fonds de concours 1-2-00537 - « Contributions des éco-organismes aux actions de communication grand public sur le recyclage ».

Les crédits du fonds de concours constituaient les contributions des éco-organismes aux actions de communication grand public sur le recyclage dans le cadre des campagnes réalisées entre 2018 et 2020. Depuis 2021, les recettes associées au financement des campagnes relatives au recyclage des déchets s'inscrivent dans le cadre de l'attribution de produits 2-2-00304. Ainsi, en 2022, aucun crédit du fonds de concours n'a été rattaché au programme ni consommé, conformément aux prévisions de la loi de finances initiales. Au cours de l'exercice, il a été procédé à la clôture des derniers engagements du fonds de concours, dont les AE antérieures se sont ajoutées aux crédits reportés de 2021 sur 2022 (0,43 M€ en AE et 0,63 M€ en CP), portant le total des ressources du fonds de concours disponibles en fin de gestion 2022 à 0,63 M€ en AE et CP.

- Attribution de produits 2-2-00304 - « Produit de la redevance perçue en contrepartie des prestations d'études, de création, de production, de diffusion et d'évaluation des actions de communication inter-filières fournies par le ministère chargé de l'environnement (programme 181) »

En application de l'article L.541-10-2-1 du code de l'environnement, l'article R.541-171 du même code prévoit l'instauration d'une redevance auprès des producteurs en systèmes individuels et des éco-organismes, en contrepartie de prestations d'études, de création, de production, de diffusion et d'évaluation des actions de communication fournies par le ministère chargé de l'environnement. En conséquence, il a été créé en 2021 une nouvelle attribution de produits 2-2-00304 « Communication inter-filières » en remplacement du fonds de concours 1-2-00537, dans le cadre des missions du programme 181 relatives au recyclage des déchets. Les premiers crédits ont été rattachés en 2022 sur cette nouvelle attributions de produits au titre de la campagne de communication 2021, pour 3,71 M€ en AE et en CP qui ont été intégralement consommés. Pour le financement de la campagne de communication 2022, des crédits budgétaires du programme ont été mobilisés en fin de gestion 2022, dans l'attente des rattachements attendus en 2023.

- Attribution de produits 2-2-00204 - « Prestations fournies à des tiers dans le domaine de la prévention des risques »

Cette attribution de produits concerne d'une part des opérations relatives aux révisions de barrages et travaux menés sur plusieurs barrages du bassin hydrographique de la Loire, dans le cadre de la convention signée en 2015 entre l'État et l'Établissement public Loire, et d'autre part l'attribution de produit du comité

État récapitulatif des crédits de fonds de concours et attributions de produits

1.15. Transition écologique et cohésion des territoires

(CTPBOH) dans le cadre du décret digues et barrages. Ce comité a pour objectif d'unifier les pratiques pour la vérification de la sécurité vis-à-vis du risque sismique des ouvrages hydrauliques, barrages et digues situés en France. En 2022, la totalité des crédits rattachés (0,45 M€ en AE et en CP) a été consommée.

- Attribution de produits 2-2-00063 - « Rémunération de prestations fournies par l'autorité de sûreté nucléaire »

Cette attribution de produits s'inscrit notamment dans le cadre des conventions de coopération signées entre l'ASN et la Nouvelle-Calédonie ainsi que la Polynésie française. Sur les 100 k€ en AE et CP prévus en loi de finances initiales pour 2022, 0,67 M€ en AE et en CP ont fait l'objet d'un rattachement au cours de l'exercice.

Les crédits ouverts au 31 juillet 2023

Au 31 juillet 2023, les rattachements de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 181 atteignent 3,87 M€ en AE (dont 0,02 M€ préalables) et 4,77 M€ en CP. Ils se répartissent ainsi :

Typ	Numéro du fo	Libellé du fonds	Titre	AE	CP	dont AEP
ADP	2-2-00204	Rémunération de prestations fournies à des tiers dans le domaine de la prévention des risques	HT2	18 292,36	18 292,36	0,00
	2-2-00304	Produit de la redevance perçue en contrepartie des prestations d'études, de création, de production, de diffusion et d'évaluation des actions de communication inter-filières fournies par le ministère chargé de l'environnement (programme 181)	HT2	3 807 204,00	3 807 204,00	0,00
	2-2-00063	REMUNERATION DES PRESTATIONS FOURNIES PAR L'AUTORITE DE SURETENUCLÉAIRE	HT2	9 900,00	9 900,00	0,00
Total ADP				3 835 396,36	3 835 396,36	0,00
FDC	1-1-00846	Contributions de l'Union européenne à des actions de coopération dans le domaine de la sécurité nucléaire	HT2	12 101,00	12 101,00	0,00
	1-2-00824	PARTICIPATIONS AUX ETUDES, ACQUISITIONS ET TRAVAUX RELATIFS A LA PROTECTION DE LA NATURE ET DE L'ENVIRONNEMENT, A LA PREVENTION ET A LA LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS (AE PREALABLES)	HT2	20 000,00	924 306,00	20 000,00
Total FDC				32 101,00	936 407,00	20 000,00
Total général				3 867 497,36	4 771 803,36	20 000,00

- Fonds de concours 1-2-00537 Contributions des éco-organismes aux actions de communication grand public sur le recyclage

Au 31 juillet 2023, l'exécution de ce FDC est arrivée à son terme : les reports de 2022 ouverts à hauteur de 0,63 M€ en AE et en CP ont été annulés sur le programme 181 en vue de leur remboursement aux parties versantes à titre de trop perçu et en vue de la clôture définitive du fonds de concours. En effet, les nouvelles contributions des éco-organismes au titre de la campagne de communication grand public sur le recyclage, ne sont plus perçues dans le cadre du fonds de concours 1-2-00537 mais dans le cadre d'une attribution de produit créée en 2021 sous la désignation 2-2-00304 « Produit de la redevance perçue en contrepartie des prestations d'études, de création, de production, de diffusion et d'évaluation des actions de communication inter-filières fournies par le ministère chargé de l'environnement ».

- Fonds de concours 1-1-00846 - contributions de l'Union européenne à des actions de coopération dans le domaine de la sécurité nucléaire

Au 31 juillet 2023, ont été ouverts des reports de 2022 à hauteur de 5 k€ en AE et en CP, auxquels s'ajoutent de nouveaux rattachements pour un total de 12 k€ en AE et en CP à ce stade. Il s'agit de reversements à l'ASN par l'association HERCA (regroupant les autorités de radioprotection européennes) au titre des dépenses de fonctionnement de ladite association, supportées par l'ASN.

- Fonds de concours 1-2-00824 - Participations aux études, acquisitions et travaux relatifs à la protection de la nature et de l'environnement, et à la prévention et à la lutte contre les pollutions (AE préalables).

Les prévisions de recette de ce fonds de concours pour 2023 concernent des travaux qui auront lieu en 2022-2023 et pour lesquels les conventions de financement sont signées ou le seront d'ici fin 2023 au titre du plan Loire IV et du plan Loire V telles que les travaux du val d'Authion, les études et travaux de renforcement de levées sur la Loire à Tours et la fiabilisation du val de Nevers. Au 31 juillet 2023, 0,02 M€ en AE préalables ont été rattachés au P181. Le programme dispose également du report de crédits 2022, pour 11,89 M€ en AE et 11,78 M€ en CP ainsi que du rattachement de nouveaux CP à hauteur de 0,92 M€.

- Fonds de concours 1-1-00185 – Participation du FEDER aux actions dans le domaine des risques naturels et hydrauliques

Au 31 juillet 2023, il n'a pas été ouvert de crédits dans le cadre du FEDER : leur rattachement au programme 181 est conditionné par l'avancement des travaux d'étanchéification des digues domaniales du Val d'Authion et du déversoir de la Bouillie en région Pays-de-Loire.

- Attribution de produits 2-2-00204 - Prestations fournies à des tiers dans le domaine de la prévention des risques

Cette recette s'inscrit principalement dans le cadre d'une convention liant l'Établissement Public Loire et l'État pour la gestion des barrages de Villerest et Naussac, qui a été renouvelée le 22 février 2021 pour une durée de 5 ans. Au 31 juillet, 0,02 M€ en AE et en CP ont été rattachés mais l'essentiel des crédits attendus en 2023 n'a pas encore fait l'objet d'un rattachement au programme.

- Attribution de produits 2-2-00063 - rémunération de prestations fournies par l'Autorité de sûreté nucléaire

À ce stade, 0,01 M€ en AE et en CP ont été rattachés au programme dans le cadre de la convention particulière de coopération entre la Polynésie française et l'ASN.

- Attribution de produits 2-2-00304 Produit de la redevance perçue en contrepartie des prestations d'études, de création, de production, de diffusion et d'évaluation des actions de communication inter-filières fournies par le ministère chargé de l'environnement (programme 181)

En application de l'article L. 541-10-2-1 du code de l'environnement, l'article R.541-171 du même code prévoit l'instauration d'une redevance prévue auprès des producteurs en systèmes individuels et des éco-organismes en contrepartie de prestations d'études, de création, de production, de diffusion et d'évaluation des actions de communications fournies par le ministère chargé de l'environnement. En conséquence, il a été créé en 2021 l'attribution de produits « Communication inter-filières » rattachée au programme 181 « prévention des risques » dans le cadre de ses missions de prévention et de gestion des déchets. La recette en lien avec le financement des actions 2022 de communication inter-filières de responsabilité élargie des producteurs (REP), a été rattachée au programme au cours des 7 premiers mois de l'année 2023, pour un total de 3,81 M€ en AE et en CP.

Les prévisions d'ouverture de crédits pour 2024

Au projet de loi de finances pour 2024, les prévisions de rattachement de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 181 s'établissent à 4,38 M€ en AE et 5,49 M€ en CP. Ils se répartiront ainsi :

Typ	Numéro du fo	Libellé du fonds	Titre	AE	CP	dont AEP
ADP	2-2-00204	Rémunération de prestations fournies à des tiers dans le domaine de la prévention des risques	HT2	440 000,00	440 000,00	0,00
	2-2-00304	Produit de la redevance perçue en contrepartie des prestations d'études, de création, de production, de diffusion et d'évaluation des actions de communication inter-filières fournies par le ministère chargé de l'environnement (programme 181)	HT2	3 900 000,00	3 900 000,00	0,00
	2-2-00063	RÉMUNERATION DES PRESTATIONS FOURNIES PAR L'AUTORITÉ DE SURETENUCLÉAIRE	HT2	9 000,00	9 000,00	0,00
Total ADP				4 349 000,00	4 349 000,00	0,00
FDC	1-1-00846	Contributions de l'Union européenne à des actions de coopération dans le domaine de la sécurité nucléaire	HT2	30 000,00	30 000,00	0,00
	1-2-00824	PARTICIPATIONS AUX ETUDES, ACQUISITIONS ET TRAVAUX RELATIFS A LA PROTECTION DE LA NATURE ET DE L'ENVIRONNEMENT, A LA PREVENTION ET A LA LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS (AE PREALABLES)	HT2	0,00	1 109 600,00	0,00
Total FDC				30 000,00	1 139 600,00	0,00
Total général				4 379 000,00	5 488 600,00	0,00

- Attribution de produits 2-2-00304 Produit de la redevance perçue en contrepartie des prestations d'études, de création, de production, de diffusion et d'évaluation des actions de communication inter-filières fournies par le ministère chargé de l'environnement (programme 181)

Le montant des rattachements attendus pour 2024 est estimé à 3,9 M€ au titre des actions 2023 de communication inter-filières de responsabilité élargie des producteurs (REP).

État récapitulatif des crédits de fonds de concours et attributions de produits

1.15. Transition écologique et cohésion des territoires

- Fonds de concours 1-1-00846 - contributions de l'Union européenne à des actions de coopération dans le domaine de la sécurité nucléaire

L'évaluation du produit 2024 repose essentiellement sur les versements à l'ASN des crédits en provenance de l'association HERCA (regroupant les autorités de radioprotection européennes) au titre des dépenses de fonctionnement de ladite association, supportées par l'ASN. Les recettes sont évaluées à ce stade à 0,03 M€ en AE et en CP pour 2024.

- Attribution de produits 2-2-00063 - rémunération de prestations fournies par l'Autorité de sûreté nucléaire

Dans le cadre des conventions particulières de coopération entre la Polynésie française et l'ASN, la prévision de recette pour 2024 est évaluée à 9 k€ en AE et en CP.

- Fonds de concours 1-2-00824 - Participations aux études, acquisitions et travaux relatifs à la protection de la nature et de l'environnement, et à la prévention et à la lutte contre les pollutions (AE préalables).

Les prévisions de recettes pour 2024 sont estimées à hauteur de 1,11 M€ en CP. Il s'agit de travaux dont les conventions de financement s'inscrivent dans le cadre du plan Loire V telles que les travaux du val d'Authion et la fiabilisation du val de Nevers.

- Fonds de concours 1-1-00185 – Participation du FEDER aux actions dans le domaine des risques naturels et hydrauliques

Aucun rattachement n'est prévu pour 2024 dans le cadre du FEDER.

- Attribution de produits 2-2-00204 - Prestations fournies à des tiers dans le domaine de la prévention des risques

Le montant de cette recette prévu à hauteur de 0,44 M€, s'inscrit dans le cadre de la convention liant l'Établissement Public Loire et l'État pour la gestion des barrages de Villerest et Naussac, qui a été renouvelée le 22 février 2021 pour une durée de 5 ans.

Programme 203 – Infrastructures et services de transport

Le programme 203 « Infrastructures et services de transports » porte à la fois sur les infrastructures et sur les services de transport routiers, ferroviaires, fluviaux, portuaires, et aéroportuaires, sur la sécurité, la sûreté et la régulation des secteurs économiques concernés, à l'exception de la sécurité, de la sûreté et de la régulation du secteur aérien, qui dispose d'un budget annexe « Contrôle et exploitation aériens ».

Il regroupe ainsi l'ensemble des moyens de l'État concourant à cette politique et fait appel, notamment, aux financements de l'Agence de financement des infrastructures de transport de France (AFITF) sous forme de fonds de concours. Les autres principaux contributeurs de fonds de concours pour le P203 sont la SNCF dans le cadre des financements versés à SNCF réseau en faveur de la régénération du réseau et les collectivités au titre du cofinancement des opérations d'investissement de l'État, notamment pour la route.

La plus grande partie des fonds de concours rattachés au programme 203 proviennent de l'AFITF. L'agence est un établissement public national à caractère administratif[1] dont la mission consiste à concourir, dans un objectif de développement durable, et selon les orientations du Gouvernement, au financement de projets d'infrastructures de transports et, depuis 2006, au financement des contrats de plan État-régions et des différents programmes contractualisés. Elle finance également la régénération, la mise aux normes, la sécurisation des réseaux de transport existants ainsi que l'acquisition des matériels pour les transports collectifs de personnes.

L'AFITF finance les investissements dans les transports par voie de subvention directe aux maîtres d'ouvrage et par voie de fonds de concours à l'État. Compte tenu de ses missions, l'agence intervient donc massivement

au profit des principales actions du programme 203 en finançant les infrastructures des différents modes de transport (routes, fer, fluvial, portuaire, transport collectifs urbains, transports combinés/fret et sécurité ferroviaire).

Enfin, les attributions de produits (perçues sur le programme 203 proviennent plus généralement de participations de professionnels à des organismes œuvrant en leur faveur, de rémunérations d'actions de contrôles ou de prestations de services, notamment des services techniques à compétence nationale du domaine transport, dont le concours est régulièrement sollicité en dehors de l'administration.

De manière générale, les montants de fonds de concours prévisionnels peuvent évoluer en fonction des budgets votés par le conseil d'administration de l'AFITF, par les délibérations des collectivités ou de la SNCF. Les évolutions entre prévision et encaissement peuvent ainsi être relativement élevées.

[1] Le statut de l'agence et ses règles générales de fonctionnement figurent aux articles L1512-19 à L1512-20 et R1512-12 à R1512-19 du code des transports.

Les crédits ouverts en 2022

En 2022, les montants de fonds de concours et d'attributions de produits rattachés au programme 203 s'élevaient à 3 656,90 M€ en AE (dont 3 203,12 M€ préalables) et 2 810,23 M€ en CP. Ils se répartissaient ainsi :

Typ	Numéro du fo	Libellé du fonds	Titre	AE	CP	dont AEP
ADP	2-2-00212	Remboursement par des tiers d'études, de travaux et de contrôles dans le domaine des transports	HT2	1 397 910,75	1 397 910,75	0,00
	2-2-00403	Remboursement par des tiers de travaux effectués par les directions interdépartementales des routes (DIR) et les services techniques centraux (STC) - P203	HT2	15 405 015,58	15 405 015,58	0,00
	2-2-00645	PRODUIT DES CESSIONS DE MATÉRIEL ET DE FOURNITURES DE PRESTATIONS DESTINÉES À DES TRAVAUX D'ENTRETIEN EXÉCUTÉS PAR LE CENTRE D'ÉTUDES TECHNIQUES MARITIMES ET FLUVIALES.	HT2	0,00	0,00	0,00
	2-2-00762	PRODUIT DES CESSIONS DE BIENS MOBILIERS (PROGRAMME 203)	HT2	1 901 419,55	1 901 419,55	0,00
Total ADP				18 704 345,88	18 704 345,88	0,00
FDC	1-1-00452	Participation de l'union européenne au financement d'études et d'infrastructures dans le domaine des transports	HT2	1 245 564,01	1 245 564,01	0,00
	1-2-00097	PARTICIPATIONS A LA CONSTRUCTION, A L'EQUIPEMENT ET A L'EXPLOITATION DU RESEAU ROUTIER NATIONAL.	HT2	0,00	190,37	0,00
	1-2-00113	PARTICIPATIONS DIVERSES A DES OPERATIONS DANS LE DOMAINE DE LA MER ET DES TRANSPORTS.	HT2	39 827 197,01	39 827 197,01	0,00
	1-2-00143	Participations au développement du réseau routier national (AE préalables)	HT2	532 480 342,87	272 667 338,64	532 480 342,87
	1-2-00144	PARTICIPATIONS AU FINANCEMENT D'ÉTUDES ET D'INFRASTRUCTURES DANS LE DOMAINE DES TRANSPORTS (AE PRÉALABLES).	HT2	1 438 098 895,00	1 080 474 927,73	1 438 098 895,00
	1-2-00154	PARTICIPATION DE L'AFITF A LA CONSTRUCTION, A L'EQUIPEMENT ET A L'EXPLOITATION DU RESEAU ROUTIER NATIONAL (AE PRÉALABLES).	HT2	667 541 076,00	405 805 715,12	667 541 076,00
	1-2-00155	PARTICIPATION DE L'AFITF A LA MISE EN SÉCURITÉ DES TUNNELS, AUX AMÉNAGEMENTS DE SÉCURITÉ ET RÉGÉNÉRATION SUR LE RESEAU ROUTIER NATIONAL (AE PRÉALABLES).	HT2	565 000 000,00	597 499 999,99	565 000 000,00
	1-2-00484	Versement de la subvention SNCF Réseau Article 17-I de la LOLF - Délibération du conseil de surveillance SNCF	HT2	394 000 000,00	394 000 000,00	0,00
Total FDC				3 638 192 874,89	2 791 520 932,87	3 203 120 113,87
Total général				3 656 897 220,77	2 810 225 278,75	3 203 120 113,87

Les fonds de concours et attributions de produits encaissés et rattachés au programme en 2022 s'élèvent à 3 656,9 M€ en AE (dont 3 203,1 M€ d'AE préalables) et 2 810,2 M€ en CP pour une prévision du projet de loi de finances pour 2022 de 2 677,6 M d'AE et 2 373,5 M€ de CP.

Les fonds de concours prévus par la SNCF dans le cadre du projet de loi de finances pour 2022 étaient de 111 M€ d'AE/CP et l'encaissement a été de 394 M€ d'AE/CP (+283 M€ AE/CP). Par ailleurs, les encaissements 2022 des autres fonds de concours (AFITF et collectivités) ont été plus élevés que la prévision du projet de loi de finances (+696 M€ d'AE et +154 M€ de CP).

Les crédits ouverts au 31 juillet 2023

Au 31 juillet 2023, les rattachements de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 203 atteignent 2 875,565 M€ en AE (dont 2 067,659 M€ préalables) et 1 641,816 M€ en CP. Ils se répartissent ainsi :

État récapitulatif des crédits de fonds de concours et attributions de produits

1.15. Transition écologique et cohésion des territoires

Typ	Numéro du fo	Libellé du fonds	Titre	AE	CP	dont AEP
ADP	2-2-00212	Remboursement par des tiers d'études, de travaux et de contrôles dans ledomaine des transports	HT2	209 875,00	209 875,00	0,00
	2-2-00403	Remboursement par des tiers de travaux effectués par les directionsinterdépartementales des route (DIR) et les services techniques centraux(STC) - P203	HT2	8 291 789,97	8 291 789,97	0,00
	2-2-00762	PRODUIT DES CESSIONS DE BIENS MOBILIERS (PROGRAMME 203)	HT2	995 169,72	995 169,72	0,00
Total ADP				9 496 834,69	9 496 834,69	0,00
FDC	1-1-00452	Participation de l'union européenne au financement d'études et d'infrastructures dans le domaine des transports	HT2	3 219 565,23	3 219 565,23	0,00
	1-2-00113	PARTICIPATIONS DIVERSES A DES OPERATIONS DANS LE DOMAINE DE LA ME R ETDES TRANSPORTS.	HT2	10 489 103,63	10 489 103,63	0,00
	1-2-00143	Participations au développement du réseau routier national (AEpréalables)	HT2	8 019 233,00	152 212 721,49	8 019 233,00
	1-2-00144	Participation au financement d'études et d'infrastructures dans ledomaine des transports (programme 203 - AE préalables)	HT2	2 059 640 000,00	674 197 500,17	2 059 640 000,00
	1-2-00155	participation de l'AFITF à la mise en sécurité des tunnels, auxaménagements de sécurité et régénération sur le réseau routier national(programme 203 - AE préalables)	HT2	0,00	7 500 000,00	0,00
	1-2-00484	Versement de la subvention SNCF RéseauArticle 17-II de la LOLF - Délibération du conseil de surveillance SNCF	HT2	784 700 000,00	784 700 000,00	0,00
Total FDC				2 866 067 901,86	1 632 318 890,52	2 067 659 233,00
Total général				2 875 564 736,55	1 641 815 725,21	2 067 659 233,00

Sur les sept premiers mois de 2023, les fonds de concours et attributions de produits s'élèvent à 2 875,6 M€ en AE (dont 2 067,7 M€ d'AE préalables) et 1 641,8 M€ en CP pour une prévision du projet de loi de finances pour 2023 (année complète) de 2 201 M€ d'AE et 2 744,1 M€ de CP.

L'encaissement des AE au 31/07 est ainsi déjà supérieur à la prévision du projet de loi de finances. Le projet de loi de finances prévoyait 295 M€ AE/CP de fonds de concours SNCF. Or le montant a été rehaussé en cours d'année, et il est déjà ouvert 784,7 M€ AE/CP (+489,7 M€) au 31 juillet.

Par ailleurs, les encaissements 2023 des autres fonds de concours (AFITF et collectivités pour l'essentiel) devraient être plus élevés que la prévision du projet de loi de finances, avec notamment l'ajout en budget rectificatif pour l'AFITF de 295 M€ d'AE pour financer l'opération Éole.

Les prévisions d'ouverture de crédits pour 2024

Au projet de loi de finances pour 2024, les prévisions de rattachement de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 203 s'établissent à 4 195,32 M€ en AE (dont 3 066,47 M€ préalables) et 4 053,62 M€ en CP. Ils se répartiront ainsi :

Typ	Numéro du fo	Libellé du fonds	Titre	AE	CP	dont AEP
ADP	2-2-00212	Remboursement par des tiers d'études, de travaux et de contrôles dans ledomaine des transports	HT2	500 000,00	500 000,00	0,00
	2-2-00403	Remboursement par des tiers de travaux effectués par les directionsinterdépartementales des route (DIR) et les services techniques centraux(STC) - P203	HT2	10 000 000,00	10 000 000,00	0,00
	2-2-00645	PRODUIT DES CESSIONS DE MATERIEL ET DE FOURNITURES DE PRESTATIONS DESTINEES A DES TRAVAUX D'ENTRETIEN EXECUTES PAR LE CENTRE D'ETU DESTECHNIQUES MARITIMES ET FLUVIALES	HT2	0,00	0,00	0,00
	2-2-00762	PRODUIT DES CESSIONS DE BIENS MOBILIERS (PROGRAMME 203)	HT2	500 000,00	500 000,00	0,00
Total ADP				11 000 000,00	11 000 000,00	0,00
FDC	1-1-00452	Participation de l'union européenne au financement d'études et d'infrastructures dans le domaine des transports	HT2	0,00	0,00	0,00
	1-2-00097	PARTICIPATIONS A LA CONSTRUCTION, A L'EQUIPEMENT ET A L'EXPLOITAT ION DURESEAU ROUTIER NATIONAL.	HT2	0,00	0,00	0,00
	1-2-00113	PARTICIPATIONS DIVERSES A DES OPERATIONS DANS LE DOMAINE DE LA ME R ETDES TRANSPORTS.	HT2	20 850 000,00	20 850 000,00	0,00
	1-2-00143	Participations au développement du réseau routier national (AEpréalables)	HT2	250 000 000,00	300 000 000,00	250 000 000,00
	1-2-00144	PARTICIPATIONS AU FINANCEMENT D'ETUDES ET D'INFRASTRUCTURES DANS LEDOMAINE DES TRANSPORTS (AE PREALABLES).	HT2	1 689 879 952,69	1 312 783 078,67	1 689 879 952,69
	1-2-00154	PARTICIPATION DE L'AFITF A LA CONSTRUCTION, A L'EQUIPEMENT ET A L'EXPLOITATION DU RESEAU ROUTIER NATIONAL (AE PREALABLES).	HT2	426 160 000,00	610 190 292,94	426 160 000,00
	1-2-00155	PARTICIPATION DE L'AFITF A LA MISE EN SECURITE DES TUNNELS, AUX AMENAGEMENTS DE SECURITE ET REGENERATION SUR LE RESEAU ROUTIER NAT IONAL(AE PREALABLES).	HT2	700 433 380,00	701 799 000,00	700 433 380,00
1-2-00484	Versement de la subvention SNCF RéseauArticle 17-II de la LOLF - Délibération du conseil de surveillance SNCF	HT2	1 097 000 000,00	1 097 000 000,00	0,00	
Total FDC				4 184 323 332,69	4 042 622 371,61	3 066 473 332,69
Total général				4 195 323 332,69	4 053 622 371,61	3 066 473 332,69

Pour le PLF 2024, il est prévu à ce stade d'encaisser 4 195,3 M€ d'AE et 4 053,6 M€ de CP pour les fonds de concours et attributions de produits. Concernant les AE préalables, il est prévu en 2024 3 066,5 M€.

Ces montants prévisionnels pour 2024 sont en augmentation importante par rapport aux années précédentes du fait des prévisions de l'AFITF et de la SNCF. Ils seront notamment réexaminés en fin d'année 2023 dans le cadre du vote du budget initial 2024 du conseil d'administration de l'AFITF.

Les montants prévus par les collectivités et la SNCF pourront également être modifiés en cours d'année.

Programme 217 – Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables

Les crédits « hors-titre 2 » ouverts en 2022

Typ	Numéro du foi	Libellé du fonds	Titre	AE	CP	dont AEP
ADP	2-2-00408	RECETTES PROVENANT DE LA VENTE DE PUBLICITÉS, DE DOCUMENTS DIVERS, D'ESPACES PUBLICITAIRES, DE TOUTE FORME DE COLLOQUES, DE LOCATION D'ESPACES IMPLIQUANT LE MINISTRE CHARGE DE L'ECOLOGIE (PROGRAMME 217), Article 17-II de la LOLF - modification le 0	HT2	48 962,38	48 962,38	0,00
	2-2-00736	PRODUIT DES CESSIONS DE BIENS MOBILIERS (PROGRAMME 217)	HT2	77 110,00	77 110,00	0,00
	2-2-00775	rémunération de prestations fournies par les services et les écoles du ministère (programme 217)	HT2	1 448 735,80	1 448 735,80	0,00
Total ADP				1 574 808,18	1 574 808,18	0,00
FDC	1-1-00994	Participation de la Commission européenne à des études pluriannuelles particulières du ministère de la transition écologique et solidaire -P217	HT2	28 700,00	28 700,00	0,00
	1-2-00300	Participations diverses à des actions de communication et de formation Article 17-II de la LOLF. Création par lettre 1BCF-03-4276 du 21 novembre 2003, modifiée par lettre 2BCF-08-206 du 5 mars 2008. Libellé modifié le 1er janvier 2012 et 27 novembre 2013	HT2	2 852 500,00	2 852 500,00	0,00
	1-2-00357	PARTICIPATION DU FONDS D'INSERTION DES PERSONNES HANDICAPEES DANS LA FONCTION PUBLIQUE	HT2	398 527,15	398 527,15	0,00
	1-2-00636	Contributions diverses au One Planet Summit - P217	HT2	20 000,00	20 000,00	0,00
	1-2-00596	Investissement d'avenir : Transition numérique de l'Etat et modernisation de l'action publique P217	HT2	150 000,00	150 000,00	0,00
Total FDC				3 449 727,15	3 449 727,15	0,00
Total général				5 024 535,33	5 024 535,33	0,00

En 2022, les montants de fonds de concours et d'attributions de produits hors titre 2 rattachés au programme 217 se sont élevés à 5,02 M€ en AE et en CP.

Ils se répartissaient ainsi :

- 11-00994 (Participation de la Commission européenne à des études pluriannuelles particulières du ministère de la transition écologique) : 0,03 M€ correspondant au financement d'études du service du haut-fonctionnaire de défense et de sécurité ;
- 12-00300 (Participations diverses à des actions de communication et de formation dans le domaine de l'environnement) : 2,85 M€ correspondant au financement de l'organisation de débats publics pilotés par la Commission nationale des débats publics (CNDP) pour un montant de 2,61 M€ ainsi que de campagnes de communication pilotées par la direction de la communication (DICOM) pour un montant 0,24 M€ ;
- 12-00357 (Participation du fonds d'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique) : 0,40 M€ dédiés au financement des prestations d'aménagement des postes de travail au profit des personnels en situation de handicap ;
- 12-00636 (Contributions diverses au One Planet Summit) : 0,02 M€ ;
- 12-00596 (Investissement d'avenir : Transition numérique de l'État et modernisation de l'action publique) : 0,15 M€ pour la direction du numérique du pôle ministériel ;
- attributions de produits diverses, à hauteur de 1,57 M€, perçues au titre de prestations fournies par les services du ministère, de cession de matériels informatiques et de véhicules et de prestations de contrôles effectuées au profit de la RATP. Il convient de préciser que 709 046 € ont été comptabilisés par erreur sur le programme 217. Ces crédits ont été annulés par le décret n° 202359 du 3 février 2023.
-

Les crédits « hors-titre 2 » ouverts au 31 juillet 2023

Typ	Numéro du foi	Libellé du fonds	Titre	AE	CP	dont AEP
ADP	2-2-00408	RECETTES PROVENANT DE LA VENTE DE PUBLICITÉS, DE DOCUMENTS DIVERS, D'ESPACES PUBLICITAIRES, DE TOUTE FORME DE COLLOQUES, DE LOCATION D'ESPACES IMPLIQUANT LE MINISTRE CHARGE DE L'ECOLOGIE (PROGRAMME 217), Article 17-II de la LOLF - modification le 0	HT2	18 088,00	18 088,00	0,00
	2-2-00736	PRODUIT DES CESSIONS DE BIENS MOBILIERS (PROGRAMME 217)	HT2	57 950,00	57 950,00	0,00
	2-2-00775	rémunération de prestations fournies par les services et les écoles du ministère (programme 217)	HT2	145 811,08	145 811,08	0,00
Total ADP				221 849,08	221 849,08	0,00
FDC	1-1-00994	Participation de la Commission européenne à des études pluriannuelles particulières du ministère de la transition écologique et solidaire -P217	HT2	14 734,38	14 734,38	0,00
	1-2-00300	Participations diverses à des actions de communication et de formation Article 17-II de la LOLF. Création par lettre 1BCF-03-4276 du 21 novembre 2003, modifiée par lettre 2BCF-08-206 du 5 mars 2008. Libellé modifié le 1er janvier 2012 et 27 novembre 2013	HT2	400 000,00	400 000,00	0,00
	1-2-00210	INDEMNISATION DE DOMMAGES, DANS LE CADRE DE CONVENTIONS, TRANSACTIONS OU MEDIATIONS PENALES	HT2	364,83	364,83	0,00
	Total FDC				415 099,21	415 099,21
Total général				636 948,29	636 948,29	0,00

En 2023, les rattachements au programme 217 de fonds de concours et d'attributions de produits hors titre 2 constatés au 31 juillet atteignent 0,64 M€ en AE en CP.

État récapitulatif des crédits de fonds de concours et attributions de produits

1.15. Transition écologique et cohésion des territoires

Il s'agit principalement de crédits de fonds de concours destinés à financer des débats organisés par la Commission nationale du débat public (programme « nouveaux réacteurs nucléaires et projet PENLY »), pour 0,4 M€, ainsi que d'attributions de produits perçues au titre de prestations fournies par les services du ministère (0,15 M€).

Les prévisions d'ouverture de crédits « hors-titre 2 » pour 2024

Typ	Numéro du foi	Libellé du fonds	Titre	AE	CP	dont AEP
ADP	2-2-00408	RECETTES PROVENANT DE LA VENTE DE PUBLICITATIONS, DE DOCUMENTS DIVERS, D'ESPACES PUBLICITAIRES, DE TOUTE FORME DE COLLOQUES, DE LOCATION D'ESPACES IMPLIQUANT LE MINISTRE CHARGE DE L'ECOLOGIE (PROGRAMME 217) Article 17-II de la LOLF - modification n° 0	HT2	67 300,00	67 300,00	0,00
	2-2-00736	PRODUIT DES CESSIONS DE BIENS MOBILIERS (PROGRAMME 217)	HT2	100 000,00	100 000,00	0,00
	2-2-00775	rémunération de prestations fournies par les services et les écoles du ministère (programme 217)	HT2	80 000,00	80 000,00	0,00
Total ADP				247 300,00	247 300,00	0,00
FDC	1-1-00994	Participation de la Commission européenne à des études pluriannuelles particulières du ministère de la transition écologique et solidaire - P217	HT2	22 700,00	22 700,00	0,00
	1-2-00300	Participations diverses à des actions de communication et de formation Article 17-II de la LOLF. Création par lettre 1BCF-03-4276 du 21 novembre 2003, modifiée par lettre 2BCF-08-206 du 5 mars 2008. Libellé modifié le 1er janvier 2012 et 27 novembre 2013	HT2	7 500 000,00	7 500 000,00	0,00
	1-2-00357	PARTICIPATION DU FONDS D'INSERTION DES PERSONNES HANDICAPEES DANS LA FONCTION PUBLIQUE	HT2	730 000,00	730 000,00	0,00
	1-2-00636	Contributions diverses au One Planet Summit - P217	HT2	0,00	0,00	0,00
	1-2-00596	Investissement d'avenir : Transition numérique de l'Etat et modernisation de l'action publique P217	HT2	0,00	0,00	0,00
	1-2-00210	INDEMNISATION DE DOMMAGES, DANS LE CADRE DE CONVENTIONS, TRANSACTIONS OU MEDIATIONS PENALES	HT2	0,00	0,00	0,00
Total FDC				8 252 700,00	8 252 700,00	0,00
Total général				8 500 000,00	8 500 000,00	0,00

Pour 2024, il est prévu des rattachements de fonds de concours et d'attributions de produits hors titre 2 à hauteur de 8,6 M€, dont notamment :

- 7,5 M€ pour le financement de débats organisés par la Commission nationale du débat public (fonds 12-00300) ;
- 0,73 M€ du fonds d'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (fonds 12-00357) ;
- 0,10 M€ pour le financement des dépenses de fonctionnement du Service national des oléoducs interalliés (SNOI) (fonds 13-00324).

Les crédits « de titre 2 » ouverts en 2022

Typ	Numéro du foi	Libellé du fonds	Titre	AE	CP	dont AEP
FDC	1-1-00993	Participation de la Commission européenne, par versement direct ou versement de personnes publiques, à divers projets de la commission européenne	T2	15 470,73	15 470,73	0,00
	1-2-00313	PARTICIPATIONS DES COLLECTIVITES LOCALES A LA REMUNERATION DES PERSONNELS AU TITRE DES TRANSFERTS DE SERVICES.	T2	8 518 609,04	8 518 609,04	0,00
	1-2-00355	PARTICIPATION DE L'AGENCE NATIONALE POUR LA RENOVATION URBAINE AU X FRAIS ENGAGES PAR L'ETAT DANS LE CONCOURS APORTE A SON ACTION	T2	60 887,17	60 887,17	0,00
	1-3-00316	PARTICIPATION DES COLLECTIVITES LOCALES D'OUTRE-MER A LA REMUNERATION DES PERSONNELS AU TITRE DES TRANSFERTS DE SERVICES.	T2	983 320,81	983 320,81	0,00
	1-3-00550	Contributions internationales aux dépenses de personnel du CAR SPAW Article 17-II de la LOLF - créé le 02	T2	285 190,92	285 190,92	0,00
Total FDC				9 863 478,67	9 863 478,67	0,00
Total général				9 863 478,67	9 863 478,67	0,00

En 2022, les montants de fonds de concours et d'attributions de produits rattachés au programme 217 sur le titre 2 s'élevaient à 9,86 M€ en AE et 9,86 M€ en CP.

Les fonds de concours de titre 2 devant être rattachés sur le programme 217 correspondent principalement au remboursement de la masse salariale des ouvriers des parcs et ateliers (OPA) mis à disposition des collectivités territoriales en application de la loi n° 2009-1291 du 26 octobre 2009 modifiée.

Les contributeurs sont les collectivités bénéficiaires des transferts de service et les crédits sont versés sur les fonds de concours 1-2-00313 (métropole) et 1-3-00316 (outre-mer).

Les crédits « de titre 2 » ouverts au 31 juillet 2023

Typ	Numéro du foi	Libellé du fonds	Titre	AE	CP	dont AEP
FDC	1-1-00993	Participation de la Commission européenne, par versement direct ou versement de personnes publiques, à divers projets de la commission européenne	T2	43 498,75	43 498,75	0,00
	1-2-00313	PARTICIPATIONS DES COLLECTIVITES LOCALES A LA REMUNERATION DES PERSONNELS AU TITRE DES TRANSFERTS DE SERVICES.	T2	3 811 688,54	3 811 688,54	0,00
	1-3-00316	PARTICIPATION DES COLLECTIVITES LOCALES D'OUTRE-MER A LA REMUNERATION DES PERSONNELS AU TITRE DES TRANSFERTS DE SERVICES.	T2	611 668,05	611 668,05	0,00
	1-3-00550	Contributions internationales aux dépenses de personnel du CAR SPAW Article 17-II de la LOLF - créé le 02	T2	72 924,34	72 924,34	0,00
Total FDC				4 539 779,68	4 539 779,68	0,00
Total général				4 539 779,68	4 539 779,68	0,00

En 2023, les rattachements au programme 217 sur le T2 de fonds de concours et d'attributions de produits constatés au 31 juillet atteignent 4,54 M€ en AE et 4,54 M€ en CP.

Les fonds de concours de titre 2 devant être rattachés sur le programme 217 correspondent principalement au remboursement de la masse salariale des ouvriers des parcs et ateliers (OPA) mis à disposition des collectivités territoriales en application de la loi n° 2009-1291 du 26 octobre 2009 modifiée.

Les contributeurs sont les collectivités bénéficiaires des transferts de service et les crédits sont versés sur les fonds de concours 1-2-00313 (métropole) et 1-3-00316 (outre-mer).

Au 31 juillet 2023, le rythme de rattachement est cohérent avec les prévisions ministérielles.

Les prévisions d'ouverture de crédits « de titre 2 » pour 2024

Typ	Numéro du foi	Libellé du fonds	Titre	AE	CP	dont AEP
FDC	1-1-00993	Participation de la Commission européenne, par versement direct ou reversement de personnes publiques, à divers projets de la commission européenne	T2	0,00	0,00	0,00
	1-2-00313	PARTICIPATIONS DES COLLECTIVITES LOCALES A LA REMUNERATION DES PERSONNELS AU TITRE DES TRANSFERTS DE SERVICES.	T2	8 070 000,00	8 070 000,00	0,00
	1-2-00355	PARTICIPATION DE L'AGENCE NATIONALE POUR LA RENOVATION URBAINE AU X FRAIS ENGAGES PAR L'ETAT DANS LE CONCOURS APORTE A SON ACTION	T2	0,00	0,00	0,00
	1-3-00316	PARTICIPATION DES COLLECTIVITES LOCALES D'OUTRE-MER A LA REMUNERATION DES PERSONNELS AU TITRE DES TRANSFERTS DE SERVICES.	T2	930 000,00	930 000,00	0,00
	1-3-00550	Contributions internationales aux dépenses de personnel du CAR SPAW Article 17-II de la LOLF - créé le 02	T2	0,00	0,00	0,00
Total FDC				9 000 000,00	9 000 000,00	0,00
Total général				9 000 000,00	9 000 000,00	0,00

Au projet de loi de finances pour 2024, les prévisions de rattachement au programme 217 sur le titre 2 de fonds de concours et d'attributions de produits s'établissent à 9 M€ en AE et 9 M€ en CP.

Les fonds de concours de titre 2 devant être rattachés sur le programme 217 correspondent principalement au remboursement de la masse salariale des ouvriers des parcs et ateliers (OPA) mis à disposition des collectivités territoriales en application de la loi n° 2009-1291 du 26 octobre 2009 modifiée.

Les contributeurs sont les collectivités bénéficiaires des transferts de service et les crédits sont versés sur les fonds de concours 1-2-00313 (métropole) et 1-3-00316 (outre-mer).

Il convient de noter que le montant de rattachement attendu en titre 2, relatif au remboursement de la masse salariale 2024 des OPA (9 M€), s'inscrit en diminution par rapport aux années passées, compte-tenu des départs et de la poursuite du processus d'intégration des OPA dans les cadres d'emplois de la fonction publique territoriale intervenus depuis le 1^{er} janvier 2015 et qui se poursuivent chaque année.

Mission « Recherche et enseignement supérieur »

Programme 190 – Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité durables

Les crédits ouverts en 2022

Néant

État récapitulatif des crédits de fonds de concours et attributions de produits

1.15. Transition écologique et cohésion des territoires

Les crédits ouverts au 31 juillet 2023

Au 31 juillet 2023, les rattachements de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 190 atteignent 0,002 M€ en AE et CP. Ils se répartissent ainsi :

Typ	Numéro du fo	Libellé du fonds	Titre	AE	CP	dont AEP
ADP	2-2-00410	RECETTES PROVENANT DE LA VENTE DE PUBLICATIONS, DE DOCUMENTS DIVERS, D'ESPACES PUBLICITAIRES ET DE L'ORGANISATION OU L'PARTICIPATION A DES COLLOQUES, CONFERENCES, SEMINAIRES, SALONS ET LOCATIONS DE SALLES OU D'ESPACES	HT2	1 750,00	1 750,00	0,00
Total ADP				1 750,00	1 750,00	0,00
Total général				1 750,00	1 750,00	0,00

Il s'agissaient de rattachements liés à des remboursements tardifs.

Les prévisions d'ouverture de crédits pour 2024

Néant

Mission « Relations avec les collectivités territoriales »

Programme 122 – Concours spécifiques et administration

- Frais de fonctionnement du comité des finances locales

Les crédits d'attributions de produits « Sommes versées par le comité des finances locales (CFL) destinées à couvrir les frais de fonctionnement de ce comité » sont rattachés au programme 122 pour financer les dépenses de fonctionnement du comité des finances locales et des instances suivantes :

- depuis 2014, celles du Conseil national d'évaluation des normes (CNEN) créée par la loi n° 2013-921 du 17 octobre 2013.
- depuis 2015, celles de l'Observatoire des finances et de la gestion publique locales (OFGPL) créée par la loi n° 2015-991 du 7 août 2015.

Cette attribution de produits destinée à ces trois instances est prélevée sur la dotation globale de fonctionnement (DGF).

- Fonds de solidarité de l'Union européenne

Pour mémoire, la tempête Alex d'octobre 2020, d'une ampleur sans précédent, avait provoqué d'importants dégâts dans le département des Alpes-Maritimes. Au regard de cette situation exceptionnelle, un fonds de concours permettant de rattacher la contribution financière du Fonds de solidarité de l'Union européenne (FSUE) sur le programme 122 avait ainsi été créé en 2021. Ces crédits permettaient de financer des actions d'urgence, de première nécessité et de remise en état à la suite de catastrophes naturelles.

Depuis 2021, le programme 122 n'a pas fait l'objet de nouveau versement en provenance du FSUE par voie de fonds de concours et l'ensemble des crédits, qui avaient fait l'objet de report de droit en 2022 et 2023, devraient être consommés d'ici la fin de gestion 2023.

Les crédits ouverts en 2022

En 2022, les montants de fonds de concours et d'attributions de produits rattachés au programme 122 s'élevaient à 0,14 M€ en AE et en CP. Ils se répartissaient ainsi :

Typ	Numéro du foi	Libellé du fonds	Titre	AE	CP	dont AEP
ADP	2-2-00194	Sommes versées par le comité des finances locales destinées à couvrir les frais de fonctionnement de ce comité	HT2	138 623,10	138 623,10	0,00
Total ADP				138 623,10	138 623,10	0,00
Total général				138 623,10	138 623,10	0,00

En 2022, les montants de fonds de concours et d'attributions de produits rattachés au programme 122 s'élevaient à 138 623,10 € en AE et en CP au titre des attributions de produits : attributions de produits 2-2-00194 « Sommes versées par le comité des finances locales (CFL) destinées à couvrir les frais de fonctionnement de ce comité ».

Les crédits ouverts au 31 juillet 2023

Au 31 juillet 2023, les rattachements de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 122 atteignent 0,23 M€ en AE et en CP. Ils se répartissent ainsi :

Typ	Numéro du foi	Libellé du fonds	Titre	AE	CP	dont AEP
ADP	2-2-00194	Sommes versées par le comité des finances locales destinées à couvrir les frais de fonctionnement de ce comité	HT2	227 229,42	227 229,42	0,00
Total ADP				227 229,42	227 229,42	0,00
Total général				227 229,42	227 229,42	0,00

En 2023, les rattachements au programme 122 de fonds de concours et d'attributions de produits constatés au 31 juillet atteignent 227 229,42 € en AE et en CP au titre des attributions de produits, destinés également à couvrir les frais de fonctionnement du CFL, du CNEN et de l'OFGPL.

Les prévisions d'ouverture de crédits pour 2024

Au projet de loi de finances pour 2024, les prévisions de rattachement de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 122 s'établissent à 0,24 M€ en AE et en CP. Ils se répartiront ainsi :

Typ	Numéro du foi	Libellé du fonds	Titre	AE	CP	dont AEP
ADP	2-2-00194	Sommes versées par le comité des finances locales destinées à couvrir les frais de fonctionnement de ce comité	HT2	235 000,00	235 000,00	0,00
Total ADP				235 000,00	235 000,00	0,00
Total général				235 000,00	235 000,00	0,00

Au projet de loi de finances pour 2024, les prévisions de rattachement au programme 122 de fonds de concours et d'attributions de produits s'établissent à un montant estimatif 235 000 € en AE et en CP, susceptible d'évoluer.

En effet, le montant du rattachement d'attributions de produits au titre des sommes versées par le CFL destinées à couvrir les frais de fonctionnement de ce comité au cours de l'année 2024 sur le programme 122 sera déterminé en février 2024, quand le CFL aura établi son budget.

Il n'y aura pas d'AE préalables.

État récapitulatif des crédits de fonds de concours et attributions de produits

1.16. Transition énergétique

1.16. Transition énergétique

Missions/Programmes	Rattachements 2022			Rattachements 2023 au 31/07			Prévisions 2024		
	AE	CP	dont AE préalables	AE	CP	dont AE préalables	AE	CP	dont AE préalables
Écologie, développement et mobilité durables									
174 - Énergie, climat et après-mines	480 000,00	480 000,00	0,00	177 334,19	177 334,19	0,00	0,00	0,00	0,00
Total ministère de la transition énergétique	480 000,00	480 000,00	0,00	177 334,19	177 334,19	0,00	0,00	0,00	0,00

En **2022**, les montants de fonds de concours et d'attributions de produits rattachés aux programmes du ministère de la transition énergétique s'élevaient à 0,5 M€ en AE et CP.

En **2023**, les rattachements de fonds de concours et d'attributions de produits constatés au 31 juillet atteignent 0,2 M€ en AE et CP.

Au projet de loi de finances pour **2024**, les prévisions de rattachement de fonds de concours et d'attributions de produits s'établissent à 0,0 M€ en AE et CP.

Les principales recettes de fonds de concours et d'attributions de produits du ministère de la transition énergétique sont les suivantes.

Mission « Écologie, développement et mobilité durables »

Programme 174 – Énergie, climat et après-mines

Les crédits ouverts en 2022

En 2022, les montants de fonds de concours et d'attributions de produits rattachés au programme 174 s'élevaient à 0,5 M€ en AE et en CP. Ils se répartissaient ainsi :

Typ	Numéro du foi	Libellé du fonds	Titre	AE	CP	dont AEP
FDC	1-3-00324	Contributions aux dépenses de fonctionnement du Service National des Oléoducs Interalliés (SNOI) - programme 217	HT2	480 000,00	480 000,00	0,00
Total FDC				480 000,00	480 000,00	0,00
Total général				480 000,00	480 000,00	0,00

Aucun commentaire fourni.

Les crédits ouverts au 31 juillet 2023

Au 31 juillet 2023, les rattachements de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 174 atteignent 0,2 M€ en AE et en CP. Ils se répartissent ainsi :

Typ	Numéro du foi	Libellé du fonds	Titre	AE	CP	dont AEP
FDC	1-1-00325	Participation de la Commission européenne à des actions de soutien dans les domaines de l'énergie et du climat - P174	HT2	177 334,19	177 334,19	0,00
Total FDC				177 334,19	177 334,19	0,00
Total général				177 334,19	177 334,19	0,00

Les prévisions d'ouverture de crédits pour 2024

Au projet de loi de finances pour 2024, aucun rattachement de crédits n'est prévu.

1.17. Travail, plein emploi et insertion

Missions/Programmes	Rattachements 2022			Rattachements 2023 au 31/07			Prévisions 2024		
	AE	CP	dont AE préalables	AE	CP	dont AE préalables	AE	CP	dont AE préalables
Travail et emploi									
102 - Accès et retour à l'emploi	25 000 000,00	25 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000 000,00	50 000 000,00	0,00
103 - Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi	1 684 046 711,59	1 684 046 711,59	0,00	31 863,00	31 863,00	0,00	800 000 000,00	880 000 000,00	0,00
155 - Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail	8 504 942,44	8 504 942,44	0,00	6 948 576,00	6 948 576,00	0,00	11 992 000,00	11 992 000,00	0,00
<i>dont titre 2</i>	<i>2 869 396,00</i>	<i>2 869 396,00</i>	<i>0,00</i>	<i>300 000,00</i>	<i>300 000,00</i>	<i>0,00</i>	<i>3 492 000,00</i>	<i>3 492 000,00</i>	<i>0,00</i>
Total ministère du travail, du plein emploi et de l'insertion	1 717 551 654,03	1 717 551 654,03	0,00	6 980 439,00	6 980 439,00	0,00	861 992 000,00	941 992 000,00	0,00

En **2022**, les montants de fonds de concours et d'attributions de produits rattachés aux programmes du ministère du travail, du plein emploi et de l'insertion s'élevaient à 1 717,6 M€ en AE et CP.

En **2023**, les rattachements de fonds de concours et d'attributions de produits constatés au 31 juillet atteignent 7,0 M€ en AE et CP.

Au projet de loi de finances pour **2024**, les prévisions de rattachement de fonds de concours et d'attributions de produits s'établissent à 862,0 M€ en AE et 942,0 M€ en CP.

Les principales recettes de fonds de concours et d'attributions de produits du ministère du travail, du plein emploi et de l'insertion sont les suivantes.

Mission « Travail et emploi »

Programme 102 – Accès et retour à l'emploi

Les crédits ouverts en 2022

En 2022, les montants de fonds de concours et d'attributions de produits rattachés au programme 102 s'élevaient à 25,0 M€ en AE et en CP. Ils se répartissaient ainsi :

Typ	Numéro du foi	Libellé du fonds	Titre	AE	CP	dont AEP
FDC	1-2-00611	Contribution de l'Agefiph au financement des entreprises adaptées	HT2	25 000 000,00	25 000 000,00	0,00
Total FDC				25 000 000,00	25 000 000,00	0,00
Total général				25 000 000,00	25 000 000,00	0,00

Les crédits ouverts en 2022 sont relatifs au fonds de concours n° 1-2-00611 (Contrib Agefiph aux Entreprises adaptées) pour un montant de 25 M€ en AE et CP.

Ce fonds de concours correspond à la contribution de l'Agefiph au financement des aides aux entreprises adaptées conformément à la convention signée entre l'État, l'Agefiph et l'Agence de services et de paiement (ASP) en décembre 2019.

Les crédits ouverts au 31 juillet 2023

Au 31 juillet 2023, aucun rattachement de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 102 n'est constaté.

Aucun rattachement au programme 102 de fonds de concours et d'attributions de produits n'est constaté au 31 juillet 2023.

Les prévisions d'ouverture de crédits pour 2024

Au projet de loi de finances pour 2024, les prévisions de rattachement de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 102 s'établissent à 50,0 M€ en AE et en CP. Ils se répartiront ainsi :

État récapitulatif des crédits de fonds de concours et attributions de produits

1.17. Travail, plein emploi et insertion

Typ	Numéro du foi	Libellé du fonds	Titre	AE	CP	dont AEP
FDC	1-2-00611	Contribution de l'Agefiph au financement des entreprises adaptées	HT2	50 000 000,00	50 000 000,00	0,00
Total FDC				50 000 000,00	50 000 000,00	0,00
Total général				50 000 000,00	50 000 000,00	0,00

Au projet de loi de finances pour 2023, les prévisions de rattachement au programme 102 de fonds de concours et d'attributions de produits s'établissent à 50 M€ en AE et en CP et concernent le fonds de concours n° 1-2-00611 (Contrib Agefiph aux Entreprises adaptées).

Programme 103 – Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi

Les crédits ouverts en 2022

En 2022, les montants de fonds de concours et d'attributions de produits rattachés au programme 103 s'élevaient à 1 684,0 M€ en AE et en CP. Ils se répartissaient ainsi :

Typ	Numéro du foi	Libellé du fonds	Titre	AE	CP	dont AEP
ADP	2-2-00083	CONTRIBUTIONS PATRONALES AUX ALLOCATIONS TEMPORAIRES DEGRESSIVES	HT2	39 387,06	39 387,06	0,00
ADP	2-2-00084	CONTRIBUTIONS DES BENEFICIAIRES ET DES ENTREPRISES AU FINANCEMENT D'ALLOCATIONS SPECIALES DU FONDS NATIONAL DE L'EMPLOI	HT2	7 324,53	7 324,53	0,00
Total ADP				46 711,59	46 711,59	0,00
FDC	1-2-00551	Contribution des partenaires sociaux au plan d'investissement dans les compétences - programme 103	HT2	1 684 000 000,00	1 684 000 000,00	0,00
Total FDC				1 684 000 000,00	1 684 000 000,00	0,00
Total général				1 684 046 711,59	1 684 046 711,59	0,00

- 1-2-00551 (Contribution des partenaires sociaux au plan d'investissement dans les compétences) pour un montant de 1 684 M€ en AE et en CP : ce fonds de concours a été versé par l'opérateur France compétences en application de l'article L. 6123-5 du code du travail qui prévoit qu'une quote-part du produit de la contribution unique à la formation professionnelle et à l'apprentissage (CUFPA) est rattaché au budget de l'État afin de financer les formations en faveur des demandeurs d'emploi, mises en œuvre dans le cadre du Plan d'investissement dans les compétences ;
- 2-2-00083 (Contributions patronales aux allocations temporaires dégressives) pour un montant de 39 387 € en AE et CP ;
- 2-2-00084 (Contributions des bénéficiaires et des entreprises au financement d'allocations spéciales du fonds national de l'emploi) pour un montant de 7 324,5 € en AE et en CP.

Les crédits ouverts au 31 juillet 2023

Au 31 juillet 2023, les rattachements de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 103 atteignent 0,031 M€ en AE et en CP. Ils se répartissent ainsi :

Typ	Numéro du foi	Libellé du fonds	Titre	AE	CP	dont AEP
ADP	2-2-00084	CONTRIBUTIONS DES BENEFICIAIRES ET DES ENTREPRISES AU FINANCEMENT D'ALLOCATIONS SPECIALES DU FONDS NATIONAL DE L'EMPLOI	HT2	31 863,00	31 863,00	0,00
Total ADP				31 863,00	31 863,00	0,00
Total général				31 863,00	31 863,00	0,00

- 1-2-00551 (Contribution des partenaires sociaux au plan d'investissement dans les compétences) pour un montant de 800 M€ en AE : ce fonds de concours est versé en 2023 pour les mêmes raisons qu'en 2022 (cf. supra) ;
- 2-2-00083 (Contributions patronales aux allocations temporaires dégressives) pour un montant de 19 150,6 € en AE et en CP ;
- 2-2-00084 (Contributions des bénéficiaires et des entreprises au financement d'allocations spéciales du fonds national de l'emploi) pour un montant de 33 463 € en AE et en CP.

Les prévisions d'ouverture de crédits pour 2024

Au projet de loi de finances pour 2024, les prévisions de rattachement de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 103 s'établissent à 800,0 M€ en AE et 880,0 M€ en CP. Ils se répartiront ainsi :

Typ	Numéro du foi	Libellé du fonds	Titre	AE	CP	dont AEP
ADP	2-2-00083	CONTRIBUTIONS PATRONALES AUX ALLOCATIONS TEMPORAIRES DEGRESSIVES	HT2	0,00	0,00	0,00
	2-2-00084	CONTRIBUTIONS DES BÉNÉFICIAIRES ET DES ENTREPRISES AU FINANCEMENT D'ALLOCATIONS SPÉCIALES DU FONDS NATIONAL DE L'EMPLOI	HT2	0,00	0,00	0,00
Total ADP				0,00	0,00	0,00
FDC	1-2-00551	Contribution des partenaires sociaux au plan d'investissement dans les compétences - programme 103	HT2	800 000 000,00	880 000 000,00	0,00
Total FDC				800 000 000,00	880 000 000,00	0,00
Total général				800 000 000,00	880 000 000,00	0,00

Au projet de loi de finances pour 2023, les prévisions de rattachement au programme 103 de fonds de concours et d'attributions de produits s'établissent à 800 M€ en AE et à 880 M€ CP et concernent le fonds de concours n° 1-2-00551 (Contribution des partenaires sociaux au plan d'investissement dans les compétences). Ce fonds de concours est versé en 2024 pour les mêmes raisons qu'en 2023 (cf. supra).

Programme 155 – Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail

Les crédits ouverts en 2022

En 2022, les montants de fonds de concours et d'attributions de produits rattachés au programme 155 s'élevaient à 8,5 M€ en AE et en CP. Ils se répartissaient ainsi :

Typ	Numéro du foi	Libellé du fonds	Titre	AE	CP	dont AEP
ADP	2-2-00739	RECETTES PROVENANT DE LA CESSION DE DOCUMENTS, D'ESPACES PUBLICITAIRES DANS DES PUBLICATIONS AUTRES QUE LES BULLETINS OFFICIELS, D'ORGANISATION DE COLLOQUES ET SEMINAIRES ET DES SERVICES RENDUS EN MATIÈRE DE CONCEPTION ET D'ÉLABORATION DE BANQUES DE D	HT2	12,00	12,00	0,00
Total ADP				12,00	12,00	0,00
FDC	1-1-00344	Contribution du Fonds social européen à l'assistance technique (programme 155 T2)	T2	2 869 396,00	2 869 396,00	0,00
	1-1-00573	Participation de l'Union européenne au financement d'enquêtes et d'études sur les politiques publiques du travail et de l'emploi	HT2	33 182,91	33 182,91	0,00
	1-1-00863	CONTRIBUTION DU FONDS SOCIAL EUROPÉEN (FSE) À L'ASSISTANCE TECHNIQUE (PROGRAMME 155) HT2	HT2	4 800 000,00	4 800 000,00	0,00
	1-2-00457	Investissement d'avenir : Transition numérique de l'État et modernisation de l'action publique et participation à des opérations de communication dans les domaines du travail et de l'emploi (P155) Article 17-II de la LOLF - Créé le 08	HT2	2 500,00	2 500,00	0,00
	1-2-00771	PARTICIPATION DU FONDS D'INSERTION DES PERSONNES HANDICAPÉES DANS LA FONCTION PUBLIQUE	HT2	799 851,53	799 851,53	0,00
Total FDC				8 504 930,44	8 504 930,44	0,00
Total général				8 504 942,44	8 504 942,44	0,00

Titre 2 :

- 1-1-00344 - Contribution du Fonds social européen à l'assistance technique : 2 869 396 € en AE et en CP ;

Hors titre 2 :

- 1-1-00863 - Contribution du Fonds social européen à l'assistance technique : 4 800 000 € en AE et en CP ;
- 1-1-00573 – Participation de l'Union européenne au financement d'enquêtes et d'études sur les politiques publiques du travail et de l'emploi : 33 182,91 € en AE et en CP ;
- 1-2-00457 – Investissement d'avenir : Transition numérique de l'État et modernisation de l'action publique et participation à des opérations de communication dans les domaines du travail et de l'emploi : 2 500 € en AE et en CP ;
- 1-2-00771- Participation du fonds d'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) : 799 851,53 € en AE et en CP ;
- 2-2-00739 - Recettes provenant de la cession de documents, d'espaces publicitaires dans des publications autres que les bulletins officiels : 12 € en AE et en CP.

État récapitulatif des crédits de fonds de concours et attributions de produits

1.17. Travail, plein emploi et insertion

Les crédits ouverts au 31 juillet 2023

Au 31 juillet 2023, les rattachements de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 155 atteignent 6,9 M€ en AE et en CP. Ils se répartissent ainsi :

Typ	Numéro du fo	Libellé du fonds	Titre	AE	CP	dont AEP
FDC	1-1-00344	Contribution du Fonds Social européen à l'assistance technique (programme 155 T2)	T2	300 000,00	300 000,00	0,00
	1-1-00863	CONTRIBUTION DU FONDS SOCIAL EUROPEEN (FSE) A L'ASSISTANCE TECHNIQUE (PROGRAMME 155) HT2.	HT2	6 648 576,00	6 648 576,00	0,00
Total FDC				6 948 576,00	6 948 576,00	0,00
Total général				6 948 576,00	6 948 576,00	0,00

Titre 2 :

- 1-1-00344 - Contribution du Fonds social européen à l'assistance technique : 300 000 € en AE et en CP.

Hors titre 2 :

- 1-1-00863 - Contribution du Fonds social européen à l'assistance technique : 6 648 576 € en AE et en CP.

Les prévisions d'ouverture de crédits pour 2024

Au projet de loi de finances pour 2024, les prévisions de rattachement de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 155 s'établissent à 12,0 M€ en AE et en CP. Ils se répartiront ainsi :

Typ	Numéro du fo	Libellé du fonds	Titre	AE	CP	dont AEP
ADP	2-2-00739	RECETTES PROVENANT DE LA CESSION DE DOCUMENTS, D'ESPACES PUBLICITAIRES DANS DES PUBLICATIONS AUTRES QUE LES BULLETINS OFFICIELS, D'ORGANISATION DE COLLOQUES ET SEMINAIRES ET DES SERVICES RENDUS EN MATIÈRE DE CONCEPTION ET D'ELABORATION DE BANQUES DE	HT2	0,00	0,00	0,00
Total ADP				0,00	0,00	0,00
FDC	1-1-00344	Contribution du Fonds Social européen à l'assistance technique (programme 155 T2)	T2	3 492 000,00	3 492 000,00	0,00
	1-1-00573	Participation de l'union européenne au financement d'enquêtes et d'études sur les politiques publiques du travail et de l'emploi	HT2	0,00	0,00	0,00
	1-1-00863	CONTRIBUTION DU FONDS SOCIAL EUROPEEN (FSE) A L'ASSISTANCE TECHNIQUE (PROGRAMME 155) HT2.	HT2	8 500 000,00	8 500 000,00	0,00
	1-2-00457	Investissement d'avenir : Transition numérique de l'Etat et modernisation de l'action publique et participation à des opérations de communication dans les domaines du travail et de l'emploi (P155) Article 17-II de la LOLF - Créé le 08	HT2	0,00	0,00	0,00
	1-2-00771	PARTICIPATION DU FONDS D'INSERTION DES PERSONNES HANDICAPEES DANS LA FONCTION PUBLIQUE	HT2	0,00	0,00	0,00
Total FDC				11 992 000,00	11 992 000,00	0,00
Total général				11 992 000,00	11 992 000,00	0,00

Titre 2 :

- 1-1-00344 - Contribution du Fonds social européen à l'assistance technique : 3 492 000 € en AE et en CP

Hors titre 2 :

- 1-1-00863 - Contribution du Fonds social européen à l'assistance technique : 8 500 000 € en AE et en CP.



2. Budgets annexes

État récapitulatif des crédits de fonds de concours et attributions de produits

2.1. Transition écologique et cohésion des territoires

2.1. Transition écologique et cohésion des territoires

Missions/Programmes	Rattachements 2022			Rattachements 2023 au 31/07			Prévisions 2024		
	AE	CP	dont AE préalables	AE	CP	dont AE préalables	AE	CP	dont AE préalables
Contrôle et exploitation aériens									
612 - Navigation aérienne	10 477 747,63	10 477 747,63	0,00	12 854 825,21	12 854 825,21	0,00	15 000 000,00	15 000 000,00	0,00
613 - Soutien aux prestations de l'aviation civile	6 843 268,11	6 843 268,11	0,00	188 654,33	188 654,33	0,00	571 800,00	571 800,00	0,00
614 - Transports aériens, surveillance et certification	6 356 098,24	6 356 098,24	0,00	3 916 195,82	3 916 195,82	0,00	9 260 000,00	9 260 000,00	0,00
Total ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires	23 677 113,98	23 677 113,98	0,00	16 959 675,36	16 959 675,36	0,00	24 831 800,00	24 831 800,00	0,00

En **2022**, les montants de fonds de concours et d'attributions de produits rattachés aux programmes du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires s'élevaient à 23,7 M€ en AE et CP.

En **2023**, les rattachements de fonds de concours et d'attributions de produits constatés au 31 juillet atteignent 17,0 M€ en AE et CP.

Au projet de loi de finances pour **2024**, les prévisions de rattachement de fonds de concours et d'attributions de produits s'établissent à 24,8 M€ en AE et CP.

Les principales recettes de fonds de concours et d'attributions de produits du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires sont les suivantes.

Mission « Contrôle et exploitation aériens »

Programme 612 – Navigation aérienne

Les crédits ouverts en 2022

En 2022, les montants de fonds de concours et d'attributions de produits rattachés au programme 612 s'élevaient à 10,5 M€ en AE et en CP. Ils se répartissaient ainsi :

Typ	Numéro du fo	Libellé du fonds	Titre	2024		
				AE	CP	dont AEP
ADP	2-3-00753	REMUNERATION DE SERVICES RENDUS (PROGRAMME 612)	HT2	1 900 000,00	1 900 000,00	0,00
	2-2-00758	REMUNERATION DE SERVICES RENDUS (PRO- GRAMME 612)	HT2	4 500 000,00	4 500 000,00	0,00
	2-2-00735	PRODUIT DES CESSIONS DE BIENS MOBILIERS (PROGRAMME 612)	HT2	100 000,00	100 000,00	0,00
Total ADP				6 500 000,00	6 500 000,00	0,00
FDC	1-3-00768	PARTICIPATION DE TIERS A DES ETUDES ET TRAVAUX DANS LE DOMAINE DE LA NAVIGATION AERIENNE (OUTRE-MER OU ETRANGER)	HT2	5 500 000,00	5 500 000,00	0,00
	1-4-00006	PARTICIPATION AUX PROJETS AERONAUTIQUES EUROPEENS	HT2	2 000 000,00	2 000 000,00	0,00
	1-2-00933	Contribution des porteurs de projets d'installation et d'exploitation de champs d'éoliennes ou de panneaux photovoltaïques au c	HT2	1 000 000,00	1 000 000,00	0,00
Total FDC				8 500 000,00	8 500 000,00	0,00
Total général				15 000 000,00	15 000 000,00	0,00

Les crédits ouverts au 31 juillet 2023

Au 31 juillet 2023, les rattachements de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 612 atteignent 12,9 M€ en AE et en CP. Ils se répartissent ainsi :

Typ	Numéro du fo	Libellé du fonds	Titre	2023		
				AE	CP	dont AEP
FDC	1-4-00006	PARTICIPATION AUX PROJETS AERONAUTIQUES EUROPEENS	HT2	12 854 825,21	12 854 825,21	0,00
Total FDC				12 854 825,21	12 854 825,21	0,00
Total général				12 854 825,21	12 854 825,21	0,00

Les crédits rattachés au 31 juillet 2023 sont tous destinés à financer des projets aéronautiques européens. Ces rattachements ont été réalisés en vertu des avancées sur différents projets de la DSNA : Cyber, SWIM Infra, SEPIA, etc.

La prévision de réajustement pour 2023

Sur l'ensemble de l'année 2023, le programme 612 prévoit le rattachement total de 23,27 M€ en AE et en CP. Ces rattachements sont, pour la plupart, des fonds de concours (21,05 M€), mais il y a aussi une part d'attributions de produits (2,22 M€).

En plus des rattachements déjà réalisés au 31 juillet, et dont la source a déjà été précisée, les autres fonds rattachés correspondent là aussi à des recettes obtenues grâce à l'avancée de divers projets cofinancés, dont COFLIGHT est le plus important. 1 M€ ont également été rattachés, ultérieurement au 31 juillet, en vue d'un projet cofinancé visant à des travaux de construction d'un centre d'émission réception déporté sur l'aérodrome de Saint-Yan.

Par ailleurs, les attributions de produits prévisionnels sur l'année 2023 sont des recettes réalisées à la fois grâce au projet COFLIGHT, ainsi que par des recettes réalisées par le SIA.

Les prévisions d'ouverture de crédits pour 2024

Au projet de loi de finances pour 2024, les prévisions de rattachement de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 612 s'établissent à 15,0 M€ en AE et en CP. Ils se répartiront ainsi :

Typ	Numéro du fo	Libellé du fonds	Titre	2024		
				AE	CP	dont AEP
ADP	2-3-00753	REMUNERATION DE SERVICES RENDUS (PROGRAMME 612)	HT2	1 900 000,00	1 900 000,00	0,00
	2-2-00758	REMUNERATION DE SERVICES RENDUS (PRO- GRAMME 612).	HT2	4 500 000,00	4 500 000,00	0,00
	2-2-00735	PRODUIT DES CESSIONS DE BIENS MOBILIERS (PROGRAMME 612)	HT2	100 000,00	100 000,00	0,00
Total ADP				6 500 000,00	6 500 000,00	0,00
FDC	1-3-00768	PARTICIPATION DE TIERS A DES ETUDES ET TRAVAUX DANS LE DOMAINE DE LA NAVIGATION AERIENNE (OUTRE-MER OU ETRANGER).	HT2	5 500 000,00	5 500 000,00	0,00
	1-1-00006	PARTICIPATION AUX PROJETS AERONAUTIQUES EUROPEENS	HT2	2 000 000,00	2 000 000,00	0,00
	1-2-00933	Contribution des porteurs de projets d'installation et d'exploitation de champs d'éoliennes ou de panneaux photovoltaïques au c	HT2	1 000 000,00	1 000 000,00	0,00
Total FDC				8 500 000,00	8 500 000,00	0,00
Total général				15 000 000,00	15 000 000,00	0,00

Programme 613 – Soutien aux prestations de l'aviation civile

Les crédits ouverts en 2022

En 2022, les montants de fonds de concours et d'attributions de produits rattachés au programme 613 s'élevaient à 6,8 M€ en AE et en CP. Ils se répartissaient ainsi :

Typ	Numéro du fo	Libellé du fonds	Titre	2022		
				AE	CP	dont AEP
ADP	2-2-00740	PRODUIT DES CESSIONS DE BIENS MOBILIERS (PROGRAMME 613)	HT2	480 734,00	480 734,00	0,00
	2-3-00779	PRODUIT DES CESSIONS DE BIENS MOBILIERS (PROGRAMME 613)	HT2	8 200,00	8 200,00	0,00
Total ADP				488 934,00	488 934,00	0,00
FDC	1-2-00481	Participation d'organismes à des programmes de construction ou de rénovations immobiliers	HT2	6 121 013,40	6 121 013,40	0,00
	1-2-00180	PARTICIPATION DU FIPHFP AU FINANCEMENT D'ACTIONS EN FAVEUR DE L'INSERTION DES PERSONNES HANDICAPEES.	HT2	233 320,71	233 320,71	0,00
Total FDC				6 354 334,11	6 354 334,11	0,00
Total général				6 843 268,11	6 843 268,11	0,00

État récapitulatif des crédits de fonds de concours et attributions de produits

2.1. Transition écologique et cohésion des territoires

Les crédits ouverts au 31 juillet 2023

Au 31 juillet 2023, les rattachements de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 613 atteignent 0,2 M€ en AE et en CP. Ils se répartissent ainsi :

Typ	Numéro du foi	Libellé du fonds	Titre	2023		
				AE	CP	dont AEP
ADP	2-2-00740	PRODUIT DES CESSIONS DE BIENS MOBILIERS (PROGRAMME 613)	HT2	138 585,00	138 585,00	0,00
	2-2-00765	Rémunération de services rendus (programme 613)	HT2	18 124,02	18 124,02	0,00
Total ADP				156 709,02	156 709,02	0,00
FDC	1-2-00481	Participation d'organismes à des programmes de construction ou de rénovations immobiliers	HT2	22 010,94	22 010,94	0,00
	1-2-00180	PARTICIPATION DU FIPHFP AU FINANCEMENT D' ACTIONS EN FAVEUR DE L'INSERTION DES PERSONNES HANDICAPEES.	HT2	9 934,37	9 934,37	0,00
Total FDC				31 945,31	31 945,31	0,00
Total général				188 654,33	188 654,33	0,00

La prévision 2023 actualisée s'établit à 0,601 M€ pour prendre en compte la hausse des rattachements au titre du fonds de concours FIPHFP sous-estimée en 2022.

Les prévisions d'ouverture de crédits pour 2024

Au projet de loi de finances pour 2024, les prévisions de rattachement de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 613 s'établissent à 0,6 M€ en AE et en CP. Ils se répartiront ainsi :

Typ	Numéro du foi	Libellé du fonds	Titre	2024		
				AE	CP	dont AEP
ADP	2-2-00740	PRODUIT DES CESSIONS DE BIENS MOBILIERS (PROGRAMME 613)	HT2	230 000,00	230 000,00	0,00
	2-3-00779	PRODUIT DES CESSIONS DE BIENS MOBILIERS (PROGRAMME 613)	HT2	0,00	0,00	0,00
	2-2-00765	Rémunération de services rendus (programme 613)	HT2	0,00	0,00	0,00
Total ADP				230 000,00	230 000,00	0,00
FDC	1-2-00481	Participation d'organismes à des programmes de construction ou de rénovations immobiliers	HT2	100 000,00	100 000,00	0,00
	1-2-00180	PARTICIPATION DU FIPHFP AU FINANCEMENT D' ACTIONS EN FAVEUR DE L'INSERTION DES PERSONNES HANDICAPEES.	HT2	241 800,00	241 800,00	0,00
Total FDC				341 800,00	341 800,00	0,00
Total général				571 800,00	571 800,00	0,00

Programme 614 – Transports aériens, surveillance et certification

Les crédits ouverts en 2022

En 2022, les montants de fonds de concours et d'attributions de produits rattachés au programme 614 s'élevaient à 6,4 M€ en AE et en CP. Ils se répartissaient ainsi :

Typ	Numéro du foi	Libellé du fonds	Titre	2022		
				AE	CP	dont AEP
ADP	2-3-00776	REMUNERATION DE SERVICES RENDUS (PROGRAMME 614)	HT2	5 294 756,90	5 294 756,90	0,00
	2-2-00761	REMUNERATION DE SERVICES RENDUS (PROGRAMME 614)	HT2	534 271,34	534 271,34	0,00
	2-2-00777	PRODUIT DES CESSIONS DE BIENS MOBILIERS (PROGRAMME 614)	HT2	57 120,00	57 120,00	0,00
	2-3-00789	PRODUIT DES CESSIONS DE BIENS MOBILIERS OUTRE-MER (PROGRAMME 614)	HT2	19 950,00	19 950,00	0,00
Total ADP				5 906 098,24	5 906 098,24	0,00
FDC	1-2-00992	Financement de projets de coopération internationale dans le secteur de l'aviation civile - P614	HT2	450 000,00	450 000,00	0,00
Total FDC				450 000,00	450 000,00	0,00
Total général				6 356 098,24	6 356 098,24	0,00

Les crédits ouverts au 31 juillet 2023

Au 31 juillet 2023, les rattachements de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 614 atteignent 3,9 M€ en AE et en CP. Ils se répartissent ainsi :

Typ	Numéro du fo	Libellé du fonds	Titre	2023		
				AE	CP	dont AEP
ADP	2-3-00776	REMUNERATION DE SERVICES RENDUS (PROGRAMME 614)	HT2	3 435 486,16	3 435 486,16	0,00
	2-2-00761	REMUNERATION DE SERVICES RENDUS (PRO- GRAMME 614)	HT2	444 367,66	444 367,66	0,00
	2-2-00777	PRODUIT DES CESSIONS DE BIENS MOBILIERS (PROGRAMME 614)	HT2	12 330,00	12 330,00	0,00
	2-3-00789	PRODUIT DES CESSIONS DE BIENS MOBILIERS OUTRE-MER (PROGRAMME 614)	HT2	24 012,00	24 012,00	0,00
Total ADP				3 916 195,82	3 916 195,82	0,00
Total général				3 916 195,82	3 916 195,82	0,00

Action 1 « Développement durable et régulation »

La prévision annuelle inscrite en loi de finances initiales pour 2023 est de 0,075 M€ et correspond à des attributions de produits pour prestations de services rendus et produits de cession.

Cette prévision fait l'objet d'une actualisation à 0,16 M€.

Elle prend en compte un versement de 190 000 € (100 000 euros en 2023 et 90 000 euros en 2024) de l'Agence française du développement à la DGAC au bénéfice de l'« Eastern Caribbean Civil Aviation Authority (ECCAA) », organisme chargé de règlementer les activités de l'aviation civile, en particulier en matière de sécurité et de sûreté, des États membres de l'Organisation des États de la Caraïbe orientale (OECE).

Les crédits prévus au titre du fonds de concours sont donc réajustés à 0,14 M€ pour 2023.

L'estimation des attributions de produits est abaissée à 0,02 M€. Elle correspond aux produits des ventes de biens mobiliers en métropole, ainsi qu'à des rémunérations de services rendus. Les montants des prestations ont été revus à la baisse compte-tenu des prestations déjà réalisées et de celles programmées au dernier trimestre.

Action 2 « Surveillance et certification »

L'estimation annuelle des attributions de produit et des fonds de concours inscrite en loi de finances initiales pour 2023 sur l'action 2 « Surveillance et certification » du programme 614 est de 6,77 M€ et correspond aux activités de la DSAC.

Cette prévision initiale fait l'objet d'une actualisation dans le cadre des fiches d'évaluation pour le projet de loi de finances pour 2023 portant ainsi le montant global attendu à 6,90 M€ au 31 décembre 2023.

Ainsi, les rattachements constatés au 31 juillet 2023 sur l'action 2 (DSAC) s'élèvent à 3,89 M€ et se répartissent comme suit en AE et en CP :

- 3,44 M€ ouverts, pour une estimation initiale annuelle de 6,41 M€. Ces rattachements concernent des facturations de prestations d'expertise technique au profit de l'Agence Européenne de la Sécurité Aérienne (AESA) au titre des années 2022 et 2023 réalisées par la direction de la sécurité de l'aviation civile (DSAC) et l'OSAC, sous-traitant de la DSAC. Les versements, qui interviendront au cours du 2^e semestre 2023 permettront d'atteindre le montant prévisionnel attendu.
- 0,43 M€ ont été rattachés pour une évaluation initiale de 0,30 M€ recalée à 0,45 M€. Ces ouvertures de crédits représentent des versements par des sociétés privées suite à diverses prestations de service rendues par les experts de la DSAC notamment au titre :
 - de la supervision de l'habilitation d'OSAC ;
 - d'évaluation des tests de performances d'équipes cynotechniques (exemples : expertise du dispositif de mesure du bruit et suivi de trajectoire des aéronefs sur l'aéroport de Bâle-Mulhouse, campagne d'agrément d'appareils de mesure continue de l'adhérence, détection et recherches de matières explosives, ...).

État récapitulatif des crédits de fonds de concours et attributions de produits

2.1. Transition écologique et cohésion des territoires

- une évaluation de 0,06 M€ inscrite dans la LFI pour 2023 et réactualisée à 0,04 M€ concerne le produit des ventes de biens mobiliers enregistrée en métropole et dans les Outre-mer. Au 31 juillet 2023, une ouverture de crédits de 0,03 M€ a été réalisée et représente les ventes effectuées au cours du 1^{er} semestre 2023. A cette ouverture s'ajoutera le produit des ventes mobilières qui sera constaté d'ici la fin de la gestion 2023.

Enfin, le fonds de concours lié à la participation d'acteurs européens du secteur des transports aériens à des projets de recherche et d'innovation « Horizon 2021 » n'a pas fait l'objet au titre de l'exercice 2023 d'une estimation de produit compte tenu de la crise sanitaire qui a retardé les échéanciers prévisionnels des projets.

Action 4 « Enquête de sécurité aérienne »

Le fonds de concours « Participation à des enquêtes de sécurité aérienne » créé à l'occasion des recherches en mer sur l'AF 447 pour permettre la participation d'acteurs privés au financement des enquêtes de sécurité est maintenu ouvert pour permettre son réemploi dans d'autres situations similaires.

Par ailleurs, la prévision des attributions de produit inscrits en loi de finances initiales pour 2023 à hauteur de 0,05 M€ sur l'action 4 est ramenée à 0,03 M€ (hors fonds de concours ENCASIA) du fait du maintien en service d'un gros outillage de laboratoire jusqu'au dernier trimestre 2023. Les rattachements constatés au 31 juillet 2023 s'élèvent à 0,022 M€.

Les prévisions d'ouverture de crédits pour 2024

Au projet de loi de finances pour 2024, les prévisions de rattachement de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 614 s'établissent à 9,3 M€ en AE et en CP. Ils se répartiront ainsi :

Typ	Numéro du foi	Libellé du fonds	Titre	2024		
				AE	CP	dont AEP
ADP	2-3-00776	REMUNERATION DE SERVICES RENDUS (PROGRAMME 614)	HT2	6 450 000,00	6 450 000,00	0,00
	2-2-00761	REMUNERATION DE SERVICES RENDUS (PROGRAMME 614)	HT2	430 000,00	430 000,00	0,00
	2-2-00777	PRODUIT DES CESSIONS DE BIENS MOBILIERS (PROGRAMME 614)	HT2	95 000,00	95 000,00	0,00
	2-3-00789	PRODUIT DES CESSIONS DE BIENS MOBILIERS OUTRE-MER (PROGRAMME 614)	HT2	10 000,00	10 000,00	0,00
Total ADP				6 985 000,00	6 985 000,00	0,00
FDC	1-2-00992	Financement de projets de coopération internationale dans le secteur de l'aviation civile - P614	HT2	90 000,00	90 000,00	0,00
	1-1-00364	Participation à des projets dans le secteur de l'aviation civile - article 17-II de la LOLF - 29	HT2	2 110 000,00	2 110 000,00	0,00
	1-2-00991	PARTICIPATIONS A DES ENQUETES DE SECURITE AERIENNE	HT2	0,00	0,00	0,00
	1-1-00911	Participation de l'Union européenne à la gestion de l'European Network of Civil Aviation Safety Investigation Authorities (ENCAS)	HT2	80 000,00	80 000,00	0,00
Total FDC				2 280 000,00	2 280 000,00	0,00
Total général				9 265 000,00	9 265 000,00	0,00



3. Comptes spéciaux

État récapitulatif des crédits de fonds de concours et attributions de produits

3.1. Économie, finances et souveraineté industrielle et numérique

3.1. Économie, finances et souveraineté industrielle et numérique

Missions/Programmes	Rattachements 2022			Rattachements 2023 au 31/07			Prévisions 2024		
	AE	CP	dont AE préalables	AE	CP	dont AE préalables	AE	CP	dont AE préalables
Gestion du patrimoine immobilier de l'État									
723 - Opérations immobilières nationales et des administrations centrales	1 618 982,90	1 618 982,90	0,00	1 568 184,04	1 568 184,04	0,00	0,00	0,00	0,00
Total ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique	1 618 982,90	1 618 982,90	0,00	1 568 184,04	1 568 184,04	0,00	0,00	0,00	0,00

En **2022**, les montants de fonds de concours et d'attributions de produits rattachés aux programmes du ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique s'élevaient à 1,6 M€ en AE et CP.

En **2023**, les rattachements de fonds de concours et d'attributions de produits constatés au 31 juillet atteignent 1,6 M€ en AE et CP.

Au projet de loi de finances pour **2024**, les prévisions de rattachement de fonds de concours et d'attributions de produits s'établissent à 0,0 M€ en AE et CP.

Les principales recettes de fonds de concours et d'attributions de produits du ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique sont les suivantes.

Mission « Gestion du patrimoine immobilier de l'État »

Programme 723 - Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'État

Les fonds de concours n° 1-2-00746 « contribution d'organismes extérieurs à l'État à des opérations immobilières » et n° 1-3-00243 « contributions d'organismes internationaux ou d'États étrangers à des opérations immobilières » contribuent aux dépenses du compte d'affectation spéciale « Gestion du patrimoine immobilier de l'État ».

Les crédits ouverts en 2022

En 2022, les montants de fonds de concours et d'attributions de produits rattachés au programme 723 s'élevaient à 1,6 M€ en AE et en CP. Ils se répartissaient ainsi :

Typ	Numéro du foi	Libellé du fonds	Titre	AE	CP	dont AEP
FDC	1-2-00746	CONTRIBUTION D'ORGANISMES EXTERIEURS A L'ETAT A DES OPERATIONS IMMOBILIERES	HT2	1 618 982,90	1 618 982,90	0,00
Total FDC				1 618 982,90	1 618 982,90	0,00
Total général				1 618 982,90	1 618 982,90	0,00

Les crédits ouverts au 31 juillet 2023

Au 31 juillet 2023, les rattachements de fonds de concours et d'attributions de produits au programme 723 atteignent 1,6 M€ en AE et en CP. Ils se répartissent ainsi :

Typ	Numéro du foi	Libellé du fonds	Titre	AE	CP	dont AEP
FDC	1-2-00746	CONTRIBUTION D'ORGANISMES EXTERIEURS A L'ETAT A DES OPERATIONS IMMOBILIERES	HT2	1 568 184,04	1 568 184,04	0,00
Total FDC				1 568 184,04	1 568 184,04	0,00
Total général				1 568 184,04	1 568 184,04	0,00

Les prévisions d'ouverture de crédits pour 2024

Au projet de loi de finances pour 2024, aucune prévision de rattachement de fonds de concours n'est réalisée, car le montant est très difficilement évaluable à ce stade de l'année.



Annexes

État récapitulatif des crédits de fonds de concours et attributions de produits

Évolution des montants rattachés sur les trois derniers exercices cl...

Évolution des montants rattachés sur les trois derniers exercices clos (en CP)

Ministères (périmètres 2020)	2020	2021	2022	2022/2021
Action et comptes publics	915 278 729	11 467 126	7 436 146	-35,15%
Agriculture et alimentation	20 220 638	26 193 470	47 942 076	83,03%
Armées	729 950 720	1 553 748 267	1 078 735 512	-30,57%
Cohésion des territoires et relations avec les collectivités territoriales	502 815 650	85 338 034	37 025 389	-56,61%
Culture	78 779 599	49 396 627	108 319 543	119,29%
Économie et finances	73 553 227	134 158 193	241 623 617	80,10%
Éducation nationale et jeunesse	9 208 920	319 721 424	79 070 542	-75,27%
Enseignement supérieur, recherche et innovation	20 173 585	11 860 685	27 792 762	134,33%
Europe et affaires étrangères	33 361 410	15 285 970	48 216 525	215,43%
Intérieur	308 513 049	553 938 160	380 570 179	-31,30%
Justice	8 406 391	11 029 282	11 286 654	2,33%
Mer	0	14 033 199	6 135 703	-56,28%
Outre-mer	41 199 622	26 917 870	41 444 706	53,97%
Services du Premier ministre	49 688 024	105 453 826	113 878 504	7,99%
Solidarités et santé	705 656 085	302 675 562	182 944 631	-39,56%
Sports	0	0	0	0,00%
Transition écologique et solidaire	6 810 896 415	2 997 981 069	3 383 634 553	12,86%
Travail	1 661 734 365	1 740 625 086	1 717 551 654	-1,33%
Total budget général	11 969 436 429	7 959 823 848	7 513 608 694	-5,61%
Budgets annexes				
Contrôle et exploitation aériens	22 249 329	17 018 565	23 677 114	39,13%
Total budgets annexes	22 249 329	17 018 565	23 677 114	39,13%
Comptes spéciaux				
Gestion du patrimoine immobilier	4 305 790	10 376 930	1 618 983	-84,40%
Total comptes spéciaux	4 305 790	10 376 930	1 618 983	-84,40%
Total pour le tableau	11 995 991 547	7 987 219 342	7 538 904 791	-5,61%

Répartition par ministère des rattachements supérieurs à 25 M€ en 2022

Code	Libellé	Rattachement
Transition écologique		
1-2-00144	participations au financement d'études et d'infrastructures dans le domaine des transports (AE préalable)	1 080 474 928
1-2-00155	participation de l'AFITF à la mise en sécurité des tunnels, aux aménagements de sécurité et régénération sur le réseau routier national (AE préalable)	597 500 000
1-2-00479	Contribution du FNAP à la mise en œuvre de la politique du logement - Opérations nouvelles (AE préalable)	466 534 481
1-2-00154	participation de l'AFITF à la construction, à l'équipement et à l'exploitation du réseau routier national (AE préalable)	405 805 715
1-2-00484	Versement de la subvention SNCF Réseau	394 000 000
1-2-00143	Participations au développement du réseau routier national (AE préalable)	272 667 339
1-2-00480	Contribution du FNAP à la mise en œuvre de la politique du logement -PLAI adaptés et IML communes carencées	65 295 820
1-2-00113	participations diverses à des opérations dans le domaine de la mer et des transports.	39 827 197
Travail, emploi et insertion		
1-2-00551	Contribution des partenaires sociaux au plan d'investissement dans les compétences	1 684 000 000
Armées		
2-2-00569	Remboursement des soins (hors MO, DMI, ATU) assurés par le service de santé des armées (titre 2 et hors titre 2) 1er débiteur	347 900 593
2-2-00553	produit des cessions de biens mobiliers (programme 146)	200 580 605
2-2-00540	produit des cessions de biens mobiliers (programme 178)	74 074 473
1-3-00621	Contribution allemande à la coopération franco-allemande dans le domaine du transport tactique aérien (AE préalable) - programme 146	73 524 967
2-2-00602	recettes provenant de la rémunération de services rendus par le ministère de la Défense dans le cadre de sa mission en métropole	57 966 516
2-3-00603	recettes provenant de la rémunération de services rendus par le ministère de la défense dans le cadre de sa mission en outre-mer et à l'étranger	46 005 693
2-2-00565	recettes provenant du remboursement des soins assurés par le service de santé des armées 2ème et 3ème débiteurs	42 782 231
2-2-00595	Remboursement des soins (MO, DMI, ATU) assurés par le service de santé des armées (hors titre 2) 1er débiteur	38 071 921
1-3-00620	Contribution allemande à la coopération franco-allemande dans le domaine du transport tactique aérien (AE préalable) - programme 178	33 718 102
2-2-00600	recettes provenant de prestations diverses effectuées par la Défense dans le cadre de sa mission en métropole	30 436 917
Intérieur		
2-2-00254	rémunération des prestations fournies par la direction générale de la gendarmerie nationale (titre 2)	112 978 084
1-1-00307	Cofinancement par le FAMI des actions menées par le programme 104	52 077 145
2-2-00604	rémunération des prestations fournies par la direction générale de la gendarmerie nationale (hors titre 2)	31 466 891
2-2-00632	redevances pour services rendus au titre de l'acheminement des certificats d'immatriculation de véhicules	25 544 391
Économie, finances et relance		
1-2-00339	Financement des plans Nano 2017 et Nano 2022 par le PIA et le fonds pour l'innovation et l'industrie (EPIC BPI)	167 809 122
Solidarités et santé		
1-2-00640	Participations diverses aux politiques de prévention, de sécurité sanitaire et d'offre de soins - P204	160 015 000
Culture		
1-2-00579	Notre-Dame de Paris - dons nationaux (restauration et conservation)	79 934 298
Services du Premier ministre		
1-2-00864	produit des cessions de biens confisqués dans le cadre de la lutte contre les produits stupéfiants	45 488 985
1-2-00531	Contributions diverses au fonds interministériel pour la transformation de la Guyane (AE préalable) - programme 162	31 000 000
Outre-mer		
1-1-00733	concours du FSE au profit du service militaire adapté dans les départements d'outre-mer	37 927 820
Agriculture et alimentation		
1-1-00986	Contribution de l'Union européenne aux dépenses engagées en réponse aux effets du Brexit (programme 149)	31 100 000

État récapitulatif des crédits de fonds de concours et attributions de produits

Répartition par ministère des prévisions de rattachement pour 2024

Répartition par ministère des prévisions de rattachement pour 2024

Ministère	Prévisions 2024		
	AE	CP	dont AE préalables
ministère de la culture	0,00	1 000 000,00	0,00
ministère de la justice	9 806 146,00	9 806 146,00	0,00
ministère de la santé et de la prévention	0,00	0,00	0,00
ministère de la transformation et de la fonction publiques	6 785 000,00	6 785 000,00	0,00
ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires	4 812 690 813,00	4 414 507 128,00	3 563 132 282,69
ministère de la transition énergétique	0,00	0,00	0,00
ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire	14 230 307,00	14 230 307,00	0,00
ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique	54 866 198,00	54 866 198,00	0,00
ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse	40 045 000,00	40 045 000,00	0,00
ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche	11 400 000,00	40 353 969,00	11 000 000,00
ministère de l'Europe et des affaires étrangères	7 304 795,00	7 304 795,00	0,00
ministère de l'intérieur et des outre-mer	490 929 197,00	514 871 043,00	0,00
ministère des armées	756 384 000,00	1 256 384 000,00	0,00
ministère des solidarités, de l'autonomie et des personnes handicapées	120 000,00	120 000,00	0,00
ministère des sports et et des Jeux olympiques et paralympiques	15 000,00	15 000,00	0,00
ministère du travail, du plein emploi et de l'insertion	861 992 000,00	941 992 000,00	0,00
Services de la Première ministre	76 352 397,00	76 352 397,00	20 000 000,00
Budget annexe « publications officielles et information administrative »	0,00	0,00	0,00
Budget annexe « contrôle et exploitation aériens »	24 831 800,00	24 831 800,00	0,00
Compte d'affectation spéciale immobilier	0,00	0,00	0,00
TOTAL	7 167 752 653,00	7 403 464 783,00	3 594 132 282,69